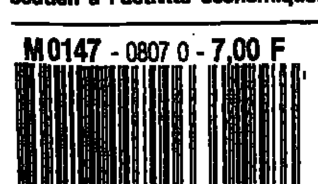




Sur la route des Croisades : Jérusalem

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15093 – 7 F

SAMEDI 7 AOÛT 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Austérité espagnole

L'ESPAGNE risque de payer cher au cours des mois à venir sa volonté de participer pleinement à la construction d'une union monétaire. Au cours d'un conseil des ministres exceptionnel, mercredi 4 août, le gouvernement a décidé de diminuer les dépenses publiques et d'augmenter le prix de l'essence. Cela, bien sûr, pour réduire le déficit budgétaire qui atteindra cette année le niveau élevé de 4,5 % du produit intérieur brut. Les Espagnols trouveront la pilule d'autant plus amère que le ministre de l'économie, Pedro Solbes (dont on se demandait il y a encore quelques semaines comment il allait gérer l'économie espagnole), a annoncé que la progression rapide des salaires était incompatible avec la création d'emplois et la lutte contre le chômage. Un chômage qui atteint maintenant 22 % de la population active. M. Solbes a annoncé son intention de conclure un pacte social pour l'emploi d'ici le 20 septembre.

LE nouveau ministre n'y est pas allé par quatre chemins. Non seulement les dépenses publiques vont être réduites de 100 milliards de pesetas (environ 4 milliards de francs), par le biais notamment d'un gel du pouvoir d'achat des fonctionnaires *jusqu'en 1996* et d'un resserrement des conditions *d'indemnisation* du chômage, non seulement l'essence va augmenter de presque 5 %, mais les salaires *réels* du secteur privé devront baisser jusqu'en 1996. Les syndicats avaient rejeté par avance en début de semaine toute amputation du niveau de vie des salariés.

L'Espagne va donc connaître des mois et probablement des années très difficiles. La belle époque de la croissance forte et de l'afflux des investissements étrangers a pris fin vers 1990. Entrée en 1986 dans la CEE, l'Espagne aura beaucoup profité de l'Europe, non seulement à travers les fonds qu'elle en a tirés, mais aussi et surtout par la confiance qu'elle suscitait un peu partout dans le monde. C'est en juin 1989, avec l'entrée de la peseta dans le SME puis le ralentissement de la croissance européenne, que le pays s'est trouvé confronté pour la première fois aux dures réalités économiques.

LA politique monétaire a immédiatement dû être resserrée, c'est-à-dire les taux d'intérêt relevés, pour permettre à la monnaie d'un pays de moins en moins compétitif de rester dans la cour des grands. Ces premières rigueurs n'ont pas empêché la peseta d'être dévaluée trois fois depuis moins d'un an : 5 % en septembre 1992, 6 % en novembre 1992, puis encore 8 % en mai dernier. L'Espagne en est là maintenant, empêtrée dans la récession.

Le durcissement de la stratégie économique intervient dans un contexte politique délicat : Jose Maria Aznar, dirigeant du Parti populaire (PP, droite) accuse le président du gouvernement, M. Gonzalez, d'avoir menti pendant la campagne électorale qui a précédé les élections législatives anticipées du 6 juin dernier et de s'apprêter maintenant à appauvrir le pays. Contraints de former un gouvernement minoritaire, les socialistes sont affaiblis. Ne disposant plus que d'une majorité relative, il leur faut obtenir le soutien des nationalistes basques et surtout catalans. Des Catalans qui demandent avant tout des mesures de soutien à l'activité économique.

M 0147 - 0807 0 - 7,00 F

Au-delà de leurs très nombreux hommages à Baudouin Ier

Flamands et Wallons s'interrogent sur l'unité de la Belgique

A la veille des funérailles de Baudouin Ier, samedi 7 août, à Bruxelles, plusieurs milliers de Belges se pressaient encore vendredi devant le palais royal pour rendre un dernier hommage à leur souverain défunt. Cette ferveur s'explique non seulement par la personnalité du disparu, mais par l'inquiétude des Belges sur l'avenir de leur pays, désormais engagé dans la voie fédérale. De nombreux monarques et chefs d'Etat étrangers assisteront aux obsèques. La France y sera représentée par François Mitterrand et Simone Veil, ministre d'Etat, pour le gouvernement. L'Espagne a décrété un deuil national d'une journée. Le frère de Baudouin, qui règnera sous le nom d'Albert II, prêtera serment lundi.

BRUXELLES

de notre correspondant

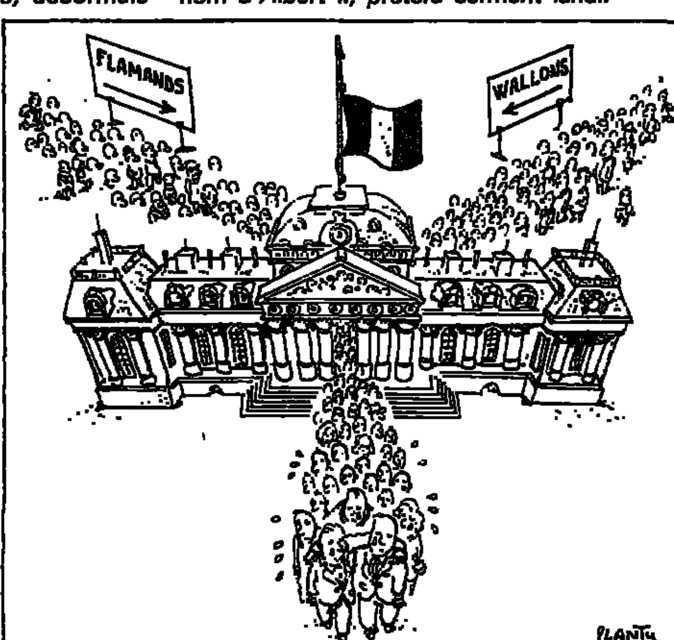
C'est un hommage impressionnant que la population a déjà rendu à Baudouin Ier. Jeudi, plus de 200 000 personnes, selon les estimations, auraient fait la queue (on dit ici *« la file »*) devant le palais royal, dans l'espoir de pouvoir se recueillir quelques secondes devant le corps embaumé.

Les premiers étaient arrivés dans la nuit, sous une pluie qui a cessé avec le jour. Devant l'affluence, les responsables ont décidé que le défilé se poursuivrait jusqu'à 3 heures du matin, vendredi, et reprendrait à 7 heures jusqu'à 23 heures.

Par groupes de cinquante, après des heures *d'attente*, ces *milliers* d'anonymes infiniment patients pénètrent dans le Palais par l'escalier d'honneur.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Lire la suite page 4



La bataille du septième jour

Un salarié sur cinq travaille le dimanche.
Etendre cette possibilité arrangerait les consommateurs mais ne créerait pas d'emplois

par Françoise Vaysse

Une guerre de Religion. Une empoignade homérique entre les « anciens » et les « modernes »... On ne sait plus à quoi comparer le bras de fer qui – une fois encore – oppose Virgin aux autorités à propos de l'ouverture le dimanche de son magasin des Champs-Elysées à Paris. Des salariés qui défilent pour défendre leur travail, des ministres qui se contredisent, des syndicats fous de rage, un patron qui exerce un chantage à l'emploi, la justice qui condamne à une astreinte vertigineuse une entreprise qui la défie ouvertement... Où est la sérénité indispensable pour traiter sur le fond un problème aussi capital que celui du repos dominical ?

Sur cette question, les Français sont schizophrènes. Qui n'a pas, un dimanche dans sa vie, pesté devant le rideau de fer d'un magasin qui l'intéressait ? Qui ne s'est pas étonné de devoir renoncer à acheter le jour du Seigneur le dernier livre qu'il convoitait alors que les parieurs et les fumeurs se bousculent chez les buralistes ? Qui n'aurait pas aimé *pouvoir choisir, en famille,* son téléviseur autrement que pressé en semaine, ou bousculé le samedi ? Mais qui, aussi, ne profite pas de ses week-ends pour sortir des villes ou rester avec ses enfants ? Qui ne râle pas de devoir passer un dimanche au bureau en cas de nécessité absolue ? Le travail le dimanche, c'est parfait... pour les autres.

Le dossier de l'ouverture le dimanche est une des bêtes noires des ministres du travail successifs. Ce n'est pas nouveau : la loi de 1906 instituant le repos dominical avait été précédée de vingt-huit mois de débats. Il y a un an à peine, après une énième poussée de fièvre spectaculaire pendant les fêtes de fin d'année, le ministre du travail de l'époque, Martine Aubry, avait dû procéder à un toilettage de ce texte, désuet et écorné par moult distributeurs : le droit fondamental au repos dominical était maintenu et les ouvertures autorisées faisaient l'objet d'une liste précise.

Lire la suite et nos informations page 19

Contrôles d'identité : mise en garde du Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a déclaré, jeudi 5 août, conforme à la Constitution la loi relative aux contrôles d'identité. Il a accompagné sa décision d'une mise en garde sur la pratique de ces contrôles qui, s'ils étaient *« discrétionnaires et généralisés »*, serait incompatible avec la liberté individuelle. Le Conseil a censuré la disposition autorisant le pouvoir réglementaire à porter au-delà de 20 kilomètres les zones frontalières où les contrôles seront – après Schengen – plus contraignants.

Page 8

Bernard Tapie dans les turbulences

Plusieurs affaires compromettent l'avenir politique du président de l'OM

par Thomas Ferenczi

Dans les derniers jours de l'année 1992, la veille de Noël, Bernard Tapie revenait au gouvernement, qu'il avait quitté sept mois plus tôt, juste avant d'être inculpé pour complicité et recel d'abus de biens sociaux dans un litige l'opposant à l'un de ses anciens associés, Georges Tranchant. Le non-lieu dont il bénéficiait levait l'hypothèque qui pesait sur son avenir. En retrouvant son poste de ministre de la ville, M. Tapie reprenait le chemin d'une carrière politique brièvement interrompue et désormais mieux balisée. Quelques semaines plus tard, il adhérait en effet au Mouvement des radicaux de gauche, dont il se proposait de faire un grand parti et dont, en tout état de cause, il était appelé à devenir le porte-drapeau. Réélu député en mars, il s'apprêtait à conduire en 1994 la liste du MRG aux élections européennes, puis à briguer, l'année suivante, la mairie de Marseille. La perspective d'être ensuite candidat à l'élection présidentielle lui était ouverte. Enfin, couronnement de ses efforts de dirigeant sportif, son club, l'Olympique de Marseille, enlevait en mai la Coupe d'Europe de football tant convoitée, qu'aucune équipe française, avant la sienne, n'avait réussi à gagner.

Bref, tout s'annonçait bien pour l'ancien ministre de la ville. La victoire de l'OM venait à point pour confirmer que cet homme qui avait jusqu'à présent beaucoup promis et peu tenu était capable d'aller jusqu'au bout de ses engagements. Son adhésion au MRG, saluée avec enthousiasme au mois de juin par les militants réunis en convention, lui assurait une base certes modeste, mais suffisamment respectable pour lui conférer un peu de la légitimité qui lui manquait encore. Enfin, l'appui discret donné à cette opération par François Mitterrand et le soutien plus visible que lui apportaient les socialistes en lutte contre Michel Rocard au sein du PS renforçaient la crédibilité de l'entreprise.

Lire la suite et nos informations page 8

Menaces sur la presse algérienne

Alors que des journalistes sont victimes du terrorisme les obstacles économiques et politiques se multiplient

ALGER

de notre correspondante

Il y a encore trois ans, à l'époque du parti-Etat finissant, seule la langue de bois d'une presse dépendant du secteur public, ou directement affiliée au Front de libération nationale (FLN), avait pignon sur kiosque. Soit, au total, une bonne douzaine de titres, d'expression arabe ou française, que l'on lisait sans trop y croire. *« J'achetais bien un journal de temps en temps. Mais chaque fois, c'était pareil : à part la date, il n'y avait rien de vrai ! »*, ricane un Algérois. La boutade n'a désormais plus cours.

Le nouveau code de l'information, adopté le 19 mars 1990, à l'initiative du gouvernement réformateur de Mouloud Hamrouche (1), a mis un terme définitif au monopole d'Etat, implacablement pratiqué depuis 1965. Il était le fruit de la violente bourrasque d'octobre 1988, qui avait ébranlé le régime du parti unique et allumé, en 1989, les premières grèves dans la presse. Ce code, que des esprits chagrins voudraient assimiler à un *« code pénal bis »*, marque pourtant *« une véritable révolution dans l'histoire de la presse algérienne »*, note le professeur Brahim Brahimi, maître de conférences à l'université d'Alger, dans une étude publiée, à l'automne 1991, par la *Revue algérienne de communication*.

Mais l'expérience des « années de plomb », quand l'art de la censure importait plus que la recherche de l'information, a durablement marqué les esprits et les plumes. On ne sort pas indemne de trente ans de bâillon. *« Ecrire un article en réussissant soit à ne rien dire, soit à faire passer des choses « entre les lignes » relève du pur exercice de style. Il nous en fallait, du talent ! Et aux lecteurs aussi ! Ce fut une bonne école... Ceux qui ne savaient pas « décoder » nageaient en plein brouillard ! »*, commente, le sourire ironique, une ancienne journaliste du secteur public.

La vigilance des censeurs n'avait alors pas de limites. *« Il est arrivé, un jour où devait se réunir un comité central du FLN, que l'on censure la météo pour que n'apparaisse pas « temps gris » ou « ciel maussade » ... »*, se rappelle Aziouz Moktari, président de la récente Association des journalistes algériens (AJA). Une autre fois, raconte-t-il, c'est le résultat d'un match de football que l'on préféra falsifier : *« Le club d'Annaba – d'où sont originaires le président Chadli Bendjedid et le général Belouci, en poste à l'époque – avait perdu 0 contre 1, mais on a annoncé 1 à 1, pour ne pas que ça fasse d'histoires. »*

Ancien collaborateur du quotidien en langue française *El Moudjahid* et de l'hebdomadaire *Révolution Africaine*, le président de l'AJA est pourtant l'un des premiers à dénoncer l'idée que la presse « d'avant 1990 » ait été totalement monocorde.

CATHERINE SIMON

Lire la suite page 6

(1) Le code de l'information sera complété par la loi 90-07, adoptée par le Parlement, le 3 avril 1990. Cette loi autorise la création de journaux par *« les associations à caractère politique »* et *« les personnes physiques ou morales de droit algérien »*.

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G-B, 65 p ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

SUR LA ROUTE DES CROISADES

par Jean-Claude Guillebaud

Barrages d'immeubles en pierre rose, autobus Egged à l'arrêt, soldates israéliennes cheveux au vent et Uzi à l'épaule, hassidim en caftan noir et papillotes, atmosphère vaguement américaine qui détonne d'un seul coup sur ce long chemin oriental... Le chauffeur comprend mal pourquoi je lui demande de tourner sans cesse dans ces collines résidentielles et sur ces échangeurs du sud-ouest de la ville. Voudrais-je visiter Yad Vashem, le mémorial de l'Holocauste? Vais-je dormir à l'hôtel Shalom Jérusalem, qui n'est pas si loin? Ai-je l'intention d'aller jusqu'à Emmaüs? J'arrive simplement de Jaffa par la route des croisés. Comme eux, j'ai poussé jusqu'au nord de Bethléem. Le chauffeur du taxi est un Palestinien de Jérusalem-Est. Nous avons sympathisé, parlé de nos enfants, et négocié un arrangement. Il répète : *«I'am your friend»*, mais s'étonne que je scrute avec tant d'insistance le paysage entr'aperçu au-delà des «buildings» israéliens.

Comment lui dire?

Ce que je cherche, en vérité, dans ce fouillis d'immeubles, ce n'est rien : un point sur une carte, la trace hypothétique d'un très bref moment de l'Histoire dont le souvenir a traversé neuf siècles et troublé jusqu'aux historiens les plus endurcis. *«Ne poist avoir ses cuers si durs que ils n'en fust esmeuz»*, écrit Guillaume de Tyr, ordinairement plus froid. Un unique petit matin, rose et tiède comme le printemps en Galilée, pendant lequel le ciel, à coup sûr, toucha brusquement la terre. *«Tous les chroniqueurs, même tardifs*, observe René Grousset, *nous décrivent en termes émouvants l'allégresse»* de ce rendez-vous.

Allégresse est un mot faible. Je garde à l'esprit assez de pages lues, assez de versions données au long des siècles pour en témoigner : cet instant particulier de la Croisade, suspendu entre guerre et politique, porte en lui je ne sais quelle sidération à laquelle des générations de chroniqueurs et d'historiens seront sensibles. Le rude Anonyme lui-même s'émeut de voir ses compagnons *«chantant des cantiques, criant et pleurant de joie»*.

C'est le 7 juin 1099, à la pointe du jour. Venant de Jaffa, la cohorte fourbue des croisés cheminant sur un *«étroit chemin au flanc de profondes gorges»* découvre au détour d'un lacet – Voyez là-bas! – les coupoles dorées, les dômes, les clochers et les remparts de Jérusalem. L'armée tout entière tombe comme foudroyée. Les chevaliers mettent pied à terre. Les pèlerins serrent les rangs. *«Lors commencièrent à plorer et mistrent tuit à genoux et rendirent grasces à Nostre Seigneur à molt granz soupirs»*, écrit encore Guillaume de Tyr, qui ajoute un peu plus loin : *«Lors levèrent leurs mains vers le ciel, puis après se deschaucièrent tuit et besoient la terre.»*

Nous avons du mal aujourd'hui, orgueilleux que nous sommes de notre raison calculatrice, à comprendre vraiment ce que fut pour ces gens la vision subite de Jérusalem, silhouettée dans la lumière poudreuse du matin! Sur les routes de Hongrie, celles des Balkans ou de l'Anatolie, j'ai souvent pensé à cet ultime *«détour du chemin»* dont chaque étape me rapprochait. Un «détour» que les historiens des Croisades situent *«à hauteur de l'ancien mausolée de Cheikh Bedr»*. S'il est une minute de cette épopée qui mérite un «arrêt sur image», c'est bien celle-là.

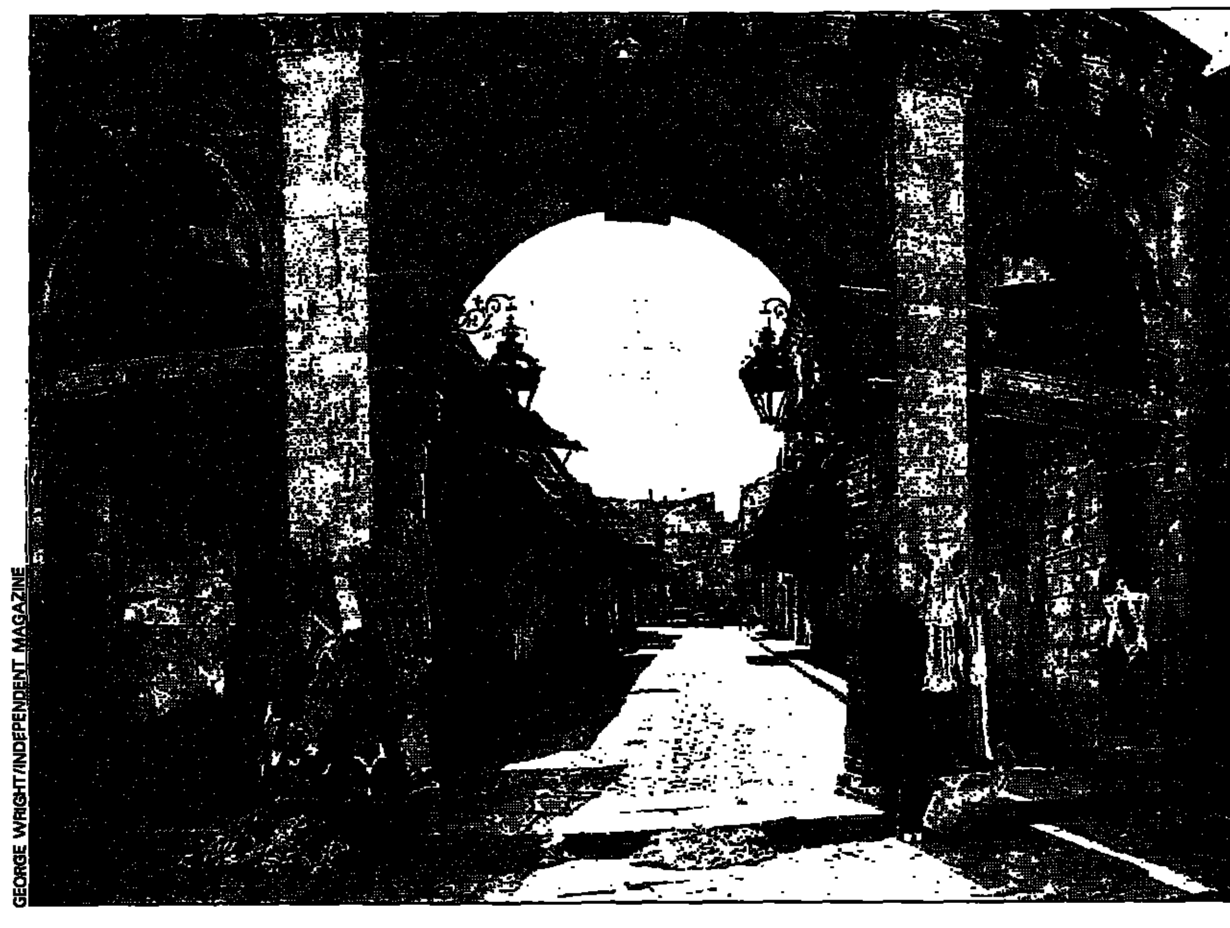
Il faut penser aux rocailles de l'Orient, aux flèches des cyprès clouées sur les pentes, aux crissements indéfinissables de l'aube, aux brumes dorées qui fument vers l'est jusqu'à Jéricho ou à la mer Morte. Pour ces gens qui ne connaissaient du monde que ce qu'en disaient les Ecritures, chaque nom, chaque paysage, de Galilée, de Judée ou de Samarie, participe d'un statut qui n'est pas vraiment d'ici bas. Il faut imaginer ces hommes et ces femmes jetés à terre par l'émotion, les chevaux, rênes sur l'encolure, qui piaffent et secouent les harnais, la sueur qui pue sur les haillons, les chariots empoussiérés qu'on a plantés là sur le chemin. Et devant eux, plus vraie cette fois que le ciel et la terre, Jérusalem!

Tous s'arrêtent.

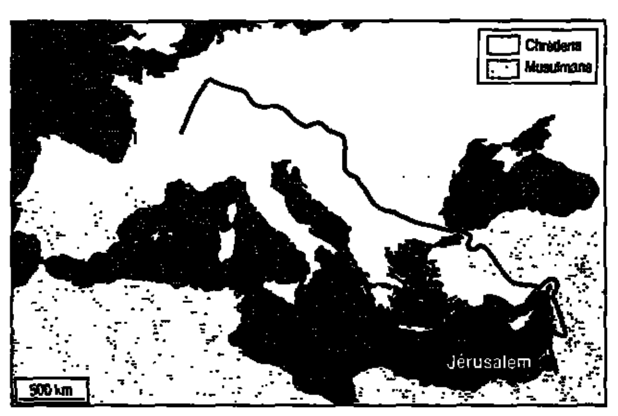
Voilà un millier de jours qu'ils ont quitté Toulouse ou Verdun, Le Puy ou Pontarlier. Presque trois ans... Cent cinquante semaines qu'ils avancent obstinément vers la Terre sainte, assiègent d'impossibles murailles, souffrent de faims terribles et de soifs hallucinées, meurent criblés de flèches, décapités par les sabres ou rongés au-dedans par d'innommables pestes. Derrière eux, ils ont laissé tant de cadavres et de tombes!

Combien sont-ils encore?

Difficile à savoir. Le maniement des chiffres n'est pas une science prisée par le haut Moyen Age. Au moins peut-on, sur la foi des recoupements, suggérer un ordre de grandeur. Il est effarant. Des cent mille à cent cinquante mille personnes mobilisées au total par la première Croisade, il en reste peut-être douze mille, à condition d'additionner les chevaliers et les clercs, les sergents et les piétons, les pauvres, les femmes.


GEORGE WRIGHT/INDEPENDENT MAGAZINE

17. – Jérusalem la violence et la foi



ISRAËL

Découvrant enfin Jérusalem après trois années de route, les croisés sont saisis par un extraordinaire élan mystique. La prise de la ville s'accompagne d'un terrible massacre. Aujourd'hui encore, les Lieux saints restent hantés par la violence.

Un sur six? Un sur dix?

Tous sont face contre terre, épaule contre épaule cette fois, réunis pour quelques minutes par-delà les classes et les naissances, hardes crasseuses des *«pauperes Dei»* frottées fugitivement aux cottes de mailles et à la soie des puissants. Regardez bien cette scène. Le mystère de la Croisade est contenu tout entier dans cette brusque promiscuité. Car enfin... Si l'armée d'Occident est parvenue jusque-là, si elle voit enfin Jérusalem à l'horizon, c'est parce qu'elle fut tirée sans cesse vers l'avant par les plus misérables, les plus méprisés, les plus obscurs. Sans les pauvres, seraient-ils en Terre sainte, ces barons orgueilleux, ces chevaliers caparaçonnés de fer qui donneront bientôt l'assaut? Seraient-ils à pied d'œuvre, ces comtes et ces ducs qui vont régner pendant des décennies sur la Syrie franque et chrétienne?

On sait bien que non. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes. *«Personne d'entre vous ne peut être sauvé s'il n'honore et ne soutient les pauvres»*, clamait déjà Adhémar de Monteil, légat du pape, lorsqu'il s'adressait aux seigneurs francs. Abandonnés à leurs soucis temporels, les barons eussent continué de guerroyer en chemin, oublié cent fois Jérusalem, saisis qu'ils étaient par le vertige de la puissance et l'ivresse de la conquête. D'Antioche à Ma'arat, de Tripoli à Beyrouth, les barons – toujours – furent rappelés à leurs engagements, remis sur la route de Jérusalem par ces manants affamés mais ivres de foi. Si les chevaliers donnent à la première Croisade son «sérieux», ce sont les «multitudes» qui orientent son destin. Ceux-là mêmes dont l'Histoire parlera trop souvent avec dédain.

On pourra bien oublier ce détail et gloser pendant neuf siècles, la vérité est là, qui résiste obstinément à la raison raisonnable. Les pauvres et les humbles, à la fin, ne suivaient plus vraiment l'armée franque. Ils lui montraient la route et dictaient son itinéraire. *«Dieu le veut!»* Le froid calcul des hommes de guerre ou de grande politique ne fait pas toujours, à lui seul, bouger l'Histoire. Il arrive que la foi l'emporte, cette irrationnelle certitude, cette indéchiffrable – et terrible – inclination dont tout le passé de Jérusalem porte la trace.

Et, d'ailleurs, savez-vous ce que vont décider, aussitôt après leur prosternation sur le chemin, ces hommes exténués qui s'apprêtent à livrer bataille? Ils vont décréter une journée entière de jeûne absolu et organiseront bientôt une procession chantante qui fera naïvement le tour des murailles de Jérusalem, bannières au vent et crucifix brandis vers les créneaux garnis d'archers turcs. Ce n'est point là du «réalisme»... Les Turcs ricanent et crient des blasphèmes. Ils crachent et urinent, dit-on, sur l'*«ost Notre-Seigneur»* répandu sous les remparts.

Les malheureux!

Les chrétiens font sauter les serrures de la porte Saint-Etienne. Le flot des croisés s'y engouffre

A Jérusalem, j'habite à l'hôtel Gloria, près de la tour de David et de la porte de Jaffa. Je marche dans la vieille ville. J'erre dans les églises et les musées. Je reviens sans cesse me plonger dans cette cohue à nulle autre pareille. Une tension indéfinissable flotte aujourd'hui encore sur ce mélange de boutiquiers arabes, de touristes hilares et de soldats israéliens en patrouille. La violence rôde sur ce rassemblement incroyable de pèlerins en groupes et de colons juifs en civil, balançant négligemment leur fusil M16 devant les étals.

Cette tension sans équivalent dans le monde, chacun paraît vouloir la conjurer en feignant l'indifférence, en s'ignorant avec application, alors même qu'on avance à touche-touche dans ces souks obscurs, sur ces parvis d'église, de mosquée ou de temple. Oh! le regard «ailleurs» des Palestiniens occupés! La guerre contenue qui habite cette ville cernée par les «implantations» israéliennes est-elle si différente, au fond, de celle qui définissait déjà Jérusalem au moment de l'arrivée des croisés? Elle est faite, comme hier, de certitudes incandescentes. Et rivales. Cité incroyable dont trop de mémoires se disputent la possession originelle. Jérusalem fut juive durant cinq siècles et demi (la Maison de David, puis la dynastie hérodienne), perse et grecque pendant quatre siècles, romaine et byzantine durant sept siècles, franque durant quatre-vingt-huit petites années, mamelouk et ottomane près de huit siècles. Israël, enfin, revendique sa réunification sous l'autorité de l'Etat hébreu depuis 1967 et encercle méthodiquement la ville de colonies juives profilées comme des bunkers.

Tension? Violence? Toute croyance est belle, mais la foi est terrible. Voici trois mille ans que l'histoire de Jérusalem retentit du tumulte des invasions et des sièges, des occupations et des disputes. Et à chaque victoire l'assiégeant du moment jurera qu'il ne fait qu'arracher la ville à une funeste barbarie. Dans une salle du musée de la Citadelle (la tour de David), un texte israélien évoque la *«libération»* de Jérusalem en 1918 par les troupes britanniques et la fin de l'interminable domination ottomane (*1187-1920*). Ce texte parle des *«persécutions»* et de l'*«intolérance»* auxquelles on viendrait de mettre fin. Il le fait avec les mêmes accents, les mêmes mots – et les mêmes exagérations – que les prêches d'Urbain II en *1095*.

Violence de la foi. Fatalité de Jérusalem...

En juin 1099, à l'arrivée des croisés, la ville compte environ trente mille habitants. Elle a été reprise, onze mois auparavant, par les Fâtimides d'Egypte, qui ont profité de l'affaiblissement de leurs rivaux Seldjoukides aux prises avec les Francs. Iftikhar Al-Dawla, le gouverneur égyptien qui commande la garnison composée de soldats arabes et soudanais, a placé la ville en état de défense. Il en a chassé tous les chrétiens, suspectés d'intelligence avec l'ennemi. Dans la banlieue, il a fait raser les églises, obstruer les puits, empoisonner les sources, briser les canalisations, cacher le bétail dans les cavernes. Derrière les remparts, on a rempli les carquois, placé les mangonneaux en batterie, préparé des milliers de feux grégeois, entassé les munitions...

Les croisés se moquent d'abord de ce barricadement temporel. Ils se jettent follement contre les remparts, certains que leur foi et le secours de Dieu suffiront pour vaincre. Ils manquent de peu la victoire, mais, faute d'échelles et de

Nous avons du mal aujourd'hui, orgueilleux que nous sommes de notre raison calculatrice, à comprendre vraiment ce que fut pour ces gens la vision subite de Jérusalem, silhouettée dans la lumière poudreuse du matin !

machines, sont finalement taillés en pièces, refoulés par les archers turcs, brûlés à vif par les feux grégeois. Jérusalem n'est pas Jéricho. Ni la foi toute seule ni les processions à tue-tête ne feront tomber les murailles.

Voici la guerre...

Le siège dure tout un mois. Les chroniqueurs latins, byzantins, turcs et arabes ont tant écrit que l'on en connaît chaque détail. Jusqu'au patronyme des charpentiers génois qui bâtiront les tours de siège. Jusqu'au nom des ouvriers et des espions. Jusqu'aux paroles d'Arnould Malecorne, chapelain du duc de Normandie, qui exhortera les croisés insultés par les Turcs à *«vengier la honte de Jesu cris»*.

Ces trente et quelques journées de «préparatifs» sont terribles. La nourriture manque. Et l'eau qu'il faut aller chercher jusqu'au Jourdain dans des outres de peau. Et le bois des machines de siège que l'on va couper du côté de Naplouse, dans les rares forêts de Samarie, et dont on charge des caravanes de chameaux. Des hommes et des femmes meurent encore. Mais le «moral», assurent les chroniqueurs, demeure «très élevé». Une fois de plus, d'ailleurs, l'irrationnel vient au secours de l'espérance. Un clerc nommé Pierre Didier assure avoir vu apparaître sous ses yeux le légat Adhémar de Monteil, mort l'année précédente devant Antioche. Les croisés s'enflamment.

Six galères génoises, arrivées opportunément dans le port de Jaffa, fourniront aux barons le matériel et les ouvriers nécessaires à la construction des machines. Deux énormes tours roulantes de trois étages chacune sont bientôt bâties par les Italiens. Toutes deux sont recouvertes de claies doublées de peaux d'animaux qui les protègent du feu. Au prix de mille difficultés, elles seront tirées nuitamment jusqu'aux remparts. L'attaque commence dans la nuit du 13 au 14 juillet. L'assaut général est lancé le 15 à la pointe du jour.

Furieuse bataille...

«Cris, coups sourds des pierres battant les pierres», écrivent les auteurs du livre *Si je t'oublie Jérusalem*, détente sèche des machines, appels des femmes portant de l'eau boueuse aux soldats. Le récit de cette journée sera mille fois repris, détaillé, réécrit durant neuf siècles. D'innombrables fresques, vitraux, enluminures et tableaux représenteront cet assaut, les *«clercs en robe blanche brandissant des croix et des prières.»* Ils immortaliseront également le geste de cet obscur chevalier de l'armée lotharingienne, un certain Liétaud, qui, le premier, escalade le mur nord de la ville et prend pied sur les remparts. Il est suivi par deux chevaliers flamands, les frères de Tournai, puis par Godefroi de Bouillon lui-même et son frère Eustache de Boulogne.

Tandis que les défenseurs s'enfuient épouvantés vers l'intérieur de la ville, les chrétiens font sauter les serrures de la porte Saint-Etienne (l'actuelle porte du Lion). Le flot des croisés s'y engouffre. La ville est prise.

Alors survient l'horreur.

Celle dont toutes les chroniques rendront compte avec effroi. Celle dont se lamenteront des générations de chrétiens. Celle que René Grousset appelle *«la faute»*, qui déshonore la Croisade et se gravera à tout jamais dans la mémoire musulmane. Répandus dans la cité, saouls de frayeurs et d'attentes accumulées, les croisés poursuivent et massacrent les musulmans et les juifs qui sont alors leurs alliés. D'abord dans les ruelles, puis dans la mosquée Al-Aksa ou temple de Salomon. *«La ville*, écrit Guillaume de Tyr, *présentait en spectacle un tel carnage d'ennemis que les vainqueurs eux-mêmes ne pouvaient qu'être frappés d'horreur et de dégoût.»* L'Anonyme, quant à lui, utilise une image que l'Histoire retiendra et assure qu'à l'intérieur de la mosquée Al-Aksa *«les nôtres marchaient dans le sang jusqu'aux chevilles»*.

D'autres chroniqueurs évoqueront ces monceaux de cadavres qui, pendant une semaine entière, brûleront sous les remparts de la ville. Combien de morts? Soixante-dix mille, affirment les historiens arabes. Chiffre impossible. Vingt mille, peut-être... N'est-ce point assez pour parler d'horreur?

Quelques barons francs comme Tancrède et Raymond de Saint-Gilles tentent de s'opposer au massacre. En vain. Le soir enfin, hagards, dégrisés, ignobles et magnifiques, les soldats francs courent jusqu'au Saint-Sépulcre et s'y *«laissent choir bras en croix»*. Dans l'une des cryptes, sur un mur mal éclairé, j'ai retrouvé neuf siècles après les croix qu'ils ont gravées dans la pierre. Oui, la foi est terrible.

Jérusalem le sait. ■

PROCHAIN ARTICLE : NAPLOUSE (CISJORDANIE), L'HISTOIRE RECOMMENCÉE ?

La tournée du secrétaire d'Etat américain au Proche-Orient

Espoir très mesuré à Damas

Le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, est revenu à Damas, vendredi 6 août, quarante-huit heures après ses précédents entretiens dans la capitale syrienne. La confirmation de ce retour a apporté une note d'optimisme, soulignée avec insistance par les Israéliens mais exprimée avec les plus grandes réserves par les Syriens. Jusqu'alors la tournée au Proche-Orient de M. Christopher pour tenter de relancer les processus de paix israélo-arabe avait paru improductive.

DAMAS

de notre envoyée spéciale

« Nous espérons que le retour du secrétaire d'Etat américain est lié à un changement de la position israélienne. S'il réussit, au cours de sa navette, à arracher un tel changement, il aura non seulement réussi à sauver le processus de paix, mais aura également ouvert la voie pour parvenir à la paix. » Loin de partager l'optimisme affiché en Israël quant à la relance des négociations syro-israéliennes, la radio officielle syrienne a, au contraire, mis en garde, jeudi 5 août, contre *« les pièges que cache Israël pour faire dérailler le processus de paix ». « Les Arabes,* a commenté la radio au lendemain des premiers entretiens, à Damas, de M. Christopher, *ont clairement fait savoir au secrétaire d'Etat qu'ils refusent de permettre à Israël d'exploiter politiquement son agression »* en acceptant que *« les séquelles de celle-ci servent au processus de paix ».*

En attendant de voir ce que rapporte d'Israël le secrétaire d'Etat, la seule « bonne nouvelle » pour Damas est sans doute que son retour prouve la volonté américaine de faire avancer les choses. Or la Syrie a, depuis le début du processus de paix, toujours estimé que sans une intervention directe des Etats-Unis dans ces négociations, rien ne serait possible compte tenu du *« refus d'Israël d'appliquer les résolutions internationales ».*

« Les Etats-Unis sont appelés, aujourd'hui plus que jamais, à être francs avec Israël et à l'engager à respecter la solution juste et à appliquer les résolutions internationales », écrivait, jeudi, le quotidien officiel *Techrine.*

Semer le doute

La « navette » du secrétaire d'Etat était prévue avant les bombardements israéliens au Liban, après que Damas eut refusé deux propositions américaines pour sortir de l'impasse : des contacts secrets et directs avec Israël et un échange de questionnaires écrits dans lesquels chaque partie aurait exposé ses exigences. Recevant, le 12 juillet dernier, Dennis Ross, coordinateur américain pour le processus de paix, le président Hafez El Assad lui avait fait valoir que si le désengagement sur le Golan en 1974 avait demandé sept ou huit navettes à Henry Kissinger, le règlement du conflit israélo-arabe en valait davantage.

Depuis la conférence de Madrid, les négociations avec Israël achoppent sur le fait que la Syrie veut, avant toute discussion de sécurité, un engagement israélien de retrait total du Golan, Jérusalem exigeant, de son côté, que Damas définisse d'abord sa conception de la paix.

Le président Assad, qui a réitéré, mercredi, à M. Christopher l'engagement de son pays à poursuivre les négociations de paix, avait toutefois souligné que la relance de celles-ci ne pouvait en aucun cas être basée sur *« l'agression israélienne »* au Liban. Même si on ne peut complètement exclure que le lien soit fortuit, il est significatif à la veille du retour à Damas du secrétaire d'Etat, que des roquettes katiouchas aient été lancées jeudi, dans la zone de sécurité, occupée par Israël au Liban sud, sans faire ni victimes ni dégâts.

En attendant, certains estiment, à Damas, que l'optimisme de mise à Jérusalem et les déclarations publiques sur un déblocage prochain des négociations syro-israéliennes trahissent la volonté de l'Etat hébreu de semer le doute au sein des délégations arabes, en particulier palestinienne, sur le fait que la Syrie pourrait arriver très vite à un accord avec Israël.

FRANÇOISE CHIPAUX

Optimisme affiché à Jérusalem

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les vœux des dirigeants israéliens après leur opération au sud du Liban vont-ils se réaliser ? L'« entente » israélo-syrienne – louée par le médiateur américain, Warren Christopher, avant son arrivée dans la région – pour mettre un terme aux bombardements israéliens contre le Hezbollah, va-t-elle ouvrir une nouvelle perspective de paix entre Jérusalem et Damas ?

Le ton du premier ministre, Itzhak Rabin, généralement peu enthousiaste, a été interprété comme le signe que quelque chose avait bougé pendant la navette du secrétaire d'Etat dans les principales capitales du Proche-Orient. *« Je crois que vous avez apporté certaines bonnes nouvelles avec vous »,* a-t-il lancé à l'émissaire de la Maison Blanche qui, jeudi 5 août, venait de rentrer de Damas et du Liban.

M. Christopher a jugé bon de faire état d'un *« message »* dont l'avait mandaté le président Hafez El Assad à l'intention des Israéliens. Ceux-ci avaient eux-mêmes demandé à leur interlocuteur américain de *« vérifier certains points »* lors de son entretien avec le président syrien.

Selon toute vraisemblance, M. Rabin a répondu positivement aux interrogations syriennes, suffisamment en tout cas pour justifier le détour par Damas, vendredi matin, de M. Christopher avant son départ pour l'Europe. Suffisamment aussi pour que le médiateur se déclare *« très impressionné par le sérieux de toutes les parties »* et affirme que *« le processus de paix a été sauvé et remis sur ses rails ».* Suffisamment enfin pour qu'il mette son poids et celui de l'administration Clinton dans la balance en acceptant de faire cette navette.

Deux hypothèses sont émises par les commentateurs politiques israéliens. La première est que le secrétaire d'Etat américain a obtenu du président syrien la promesse d'empêcher le Hezbollah de tirer des roquettes sur la Galilée – ce qui avait provoqué l'opération « Justice rendue » menée par les Israéliens dans le sud du Liban. La seconde, moins réaliste à ce stade, se fonde sur la possibilité d'une rencontre au sommet entre MM. Assad et Rabin.

L'avenir du Golan

Du coup, les dirigeants israéliens se laissent aller à l'optimisme et se risquent à évoquer la signature probable d'un accord *« d'ici à la fin de l'année ».* Le vice-ministre des affaires étrangères, Yossi Beilin, a ainsi estimé que *« le fait même que le secrétaire d'Etat fasse ces aller et retour est révélateur d'un accord en perspective ».* Et d'ajouter : *« Il existe à présent un grand dénominateur commun entre le Syrie et Israël, et il ne manque que l'intervention d'un tiers pour rapprocher les points de vue. »*

S'il existe un dénominateur – le plateau du Golan conquis par Israël en 1967 et annexé en 1981, – il est encore loin d'être commun. Les Syriens continuent de réclamer, avec la même ardeur, que la restitution du plateau serve de préalable à tout accord de paix. Les Israéliens, pour leur part, se refusent à toute concession territoriale sans obtenir les garanties nécessaires à leur sécurité en cas de retrait. *« Que les Syriens nous fassent savoir jusqu'où va leur volonté de paix et nous leur dirons immédiatement de combien de kilomètres nous sommes prêts à reculer »,* explique un proche de M. Rabin.

Les Palestiniens, quant à eux, ont observé avec une certaine inquiétude la navette de l'émissaire américain entre Jérusalem et Damas. Selon un délégué palestinien qui a requis l'anonymat, *« un développement positif entre Israéliens et Syriens pourrait inciter les délégations libanaise et jordanienne, à faire pression sur les délégués des territoires occupés pour qu'ils fassent des concessions ».* En attendant, ils ont remis à M. Christopher, avec qui ils se sont entretenus, jeudi, à deux reprises, un document écrit *« sur les principes pouvant assurer la poursuite du processus de paix »,* a indiqué le porte-parole de la délégation palestinienne, Hanane Aschraoui.

Les négociations israélo-palestiniennes continuent de buter sur la question de Jérusalem que le gouvernement Rabin refuse de négocier avant l'ouverture des discussions sur le statut final des territoires occupés de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. *« On ne pourra aboutir à une solution si Jérusalem-Est n'est pas incluse dans l'assise territoriale d'une autonomie palestinienne »,* a averti Mme Achraoui. – *(Intérim.)*

Rencontre secrète entre un ministre israélien et un collaborateur de M. Arafat ?

L'OLP s'est refusée, jeudi 5 août, à Tunis, à commenter l'annonce faite par la radio israélienne d'une rencontre secrète, il y a quelques jours, au Caire, entre Yossi Sarid, le ministre israélien de l'environnement et Nabil Chaath, un proche collaborateur de Yasser Arafat. Dans la capitale égyptienne où il réside, M. Chaath – comme M. Sarid – a refusé de confirmer ou démentir cette information, affirmant que *« si les Israéliens sont prêts à négocier directement avec les responsables de l'OLP, ils devront l'annoncer publiquement ».*

Le 13 juillet dernier, M. Arafat avait fait *« rectifier »* une déclaration faite à des journalistes dans laquelle il avait confirmé, dans un premier temps, l'existence de *« contacts secrets »* entre l'OLP et des responsables israéliens, avant de parler simplement de *« tentatives de rencontres »* à Washington, qui *« n'avaient pas abouti ».* La révélation de l'entretien qu'auraient eu MM. Sarid et Chaath a provoqué un tollé de protestations au sein de l'opposition de droite en Israël. – *(AFP.)*

Condamné pour terrorisme en Allemagne

Abbas Hamadé a été libéré

L'un des deux chiites libanais condamnés en Allemagne pour terrorisme, Abbas Hamadé, a été libéré, vendredi 6 août, de la prison de Sarrebruck et devait être immédiatement expulsé vers le Liban. Il avait été condamné en 1988 à treize ans de prison pour détention d'explosifs et participation à l'enlèvement de ressortissants allemands au Liban. Il a purgé la moitié de sa peine, ce qui lui donne droit à une remise de peine. Son frère Mohammad, détenu près de Francfort, a été condamné en mai 1989 à la réclusion à perpétuité pour sa participation au détournement en 1985 d'un avion de ligne américain et le meurtre de l'un des passagers. – *(AFP.)*

Nouveaux accrochages dans le sud du Liban

BEYROUTH

de notre correspondant

Au cinquième jour du cessez-le-feu dans le sud du Liban, des incidents y ont de nouveau eu lieu jeudi 5 août. Le Hezbollah a lancé deux attaques à l'arme automatique et à la roquette antichar contre une position de l'Armée du Liban sud (ALS), force auxiliaire de l'armée israélienne dans la « zone de sécurité » créée par l'Etat hébreu. L'ALS a répondu au canon, ce qui a provoqué une contre-riposte du Hezbollah : deux salves de roquettes katiouchas ont atteint le secteur de Marjayoun, sans faire de victimes. La règle du jeu paraît être devenue la suivante, ainsi que le souligne le journal *l'Orient-le Jour* : *« La guérilla limite ses opérations à la « ceinture de sécurité », des hommes de l'ALS se trouvant, plus que jamais, assignés à leur triste rôle de « sacs de sable » au bénéfice de l'Etat hébreu. »*

Malgré ces incidents, dans les zones dévastées, la semaine dernière, les réparations ont commencé avec le déblaiement et le réasphaltage des routes, la remise en état des réseaux d'eau, d'électricité et du téléphone. Plus de la moitié des 300 000 à 400 000 habitants qui avaient fui leurs foyers, les ont déjà regagnés.

LUCIEN GEORGE

Un soldat israélien enlevé et assassiné en Cisjordanie

Un soldat israélien a été enlevé, jeudi 5 août, au nord de Jérusalem, en Cisjordanie, par le conducteur et les passagers d'une voiture qui l'avaient pris en auto-stop. Son corps a été retrouvé au cours de la nuit de jeudi à vendredi dans la voiture calcinée. Le 13 décembre 1992, un garde-frontière israélien avait été enlevé en Israël et retrouvé assassiné sur la route Jérusalem-Jéricho (Cisjordanie). A la suite de ce meurtre, revendiqué par le mouvement de résistance islamique Hamas, le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, avait ordonné l'expulsion au Liban de 415 Palestiniens. Cette mesure avait bloqué le processus de paix israélo-arabe pendant près de quatre mois. – *(AFP.)*

□ **IRAK : l'attentat de Bagdad revendiqué.** – Une organisation inconnue, le Comité pour la défense de la démocratie en Irak, a revendiqué, dans un communiqué, l'attentat à la voiture piégée, commis, mercredi 4 août, à Bagdad, et qui a fait cinq blessés *(le Monde* du 6 août). Ce comité affirme avoir voulu viser *« deux cibles militaires »,* le ministère de l'habitat, et les studios de la radio-télévision. Les autorités irakiennes avaient accusé des *« agents iraniens »* d'être à l'origine de l'attentat. – *(Reuter.)*

□ **Signature de trois accords économiques entre l'Irak et la Russie.** – L'Irak et la Russie ont signé, jeudi 5 août, à Bagdad, trois accords de coopération, a rapporté l'agence officielle irakienne INA. Ces accords portent sur *« le développement de la coopération dans les domaines économique, commercial et technique, ainsi que sur la création d'un comité conjoint chargé de réaliser des projets économiques en Irak ».* – *(AFP.)*

□ **ÉGYPTE : assassinat d'un pharmacien chrétien.** – Des inconnus, présumés islamistes, ont assassiné un pharmacien chrétien, jeudi 5 août, à Daïrout el-Cherif, à 200 kilomètres au sud du Caire, apparemment parce qu'il avait témoigné en justice contre un intégriste musulman. Philip El Koummous Basilius, trente-six ans, est la troisième personne tuée depuis un mois au sud de la capitale. – *(Reuter.)*

□ **Appel contre la libération de John Demjanjuk.** – Le Centre Simon Wiesenthal, chargé de la recherche d'anciens nazis, a annoncé, jeudi 5 août, qu'il avait fait appel devant la Cour suprême d'Israël pour empêcher l'expulsion de John Demjanjuk, acquitté au *« bénéfice du doute ».* Dans leur recours, le Centre et huit survivants du camp d'extermination de Sobibor demandent que de nouvelles poursuites soient engagées contre John Demjanjuk, pour avoir *« participé à la machine de mort »* nazie. – *(AFP.)*

JAPON : alors que l'empereur est à Bruxelles

L'obstruction du Parti libéral-démocrate a retardé l'élection de M. Hosokawa au poste de premier ministre

Après s'être finalement mis d'accord sur les questions de procédure, les députés japonais devaient se réunir vendredi 6 août pour procéder à l'élection du président de la Chambre basse puis du nouveau premier ministre. Présenté par la coalition anti-PLD, Morihiro Hosokawa avait toutes les chances de l'emporter.

TOKYO

de notre correspondant

Pour la première fois au Japon depuis près de quatre décennies, l'alternance au pouvoir est bien difficile à mettre en place. Alors que l'élection du nouveau premier ministre, M. Hosokawa, candidat de la nouvelle coalition des forces opposées à l'ex-majorité libérale-démocrate (PLD), était prévue pour jeudi 4 août en début d'après-midi, la Chambre basse n'a pas se réunir qu'en fin de soirée pour prendre acte du report de sa séance au lendemain. *« Nous rencontrons des difficultés car nous naviguons en haute mer après de longues années d'absence d'une réelle opposition »,* déclarait M. Hosokawa. Vendredi, les négociations préalables à la réunion de la session plénière de la Diète ont repris, pour aboutir finalement à un compromis.

Le départ, vendredi, de l'empereur Akihito pour Bruxelles où il doit assister aux funérailles du roi Baudouin, a donné un sursis aux politiciens : la nomination du premier ministre désigné par la Diète revenant à l'empereur, symbole de l'unité du peuple, la mise en place du nouveau gouvernement sera en tout état de cause reportée au plus tôt au 9 août, jour du retour du monarque.

Les dirigeants de la nouvelle et de l'ancienne majorité s'opposaient sur trois questions : la durée de la session extraordinaire, la désignation du nouveau président de la Chambre basse et la composition même de la commission chargée du déroulement des travaux parlementaires. Le PLD faisait valoir que traditionnellement le perchoir revenait à la formation la plus nombreuse, c'est-à-dire la sienne. La coalition en revanche voulait placer à ce poste Takako Doi, ex-présidente du Parti socialiste (PSJ).

Le PLD, qui demandait en outre que le durée de la session parlementaire soit fixée à trois semaines pour que le nouveau premier ministre puisse faire au plus tôt son discours de politique générale, a dû se résigner à une durée de dix jours . Les négociations avaient pris un tour cacophonique et il avait fallu cinq heures pour que les sept partis coalisés parviennent à une position commune face à l'offensive des libéraux-démocrates.

Ces derniers n'entendaient pas se laisser chasser du pouvoir sans se défendre. Ils ont a eu recours à la tactique d'obstruction qui fut celle de l'ex-opposition socialiste . Jusqu'à présent, les compromis assortis de tractations diverses et de transferts d'argent se traitaient hors du Parlement, dans le huis-clos de quelque maison de *geisha* . Aujourd'hui, c'est au grand jour que les partis ont été contraints de négocier.

PHILIPPE PONS

CHINE

Deux Tibétains auraient été tués et deux cents arrêtés lors de manifestations en mai et en juin

Deux Tibétains sont morts et plus de deux cents ont été arrêtés lors de manifestations anti-chinoises au Tibet en mai et juin, selon un communiqué du gouvernement tibétain en exil en date du jeudi 5 août. Le 24 mai, à Lhassa, un enfant de douze ans et un adulte ont été tués par la police chinoise et quatre-vingt huit personnes ont été blessées.

Environ quatre mille Tibétains avaient manifesté, le 24 mai, à Lhassa, contre la présence chinoise au Tibet et les hausses de prix. Plusieurs centaines avaient occupé le centre-ville le lendemain. Malgré la répression, les manifestations menées par les moines lamaïstes se sont poursuivies durant le mois de juin dans la capitale tibétaine, mais aussi à la campagne, ajoute le communiqué. Les autorités chinoises avaient dénoncé ces manifestations illégales et affirmé que des étrangers se trouvaient parmi les manifestants. – *(AFP.)*

VIETNAM

Hanoï s'en prend à un dirigeant bouddhiste

Les milieux bouddhistes officiels de Hanoï ont dénoncé les *« actes erronés »* du bonze Thich Huyen Quang, dirigeant de l'Eglise bouddhiste unifiée – non reconnue par le régime – qui a été mis en demeure par les autorités de *« cesser ses activités antigouvernementales »,* a rapporté, vendredi 6 août, le quotidien du Parti communiste, *Nhan Dan.*

L'Eglise bouddhiste officielle proteste contre les agissements du Vénérable Huyen Quang, qui, selon elle, *« sabotent les règles du bouddhisme et vont à l'encontre du développement de la religion au Vietnam ».* Elle demande également à la commission religieuse du gouvernement de lui dénier le rôle de *« chef de l'Institut pour la propagation de la foi bouddhiste ».*

Thich Huyen Quang, qui proteste contre la mainmise de l'Etat sur la religion, est maintenu en résidence surveillée dans la province de Quang-Ngai. – *(AFP.)*

Les regrets de Tokyo n'ont pas mis fin aux protestations des « femmes de réconfort »

La décision du gouvernement japonais de reconnaître, mercredi 4 août, la responsabilité de son pays dans le recrutement forcé, pendant la dernière guerre, de jeunes femmes pour les bordels militaires n'a pas calmé la colère des victimes, qui exigent une enquête plus poussée, l'ouverture des archives de l'armée impériale et une indemnisation *(le Monde* du 6 août).

C'est le cas des principales associations de victimes sud-coréennes. Aux Philippines, où le président Ramos a salué le geste de Tokyo, tout en le jugeant *« tardif »,* une cinquantaine de personnes ont manifesté devant l'ambassade nippone. A Taïwan, un groupe de femmes a exprimé son *« inquiétude »* devant l'absence de programme de compensations financières.

Aux Pays-Bas, les trente-cinq victimes néerlandaises sont unanimes pour dénoncer le manque de soutien du gouvernement de La Haye à leur cause, en raison d'intérêts économiques et financiers. Ellen Van der Ploeg a exprimé sa déception au quotidien *Telegraaf* : *« Je me moque des excuses et des compensations financières, mais je ne connaîtrai pas de repos tant que le Japon n'aura pas fait toute la lumière sur ces crimes de guerre sexuels. »* Elle se trouvait dans un camp d'internement à Java en 1943 quand des soldats japonais l'ont envoyée dans un bordel avec quinze autres jeunes filles. – *(AFP.)*

□ **CAMBODGE : l'ONU accuse les Khmers rouges d'inciter au massacre de Vietnamiens.** – Le chef de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC), Yasushi Akashi, a accusé, jeudi 5 août, les dirigeants khmers rouges d'inciter au massacre de résidents vietnamiens au Cambodge. Il a aussi demandé à la radio khmère rouge de cesser de diffuser des émissions racistes. – *(AFP.)*

EUROPE

BOSNIE : avant la réunion de l'OTAN

Les Serbes se disent prêts à se retirer des hauteurs surplombant Sarajevo

Interrompus, jeudi soir 5 août, en raison du refus de la délégation musulmane de rejoindre la table des négociations, les pourparlers de Genève sur la Bosnie-Herzégovine ont été reportés au début de la semaine prochaine. Après huit heures d'âpres discussions avec le président bosniaque, Alija Izetbegovic, les médiateurs internationaux, David Owen (CEE) et Thorvald Stoltenberg (ONU), ont décidé de convoquer à nouveau les dirigeants serbes et croates. Les huit membres de la présidence bosniaque – profondément divisés sur les modalités du plan de paix, selon le porte-parole de la conférence – pourraient mettre à profit le week-end pour aplanir leurs divergences de vue. Selon les observateurs, cet ajournement de dernière minute augure mal de la suite des négociations, d'autant que cette nouvelle série d'entretiens aura lieu après la réunion de l'OTAN, prévue lundi à Bruxelles. Les représentants de l'Alliance atlantique y évoqueront l'éventualité de frappes aériennes contre les positions serbes en Bosnie, perspective que déplorent les médiateurs mais que les Musulmans utilisent comme moyen de pression contre les Serbes.

Les Serbes, les Croates, ainsi que l'envoyé spécial de Moscou en ex-Yougoslavie, Vitali Tchourkine, estiment que les Musulmans boycottent les pourparlers depuis la semaine dernière dans l'attente d'une opération militaire de l'OTAN. Accusation réfutée par Alija Izetbegovic, qui pose comme condition à son retour aux négociations le retrait des forces serbes des hauteurs stratégiques de Sarajevo. Le président bosniaque a rappelé, jeudi soir, qu'il *« insistait toujours sur le retrait des forces serbes du mont Igman et du mont Bjelasnica »*, qui surplombent Sarajevo.

Quelques heures plus tôt, pourtant, le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, avait donné une note d'espoir en acceptant de rendre le contrôle des hauteurs de Sarajevo à la FORPRONU dès vendredi et de rouvrir deux accès routiers à la capitale bosniaque, conformément aux vœux des médiateurs internationaux. Le commandant de l'armée serbe de Bosnie, le général Ratko Mladic, qui ne semblait pas disposé, mercredi, à lâcher du lest, s'était aussi engagé à retirer ses troupes.

D'autre part, selon le *Washington Post* de vendredi, les Etats-Unis et leurs alliés ont fait comprendre, ces derniers jours, au gouvernement de Bosnie-Herzégovine que les Musulmans devaient revenir à la table des négociations avant que l'OTAN ne procède éventuellement à des frappes aériennes visant les positions serbes de Bosnie. *« Avec de la chance, si les pourparlers se passent bien, nous n'aurons pas à bombarder du tout. C'est le but principal recherché »*, a déclaré au quotidien un responsable américain.

Toutefois, selon des diplomates en poste à Genève, les Musulmans sont en ce moment fortement tentés de s'abstenir de revenir négocier, dans l'espoir que de prochaines attaques aériennes de l'Otan contre les Serbes réduisent rapidement le potentiel militaire de leur principal ennemi. – *(Reuter.)*

□ **CROATIE : Tadeusz Mazowiecki proteste contre les expulsions de réfugiés.** – Le rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie, Tadeusz Mazowiecki, a exprimé ses *« graves préoccupations »* après l'expulsion, fin juillet, de réfugiés bosniaques de Croatie vers la Bosnie-Herzégovine. Ces expulsions constituent *« une sérieuse violation des droits de l'homme »*, souligne l'ancien chef de gouvernement polonais dans une lettre adressée le 2 août au ministre croate des affaires étrangères. Les autorités de Zagreb affirment, pour leur part, que ces réfugiés étaient en *« situation irrégulière »* et qu'ils se livraient à des *« activités subversives »*, sans plus de preuves (*le Monde* des 1er et 2 août). Selon plusieurs témoignages, parmi les 500 personnes expulsées, ou menacées d'expulsion, se trouvent des réfugiés munis de papiers en règle. – *(Corresp.)*

□ **Démission d'un fonctionnaire du département d'Etat américain, spécialiste des questions bosniaques.** – L'un des principaux experts du département d'Etat sur les questions bosniaques, Marshall Harris, qui a présenté, mercredi sa démission, a vivement critiqué, jeudi 5 août, la politique américaine dans l'ex-Yougoslavie et souligné que Washington ne devrait pas accepter le « démembrement » de la Bosnie-Herzégovine, *« pays souverain, membre des Nations unies »*. Le prédécesseur de Marshall Harris à ce poste, George Kenney, avait également démissionné de ses fonctions, il y a un an, en signe de protestation contre la politique de l'administration Bush dans la région. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE

Reprise de la guerre des panneaux en hongrois

PRAGUE

de notre correspondant

Le gouvernement de Bratislava a relancé ces derniers jours la guerre des panneaux portant les noms hongrois de communes de la Slovaquie du Sud où est concentrée la minorité magyare, en les faisant démonter dans une douzaine de villages.

A l'automne dernier, après une première tentative du gouvernement slovaque de supprimer ces panneaux, un compromis avait été trouvé : le panneau (bleu) portant le nom hongrois fut placé à quelques mètres derrière le panneau officiel slovaque (blanc).

« Violation des droits des minorités

Les maires hongrois de Nové Zamky, Dunajska Streda et Komarno, trois chefs-lieux de départements majoritairement hongrois, ont refusé d'appliquer la circulaire du ministère des transports qui demande aux responsables locaux d'enlever les panneaux *« au besoin par la force en faisant appel à la police si la population s'y oppose »*. Les habitants de Komarno (à 90 % magyars) ont repeint l'appellation hongroise, Komarom, directement sur la pancarte officielle slovaque.

Les dirigeants des partis de la minorité à Bratislava ont décidé de protester devant le Conseil de l'Europe contre *« les violations répétées des droits des minorités malgré les promesses du premier ministre Vladimir Meciar »* qui avaient permis à la Slovaquie de devenir membre du Conseil, le 30 juin dernier.

Cet incident est intervenu quelques jours après la décision de M. Meciar de renvoyer en seconde lecture une loi libérale sur les noms et prénoms, recommandée par le Conseil de l'Europe.

Cette loi, adoptée par le Parlement le 7 juillet, permettait aux membres des minorités de choisir des prénoms étrangers, aux femmes de porter un nom de famille étranger sans le suffixe slovaque *« ova »*, et d'établir des extraits de naissance dans la langue des minorités.

M. P.

PORTUGAL : nouvel épisode d'une cohabitation difficile

MM. Soares et Cavaco Silva s'opposent sur la réforme du droit d'asile

LISBONNE

de notre correspondante

La réglementation du droit d'asile au Portugal est au centre d'une vive polémique entre le président de la République, Mario Soares et le gouvernement que dirige Anibal Cavaco Silva. A l'origine de la querelle, le veto mis par le chef de l'Etat à un projet de loi restreignant les conditions d'accès au droit à l'asile politique. Piqué au vif, M. Cavaco Silva, qui s'était quelques jours auparavant déclaré certain que le chef de l'Etat ne s'opposerait pas à ce projet, a réagi très vite, en dramatisant la situation, et en convoquant, jeudi 5 août, un conseil des ministres extraordinaire. Le conseil a décidé de demander la convocation de l'Assemblée de la République (Parlement) en session extraordinaire pour faire adopter le projet.

Le gouvernement, pour sa part, met en avant la progression *« alarmante »* du nombre de demandes d'asile déposées, qui sont passées de 61 en 1991 à 1 171 au cours des six premiers mois de 1993, en soulignant que 99 % d'entre elles sont motivées par des raisons plus économiques que politiques. Il invoque encore l'exemple d'autres pays européens comme la France et l'Allemagne, qui ont pris des mesures restrictives.

Le président, de son côté, a attiré l'attention sur la suppression de la référence au droit d'asile pour des raisons humanitaires dans la nouvelle législation et a jugé dangereuse la disparition de certaines garanties contre les expulsions arbitraires : celles-ci pourront être décidées par la voie administrative et non plus judiciaire comme auparavant.

Si cette polémique est un épisode de plus dans la cohabitation souvent conflictuelle entre un président socialiste et un gouvernement acquis plutôt aux idées de la droite libérale, sa virulence a quelque peu surpris. Mais sur un sujet particulièrement délicat, qui lui tient à cœur – car il n'a pas oublié son passé d'exilé politique en France du temps du régime salazariste, – M. Soares n'a pu s'empêcher d'intervenir, au risque de déclencher une crise. Du côté du gouvernement, la réaction a été tout aussi vive, car M. Cavaco Silva s'est senti injustement attaqué sur un terrain où il aura facilement l'appui de l'opinion publique portugaise, sans parler de celui de ses partenaires européens.

ALICE ILICÉE

Interrogations sur l'unité de la Belgique

Suite de la première page

Ils parcourent la grande antichambre, se signent dans le salon du Penseur, où repose la dépouille mortelle, puis sortent par la salle des Glaces, l'escalier Fontainebleau et la grille du Brabant, avec un dernier regard pour la longue façade de style Louis XVI reconstituée selon les désirs de Léopold II en 1904, à partir d'un bâtiment du dix-huitième siècle.

C'est de ce palais que sortira le cortège funèbre – ce même palais qu'a gagné un autre cortège mercredi, quand le corps a été transporté du château de Laeken, propriété de l'Etat affectée à l'usage du roi dans le nord de Bruxelles, jusqu'au centre-ville. Lors d'une première halte, devant la colonne du Congrès (qui promulgua la première Constitution belge en 1830) et le tombeau du Soldat inconnu, en présence de la famille royale à pied et debout, la participation de la foule à cette translation était déjà manifeste. *« Courage, Madame la Reine ! »*, cria à l'adresse de Fabiola une voix anonyme partie des rangs serrés.

Beaucoup de fenêtres, surtout dans les beaux quartiers, arborent le drapeau national. Comme il y a eu rapidement pénurie d'étoffe, *la Libre Belgique* a publié les trois couleurs sur une pleine page, qu'il suffit de coller sur les vitres. Des billets à prix spécial ont été mis en vente pour permettre aux provinciaux – si ce mot a un sens en Belgique – de se rendre dans la capitale. Jeudi matin, l'encombrement était tel devant le palais royal, les malaises devenaient si nombreux dans la *« file »* (avec déclenchement, dans les hôpitaux, de la première phase du « plan catastrophe »), la bousculade menaçait à tel point de se généraliser dans les gares qu'il fallut conseiller aux voyageurs de retarder leur départ de quelques heures, ce qu'ils firent. Du coup, des trains de nuit étaient prévus pour ramener les dizaines de milliers de personnes qui, même prévenues qu'elles n'avaient aucune chance de pouvoir entrer, continuaient à s'agglutiner aux abords du palais à 22 heures.

A quelque distance, le quartier zaïrois de Bruxelles, célèbre pour son animation, était lui aussi en deuil. Il s'y tenait, à l'éloge du *« roi honnête »*, des propos qui en disaient long sur l'échec d'une certaine décolonisation au profit des potentats locaux. Au journal télévisé du soir, la population a été informée que, faute d'avoir réussi à voir Baudouin pour la dernière fois, elle pourrait se rendre la semaine prochaine dans la crypte de l'église Notre-Dame de Laeken, où, malgré le triste état général du bâtiment, reposent les souverains belges.

Sur la chaîne nationale francophone, des universitaires ont essayé d'expliquer les raisons d'une telle émotion et de son extériorisation. L'un pense que les Belges ont très peu d'occasions de se sentir collectivement [illegible] que ce rassemblement répond à un besoin inconscient. Il croit aussi que le phénomène s'explique par les sentiments très critiques à l'égard des hommes politiques, en raison des difficultés économiques, et que *« le roi, qui ne gouverne pas, est à l'abri de cette critique »*. Un autre souligne qu'il y a un phénomène de compassion à l'égard d'*« un roi qui a souffert »*, voire une sorte d'identification avec l'homme qui fut malade, qui n'eut pas d'enfants, et qui était tout le contraire d'un *« roi de conte de fées. »*

« Une sorte de désarroi »

Interviewé par *le Soir*, le politologue Xavier Mabille déclare au sujet des sentiments portés au roi : *« On ne connaît que les réactions de ceux qui expriment leurs réactions... Et dans ce qui est exprimé, il y a de l'émotion, ainsi qu'une sorte de désarroi, certes liée au décès, mais aussi au fait que l'on vient de réformer profondément les institutions. Parmi ceux qui s'expriment, il y a notamment la fraction de l'opinion qui est la plus attachée à la dynastie, au Roi. C'est là que se recrutent surtout ceux qui ont pu être désorientés par la mise en place de la Belgique fédérale. »*

Le comble de l'affluence à Bruxelles sera évidemment atteint le jour des funérailles. Plusieurs écrans géants seront installés à proximité de la cathédrale pour permettre à la rue de participer à une cérémonie qui se déroulera devant un parterre de chefs d'Etat. Jeudi, Royer, le féroce dessinateur du *Soir*, a montré Mobutu et Saddam Hussein, *personae non gratae*, assis devant leur petit écran. *« De toute façon, on voit mieux à la télé »*, dit l'un. *« Même en noir et blanc »*, dit l'autre.

Cela risque d'être l'avis de beaucoup de gens, pour des raisons différentes. Les chaînes francophones et néerlandophones (qui sont quatre, publiques et commerciales) ont décidé de mettre leurs moyens en commun pour la retransmission en direct, et – cela en dit long – cette coopération fait figure d'événement dans un pays où la télévision dépend d'autorités distinctes en fonction de la langue des programmes.

L'ancienne église collégiale Sainte-Gudule, rebaptisée cathédrale Saint-Michel en 1962, est en réfection depuis plusieurs années. Le chœur, les déambulatoires et deux chapelles ne sont pas accessibles, ce qui va réduire d'autant l'espace imparti à l'assistance pour écouter un office religieux dont le programme musical a été confié à Bernard Foccroulle, directeur du Théâtre de la Monnaie, fervent de la musique d'orgue de Bach. Même ceux des Belges qui ne se sentent pas très concernés par ce deuil regarderont devant leur poste le déploiement des grands de ce monde venus pour l'adieu au roi de leur petit pays – solidarité monarchique et diplomatie internationale obligent [illegible]

Sans doute y aura-t-il aussi de la curiosité pour le comportement et l'apparence des différents membres de la nombreuse famille régnante : Joséphine-Charlotte, sœur du défunt et épouse du grand-duc Jean de Luxembourg, la *« classe »* absolue ; Philippe, le fils du prince Albert et de la princesse Paola, jugé trop juvénile pour régner malgré ses trente-trois ans ; Laurent, son frère, né en 1963, également célibataire ; Astrid, leur sœur, née en 1962, épouse de Lorenz, archiduc d'Autriche-Este, et mère des jeunes Amadeo, Marie-Laure et Joachim. Tout comme Marie-José, fille d'Albert Ier et veuve d'Umberto, roi d'Italie, Mary-Lilian Baels, princesse de Réthy et seconde épouse de Léopold III (après le décès de la princesse Astrid, mère de Baudouin, d'Albert et Joséphine-Charlotte), vit toujours. Elle a eu avec Léopold III ses propres enfants, qui n'ont pas le même genre que le reste de l'arbre généalogique : Alexandre, né en 1942 ; Marie-Christine, née en 1951, divorcée, installée en Californie ; Maria-Esmeralda, née en 1956, qui, aux dernières nouvelles, faisait du journalisme à Paris. La presse n'a pas dit si le « clan Argenteuil », nom du château occupé par Mary-Lilian, serait représenté.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

□ **La police belge bloque 1 500 exemplaires de *Charlie Hebdo*.** – La police belge a intercepté, jeudi 5 août, à Bruxelles, 1 500 exemplaires de *Charlie Hebdo*, destinés à la vente en Belgique. *Charlie Hebdo* titrait : *« Le roi des cons est mort »*.

□ **Erratum.** – Dans la lettre de Michel Géoris sur la Belgique (*le Monde* du 31 juillet), il fallait lire : « quelque 4 400 000 francophones... » et non 400 000.

A TRAVERS LE MONDE

AFRIQUE DU SUD

Le gouvernement ordonne le déploiement de l'armée dans des cités noires

Le gouvernement a ordonné le déploiement de militaires dans les cités noires à l'est de Johannesburg, où la violence a fait 145 morts en six jours, a annoncé, jeudi 5 août, le commandement de l'armée. Le jour même, des policiers avaient été la cible de tirs nourris à Katlehong, au cours d'une opération de ratissage effectuée avant une visite du président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela. Le président Frederik De Klerk et M. Mandela ont discuté pendant quatre heures, jeudi, sans réussir à se mettre d'accord sur l'origine des violences dans les cités noires. *« Leurs points de vue ne se sont pas rejoints. Nous avons l'impression que M. De Klerk n'a pas pris M. Mandela au sérieux et cela pourrait entraîner un recul pour l'Afrique du Sud »*, disait-on dans l'entourage de l'ANC à l'issue de cette rencontre. – *(AFP, Reuter.)*

CHILI

Le dossier Chanfreau définitivement enterré

Un juge militaire de Santiago a décidé, mercredi 4 août, que la loi d'amnistie de 1978 – qui empêche toute condamnation de militaires pour les violations de droits de l'homme survenues pendant la dictature du général Pinochet – s'appliquait dans le cas de la disparition du dirigeant du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), Alfonso Chanfreau. Ce dernier, qui possédait la double nationalité française et chilienne, avait disparu en juillet 1974, sans doute enlevé puis exécuté par la DINA, la police secrète de la dictature. Le jugement fait suite à la décision de la Cour suprême du 30 octobre 1992 de dessaisir les tribunaux civils au profit de la justice militaire (*le Monde* du 1er novembre 1992), dans ce dossier notamment. – *(Corresp.)*

LIBÉRIA

Protestation contre l'interruption de l'acheminement de l'aide d'urgence

Action internationale contre la faim (AICF) s'est insurgée, dans un communiqué publié mercredi 4 août à Paris, contre la décision de la Côte-d'Ivoire de fermer sa frontière avec le Libéria (*le Monde* du 5 août), qui *« met en péril la vie de milliers d'enfants »* en empêchant l'acheminement de l'aide d'urgence.

Prise à la demande du représentant de l'ONU au Libéria, cette décision vise à empêcher les factions libériennes de se réapprovisionner en armes *via* la Côte-d'Ivoire, à la suite du cessez-le-feu entré en vigueur le 1er août. Elle doit être effective jusqu'au déploiement d'observateurs de l'ONU aux frontières, conformément à l'accord de paix signé à Cotonou. Or, comme celles de Médecins sans frontières (MSF)-Belgique et de MSF-Hollande, l'équipe d'AICF, opérant dans les zones contrôlées par Charles Taylor, est proche de la rupture de stocks.

D'autre part, les trois signataires de l'accord de paix ont chacun désigné leur représentant au sein du Conseil d'Etat, organe exécutif des institutions de transition censées régir le pays jusqu'aux élections générales prévues pour février 1994. Le Front national patriotique (FNPL), dirigé par Charles Taylor, a délégué Dorothy Musuleng-Cooper, « ministre » de l'éducation du mouvement.

TURQUIE

La libération des otages du PKK toujours en suspens

Le Kurdistan Information Centre (KIC), une agence d'information kurde affirmant être en contact avec un groupe proche des ravisseurs, a affirmé, jeudi 5 août, que les six touristes français, britannique et australien enlevés par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) *« seront relâchés vendredi ou durant le week-end »*. Le KIC a fait état *« d'informations sûres en provenance de Turquie »*, mais s'est refusé à toute autre précision.

Le Foreign Office a accueilli la nouvelle avec prudence. A Paris, un texte signé de la *« représentation en Europe du PKK »* a indiqué que ce dernier *« va se charger de (...) renvoyer [les otages] dans leur pays, dans des meilleures conditions »* et demande que la Turquie cesse *« ses attaques aériennes et terrestres qui mettent en danger la vie de ces personnes »*.

Jeudi, une délégation humanitaire, qui joue sur place un rôle de médiateur (*le Monde* du 6 août), avait indiqué que *« le lieu et la date de la libération en toute sécurité »* des touristes lui avaient été communiqués – la nuit de mercredi à jeudi avait été évoquée – mais que des conditions de sécurité *« défavorables »* l'avaient conduite à reporter son initiative. – *(AFP, Reuter.)*


CHEZ
BURGER KING,
LA VIANDE
EST MIEUX GRILLÉE
ET EN PLUS
SANS MATIÈRE
GRASSE.
BURGER KING

هكذا من الأصل

AFRIQUE

Menaces sur la presse algérienne

Suite de la première page

« Mes plus beaux moments de liberté, en tant que journaliste, je les ai vécus à Révolution africaine. *Aucun courant du FLN n'arrivait à s'imposer au sein de la rédaction. On bénéficiait ainsi d'une sorte de* modus vivendi », assure Aziouz Moktaris (2).

Tous ceux et celles qui, par dizaines, ont quitté le navire vermoulu de la presse étatique ne partagent pas ce point de vue. *« Si je compare « avant » et « après », c'est le jour et la nuit »*, estime, pour sa part, le directeur du quotidien *El Khabar*, Cherif Rezki. *« Sinon*, Ech Chaâb – un des plus anciens quotidiens arabophones, créé par le FLN – *n'aurait pas coulé et* El Khabar *réussi ! »*, ajoute-t-il, triomphant.

« Coulé », le mot est fort. *Ech Chaâb*, dont le tirage atteint péniblement les 24 000 exemplaires, si l'on en croit les statistiques du mois de mai, disponibles auprès du ministère de la culture et de la communication, ne mérite peut-être pas ce jugement assassin. Comparé aux tirages des « privés », comme *El Khabar* (près de 52 000 exemplaires) ou *El Djazaïr El Youm*, récemment suspendu (plus de 54 000 exemplaires), le recul d'*Ech Chaâb* est néanmoins très net.

Il en est de même pour l'ensemble des titres, hérités des « années de plomb ». Cette lente agonie de la presse étatique – d'où sont issus les bataillons de journalistes ralliés au privé – a très largement profité aux nouveaux dinosaures de la presse « indépendante ».

« En l'espace de trois ou quatre ans, notre tirage a baissé des deux tiers », reconnaît sans ambage le responsable de publication d'*El Moudjahid*, Mohamed Abderrahmani. Comparé à ceux qui étaient, il y a encore quelques semaines, ses principaux rivaux du secteur privé, à savoir *Liberté* (154 000 exemplaires) et *le Matin* (115 000 exemplaires), *El Moudjahid*, avec ses 85 000 exemplaires, fait bien pâle figure.

Quant à sa rédaction, elle a subi une véritable hémorragie, perdant, en quelques mois, *« près des trois quarts »* de ses membres.

El Moudjahid, dont le premier numéro, imprimé en Tunisie, parut en 1956, dans les premières années de la guerre de libération, demeure pourtant, en dépit des récents orages, un des journaux de référence. Non par la richesse de ses articles, mais parce qu'il reflète, de manière complète et rigoureuse, la parole officielle. Après avoir été, pendant près de trente ans, l'organe du FLN, *El Moudjahid*, comme tous ses « cousins » du secteur public, dépend désormais du ministère de la culture et de la communication.

Les aléas de la distribution

Mais l'ancêtre de la presse algérienne, qui a longtemps servi d'école aux journalistes des *« pays frères »* du continent africain, n'a pas seulement hérité d'une réputation. Les moyens matériels dont il dispose le préservent de bien des dangers. En effet, contrairement à ses « confrères ennemis » du privé, *El Moudjahid* n'est pas uniquement un journal, mais aussi une entreprise de presse – qui édite et imprime. Une trentaine de titres du secteur privé ou public, quotidiens ou périodiques, passent par ses rotatives. De quoi regarder l'avenir avec sérénité.

Ce n'est pas le cas de la plupart des journaux algériens. Ceux de province sont particulièrement défavorisés par le nombre limité des imprimeries.

Il en existe quatre pour tout le pays : une à Oran, une à Constantine et deux à Alger. Mais le problème numéro un reste, de loin, celui de la distribution. Il est au cœur de l'actuelle polémique soulevée par la disparition des kiosques, depuis la fin du mois de juillet, du *Matin*, de *Liberté* et de l'hebdomadaire *Ruptures*.

Ces trois titres privés, d'expression française, généralement peu tendres à l'égard du gouvernement de Belaïd Abdesselam, se sont vu réclamer, par la Société d'imprimerie algérienne (SIA), société d'Etat, le montant des créances que leur distributeur, l'Entreprise nationale de messagerie de presse (ENAMEP), elle aussi société d'Etat, aurait dû honorer. L'ENAMEP, en déficit chronique, jouissait, jusqu'en 1990, du monopole de la distribution.

Bien que très affaiblie (le total de ses dettes vis-à-vis des éditeurs est estimé à 110 millions de dinars, soit environ 30 millions de francs), l'ENAMEP dispose encore d'un réseau de diffusion parmi les plus solides et les plus étendus. Etait-ce une raison suffisante pour la choisir comme partenaire ?

De nombreux journaux privés, aux tirages plus modestes, comme le quotidien francophone *El Watan* (81 000 exemplaires), ont préféré s'adresser à des distributeurs privés, techniquement moins performants mais financièrement plus fiables.

Les déboires que connaissent *Liberté*, *le Matin* et *Ruptures* seront-ils passagers ? Les intéressés, qui s'estiment victimes d'un *« règlement de comptes politique »*, accusent le gouvernement d'avoir sciemment provoqué un pseudo-conflit commercial, pour mieux les réduire au silence. Mettant en avant leur *« excellente santé financière »*, *le Matin* et *Liberté* tirent à boulets rouges sur la presse étatique, dont les maigres tirages ne justifieraient pas, selon eux, les largesses que le gouvernement lui accorde.

L'argument ne manque pas de pertinence. Et il faut espérer que la sagesse des tribunaux permette de trouver un arrangement rapide, afin de dissiper les doutes quant à la volonté du pouvoir de maintenir le pluralisme de la presse.

Les bienfaits de l'Etat-providence

En attendant, le lectorat perdu par les trois journaux suspendus ne le sera sûrement pas pour tout le monde. Et il est vraisemblable que, tirant les leçons de cette affaire, des titres se décident à créer leurs propres sociétés de distribution. Les dirigeants d'*El Watan* et d'*El Khabar* y songent déjà, tout comme ceux du puissant hebdomadaire *Ech Chourrouk*, dont les quelque 350 000 exemplaires en font un des géants de la presse algérienne. Une perspective que, en haut-lieu, certains voient d'un bon oeil. *« A présent, c'est l'heure de vérité : tant que les éditeurs ne s'impliquent pas, il n'y aura pas d'organisme de diffusion performant »*, explique-t-on, de source autorisée, pointant ainsi, de manière sibylline, l'échec de l'ENAMEP et la coupable désinvolture dont ont fait montre certains patrons de presse.

Profiter, sans trop s'en vanter, des largesses de l'Etat-providence, tout en se réclamant, à longueur de colonnes, de la loi du marché, est devenu, pour la presse privée, une acrobatie périlleuse. Car, paradoxalement, la presse « indépendante » n'aurait pas réussi à prendre un tel essor, sans l'aide – très conséquente – gracieusement fournie par les pouvoirs publics.

Ces derniers, non sans arrière-pensées, lui ont donné les moyens juridiques, mais aussi financiers et logistiques, de démarrer. C'est ainsi qu'en 1990 ceux qui, parmi les journalistes, souhaitaient quitter le secteur public, se sont vu offrir deux ans et demi de salaire. Ces sommes, mises en commun, ont permis l'éclosion échevelée d'une multitude de titres, dont une vingtaine ont disparu.

Autres « faveurs » exceptionnelles, accordées à la presse privée : la mise à disposition de locaux, le soutien aux frais d'impression, l'octroi de tarifs préférentiels sur le prix du papier, etc.

Fer de lance ou cobaye d'un secteur privé balbutiant, la presse « indépendante » – et avec elle le droit à la liberté d'expression – paie aujourd'hui le prix de ces ambiguïtés. L'absence de statut du journaliste, ou de statut d'entreprises de presse, l'absence d'une loi sur la publicité ou d'un équivalent de l'OJD (pour connaître la diffusion) pèsent lourdement sur son avenir. L'heure de vérité sera aussi, sans doute, celle des plus forts. Des fusions sont possibles. Voire souhaitées : *« On se retrouve avec une vingtaine de quotidiens, alors que le marché se suffirait de six ! »*, déplorent des sources autorisées.

Vulnérable, mais florissant, le nouveau paysage de la presse écrite représente aujourd'hui, par sa liberté de ton et la variété de ses titres (au nombre d'environ quatre-vingts, toutes couleurs confondues), un exemple unique dans le monde arabe. Soumis aux aléas des joutes politiques, ce fragile miroir de la société algérienne en reflète les clivages.

Jusqu'à ce jour, la lutte feutrée qui oppose les tenants de la presse publique et les aventuriers de la presse privée n'aura fait mourir que des titres.

Mais d'autres guerres s'annoncent, réellement meurtrières . L'assassinat de l'écrivain Tahar Djaout, co-fondateur et éditorialiste de *Ruptures*, tué à la fin du mois de mai, et celui de Rabah Zenati, reporter de la télévision publique, mardi 3 août, se répondent aujourd'hui en un terrible écho.

CATHERINE SIMON

(2) C'est dans le Mouvement des journalistes algériens (MJA), aujourd'hui disparu, que la contestation avait commencé à se manifester, dès la fin 1987. Cette vague protestataire, qui prit son véritable essor après les événements d'octobre 1988, sera à l'origine des premières grèves de journalistes, début 1989. Certains dirieant du MJA participeront à l'élaboration du projet de code de l'information et seront accusés d'avoir *« fait le jeu du pouvoir »*.

Des journalistes aux petits moyens

ALGER

de notre correspondante

Journaliste au service « enquêtes et reportages » d'un quotidien francophone algérois, Ahmed, comme nombre de ses collègues, habite chez ses parents. Petits salaires et gros loyers obligent. *« Quand on débute, on touche entre 7 000 et 8 000 dinars par mois. Et les seuls appartements qu'on trouve, c'est à 4 000 dinars au* moins. On n'a pas le choix, lâche-t-il, le sourire philosophe. *Evidemment, je n'ai pas de voiture. Ceux qui habitent loin sont transportés par la maison. Moi, je viens en taxi ou bien c'est mon père qui me dépose. »* Pour les reportages, *« on se débrouille »*.

Ahmed, vingt-huit ans, a découvert la presse en sortant de l'armée, au lendemain des émeutes d'octobre 1988. *« Sans commentaire »*, dit-il, en détournant les yeux. Le métier de journaliste, il l'aura appris *« sur le tas »*, comme l'immense majorité des *« jeunes plumes »* algériennes. Comme Rachida, vingt-deux ans, devenue reporter-stagiaire à Oran, dans un hebdomadaire arabophone, après avoir fait des études d'interprétariat et de traduction. Son père, analphabète, est *« fier »* d'elle. La famille habite au-dessus de la boutique paternelle et Rachida partage sa chambre avec une de ses sœurs. Elle parle couramment le français, l'allemand, *« un petit peu l'anglais »*, mais place l'arabe au dessus de tout, parce que *« c'est la langue de l'islam et de la patrie »*.

L'antenne parabolique...

Ahmed a longtemps aimé sortir en boîte ou au restaurant. *« Avant le temps du couvre-feu* (instauré en décembre 1992), *j'y allais au moins quatre ou cinq fois par mois. Maintenant, c'est terminé ! Et on sait que ce n'est pas une crise passagère »*, soupire-t-il. Le soir, il lit un peu ou regarde la télé : *« Heureusement qu'on a l'antenne parabolique ! »* Le récent assouplissement des horaires, qui permet aux improbables fêtards de traîner jusqu'à 23 h 30, n'a pas changé ses habitudes. *« Il y a encore deux ou trois ans, jamais je n'aurais pensé qu'un journaliste pouvait être tué »*, dit-il simplement.

« J'espère que la paix reviendra et que nous serons unis, comme avant », commente Rachida. Pourquoi le pays va-t-il mal ? *« Le terrorisme a des relations avec l'étranger. Tous les pays arabes sont menacés. Les juifs et les Américains veulent détruire les musulmans »*, répond-elle, d'une voix douce. Rachida aime le raï, Mozart et les glaces qu'on déguste le soir, aux terrasses des « crèmeries » du front de mer. Elle aussi regarde la télévision, mais seulement la chaîne algérienne. *« On n'a pas l'antenne parabolique : TF 1 et France 2, c'est trop pour notre religion, toutes ces femmes nues dans les publicités, c'est péché. »* Pourtant, reconnaît-elle, *« je ne suis pas pratiquante »*. A l'issue de son stage, Rachida espère être embauchée. Mais si, un jour, elle se marie et que son époux lui demande de quitter son emploi, elle le fera. *« Je me sacrifierai »*, assure-t-elle.

« Sacrifié », Ali Dilem l'a été, comme toute l'équipe de son journal, et sans qu'on lui demande son avis. Ce grand jeune homme dégingandé de vingt-six ans, dessinateur parmi les plus talentueux de la presse algéroise, était, jusqu'à il y a peu, le caricaturiste fétiche du quotidien francophone *le Matin*, interdit de kiosque depuis la fin du mois de juillet. Il est aujourd'hui au chômage. *« Ici, on ne touche rien, aucune indemnité »*, précise-t-il, comme à contre-cœur.

« La presse indépendante est à l'état fœtal », soupire-t-il. Sur la porte de son bureau, où il vient traîner tous les jours, comme par habitude, est épinglée une photo de lui, sur laquelle il a ajouté, à coups de feutre noir, une barbe. Dilem pratique la dérision, comme d'autres mangent et respirent. Pourrait-il dessiner dans un Etat islamique ? Silence prudent. Puis, en pesant ses mots : *« Je préfère ne pas avoir à vérifier. »*

C. S.

Retour de l'ancien président Ben Bella

L'ancien président Ahmed Ben Bella, reparti volontairement en exil à Genève depuis plus d'un an, est arrivé, mercredi 4 août, à Alger, a annoncé son parti, le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA), sans préciser les raisons de ce retour. Hocine Aït Ahmed, secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS), est aussi en exil volontaire à Genève depuis juillet 1992.

D'autre part, un percepteur a été assassiné mercredi, dans la banlieue est de la capitale, par des hommes armés qui ont réussi à prendre la fuite. Dans un communiqué publié après l'assassinat, mardi, du journaliste Rabah Zenati, le Haut Comité d'Etat (HCE) a réaffirmé qu'il *« n'y a pas de neutralité dans la lutte contre le plan terroriste et dans le combat décisif pour le changement »*. Par ailleurs, sept intégristes ont été condamnés à mort par contumace, jeudi, par la cour spéciale d'Oran. – *(AFP.)*

TCHAD : dans le nord-est du pays

Une soixantaine de personnes ont été tuées par des assaillants non identifiés

La radio nationale a annoncé, jeudi 5 août, que 61 personnes avaient été tuées et 80 blessées par un groupe d'hommes armés, la veille, à Chokoyam, dans le Ouaddai, au nord-est du Tchad. Les assaillants n'ont été identifiés ni par la radio ni par la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH), qui s'est déclarée *« inquiète de la tournure que prennent les événements au Ouaddai ces derniers temps »*.

La radio a elle aussi qualifié d'extrêmement grave la situation dans la région, située à une centaine de kilomètres de la ville d'Abéché.

Quelques heures plus tôt, le président Idriss Déby avait affirmé, au cours d'un entretien avec des journalistes, qu'il *« ne tolérerait pas d'affrontements ethniques, confessionnels et tout autre agissement allant dans ce sens »*. Il avait également qualifié de *« très grave pour l'unité et la stabilité »* du Tchad l'assassinat d'un haut fonctionnaire, Miambe Mbailao, le 21 mai dernier.

Le massacre de mercredi, dont le bilan est provisoire selon la LTDH, est en effet la dernière manifestation d'une longue série de violences qui affectent le pays depuis le début de l'année.

Le 21 janvier, *« 45 civils ont été sommairement exécutés »*, près de Goré, dans le sud, au cours d'un massacre *« imputable à l'ANT* [Armée nationale tchadienne] », selon Amnesty International.

Pendant plus de deux mois, la Garde républicaine se serait ensuite livrée à un grand nombre d'exécutions extrajudiciaires dans le sud du pays, en représailles à un mouvement de rébellion. Le 5 avril, toujours selon Amnesty International, *« au moins cent civils non armés »* ont ainsi été tués *« par des membres de la garde républicaine »*, dans le Logone oriental.

Sudistes contre nordistes

Depuis, des affrontements opposent régulièrement des sudistes à des nordistes (un mort le 21 juin à Moundou, deux morts et vingt et un blessés lundi dernier à Sarh). Le 30 juin, le gouvernement avait interdit les manifestations religieuses susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et le port d'armes sans autorisation.

Mais les autorités ne parviennent apparemment pas à contrôler les *« combattants »*, surnom donné aux partisans nordistes du président Idriss Déby, arrivés avec lui à N'Djamena en décembre 1990, date de la chute d'Hissène Habré. Il est à craindre que la tension actuelle dans le Ouaddai, région limitrophe du Soudan, soit le fait d'un mouvement militaire. Dans son édition du 22 juillet, *N'Djamena Hebdo* indiquait que *« selon un message du vice-consul du Tchad à El-Djeneina (Soudan), 700 éléments d'Abbas Koty se regrouperaient à Djabal-Aboun d'où ils comptent lancer une offensive contre le Tchad »*.

Abbas Koty, un ancien ministre de la défense d'Idriss Déby en fuite à l'étranger, originaire du nord comme le président, n'avait pas participé à la Conférence nationale de réconciliation qui a eu lieu de janvier à avril à N'Djamena. La LTDH note effectivement que le massacre de mercredi est *« la conséquence logique du refus de la classe politique, à la Conférence nationale souveraine, d'aborder clairement et sincèrement le problème de la paix et de la réconciliation nationale »*.

MARIE-PIERRE SUBTIL

EN BREF

□ **NIGER : sept morts dans des affrontements entre agriculteurs et éleveurs.** – Le ministère de l'intérieur a annoncé, jeudi 5 août, que sept personnes ont été tuées et six blessées au cours d'une « bataille rangée » entre des agriculteurs et des éleveurs, dimanche, dans un village proche de Bani-Bangou, à 180 kilomètres au nord de Niamey. D'autre part, la France a accordé au Niger une aide budgétaire de 112 millions de francs dont elle a conditionné le versement à l'assainissement des finances publiques. Le déficit budgétaire du pays est actuellement évalué à 2 milliards de francs, soit le double des ressources propres espérées pour 1993. – *(AFP.)*

□ **SOMALIE : deux Somaliens tués et deux Américains blessés dans des accrochages.** – Un milicien somalien et une femme ont été tués par des « casques bleus » italiens, lors d'un échange de tirs, jeudi 5 août, au nord de Mogadiscio. Le même jour, deux soldats américains ont été blessés dans une embuscade sur la route de Baidoa, au nord-ouest de la capitale, ce qui porte à cinq le nombre de militaires américains blessés depuis mercredi. D'autre part, des « casques bleus » malaisiens ont saisi un canon au siège de l'organisation non gouvernementale irlandaise Concern. – *(AFP.)*

□ **TOGO : la Cour suprême a rejeté la candidature de M. Olympio.** – Selon un communiqué publié jeudi 5 août, la Cour suprême a rejeté la candidature de Gilchrist Olympio à l'élection présidentielle prévue pour le 25 août. La Cour a jugé non conformes les certificats médicaux joints au dossier de candidature de l'opposant, parce qu'ils avaient été établis en France et non au Togo. Cette décision *« n'est qu'une vague manœuvre politique qui ne trompe personne »*, a estimé le Collectif de l'opposition démocratique, dont le candidat est Edem Kodjo. La Cour a validé la candidature des cinq autres postulants, le général Gnassingbé Eyadéma, Edem Kodjo, Apolinaire Agboyibor, Jacques Amouzou et Ifè Adani. – *(AFP.)*

□ **TUNISIE : précision.** – Dans un article paru dans *le Monde* du 4 août qui évoquait l'élargissement du bureau politique du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), il était indiqué que, pour la première fois, une femme faisait son entrée dans cette instance du parti au pouvoir. Il convient de préciser qu'une autre femme, Mme Fathia Mzali, avait été désignée par l'ex-président Habib Bourguiba pour siéger au sein du bureau politique de l'ancien Parti socialiste destourien (PSD) dont le RCD est l'héritier.

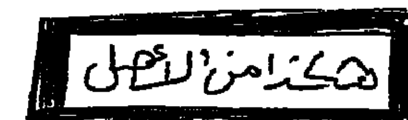
DIPLOMATIE

Un avertissement de M. Boutros-Ghali

Les finances de l'ONU ne cessent de se détériorer

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a de nouveau attiré l'attention sur la situation financière préoccupante de l'ONU, qui compromet grandement la mise en œuvre de nouvelles missions à travers le monde, et même la poursuite de certaines opérations en cours. *« Je crains que, si la situation perdure, l'Organisation ne soit plus en mesure d'exercer ses responsabilités dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales »*, avertit le secrétaire général, dans une lettre adressée aux gouvernements des 184 pays membres de l'ONU. Avec des réserves de trésorerie s'élevant à 380 millions de dollars et des dépenses qui atteignent, au total, 310 millions par mois, les Nations unies traversent la plus grave crise financière de leur histoire. Seuls trois des quinze pays siégant au Conseil de sécurité – la France, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande – sont à jour dans leurs contributions, a indiqué Joe Sills, porte-parole de M. Boutros-Ghali.

Les Etats-Unis demeurent le principal débiteur, avec 836 millions de dollars d'arriérés au 15 juillet, suivis par la Russie avec 508 millions de dollars. Le secrétaire général précise que les quotes-parts non acquittées au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix se chiffrent respectivement à 848 millions et 1,2 milliard de dollars. *« La situation dans laquelle se trouve actuellement l'Organisation est la plus critique qu'elle ait jamais connue »*, conclut M. Boutros Ghali. – *(AFP, Reuter.)*


هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

POLITIQUE

Tout en fixant les conditions assurant le respect de la liberté individuelle

Le Conseil constitutionnel valide la loi sur les contrôles d'identité

Dans sa séance du jeudi 5 août, le Conseil constitutionnel a validé le texte de loi relatif aux contrôles et vérifications d'identité, à l'exception d'une disposition permettant d'accroître au-delà de vingt kilomètres les zones frontalières, où les contrôles auront, après la mise en vigueur des accords de Schengen, un caractère plus contraignant. Le Conseil a également mis en garde contre une pratique de contrôles *«généralisés et discrétionnaires»*, qui, dit-il, *«serait incompatible avec le respect de la liberté individuelle»*.

Saisi par des députés de l'opposition de gauche, le Conseil constitutionnel a validé le texte de la loi relatif aux contrôles et vérifications d'identité, définitivement voté au Sénat le 10 juillet dernier. Il a toutefois jugé non conforme à la Constitution la possibilité d'étendre au-delà de vingt kilomètres la limite de la zone frontalière, où les contrôles auraient pour objet de vérifier le respect des obligations de détention, de port et de présentation des titres et documents (lesquels correspondraient à ceux qui sont habituellement exigés actuellement lors du passage d'une frontière française).

Dans la perspective de la mise en œuvre des accords de Schengen, dont la convention d'application, signée le 19 juin 1990, impliquera pour les Etats signataires de supprimer les contrôles effectués auprès des personnes franchissant *«une frontière commune»*, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les frontières terrestres entre les Etats contractants ainsi que les ports, aéroports et gares ferroviaires ou routières ouverts au trafic international, le gouvernement a souhaité créer une zone particulière de vingt kilomètres en deçà des actuelles frontières terrestres françaises. Dans cette zone, des contrôles de caractère aléatoire pourront être effectués dans le but de lutter contre la délinquance transfrontalière et l'immigration irrégulière.

Le Conseil constitutionnel, contrairement aux auteurs de la saisine, estime que *«la suppression de certains contrôles aux frontières qui découlerait de la mise en vigueur des accords de Schengen pouvait conduire le législateur à prendre des dispositions* [particulières] *sans rompre l'équilibre que le respect de la Constitution impose d'assurer entre les nécessités de l'ordre public et la sauvegarde de la liberté individuelle»*. Selon lui, *«les contraintes supplémentaires* [dans ces zones] *ne portent pas atteinte au principe d'égalité dès lors que les autres personnes sont placées dans des situations différentes au regard des objectifs que le législateur s'est assignés»*. De même, il considère que la création de ces zones ne porte pas *«atteinte à l'indivisibilité de la République»*.

En revanche, le Conseil observe que *«en ménageant la possibilité de porter la limite de la zone frontalière au-delà de vingt kilomètres, le législateur a apporté, en l'absence de justifications appropriées tirées d'impératifs constants et particuliers de la sécurité publique, et compte tenu des moyens de contrôle dont par ailleurs l'autorité publique dispose de façon générale, des atteintes excessives à la liberté individuelle»*. Il ajoute : *«De surcroît, le législateur a méconnu sa compétence en déléguant au pouvoir réglementaire le soin de fixer cette extension.»* Le Conseil a censuré du texte cette extension que le législateur avait fixée à quarante kilomètres au-delà des actuelles frontières terrestres, et dont il laissait la mise en application à un arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre de la justice.

«Réprimer les illégalités qui seraient commises»

Le Conseil constitutionnel a écarté le grief formulé par les auteurs de la saisine contre les contrôles autorisés *«dans les lieux et pour une période de temps déterminée»* puisque, pour le Conseil, *«il incombe à l'autorité judiciaire (...) d'exercer un contrôle effectif sur le respect des conditions de forme et de fond pour lesquelles le législateur a entendu assurer la conciliation»* entre l'exercice des libertés que la Constitution garantit et les besoins de la recherche des auteurs d'infractions.

Les auteurs de la saisine estimaient que l'autorisation de contrôles sans qu'en soient justifiés les motifs, et après qu'eut été introduite la précision que l'identité de toute personne peut être contrôlée *«quel que soit son comportement»*, aurait porté une atteinte excessive à la liberté individuelle. Le Conseil constitutionnel considère que *«la prévention d'atteintes à l'ordre public (...) est nécessaire à la sauvegarde de principes et de droits ayant valeur constitutionnelle»*. Il précise : *«Toutefois, la pratique de contrôles d'identité généralisés et discrétionnaires serait incompatible avec le respect de la liberté individuelle. S'il est possible au législateur de prévoir que le contrôle d'identité d'une personne peut ne pas être lié à son comportement, il demeure que l'autorité concernée doit justifier, dans tous les cas, des circonstances particulières établissant le risque d'atteinte à l'ordre public qui a motivé le contrôle. Ce n'est que sous cette réserve d'interprétation que le législateur peut être regardé comme n'ayant pas privé de garanties légales l'existence de libertés constitutionnellement garanties»*.

Pour le juge constitutionnel, *«il appartient aux autorités administratives et judiciaires de veiller au respect intégral des conditions de forme et de fond posées par le législateur»*, et *«aux tribunaux compétents de censurer et de réprimer les illégalités qui seraient commises et de pourvoir éventuellement à la réparation de leurs conséquences dommageables»*. De même, *«il revient à l'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, de contrôler en particulier les conditions relatives à la légalité, à la réalité et à la pertinence des raisons ayant motivé les opérations de contrôle et de vérification d'identité (...). A cette fin, il lui appartient d'apprécier, s'il y a lieu, le comportement des personnes concernées.»*

Mise en garde

par Anne Chaussebourg

Depuis une douzaine d'années, les contrôles d'identité ont fait l'objet de trois textes de loi. Le premier, dit «sécurité et libertés», d'Alain Peyrefitte, donnait un cadre juridique aux contrôles qui, jusqu'alors, étaient régis par des textes anciens complétés par la jurisprudence de la Cour de cassation. Ensuite, la loi de 1983 avait donné lieu à un vrai conflit entre Gaston Defferre et Robert Badinter, à l'époque respectivement ministre de l'intérieur et ministre de la justice, conflit tranché par le premier ministre d'alors, Pierre Mauroy, et par François Mitterrand. Dès son retour au pouvoir, la droite revenait au texte d'Alain Peyrefitte pour *«assouplir»* les obligations imposées aux policiers. Cette loi de 1986, que la gauche, revenue au pouvoir en 1988 n'a pas modifiée, a donné lieu à une interprétation de la Cour de cassation, considérée comme restrictive par le gouvernement, et particulièrement par le ministère de l'intérieur.

Se référant, pour en prendre le contre-pied, à l'arrêt du 10 novembre 1992 de la Cour de cassation, qui estime que l'atteinte à l'ordre public ne doit pas faire référence à une appréciation générale mais être *«directement rattachable au comportement de la personne dont l'identité»* est contrôlée, le garde des sceaux a voulu que les contrôles de la police administrative puissent désormais avoir lieu *«quel que soit le comportement»* de la personne contrôlée.

Etait-ce ouvrir la porte à des contrôles préventifs systématiques et abusifs, puisque le *«comportement»* n'est plus un critère dans l'appréciation du bien-fondé de contrôles destinés à *«prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment à la sécurité des biens et des personnes»*? Le Conseil constitutionnel a voulu prévenir ce risque de l'atteinte qui pourrait alors être portée à une autre garantie constitutionnelle, celle de la liberté d'aller et venir. C'est donc d'une mise en garde très ferme que les neuf sages du Palais-Royal ont assorti la validation de la loi : le respect de la liberté individuelle exige qu'il n'y ait pas de contrôles d'identité *«généralisés et discrétionnaires»*. Autrement dit, les contrôles ne peuvent être légaux que s'il y a réellement risque d'atteinte à l'ordre public.

Quand le projet de loi avait été soumis au conseil des ministres le 19 mai dernier, le président de la République était intervenu sans que soit révélée la teneur de son propos, dans lequel Pierre Méhaignerie n'avait pas vu de *«réserves»* mais plutôt une concordance de points de vue sur la *«nécessité»* des contrôles et de la *«vigilance»* qui doit en accompagner l'exécution.

Le Conseil constitutionnel n'a, en revanche, rien trouvé à redire à la légalisation des *«opérations coup de poing»*, c'est-à-dire à l'organisation de contrôles d'ampleur dans des lieux et dans une période limitée, définis par des réquisitions écrites du procureur de la République, sans que la police judiciaire ait à invoquer une menace pour l'ordre public.

La censure partielle qu'il a décidée concerne non pas l'établissement de dispositions spécifiques pour les zones frontalières dans la limite de 20 kilomètres en deçà des actuelles limites du territoire français mais la possibilité donnée au pouvoir réglementaire d'accroître jusqu'à 40 kilomètres cette zone. Une façon de dire au législateur que *«trop, c'est trop»* : avec une telle distance, c'est Nice mais aussi Biarritz ou Colmar qui pourraient être englobées dans cette bande.

Reste qu'anticiper l'entrée en vigueur des accords de Schengen, alors qu'elle a été retardée par le gouvernement, confirme l'aspect symbolique du texte voté. A l'évidence, la nouvelle majorité a voulu, dès le début de la législature, satisfaire un électorat plus soucieux de la lutte contre l'insécurité que de protection des libertés individuelles, plus enclin à dénoncer l'immigration comme cause de tous les maux qu'à favoriser l'intégration. Après la réforme du code de la nationalité, celle des contrôles d'identité a donné l'occasion au juge de la constitutionnalité de dire qu'il y a des limites à ne pas franchir.

«Le rituel SS de la Nouvelle Droite»

Les amis de Saint-Loup

Bruno Racouchot, directeur de cabinet de Jean-Marie Le Pen, dans une lettre publiée dans *le Monde* du 5 août, a mis en cause certains passages de l'article «Le rituel SS de la Nouvelle Droite», paru le 3 juillet.

M. Racouchot, en prenant part à plusieurs hommages à Saint-Loup (ancien responsable du journal de la division SS Charlemagne), n'aurait participé à rien d'autre qu'une manifestation littéraire? Or les «Amis de Saint-Loup», éditeurs de l'ouvrage *Rencontres avec Saint-Loup*, auquel a collaboré Bruno Racouchot, précisent dès l'introduction s'être retrouvés *«pour rendre hommage»* à Saint-Loup qui fut *«pour beaucoup d'entre nous (...), un guide et un modèle»* (page 11). *«Nous avions un camarade, il nous a laissé le seul message qui vaille, celui de la fidélité à ce que nous sommes dans la continuité du temps»*, écrit Philippe Conrad page 22. Plusieurs autres contributions évoquent plus le SS que l'écrivain, dont le portrait, en uniforme allemand, figure page 45.

Pas plus que ce livre, la réunion du 20 avril 1991 n'aurait eu le caractère d'un hommage à l'un des idéologues des SS français? «Hommage à Saint-Loup» est pourtant le titre du tract d'invitation distribué lors du colloque du GRECE de mars 1991. Et comment qualifier autrement le rédacteur en chef de *Devenir*, le journal de la division SS Charlemagne qui regroupait les SS français?

Au cours de ce colloque, Bruno Racouchot devait intervenir avec Pierre Vial, dirigeant du FN et Henri Fenet, un SS français qui se battit jusqu'en fin avril 1945 pour défendre le bunker de Hitler à Berlin. Les œuvres littéraires de Saint-Loup comprennent plus d'une douzaine de titres à la gloire du national-socialisme comme «Jeunesses d'Europe, unissez-vous» (conférence prononcée devant le groupe «Collaboration» en 1941), ou de récits de sa guerre sur le front de l'Est, des livres consacrés aux SS français et étrangers. Même ses œuvres «régionalistes» s'inspirent d'une conception de l'Europe des ethnies que Saint-Loup dit avoir été élaborée par les SS à la fin de la guerre. Pour Saint-Loup, la littérature était un engagement.

Aucune coloration «nostalgique»? Les nostalgiques ouvrages de Saint-Loup, qui décrit les anciens SS *«restés figés dans la nostalgie d'un monde disparu»*, met en scène Henri Fenet lui-même, un des trois intervenants de la réunion et un des contributeurs au recueil.

Enfin, Bruno Racouchet conteste les citations de ses écrits dans notre article du 3 juillet. Or les citations sont exactes, les mots de Saint Loup que Bruno Racouchot reprend à son compte sont explicitement signalés comme tels.

Bruno Racouchot précise qu'il n'est pas un «héritier inconditionnel» de Saint-Loup. Nous avons écrit qu'il s'identifiait, dans son texte, à un «digne héritier» des SS français. Il écrit aussi : *«Lequel d'entre nous n'a pas couru, depuis l'éveil de l'adolescence, derrière la plus noble et la plus fascinante figure que Saint-Loup ait introduite dans son œuvre»*, celle de Le Fauconnier, un cadre SS qui aurait tenté de faire survivre une base SS après la défaite du nazisme dans une île proche du cap Horn, île que Saint-Loup a voulu retrouver, et dont la vaine quête constitue l'essentiel du texte de Bruno Racouchot.

Une des contributions du recueil évoque sous le titre «Le monastère des hommes en noir» le château SS de Hildesheim, d'où Saint-Loup dirigeait l'édition de *Devenir*, le journal SS français. Ce texte se termine en commentant l'injonction de Saint-Loup : *«N'oubliez jamais... Je n'ai rien oublié depuis Hildesheim.»* Rassure-toi, Saint-Loup. Nous non plus.

RENÉ MONZAT

L'enquête sur la tentative de subornation de témoin après le match VA-OM

Le juge Beffy a entendu Bernard Tapie dans ses bureaux parisiens

Le juge d'instruction valenciennois Bernard Beffy, accompagné de policiers du service régional de police judiciaire (SRPJ) de Lille, s'est rendu, jeudi 5 août, dans les locaux du groupe Bernard Tapie Finance (BTF), avenue de Friedland (Paris-17e). Il a entendu le président de l'OM pendant plusieurs heures. Cette visite, prévue depuis plusieurs jours mais préparée dans la plus grande discrétion, avait pour but d'évoquer notamment l'affaire de tentative de subornation de témoin dont l'ancien entraîneur de Valenciennes, Boro Primorac, affirme avoir fait l'objet de la part du président marseillais par l'intermédiaire du restaurateur corse André-Noël Filippeddu (*le Monde* du 4 août).

Le magistrat instructeur, déjà en charge du volet «corruption» de l'affaire, a sans doute cherché à obtenir des précisions sur l'emploi du temps de M. Tapie au cours de la journée du 17 juin. Le président de l'OM a toujours nié avoir rencontré Boro Primorac ce jour-là en début d'après-midi pour qu'il accepte de «porter le chapeau» dans l'affaire de corruption. M. Tapie affirme qu'il était alors en compagnie de l'ancien ministre socialiste Jacques Mellick, maire de Béthune. M. Mellick confirme cet «alibi», mais son témoignage tardif, révélé samedi 31 juillet, comporterait d'importantes imprécisions. Le 6 juillet, lors d'une première visite du juge avenue de Friedland, le président de l'OM avait promis qu'il dévoilerait rapidement son emploi du temps. Il a peut-être pu le faire jeudi 5 août, près d'un mois plus tard.

Ph. Br.

Dans les turbulences

Suite de la première page

Ceci, alors même que la gauche n'était pas sortie de la phase de décomposition censée précéder celle de la rénovation.

Or voilà que depuis quelques semaines ce bel édifice menace ruine. L'affaire Valenciennes-OM a jeté la suspicion sur les méthodes par lesquelles le club marseillais est devenu le meilleur d'Europe. La prochaine mise en examen du PDG de Bernard Tapie Finance, Elie Fellous, atteint le cœur même du dispositif financier mis en place par l'homme d'affaires. Et, comble de disgrâce, l'élection de Bernard Tapie comme député des Bouches-du-Rhône pourrait être annulée par le Conseil constitutionnel s'il choisissait de tirer toutes les conséquences du rejet par la commission nationale, pour dépassement du plafond autorisé, des comptes de campagne du candidat Tapie.

Les trois piliers du système

Les trois piliers du «système Tapie» – le sport, les affaires, la politique – se trouvent ainsi simultanément ébranlés, malgré les phrases aimables prodiguées par François Mitterrand à l'égard de son ancien ministre de la ville dans son entretien télévisé du 14 juillet. En même temps, le style qui avait fait le succès du président de l'OM, ce bagout chaleureux fait de spontanéité et parfois de brutalité, dans la parole comme dans le geste, commence à déplaire : les vantardises qui faisaient sourire passent pour des mensonges, l'habileté devient tromperie et les coups de colère n'apparaissent plus que comme des actes de violence.

Suprême paradoxe : l'homme qui avait séduit les médias au point de bâtir l'essentiel de son image sur son art de se servir de la télévision s'estime victime d'un complot médiatique, qu'il s'emploie à déjouer en engageant avec la presse un combat sans merci.

Un «tour de France» avec le MRG

Le voici donc qui ferraille quotidiennement avec les journalistes, qu'ils soient spécialistes de football, de finances ou de politique, tenus par lui pour les complices de cet establishment tant honni qui a juré sa perte, mais qui, foi de Bernard Tapie, pas plus aujourd'hui qu'hier ne parviendra à ses fins.

Bernard Tapie, comme François Mitterrand, auquel l'unissent d'étranges liens de fascination réciproque, a déjà montré son aptitude à rebondir face aux épreuves. On ne peut donc pas exclure qu'il se sorte une fois de plus des pièges dans lesquels il s'est laissé enfermer. Mieux même : il est sans doute capable de retourner à son avantage les difficultés dans lesquelles il se débat en prenant l'opinion à témoin des avanies que lui font subir les puissants et de la vaillance avec laquelle il y répond.

Soutenu sans défaillance par les radicaux de gauche – qui entendent se démarquer ainsi des socialistes, dont la nouvelle direction, en annulant *in extremis* il y a un mois un rendez-vous entre Michel Rocard et Bernard Tapie, a pris nettement ses distances avec celui-ci – le député des Bouches-du-Rhône va reprendre l'initiative. Il compte en particulier mettre à profit le «tour de France» qu'il doit accomplir en septembre avec Jean-François Hory, président du MRG, et qui, jusqu'à preuve du contraire, est maintenu, pour confirmer la faveur dont il continue de jouir, pense-t-il, auprès des Français.

La question est de savoir si son discours peut encore convaincre ceux qui, ces dernières années, lui ont fait confiance. Bernard Tapie s'était imposé en bénéficiant du rejet subi par les hommes politiques classiques : son «parler vrai», sa façon de mener l'assaut contre le Front national et son dynamisme avaient plu. Ancien ministre, il est désormais «banalisé», et son combat contre Jean-Marie Le Pen appartient au passé. De plus, son image de «gagneur» n'est plus de celles qui font recette en toutes circonstances : les temps ont changé et, dès lors que l'argent s'accompagne de relents de malversation, il n'inspire plus le même respect.

Enfin, et peut-être surtout, ce «gagneur» n'est-il pas en passe de devenir un *«loser»*? Le président de l'OM a gagné la Coupe d'Europe, bien sûr, mais a-t-il su pour autant construire une grande équipe, aussi solide que les clubs italiens ou espagnols qui lui servent de modèle? Quant au savoir-faire du sauveteur d'entreprises en faillite, avec la revente d'Adidas, il a montré ses limites. Reste le politique : éloigné du pouvoir par la défaite de la gauche, saura-t-il s'adapter aux nouvelles règles du jeu qui, au-delà des coups médiatiques, exigent aussi la constance et le sang-froid?

THOMAS FERENZCI

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 5 août 1993 :

UN DÉCRET

– N° 93-977 du 31 juillet 1993 relatif aux saisies et cessions notifiées aux comptables publics et aux centres de chèques postaux ou de la Caisse nationale d'épargne.

UN ARRÊTÉ

– Du 15 juillet 1993 établissant la liste des sociétés nationales représentées au comité de coordination pour le développement industriel de la Corse.

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 6 août 1993 :

UNE LOI

– N° 93-980 du 4 août 1993 relative au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

UN DÉCRET

– Du 4 août 1993 déclarant l'utilité publique et l'urgence des travaux de construction nécessaires à la réalisation par la Régie autonome des transports parisiens de la ligne Météor de la station Saint-Lazare à la station ZAC-de-Tolbiac comprenant huit stations et l'atelier d'entretien Tolbiac-Nationale.

UN ARRÊTÉ

– Du 4 août 1993 portant interdiction de circulation, de distribution et de mise en vente d'un ouvrage *(l'Etendard)*.

ENQUÊTE

Les aventuriers de la générosité

IV. – *L'esprit d'entreprise humanitaire*

Sous le choc de la crise, les situations d'urgence se multiplient et des professionnels se mobilisent, inventant de nouvelles parades. Repli sur l'Hexagone ? Certainement pas (*le Monde* des 4, 5 et 6 août). Etrangement, dans ces temps difficiles, les entreprises humanitaires connaissent une forte croissance.

A Gerland, au cœur des friches industrielles de Lyon, « Equilibre, l'entreprise humanitaire » règne sur ses entrepôts bourrés de farine et de médicaments et sa flottille de camions. Sa station « ondes courtes », unique en son genre, la relie à ses collaborateurs « expatriés » en Yougoslavie ou en Irak. L'Association a dû ajouter des préfabriqués pour abriter l'intense activité de ses 250 bénévoles lyonnais. Elle cherche à s'étendre, déjà à l'étroit, *« car nous avons grossi très vite, ces trois dernières années »*, confirme Alain Michel, président-fondateur et catholique pratiquant.

Créée en 1984, à partir de sa paroisse, son entreprise verse aujourd'hui un salaire à 65 permanents du siège, et indemnise 220 « expatriés » et 300 autochtones sur le terrain à l'étranger. A Gerland, ils n'étaient que 20 il y a deux ans. Cette création nette d'emplois s'est faite pendant que la crise économique sévit ailleurs.

Equilibre n'est qu'un exemple. D'autres entreprises humanitaires plus importantes ont également un taux de croissance record. Leur secteur est un des rares à bénéficier d'un boom certain, avec l'ANPE... Les salaires sont modestes. Ainsi les permanents d'Equilibre gagnent-ils entre 8 000 et 11 000 francs par mois. Les bataillons en nombre croissant des bénévoles sont, par définition, gratuits. Dans les sociétés commerciales, on serait bénéficiaire à moins... Vigilance oblige, contre les abus un projet de « contrat de volontariat » est actuellement à l'étude, sur le *plan national. Les responsables* économiques sont à l'affût de « gisements » d'emploi, que la rareté rend précieux. L'humanitaire est-il leur terre promise ?

Gestion savante et placements

Alain Michel, flairant les potentialités de la demande, a su innover en matière d'offre. Sa flotte de poids lourds, convoyant les vivres sur les routes de Croatie et du Kosovo, revient en France chargée de fournitures d'importation pour des industriels dont les transporteurs habituels se dérobent. Alain Michel a su maîtriser ses coûts. Fondée en 1992, Equilibre International est une société commerciale à associé unique – Equilibre, l'entreprise humanitaire. Elle assure le transport de l'aide pour son propre compte, mais aussi pour l'UNICEF et la CEE. Le budget de l'association lyonnaise repose pour 80 % sur des financements institutionnels, principalement communautaires, et pour 20 % sur des ressources propres. *« Il nous faut redescendre à 50/50 »*, souhaite Alain Michel, qui veille jalousement sur l'indépendance de son affaire.

En septembre 1992, il a recruté un directeur financier. Jean-Louis Baron, la cinquantaine argentée et distinguée, est d'origine lyonnaise. C'était un chef d'entreprise prospère. Fin août, il a *« lâché le choix industriel pour le choix humanitaire »*. Sa femme et ses deux filles venaient de mourir dans un accident de voiture.

Dès sa prise de fonctions, il veut *« concilier la spontanéité de l'humanitaire et la rigueur de l'entreprise »*. Ces deux univers *« ont besoin l'un de l'autre. Il n'y a pas d'un côté un monde propre, et de l'autre un monde sale. Le premier a besoin de financements, le second de valeurs »*.

Jean-Louis Baron joue sur *« le vecteur de consommation »* : il développe une gamme de produits (maroquinerie, tissus, bibelots, etc.) estampillés « Equilibre ». Produits par des artisans russes ou des Touaregs, ils sont importés sans intermédiaire. Equilibre commercialise aussi des bouteilles de beaujolais. Plus encore, ce gestionnaire stimule le partenariat avec de grandes sociétés. Ainsi les 130 000 repas servis chaque jour par Equilibre à Moscou dans des cantines de quartier ouvertes aux vieux sont-ils en partie financés par la Fondation Kronenbourg. Enfin Jean-Louis Baron met en place de nouveaux mécanismes financiers. Un fonds commun de trésorerie, pour des associations, et des sociétés de placement : *« C'est une autre démarche que nous proposons aux gens, un placement qui rapporte, plutôt que le don habituel. »*

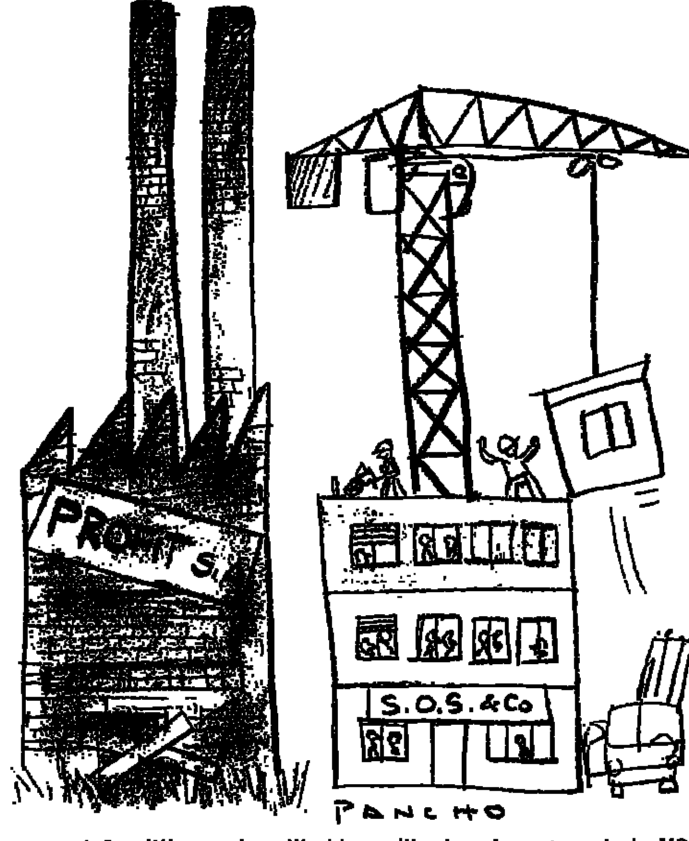
Des innovations bien dans l'air du temps. La plupart des organisations les multiplient depuis deux ans. Elles ont nettement renforcé leurs directions financières. Car la concurrence commence à faire rage sur le marché français de la collecte de fonds. Comment arracher sa part, parmi les quatre à cinq millions de donateurs ?

Sans doute Daniel Baudart, directeur du développement au Comité français de l'UNICEF est-il un des pionniers du genre. Quand il prit ses fonctions, il y a vingt ans, *« un petit spot de télé suffisait pour sensibiliser les gens »*. A cette époque, ce type de métier humanitaire passait trop souvent pour réservé à des personnes qui n'avaient pas pu trouver mieux. Aujourd'hui, la professionnalisation aidant, le secteur attire une foule de diplômés joignant l'utile au gratifiant, à leur sortie de l'ESSEC ou d'HEC.

A ses débuts, Daniel Baudart *« n'avait pas à investir beaucoup pour récolter de l'argent »*. Les passages à la télévision étaient gratuits, pour la *« bonne cause »*. La publicité commerciale n'encombrait pas encore les écrans. Au cours des dix dernières années, *« très progressivement »*, il a fallu amorcer la pompe de la générosité, par un investissement initial. Le Comité UNICEF fut un des premiers à faire du *« marketing direct »* en matière de dons. La vente par correspondance (VPC) modernisait ses méthodes et l'on s'en inspira.

« Il nous fallait tâter le terrain. » Daniel Baudart accepta l'offre gratuite et garantie par contrat d'un éditeur suisse ami, Kumberly und Frey.

En cas d'échec, l'UNICEF n'aurait rien à payer. *« Mailing, sans prendre de risque. »* Ainsi se développa le fichier du Comité. Il comptait alors 18 000 noms pour 1,5 million aujourd'hui ! Entre-temps l'habile directeur a eu recours à des bases de données informatiques. *« Nous avons besoin de notre liberté. »*



Des risques de « dérapages »

Des fichiers de comportement apparaissent sur le marché. Comme celui des abonnés à l'hebdomadaire catholique *la Vie*. Des tests sont menés, sur des échantillons, et les résultats examinés à la loupe. *« Nous avons acquis des donateurs, augmenté le nombre de supporters*, résume Daniel Baudart. *Nous les fidélisons, en les informant régulièrement. »* Sollicités plusieurs fois par an, ces gens généreux donnent en moyenne quatre fois, mais des sommes légèrement plus faibles que par le passé. Serrant leur ceinture d'un cran en raison de l'aggravation de la crise, les gens généreux demandent davantage des comptes, et sont moins enclins que jamais à se désintéresser de l'utilisation de leur argent.

La méthode marketing, qui porte aujourd'hui ses fruits, eut à ses débuts, selon M. Baudart, *« une odeur de fagot »* dans le milieu associatif. Quelques organisations persistent à la refuser, *« car on ne mélange pas torchons et serviettes, business et humanitaire »*. Certaines, de taille plus modeste, ont *« bu le bouillon »*. Elles avaient emprunté à une banque pour investir dans un premier mailing, sans aucun retour. *« C'est un milieu très discret »* souligne M. Baudart. Le marketing direct coûte cher. Mais le retour atteint des sommets, du moins pour l'UNICEF.

Le pourcentage de donateurs qui répond positivement est de 4 à 5 pour cent, contre 0,2 pour mille dans le secteur de la VPC commerciale.

Ainsi comprend-on le succès de la récente campagne menée pour financer la vaccination des enfants du tiers-monde. L'objet pouvait paraître abstrait, trop distant. L'image d'un *french doctor* sous les balles à Sarajevo mobilise immédiatement. Mais un vaccin ? Le Comité a joint à sa lettre d'appel un morceau de sparadrap. *« Symbole du geste médical, qui accompagne le don »*. Le mailing, dit Daniel Baudart, a marché, *« du feu de Dieu »*.

D'autres savent diversifier leurs sources, telle la Ligue pour la recherche contre le cancer qui hérite de nombreux legs.

Risque de saturation dans la population ? Les «produits partage » sont, pour le moment, la dernière mode. En achetant la lessive d'une certaine marque, le consommateur verse dans l'escarcelle humanitaire. Ces produits pourraient lasser au bout du compte. Font-ils d'abord le bonheur de la grande distribution ? Le péril est bien réel. Aussi étudie-t-on des projets visant à introduire une réglementation spécifique, pour l'humanitaire, dans le domaine du marketing. Prudence de rigueur. Mais est-il possible, en pratique, de distinguer les genres alors que toute la VPC commerciale et les organisations humanitaires travaillent avec les mêmes partenaires et parfois sur les mêmes fichiers ? Sans attendre, les professionnels de la générosité se sont dotés d'une charte déontologique et d'un comité de surveillance.

Les ratés du *charity business* persistent. Dans l'ex-Yougoslavie, comme hier au Liban, les milices prélèvent leur dîme pour laisser passer les convois de l'aide alimentaire. Les énormes détournements au Zaïre sont de notoriété publique. Certes, l'aide se fait de plus en plus décentralisée, s'appuyant sur des ONG locales fiables. Ainsi est-elle plus souvent acheminée à bon port.

Mais plus augmente la puissance financière de l'humanitaire, moins est permis l'angélisme. Que de tentations, ou encore simplement d'incompétence ! Le scandale qui vient de frapper l'Armée du salut britannique force au réalisme. Dans le *charity business*, de nouveaux risques apparaissent.

La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) impose au solliciteur par voie de fichier des messages clairs : « cause » et « utilisation » du don. C'est à la CNIL que le sollicité peut s'adresser, s'il refuse l'utilisation de son nom inscrit dans un fichier. Peut-être pour éviter d'avoir sa boîte aux lettres qui déborde de prospectus à chaque passage du facteur...

Plusieurs centaines d'entreprises humanitaires se lancent à l'assaut du marché de la générosité. Des milliers d'associations partent à l'aventure, « à but non lucratif ». Pour les chercheurs de fonds, l'Hexagone en récession paraît soudain étriqué. Médecins sans frontières vient d'ouvrir une antenne à Londres. Là-bas, la charité victorienne a su fructueusement évoluer...

DANIELLE ROUARD

Prochain article :

Le « modèle » Oxfam

Aidez les orphelins en mangeant des biscottes...

Après celles de « la forme » et de « l'équilibre », est venue l'heure de « la charité » pour faire vendre. Des experts du marketing appellent cela *« Charity Promotion »*. Une part du prix affiché est reversée aux organisations caritatives ou humanitaires.

Ainsi, Benetton « roule » pour Caritas, Wrangler pour les Restos du cœur, Novotel et Kréma pour l'association internationale de protection de la nature WWF, Agfa pour l'UNICEF, Kellogs pour MSF, Neutrogena pour Pharmaciens sans frontières etc. Aidez les orphelins, en mangeant des biscottes Heudebert. Au moment de Noël, le chocolat Poulain fait un tabac : ses boîtes « offrent » alors une carte de vœux UNICEF au consommateur qui la paie en emportant le tout. Ces « produits-partage », ainsi dénommés, connaissent assurément une vogue. La pub-spectacle fait mauvais effet. Moralisation ou culpabilisation ?

Dans le même temps, la philantropie d'hier ayant pris un coup de vieux avec son air paternaliste fait place au mécénat. Ce *« sponsoring humanitaire »*, selon le jargon en vogue, concurrence le secteur artistique de ce marché. Plusieurs organisations ont commencé à établir un partenariat à long terme avec de grandes sociétés industrielles, commerciales et financières.

Il y a soixante-dix ans, Henry Ford écrivait, dans *Ma vie, mon œuvre* : *« Nous nous élevons au-dessus de ce culte que l'on a longtemps professé pour une possession matérielle de la richesse. Ce n'est plus une distinction d'être riche, en fait, on ne souhaite plus communément le devenir.* (...) *Ce que l'on ambitionne aujourd'hui, outre une vie décente, c'est un emploi utile dans la société, l'occasion de rendre de grands services, seules distinctions réellement honorables pour un individu. »* L'humaniste Henry Ford courait loin devant le progrès. Mais sur une autre route que la voie royale des « produits-partage »...

D. R.

La surveillance du « charity business »

Et s'il y avait moins de misère qu'on le dit ? Sylvie Brunel, spécialiste de l'aide alimentaire au tiers-monde, aujourd'hui directrice de l'AICF (Action internationale contre la faim) démythifiait les statistiques des experts internationaux dans son ouvrage *Une tragédie humaine – La faim dans le monde*, publié en 1991 (1). Des marchands de catastro*phisme n'hésitent pas à noircir* le tableau pour ramasser plus d'argent.

Manipulation du message d'appel, détournement de l'aide à l'arrivée : le généreux donateur n'y retrouve parfois plus ses petits. Conscients des dangers, d'un bout à l'autre de la chaîne, des organisations du secteur humanitaire ont adopté en 1989 une Charte de déontologie puis se sont dotées d'un comité de surveillance *ad hoc* (*le Monde* du 26 janvier 1990).

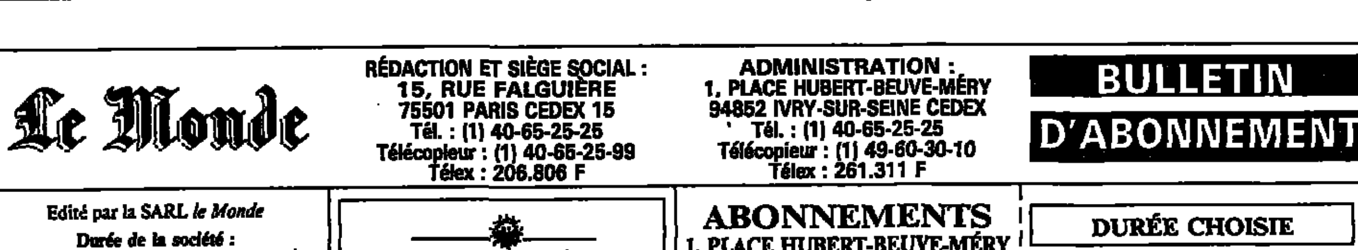
Les contrôleurs du comité épluchent soigneusement les comptabilités des signataires (2). La source et l'emploi des dons sont passés au crible. La règle de transparence fonde cette autosurveillance de la profession. De plus, la Cour des comptes exerce un contrôle financier sur les associations, comme l'y autorise un arrêt du Conseil constitutionnel de juillet 1991.

Cette surveillance est d'autant plus bienvenue que les moyens financiers s'amplifient et que les techniques deviennent sophistiquées. L'Armée du salut britannique a vécu une triste expérience, en début d'année (*le Monde* du 14 avril). Elle a fait involontairement le bonheur d'escrocs en col blanc qui lui avaient proposé des placements mirifiques. Du vent ! Le scandale a éclaté à la suite des contrôles effectués par les *charity commissioners* désignés par l'Etat et indépendants du secteur humanitaire.

D. R.

(1) Editions Pluriel, 1991, 321 pages, 69 francs. Diffusion Hachette.

(2) Sont membres du Comité de la Charte de déontologie (21, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75011 Paris, tél. 49-28-54-25) : Action internationale contre la faim; Aide et Action; Association pour le développement de l'Institut Pasteur; Association française contre les myopathies; Association des paralysés de France; Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles; Comité français de l'UNICEF; Delta 7; Fondation de France; Fondation pour la recherche médicale; Jeunesse au plein air; Ligue nationale française contre le cancer; Médecins du monde; Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte; Petits frères des pauvres; Restaurants du cœur; Secours catholique; Secours populaire français; Union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS); Villages d'enfants SOS de France; Villages d'enfants SOS dans le monde.



Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

SOCIÉTÉ

La corruption sur la Côte d'Azur

L'affaire de la caisse noire de la SEREL pourrait permettre de pénétrer les méandres du système mis en place par Jacques Médecin

NICE

de notre correspondant régional

Depuis qu'elle a éclaté, le 1er juillet dernier, l'affaire de la caisse noire de la SEREL ne cesse de prendre de l'ampleur. Le juge d'instruction chargé du dossier, Jean-Paul Renard, devait entendre, mercredi 4 et jeudi 5 août, deux anciens cadres de cette société niçoise spécialisée dans la signalisation et la régulation routière qui ont été précédemment informés, par lettre, de leur mise en examen pour complicité de corruption active. Au total, sept dirigeants ou ex-colllaborateurs de la SEREL ont d'ores et déjà été poursuivis, dont trois ont été écroués. Une confrontation doit, par ailleurs, avoir lieu, vendredi 6 août, entre le PDG de la SEREL, Francis Guillot, l'ancien directeur général, Gérard Canarie et un autre ancien cadre, Philippe Reich, ex-directeur des achats et des travaux.

Relations privilégiées

L'affaire de cette caisse noire pourrait permettre aux enquêteurs de pénétrer dans les méandres d'un système de corruption que Jacques Médecin, ancien maire (CNI) de Nice et ancien président du conseil général des Alpes-Maritimes, avait fait prospérer sous la contrainte, la contagion ou l'émulation. Le cas de la SEREL paraît, en l'occurrence, exemplaire des pratiques en vigueur sous son ère que plusieurs procédures pénales ou financières ont déjà, en partie, dévoilées depuis plus de deux ans (*le Monde* daté 16-17 août 1992).

C'est en 1967 que Francis Guillot, un Niçois de souche dont le père exploitait une petite entreprise d'électricité, crée, avec quatre collaborateurs, la Société d'études et de réalisations électrotechniques et électroniques (SEREL). Cet autodidacte épris de modernité a su anticiper le passage de l'électromécanique à l'électronique. Vingt-cinq ans après, le groupe SEREL est devenu l'un des leaders européens de signalisation et de régulation routière. Jusqu'à la fin de 1991 son développement a été continu. Comprenant cinq filiales en France et trois autres à l'étranger, sans compter des participations dans plusieurs sociétés d'économie mixte, il compte, alors, 384 salariés, pour un chiffre d'affaires de 281,5 millions de francs.

Dès l'origine, Francis Guillot a noué des relations privilégiées avec Jacques Médecin. C'est grâce aux marchés passés avec la ville de Nice que la SEREL a pris son essor. Nice a servi de laboratoire, puis de vitrine à ses produits (une cinquantaine de brevets maison). L'association fonctionnait si bien que M. Médecin avait même envisagé, un temps, de s'associer avec M. Guillot pour partir à la conquête du marché américain...

Le prosélytisme de l'ancien maire de Nice n'était pas désintéressé. Que la SEREL ait participé, financièrement, à ses campagnes électorales (et à celles d'autres élus médecinistes du département), cela relevait d'une pratique banale. En revanche, à partir de 1982 au moins – avec les lois de décentralisation – la situation a semble-t-il dégénéré en une corruption. Selon M. Guillot, la SEREL aurait versé, au total, 14 millions de francs de commissions occultes pour l'obtention de marchés publics. Sur cette somme, 4 millions de francs seraient allés dans la poche de l'ancien maire de Nice. Sur quelle période? Le PDG de la SEREL ne l'a précisé, pas plus qu'il n'a indiqué comment il était parvenu à ce chiffre qui reste sujet à caution.

« Le système Médecin, affirme Me Michel Cardix, l'avocat de Francis Guillot, *consistait en une soumission totale des entreprises qui voulaient obtenir des marchés publics aux exigences de l'ancien maire de Nice. En d'autres termes, la SEREL, comme bien d'autres, a été victime d'un véritable racket. »* Cette explication mérite, pour le moins, d'être nuancée. Si l'ancien maire de Nice a, sans doute, fait preuve d'un solide appétit, Francis Guillot paraît, de son côté, avoir spontanément intégré dans la politique commerciale de son entreprise la « séduction » poussée d'élus et de fonctionnaires qui ne demandaient qu'à être conquis par ses « arguments ».

Un réseau de sociétés étrangères

La SEREL gagnait de l'argent. Elle en redistribuait, aussi, généreusement pour renforcer ses positions (et éliminer ses concurrents). La caisse noire du groupe a d'abord été alimentée par un « sytème de compensation » pittoresque. La SEREL achetait, pour son compte, des appareils ménagers ou du matériel audiovisuel qu'elle revendait à ses employés et dont elle récupérait le produit par retenue sur les salaires. Cette *« petite caisse noire »* aurait rapporté, chaque année, environ 800 000 francs.

Le système a ensuite été amélioré par une *« grande caisse noire »* à partir de fausses facturations effectuées par le biais de sociétés écrans supposées servir d'intermédiaires à la SEREL pour la prospection de marchés étrangers. Parmi celles-ci, une société suisse, Dennis international, qui disposait d'un compte dans une banque monégasque où les fonds détournés étaient retirés en espèces. On cite, aussi, une société canadienne, Mac Gilton Johnson, et une société russe, Monthosa Montoca.

Francis Guillot accuse Gérard Canarie, directeur financier puis directeur général de la SEREL de 1988 à 1991, d'avoir monté ce réseau de sociétés étrangères (*le Monde* du 5 août). Or l'instruction de l'affaire Nice-Opéra, confiée à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble, a révélé que, dès 1985, la SEREL avait déjà versé des pots-de-vin à M. Médecin par l'intermédiaire de deux sociétés belges, De Jy et Cobec.

Les faveurs du Front national

Reste à savoir qui la SEREL a « arrosé » et dans quelles conditions. Dans un premier temps, M. Guillot n'a reconnu que le versement de pots-de-vin au seul M. Médecin. Au cours d'un second interrogatoire par le juge d'instruction, le 7 juillet, le PDG de la SEREL a lâché quelques autres noms de personnalités de second plan ou ne jouant plus de rôle sur la scène politique. Notamment celui de Pierre Chatelain.

Adjoint (PR) au maire (app. RPR) de Nice, Honoré Bailet, M. Chatelain est président, depuis 1990, d'une société d'économie mixte de circulation et de stationnement de la ville, la SEMIACS, dans laquelle la SEREL est actionnaire à 35 %. Selon M. Guillot, la SEREL lui aurait versé 150 000 francs pour effectuer des réparations dans sa villa de la banlieue de Nice. Entendu par la police, M. Chatelain a formellement rejeté ces *« allégations »* (*le Monde* du 27 juillet).

Autre nom cité : celui de l'ancien ministre giscardien de l'équipement, Fernand Icart, qui aurait reçu de la SEREL 500 000 francs pour sa campagne électorale lors des élections municipales, à Nice, en 1983. Une générosité qui ne constitue un délit que pour la SEREL et que M. Icart, un homme politique dont l'intégrité n'a jamais été suspectée dans le département, reconnaît volontiers. *« Je n'avais aucune raison de refuser ce concours financier,* nous a-t-il expliqué, *comme ceux que j'ai reçu d'autres entreprises locales alors que j'affrontais le « mur d'argent » médeciniste. »* M. Guillot a également évoqué la remise à un adjoint au maire de Paris, Paul Violet, en 1990 et 1991, d'une somme de 500 000 francs destinée à soutenir le mouvement des gaullistes de gauche.

Dans le même registre, la SEREL aurait également été soucieuse de se concilier les faveurs du Front national. M. Guillot a reçu M. Le Pen dans sa villa d'Antibes, en juillet 1991, à l'occasion d'une cérémonie familiale au cours de laquelle le président du Front national et le leader niçois de son parti, l'avocat Jacques Peyrat, avaient réjoui les invités en chantant, en duo, un air du répertoire parachutiste... Dans un ouvrage récent, *le FN, l'Argent et l'Establishment*, Blandine Hennion a, par ailleurs, révélé que la SEREL avait largement participé au financement de la campagne électorale de M. Le Pen aux dernières élections régionales.

M. Guillot ne semble pas s'être étendu sur ce sujet, mais il a encore fourni d'autres informations sur les largesses – selon lui sollicitées – de sa société : par exemple, le versement d'une commission occulte de 150 000 francs à un ancien responsable de la société de transports urbains de Nice ou l'installation gracieuse d'un système d'alarme au domicile d'un élu antibois.

Le PDG de la SEREL n'a guère fait mystère, enfin, des « bontés » dont il aurait fait preuve à l'égard de Marcelle Mandica, l'épouse du maire de Nice, entendue pendant sept heures par la police, le 1er juillet dernier. Mme Mandica, qui exerce, de notoriété publique, une très grande influence sur son époux, a été l'employée, à 35 000 francs par mois, du groupe SEREL entre 1984 et 1991. *« Un salaire*, a sobrement admis M. Guillot, *qui n'était pas totalement justifié. »* Selon un cadre de la société, *« Mme Mandica était incontournable pour avoir accès à M. Bailet. C'est elle qui prenait les rendez-vous auxquels elle assistait en personne »*. A titre amical, la SEREL aurait, aussi, offert deux voyages lointains à M. et Mme Bailet et installé un système de commande à distance du chauffage de leur chalet au Boréon, dans l'arrière-pays niçois.

La justice devra s'efforcer d'établir si les affirmations de M. Guillot ont, ou non, un fondement, comme elle devra vérifier d'autres renseignements qu'il a distillés. Le patron de la SEREL a, ainsi, fait état de l'aide financière apportée par une entreprise niçoise de BTP à Mme Mandica pour l'acquisition d'un appartement sur la promenade des Anglais.

L'épouse de M. Bailet, affirment ses proches, *« n'a rien à se reprocher »*. Elle aurait, d'ailleurs, été à même, de justifier les importants mouvements de fonds constatés sur ses nombreux comptes en banque et qui ont beaucoup intrigué la justice. L'exploitation de la masse de documents saisis par les policiers, tant au siège des sociétés de la SEREL qu'à la SEMIACS – dont M. Bailet fut le premier président – devrait leur permettre de faire progresser leurs investigations.

Interrogations des salariés

La justice vient aussi d'être saisie d'une dénonciation des services de la répression des fraudes concernant la violation des règles des marchés publics par la ville de Nice. Un certain nombre de marchés auraient été attribués de gré à gré alors que leur montant aurait justifié le recours à la procédure d'appel d'offres.

M. Guillot, tant s'en faut, n'a pas tout dit. *« Il est évident,* observe Me Cardix, *que le versement de commissions occultes, en espèces, ne laisse pas de traces comptables. Les déclarations de mon client devraient toutefois pouvoir être vérifiées par le magistrat instructeur. On verra, alors, que M. Guillot a dit la vérité... »* L'avocat de Gérard Canarie, Me Valentin Césari, se félicite, à l'inverse, que l'ancien directeur général de la SEREL ait eu *« le courage de dénoncer le système Guillot en dépit des menaces dont il a fait l'objet »*.

Les salariés de la SEREL, de leur côté, s'interrogent sur la pérennité de leur entreprise qui a été admise, le 20 juillet, au bénéfice de la procédure de conciliation par le tribunal de commerce de Nice après s'être imposé un douloureux plan de restructuration consécutif à la diminution de ses activités, en 1992 (exercice clôturé par une perte de 48 millions de francs). Forte de son savoir-faire, la SEREL, qui dispose d'un volume important de contrats de maintenance, est viable. Mais la tourmente de l'« affaire » risque de l'emporter. Quant à la classe politique niçoise, elle retient son souffle...

GUY PORTE

Prétextant des problèmes de sécurité

Des habitants de Mazamet créent une « organisation de nettoyage »

ALBI

de notre correspondant

« L'organisation de nettoyage ». C'est le terme sans équivoque choisi par une trentaine de propriétaires de maisons plutôt cossues de Mazamet (Tarn) pour en finir avec ce qu'ils appellent *« les agissements bien connus d'une équipe spécialisée dans les larcins, pillages de maisons et de voitures, et qui, impunément, naviguent sur la commune »*. Les signataires de la lettre, dont le porte-parole est un industriel de la laine, ne cachent pas les objectifs de cette organisation : *« Peser de son poids auprès des pouvoirs publics de manière à obtenir que, rapidement, des mesures soient prises pour que notre agglomération puisse retrouver une moralité qu'elle a perdue. »*

Ce retour à la moralité passe, selon eux, par la création d'une sorte de milice, *« une équipe de contrôle qui, malheureusement, devra agir peut-être de manière répréhensible au vu de la loi, mais qui nous semble la plus efficace puisque les moyens dont dispose la police officielle ne suffisent pas »*. Et si l'avertissement ne paraissait pas assez clair, le porte-parole du comité assure : *« Il va y avoir du sang. Moi, j'ai déjà acheté des cartouches. »*

En parallèle, et dans des termes plus mesurés, mais sur un ton tout aussi ferme, l'auteur de ces propos a adressé un courrier aux élus locaux des communes concernées et du conseil général, les invitant *« à prendre les mesures nécessaires pour protéger l'agglomération et mon domicile qui sera inoccupé pendant tout le mois d'août »*.

Victime d'un vol à la roulotte et d'une tentative de cambriolage, l'auteur de ces courriers a une vision de la délinquance locale que ne reflètent pourtant pas les statistiques officielles. Celles-ci font état d'une baisse de 15 % sur le premier semestre 1993, comparativement à la même période de 1992, alors qu'avec vingt-sept mille habitants sur sept communes l'agglomération mazamétenne est classée parmi les plus calmes de France à importance comparable. Un programme de développement social des quartiers est en cours à Aussillon, où la population immigrée atteint 20 %.

Certes, le démantèlement d'une bande de quatre adolescents a permis, le mois dernier, d'éclaircir une série de vingt-cinq vols à la roulotte, mais, pour le directeur départemental des polices urbaines du Tarn, Henri-Claude Bardin, *« la réaction est disproportionnée par rapport à la réalité »*. Une réalité qui traduit à sa façon le malaise d'une agglomération où le Front national atteint souvent la barre des 20 % aux élections.

JEAN-PIERRE BARJOU

MÉDECINE

Alors que le gouvernement continue d'étudier les modalités d'une indemnisation

Des provisions sont accordées à cinq victimes d'hépatite C post-transfusionnelle

Cinq hommes âgés de quarante à soixante-dix ans, victimes d'hépatite virale de type C contractée après transfusion sanguine viennent de se voir accorder des provisions d'indemnisation d'un montant total de 575 000 francs par le tribunal de grande instance de Bordeaux. Selon la gravité de l'affection, ces sommes varient de 5 000 francs à 200 000 francs. Le gouvernement continue, pour sa part, l'étude des modalités d'une indemnisation globale des victimes. On estime leur nombre entre 100 000 et 400 000, l'affection pouvant prendre des formes cliniques plus ou moins graves.

Il y a un an et demi, le tribunal de grande instance de Bayonne accordait une provision de 20 000 francs à une jeune femme atteinte d'une hépatite C contractée, selon toute vraisemblance, lors d'une transfusion sanguine (*le Monde* du 19 mars 1992). C'est aujourd'hui le tribunal de grande instance de Bordeaux qui prend une décision similaire en augmentant le montant des provisions accordées, celles-ci atteignant 200 000 francs chez les personnes souffrant d'un stade très avancé (cirrhose évoluée ou cancer du foie) de la maladie. Selon le degré d'évolution de l'affection, le tribunal a fixé à 5 000, 20 000, 150 000 francs et à deux reprises 200 000 francs le montant de ses provisions à valoir sur de futures indemnisations.

Les cinq victimes membres de l'association « Pourquoi » (1) ont contracté leur hépatite C avant la date de mise en place en mars 1990 du test systématique de détection de cette affection transmissible par le sang. L'hépatite virale de type C est une infection asymptomatique dans 70 % des cas, mais peut, dans 30 % des cas environ, conduire, au bout de dix à vingt ans, à l'installation d'une hépatite chronique avec possibilité d'évolution vers une cirrhose grave ou un cancer du foie. Après l'utilisation d'une série de marqueurs sérologiques indirects pour tenter d'écarter les porteurs du virus de l'hépatite C du don du sang, les autorités sanitaires avaient rendu le dépistage obligatoire en mars 1990 dès que ce fut techniquement possible.

Estimant que les hépatites virales C seront *« un problème majeur de santé publique en l'an 2000 »*, un rapport demandé en 1992 par Bernard Kouchner, alors ministre de la santé et de l'action humanitaire, à un groupe de spécialistes présidé par le professeur Max Micoud (CHU de Grenoble), situe entre 500 000 et 2 millions le nombre des personnes pouvant, aujourd'hui en France, être contaminées par ce virus. L'origine post-transfusionnelle peut être comprise dans une fourchette de 100 000 à 400 000 cas (*le Monde* du 22 octobre 1991 et du 9 janvier 1993).

Processus législatif

Après avoir pris la pleine mesure de cette affaire, les pouvoirs publics étudient les possibilités d'une indemnisation des victimes. M. Kouchner n'ayant pas réussi à faire voter une loi sur l'indemnisation du risque thérapeutique, la question reste entière. Depuis qu'il a été nommé ministre délégué à la santé, Philippe Douste-Blazy a repris le dossier (*le Monde* du 23 avril).

Différentes associations se sont, depuis plusieurs mois ou plusieurs années, mobilisées sur ce thème. Elles déclarent au total grouper plusieurs milliers d'adhérents et souhaitent le plus souvent obtenir des indemnisations lorsque les victimes sont à un stade avancé de la maladie, et dès lors que le lien avec un geste transfusionnel peut être établi. Le nombre des victimes et le montant potentiel des indemnisations soulève de nombreuses questions d'ordre financier, et on précise, dans l'entourage du ministre délégué à la santé, que ce dossier *« est toujours à l'étude »*.

Après les premières indemnisations des victimes de sida post-transfusionnel, les décisions de justice concernant l'indemnisation des personnes ayant contracté par voie sanguine le virus de l'hépatite C pourraient rapidement poser de nouvelles et graves difficultés financières aux centres de transfusion sanguine. Une partie des problèmes soulevés tient ici à l'attitude qu'adopteront les compagnies d'assurances. On assure qu'à Bordeaux, où le centre régional de transfusion sanguine fut assuré jusqu'en 1987 par la Mutuelle d'assurances du corps sanitaire français (puis par l'UAP), que les provisions d'indemnisation décidées par le tribunal de grande instance seront bel et bien versées.

Déjà, pourtant, comme dans la récente affaire d'Aix-en-Provence (*le Monde* du 29 juillet 1993), des contentieux surgissent entre les centres et les assureurs, ces derniers souhaitant faire jouer, avec l'hépatite C comme avec le sida, certaines clauses sur le plafonnement, le type ou le nombre de sinistres. Il reste à savoir si la multiplication de ces affaires sera ou non de nature à accélérer le règlement global du dossier, et si, après le sida, l'hépatite C post-transfusionnelle pourra ou non déboucher sur un processus législatif d'indemnisation.

JEAN-YVES NAU

(1) « Pourquoi », 110, avenue de la Libération, 33700 Mérignac.

SCIENCES

Le projet d'un système mondial de communications par téléphone sans fil

La Russie et la Chine investissent dans le programme américain Iridium

La société China Great Wall Industry Corporation, qui commercialise la fusée chinoise Longue Marche, et l'entreprise Krounitchev, fabricant de la fusée russe Proton, figurent dans la liste des premiers investisseurs du programme Iridium de la société américaine Motorola. Annoncé en juin 1990, ce projet de 3,4 milliards de dollars vise à établir vers 1998 un système mondial de communications par téléphone sans fil, s'appuyant sur un réseau de 66 petits satellites placés en orbite basse (765 km d'altitude) autour du globe.

Selon le quotidien américain *Wall Street Journal*, Krounitchev et China Great Wall Industry Corp. entrent chacun pour 5 % dans un premier « tour de table » de 800 millions de dollars. Conséquence évidente de cette mise de fonds, le directeur des opérations en Chine de Motorola a déclaré mardi 3 août qu'une vingtaine de satellites Iridium seraient lancés par la fusée Longue Marche. La firme américaine avait annoncé il y a quelques mois son intention de confier 21 satellites Iridium au lanceur russe Proton (*le Monde* du 15 juin).

Aucune offre n'a, semble-t-il, été faite à Arianespace qui, précise sa direction, se donne de toute façon pour règle de *« ne jamais prendre de participation dans les projets des clients »*. Un holding de compagnies de télécommunications italiennes est, pour l'instant, la seule firme européenne sur la liste d'investisseurs publiée par le *Wall Street Journal*. Les autres, généralement privés, sont américains, canadien, japonais, saoudiens, thaïlandais, ou vénézuéliens. Motorola, qui détient 34 % des part d'Iridium, prévoit de lancer un deuxième tour de table pour 800 millions de dollars dans deux ans.

Le Monde

SANS • VISA


ELLERBROCK-SCHAFFT/BILDERBERG

Les légendes de Liverpool

C'est d'abord triste comme un interminable quai de banlieue. Mais de sa gloire passée, il reste, à Liverpool, un fameux caractère. Ville d'outrances et de légendes. On dit qu'elle peut renaître, comme le phénix qui lui sert de symbole. Après tout, c'est de là que partirent *« quatre garçons qui allèrent conquérir le monde »*...

C'EST une idée de cinéaste ou de poète : les docks, ce serait « la grande muraille de Chine de l'Europe ». Image séduisante et fausse : il n'y a plus d'envahisseurs et guère à convoiter. Ces 12 kilomètres de béton, c'est plutôt un cimetière, celui des « éléphants » industriels, avec des carcasses monstrueuses qui blanchissent à l'iode du large, des fosses surplombées de grues désarticulées, des bassins de radoub où les câbles morts ont poussé comme mauvaises herbes. Dans cette ville où il est né, le Meccano rouillé est triste comme une Guinness sans faux col. Liverpool est une ville de la déglingue urbaine, de la mort industrielle, de la fuite à toute biture, et surtout des légendes. Mais celles-ci sont bien vivantes et, à tout prendre, les gens aussi. C'est une ville aux photos sépia, sans compromis, rude aux faibles, facile à s'emporter, à rejeter, mais dont l'âme est forte, et les ressorts plus solides qu'on ne le croit. Vu son passé glorieux, on lui doit bien ça : ne pas conclure trop vite !

A les écouter tous, on voit bien que, sous le béton de la désespérance, coule une sève : Michael Parkinson, le gourou économiste-urbaniste, Adrian Henri, l'écrivain-poète, Jim Sharples, le chef de la police, Audrey Young, l'avocate de la *Black community*, Sue Ruben, le médecin des drogués, Tony Lane, le sociologue, sans oublier Michael Black, le lord-maire, tous ont leur ville chevillée au corps, cette ville *« dure mais vibrante, passionnante, pleine de ressources, excitante même »*. Ils ne sont pourtant pas tous Liverpudliens, mais ils ont épousé sa cause : probable qu'il faut aimer les perdants. Brel, peut-être, aurait deviné, il savait repérer les coups au cœur : c'est si triste, Liverpool, le dimanche, avec ou sans Beatles ! Mais c'est beau aussi, pour qui aime la beauté froide et dépouillée, l'architecture victorienne monumentale, l'honneur des luttes ouvrières, le culte des souvenirs.

Liverpool se complaît dans les siens (il faut dire qu'ils furent grands), elle tire de son passé sa substance, peut-être même de quoi assurer son avenir. Mais peut-on reconstruire sur tant de ruines ? Et d'abord se racheter une vertu ? Car rien n'y fait : Liverpool a une sale réputation. Elle la traîne à longueur de « portraits », depuis quarante ans que la presse britannique n'en finit pas de l'enterrer. Alors autant s'en débarrasser tout de suite, comme une médication douloureuse. Pêle-mêle : les drames du Heysel et de Hillsborough, avec leurs morts piétinés, entassés contre des grilles, les hooligans déchaînés, les émeutes de 1981 avec les *Blacks* sortis de Toxteh qui cassaient du « bobby » dans les beaux quartiers, la « capitale de la misère de l'Europe », la « ville rouge » des trotskystes qui, pendant si longtemps, ont fait la nique au gouvernement de la dame de fer, la drogue bien sûr, la violence sans doute...

Et comment effacer cette haine hideuse sur les visages d'une foule qui voulait lyncher, en février, deux gamins de dix ans, meurtriers du petit James Bulger ? Mais voilà du tragi-comique : le 3 avril, lors du Grand National de Liverpool, l'une des plus fameuses courses d'obstacles du monde, ce faux départ, dû à un starter incompétent, les chevaux qui galopent jusqu'au poteau d'arrivée, l'annulation, la foule furieuse, la fortune remboursée par les bookmakers, la honte... La déveine : elle colle à la peau de Liverpool, comme une légende maligne. Et pourtant, quelle belle et grandiose épopée. Il était une fois une ville qui avait autant de millionnaires au pâté de maisons que Londres, et qui est devenue un hangar industriel.

Elle était née de rien, de la conquête de la côte ouest qui regarde l'Amérique, à l'emplacement, dans l'ancien temps, d'un village de pêcheurs campé sur la rivière Mersey. Le roi Jean sans Terre y avait fait édifier un château, au 13e siècle, plus tard un port, pour aller en Irlande. Elle avait grandi à la force du poignet, en déchargeant des caisses, et surtout ce « bois d'ébène » qui allait devenir sa mine d'or : à la fin du 18e siècle, le port fournissait la moitié du marché européen et, les années fastes, la « production » atteignait 50 000 individus... Il y eut aussi les guerres, avec ces navires construits sur les bords de la Mersey pour aller donner la chasse, vers le sud, à l'« ogre corse », Napoléon : ce passé maritime claque encore aujourd'hui comme des drapeaux, sur les docks Waterloo, Wellington, Trafalgar et Nelson.

Mais le commerce était la véritable vocation de Liverpool, sa raison d'être. Son essor s'accéléra pendant le 19e siècle : seconde ville de l'empire, elle connut l'opulence, la puissance et la gloire. Près de la moitié des exportations et un tiers des importations du pays transitaient par ses quais et, en 1914, son port talonnait celui de Londres. La cité était devenue un gigantesque entrepôt, de marchandises et d'hommes. Entre 1860 et 1900, sur les 5,5 millions d'émigrants qui quittèrent la Grande-Bretagne pour le Nouveau Monde, 4,7 millions partirent de Liverpool. Entre-temps, le coton avait pris le relais. Il arrivait de Louisiane, pour être vendu aux fileurs du Lancashire, qui, à leur tour, réexportaient les tissus.

La prospérité semblait ne jamais devoir s'arrêter. Plus terrible devait être la chute. La récession, qui s'installa au lendemain du premier conflit mondial, amorça le déclin de Liverpool. Les industries qui étaient la force de l'empire : charbon, acier, construction navale, affichaient les premiers symptômes d'un mal incurable. En 1930, le chômage atteignait 28 % de la population active. Dix ans plus tard, il représentait deux fois et demie la moyenne nationale. Depuis, les plans de « sauvetage » se sont succédé. La malchance... On s'aperçut, avec l'émergence du Marché commun, que Liverpool était située du mauvais côté des mers. Mais le port avait fait la fortune de Liverpool, et sans lui elle n'était plus rien. On tenta bien, dans les années 60, une opération survie, avec l'aide de l'industrie automobile : 64 millions de livres furent investis, pour créer plus de 25 000 emplois.

Mais dans la Merseyside, il était trop tard, comme si la gangrène avait déjà rongé le corps économique. Entre 1966 et 1977, 350 usines fermèrent leurs portes, 40 000 emplois furent perdus. Le port, lui, continuait à péricliter : sa *part des importations et exportations* de la Grande-Bretagne était redescendue à 8 %, et, de 1945 à 1992, le nombre des dockers est passé de 50 000 à 1 500. Commencée au début des années 50, l'hémorragie humaine ne devait plus jamais se tarir. En quarante ans, 400 000 habitants quittèrent Liverpool, au rythme d'environ 10 000 chaque année. Mais cet exode fut largement programmé. Le chômage ayant créé un quart-monde ouvrier qui entourait la ville d'une ceinture de misère, les autorités locales décidèrent de crever cet « abcès ». En quinze ans, près de 300 000 personnes furent déplacées vers les localités alentour et, dans le centre-ville, l'« assainissement » fut mené à coups de bulldozers.

Le pli était pris : aujourd'hui encore, les « quartiers en destruction » font partie du paysage urbain, comme si Liverpool était condamnée à se détruire sans cesse pour se régénérer. Dominant les berges de la rivière Mersey, l'immeuble colossal de l'ancien Royal Liver Friendly Society Building est pourtant un défi au destin funeste de la ville. Symbole de l'orgueil victorien, ses deux tours sont surmontées d'un *Liver Bird* aux ailes déployées. L'oiseau de légende, qui aurait donné son nom à la cité, n'est pas un vulgaire cormoran : pour les « croyants », c'est un phénix, qui annonce l'éternelle renaissance de Liverpool. *« C'est vrai que les carences sont nombreuses*, plaide Michael Parkinson, *mais il y a aussi bien des raisons d'espérer. Des tas de gens de talent viennent ici, justement parce que les problèmes de Liverpool semblent insolubles, mais c'est un défi. »* Renaissance ? Le miracle ne s'est-il pas déjà produit une fois, au début des *sixties*, quand Paul, John, Ringo et George partirent « conquérir le monde », emmenant avec eux leur ville natale ? Liverpool, aujourd'hui, porte ses Beatles comme une brochette de décorations.



C'est une partie de son fonds de commerce ; leur légende, c'est la sienne. Aussi inévitable qu'à Jérusalem le chemin de Croix, le tourisme liverpudlien a fléché les hauts lieux de la genèse des *Fab Four* (*Fab*, pour fabuleux) : des milliers de touristes fredonnant *Lucy in the Sky with Diamonds* se recueillent à Strawberry Field et Penny Lane, en faisant un détour par le musée de la « Beatlemania », sur Albert Dock, avant d'aller vider une pinte ou deux au Ye Cracke ou au Philharmonic, sur Hope Street, les deux pubs « historiques ». Le « Phil », à lui seul, est une initiation à Liverpool. Il offre un inimitable cocktail de nostalgie : le marbre blanc veiné de gris où tombe la mousse des bières, la barre de cuivre pour poser les pieds, le ventilateur, les boiseries finement sculptées par les ébénistes qui décoraient les salons luxueux des paquebots de la Cunard, les vitraux et les mosaïques, le tout baigné de rock. Et de blues... Comment croire, à partir d'une certaine heure, que Liverpool est une ville qui meurt ? Paul et les autres ont légué un inestimable héritage à leur génération, comme à leur ville. *« Ils ont redonné confiance en eux aux gens de Liverpool »*, assure Adrian Henri. *« Ils étaient bien plus qu'un phénomène musical*, renchérit Tony Lane, *ils incarnaient une certaine attitude naturellement frondeuse des Liverpudliens. »*

Brusquement, le *scouse*, ce parler local, devint un signe de reconnaissance culturelle. Dans les salons londoniens, tout ce qui venait de la ville des *Liver Birds* devint à la mode. L'engouement ne dura pas au-delà des *seventies*, mais c'est peut-être depuis cette époque que les *scousers* ont développé cette curieuse tendance à se sentir différents, à la fois trop sûrs d'eux et enclins à s'apitoyer sur leur propre sort. Ces sentiments contraires font partie de l'âme celtique des Liverpudliens. Et puis comment ne pas ressasser un passé brillant, quand le présent offre si peu de raisons d'espérer ? Les clichés et les légendes ont donc la vie dure. Celle du foot par exemple : l'histoire du FC Liverpool est aussi celle d'un déclin, après une ascension vertigineuse : *« Pendant vingt-cinq ans*, souligne Michael Parkinson, *ce fut l'institution la plus couronnée de succès de la ville. C'était un très grand club. Puis il y a eu une succession d'échecs, personne ne sait pourquoi ; les institutions, c'est fragile. »*

Faute d'un palmarès exaltant, la légende est pieusement conservée, au « Musée de la vie », comme dans le cœur des gamins de Kirby. Qui sait, la chance peut tourner, la gloire revenir. Comme pour la musique : les *Fab Four* ont beau avoir quitté depuis longtemps les bords de la Mersey, l'héritage perdure. Le soir, du côté de Hardmon Street, des dizaines de bars explosent sous les décibels. La musique franchit les façades aveugles des immeubles lépreux nichés au fond des ruelles tordues du siècle dernier, elle envahit la rue, sature l'air, se mêle à la bière, aux punks iroquois, aux loubards de cuir, et à l'ectasy, au cours des *rave parties*. La jeunesse de Liverpool vit, à sa façon, bruyante, parfois extrême, peut-être pour conjurer la désespérance du chômage.

En ville, 19 % de la population active sont sans emploi, un chiffre qui grimpe à 32 % parmi les jeunes de 18 à 24 ans. Encore s'agit-il de données officielles. Dans les quartiers les plus pauvres, le taux de chômage atteint 45 %, voire 55 % parmi les jeunes. C'est le cas à Toxteh-Granby, le « ghetto noir » de Liverpool. A l'origine, la population afro-caraïbe vivait sur les bords de la rivière, près du port, là où les marchands de « bois d'ébène » avaient besoin d'elle. Elle a peu à peu reculé, pour se concentrer aujourd'hui au sud de Upper Parliament Street, le quartier des maisons patriciennes de l'ère victorienne qui entoure la cathédrale gothique, elle-même flanquée de deux zones à forte « identité » : Chinatown, où vivent près de 10 000 Asiatiques, et Abercromby, haut lieu de la prostitution de Liverpool.

Depuis les émeutes de 1981, les 33 000 habitants de Toxteth se sont regroupés, dans un réflexe d'autodéfense, craignant les descentes de police. Toxteth n'est pas un lieu touristique, et rares sont les chauffeurs de taxi de la « ville blanche » à se hasarder du côté de Granby Street. Audrey Young, qui dirige Poverty 3, un projet d'intégration économique et sociale en partie financé par la Communauté européenne, reconnait que la délinquance est généralisée, mais elle craint surtout que la politique d'urbanisme poursuivie par la municipalité ait pour conséquence de *« nettoyer Toxteth et de disperser la communauté noire. Ici,* explique-t-elle, *être noir, c'est une identité politique, peut-être parce que, en ville, le racisme est devenu ordinaire, institutionnalisé »*.

De notre envoyé spécial
Laurent Zecchini

Lire la suite page 13

TABLE

LE CHEF DU MOIS

Un enfant de l'Armor

Août 1965. Venant de sa Bretagne natale, Marcel Goareguer s'installe avec sa famille en un petit restaurant du XIVe arrondissement. Il le baptise *l'Auberge de l'Argoat*. Si l'Armor est le pays de la mer, l'Arvor celui des terres, l'Argoat les unit, en quelque sorte, dans la spécificité du pays, de ses coutumes, de sa cuisine. Goareguer vient de Belle-Ile-en-Terre et propose aux Parisiens tous les poissons du pays, arrosés de cidre de qualité.

Marcel Goareguer a un fils... Marcel. Celui-ci s'intéresse à la cuisine, apprend avec papa puis entre chez Lasserre. Ensuite il ira à Roanne auprès des Troisgros, revient à *l'Argoat* « soutenir » papa et, enfin, s'en va travailler une dizaine de mois à l'île Maurice, apprendre à travailler d'autres poissons. Le temps de passer au *Bistrot du Sommelier* perfectionner sa connaissance des accords des vins et des mets et le voici, depuis bientôt dix mois, chez lui.

Le papa Goareguer a pris sa retraite en 1987. Six ans plus tard le nom se retrouve, célébré par les gourmets, à Issy-les-Moulineaux cette fois, dans un joli restaurant clair et agréable où, assisté de sa jeune épouse, Marcel Goareguer fils, à l'enseigne de *l'Olivier* ne renie point « sa » Bretagne, avec la terrine de thon frais « comme à l'Argoat », l'andouillette cuite à la vapeur de cidre et sa crêpe de sarrazin, la lotte à l'armoricaine, jusqu'à un camembert venu de la proche Normandie et tiédi en une réduction de cidre et les desserts : far aux poires, pommes bigouden, anglaise au chouchen.

Mais il n'oublie point ses apprentissages ! A sa carte vous trouverez aussi, avec l'approbation roannaise, l'escalope de saumon à l'oseille Troisgros, une galette de barbue marinée au madras, et, en l'honneur du centenaire de la mort de Guy de Maupassant, la « friture de Bel Ami ». Bonne carte des vins (avec évidemment un muscadet tiré sur lie) et des cafés. Deux menus (déjeuner à 155 F et dîner à 265 F, ce dernier vin compris) et la carte (compter 300-350 F).

De sa retraite bretonne, Marcel Goareguer père peut être fier de Marcel Goareguer fils. Sans oublier son beau pays natal, celui-ci est en train de démontrer que la cuisine d'Armor fait bon ménage avec les essences venues d'ailleurs. En témoignent le fondant de saumon fumé à l'émulsion de vinaigre de Banyuls, la mitonnée de congre et haricots soissons fleur de thym, la gourmandise cacao aux raisins de Corinthe sauce mandarine.

L. R.

▶ *L'Olivier*, 22, rue Ernest-Renan à Issy-les-Moulineaux (à deux tours de roues de la porte de Versailles) - tél. : 40-93-42-00. Fermé samedi midi et dimanche.

Val de Loire



QUE ce soit sur le chemin des vacances, aller et retour pour ceux qui dirigent leurs roues vers le Centre, les Pyrénées, la côte Atlantique, voire la Bretagne par un joli détour, il ne faut pas manquer l'occasion d'un week-end, ou mieux d'une semaine, en Touraine, doux pays du Val de Loire, aux étapes historiques bien sûr, mais qui peuvent être aussi gourmandes.

C'est pourquoi, dès le départ, je vous propose de prendre l'autoroute A 6 et la nationale 7 jusqu'à *l'Auberge des Templiers* (aux Bézards) un des sommets de la chaîne des Relais et Châteaux. De là, après un excellent dîner et une nuit de rêve, vous rejoindrez la Loire, passant par Orléans pour saluer le souvenir de la Pucelle et gagnant Beaugency (musée régional dans le château du XVe siècle, donjon du XIe). Vous y pourrez manger et coucher à *l'Abbaye* (tél. 38-44-67-35) dans des lits en mezzanine amusants. Mais notez aussi la cuisine de femme du *P'tit Bateau* (rue du Pont, tél. 38-44-56-38) et l'occasion peut être de découvrir un vin du pays : l'auvernat (rouge et rare). Vous aurez pu aussi, petit détour, aller visiter le château de Sully-sur-Loire (XIVe siècle) et y « halter » au *Grand Sully* (boulevard du Champ-de-Foire, tél. 38-37-27-56).

Orléans, Beaugency, Vendôme ! Vendôme ! La raillerie anglaise contre Charles VII ne doit point vous empêcher de visiter ici le château, l'église de la Trinité, la tour Saint-Martin, la porte Saint-Georges, voire de déjeuner au *Paris* (1, rue Darreau, tél. 54-77-02-71). Allant visiter Chambord et son célèbre château, Blois (son château, le pavillon d'Anne de Bretagne, la cathédrale et son vieux quartier d'alentour) vous pousserez jusqu'à Saint-Denis-sur-Loire pour découvrir l'excellente cuisine de *l'Hostellerie de La Malounière* (tél. 54-74-76-81) où le chef-patron Claude Berthon vous fera découvrir, entre autres, son pigeonneau rôti aux saveurs d'autrefois. Mais il y a aussi Bracieux, évoquant *les Trois Mousquetaires* et *le Relais Gourmand* de Bernard Robin (1, av. de Chambord, tél. 54-46-41-22) où vous boirez du cheverny blanc et rouge, un des bons vins ligériens mal connu.

De là, vous pouvez vous écarter du fleuve, pousser jusqu'à Romorantin-Lanthenay pour découvrir *le Lion d'Or* (69, rue Clemenceau, tél. 54-76-00-28). Relais gourmand où Didier Clément joue harmonieusement des herbes et des épices. Mais il vous faudra revenir vers Chenonceaux (et le château, sans « x », construit pour Diane de Poitiers mais dont la chassa Catherine de Médicis devenue régente, échangeant ainsi un château du XVIe siècle pour un du XVe). Le vin de Chenonceau (lui aussi sans « x ») est un rouge agréable que vous découvrirez sur les cartes du coin.

Vous retrouverez la Loire à Tours. Cloîtres Saint-Gatien et Saint-Martin, cathédrale des XIIe et XVIe siècles, tours Charlemagne et de l'Horloge. Et un grand chef, Charles Barrier (101, avenue de la Tranchée, tél. 47-54-20-39), un fan du régionalisme gourmand, respectueux des classiques (ce qui ne l'empêche point d'improviser à partir d'eux). Et une carte des vins de Loire admirable !

Descendez vers le sud et quittez la Loire pour gagner Montbazon où, si le donjon est du XIIe siècle, le château date d'entre les deux guerres et fut construit pour François Coty. C'est devenu un autre Relais et Château de bonne cuisine et de luxe « époustouflant », animé par Alain Rabier. Puis remontez vers Azay-le-Rideau (le château et la façade carolingienne de l'église), Amboise (le château, la tour de l'Horloge, l'église Saint-Denis du XIIe siècle et, pas loin, le Clos-Lucé qu'habita Léonard de Vinci), Langeais (son château du XVe siècle) où *l'Hôtel Hosten* (la famille est ici depuis 1904) reste de bonne cuisine en son restaurant *le Langeais* (2, rue Gambetta – tél. 47-96-70-63). Et quelle cave !

Ainsi terminerons-nous (on ne peut tout voir en quelques jours) la promenade en Val de Loire par Chinon, la rue de la Lamproie où habitèrent les parents de Rabelais, non loin de la Devinière où naquit Rabelais et où il fit résider Grandgousier. Mais, Chinon, c'est aussi un plaisir gourmand... au *Plaisir Gourmand* (2, rue Parmentier, tél. 47-93-20-48) où officie J.-C. Riollet (il fut un temps chef aux *Templiers*, la boucle se boucle !). Vous y dégusterez le bar au vieux vouvray, la queue de bœuf braisée au chinon, à des prix bien honnêtes.

A Chinon, a pu écrire Armand Lanoux, *« l'Histoire est dense »*. Mais l'histoire de la table est là, dans tout le Val de Loire. Bon appétit !

La Reynière

ÉTÉ

Vins et fruits rouges

COMMENT servir les vins ? *« Avec soin »*, ironise Maurice, des Ombiaux. A la même époque, Raymond Brunet dresse la nomenclature impossible *« des vins qui s'harmonisent avec les 4 500 préparations culinaires les plus courantes » (sic)*. Recherche-t-on aujourd'hui, au-delà du discours fleuri des sommeliers, l'énoncé des fragrances aromatiques des vins : la note de cassis, de mûre, le souvenir de la framboise ? Les goûts, comme les vins, évoluent. On sait désormais que, dans la formation des arômes du vin, le goût du fruit a deux origines, la texture du bois de chêne et la maîtrise de la biosynthèse des composés de la baie du raisin. La vinification est devenue une moderne alchimie qui met en valeur les éléments aromatiques, comme le faisait l'illustre Roudnitska, avec la vanilline, dont il dotait Femme, de Rochas, en 1944. Pas plus, pas moins, le vigneron est un révélateur d'aldéhydes, qui font que les vins acquièrent un goût de fruit rouge, ou bien d'abricot ou de pêche blanche, c'est vrai en Beaujolais du côté de Romanèche-Thorins (1), et aussi à Romanin, dans les Alpilles, où une saisissante cathédrale souterraine (2) abrite la gestation de l'un de ces vins-messagers issus de la culture biodynamique, au rendement maîtrisé. Ici, le vin rouge naît de la fermentation de grains entiers, encuvés par gravité naturelle. La fermentation alcoolique s'effectue à une température contrôlée ; la cuvaison est programmée afin d'extraire tanins et arômes. Après l'assemblage, les vins sont transférés dans des foudres de chêne pendant au moins six mois. Ce travail minutieux fait du château-romanin, vin autrefois atypique, un rouge violacé, intense et profond, qui – en 1990 – exprime déjà une belle persistance aromatique à dominante de cassis et de framboise. Un travail analogue se fait désormais un peu partout chez les bons viticulteurs, tel Jean-Paul Saudreau (3) dont le clos-de-la barnette 1990 – un anjou blanc sec – fait merveille sur de simples bulots pochés et aussi avec la série des baies rouges, avec ou sans crème.

Ribes (groseilles, cassis) et *rubus* (mûres, framboises), saxifragacées et rosacées, ont leur mot à dire, en effet, dans ce destin des saveurs, cette gloire de l'été. Il n'est pas de dessert de saison sans eux, pas plus que de bon beaujolais. La framboise, c'est la ronce d'Ida, *Rubus idaeus*. Perle ou corail, la framboise était blanche et virginale. La nymphe Ida se blessant à la cueillir, la teignit de son sang. Beau sujet de peinture pour l'école de Fontainebleau ! Le parfum et la saveur de la framboise, à maturité, sont inégalables. Ainsi trouve-t-on un mercurey « La Framboisière », de Faiveley, dégusté au *Vieux Métiers de France* (4) chez le bon Michel Moisan. Vanille et goût du fruit s'y conjuguent, non certes par la volonté expresse du vinificateur, mais par une judicieuse vinification. Un vin a aussi un goût d'époque. Et la nôtre est riche de ces vins – nouveaux venus – sollicitant la compétence de l'amateur.

Mais suffit-il d'un bon génie, d'un Enchanteur Merlin des terroirs, pour faire jaillir d'une vigne ignorée ou oubliée, sous une lune bénéfique, des effluves inconnus, des saveurs inouïes et cependant tous semblables, au risque d'uniformiser la production, et de lui donner l'esprit et l'allure de l'industrie des cosmétiques, qui joue, elle, sur les essences de purs parfums ? Framboises, cassis, abricots, sur carte informatique : est-ce là l'avenir ? La mûre – *Rubus fruticosus*, le sang des Titans – est sur nos marchés, grosse et odorante ; goût de miel et d'ambre, on ne sait. Avant-goût du vin, peut-être ? Tanin et astringence du fruit rejoignent ceux qu'on accorde aux grands beaujolais. Le chiroubble de chez Cheysson, par exemple.

De plus en plus aujourd'hui, l'attention est portée, de nouveau, sur l'harmonie des mets et des vins. C'était même l'une des deux questions d'actualité – l'autre étant « La santé par le havane (!) – inscrite à l'ordre du jour de la troisième session, très extraordinaire, du Club des parlementaires amateurs de havanes, organisée par les maîtres cigariers Gérard père et fils, de Genève, le 8 juillet au Grand Hôtel de Divonne-les-Bains, récemment rénové (tél. : 50-40-34-34). Un club très fermé – et fumeux – *« où l'on n'entre que par délation »* admet André Santini, député des Hauts-de-Seine, son président à vie ! Le bar était « grillé aux épices douces » exprimant une note puissante de vanille. On servit un château-de-beaucastel Roussane vieilles vignes 1989. Grand mariage ! Suivait un « biscuit moelleux de polenta, sur compotée de cerises en chaud et froid », avec un muscat de Beaumes-de-Venise 1990 (sélection Repaire de Bacchus). Pour une telle circonstance, Marc Delacourt, le chef du Grand Hôtel, était épaulé par Guy Savoy et Michel Rostang.

Un buveur était à table, raconte Brillat-Savarin, et, au dessert, on lui offrit du raisin. *« Je vous remercie,* dit-il en repoussant l'assiette, *je n'ai pas coutume de prendre mon vin en pilules. »* Voire. L'un et l'autre, le vin et le raisin, ont partie liée. Ajoutons aussi la framboise veloutée, la groseille défendue, la mûre inaccessible. La saveur des fruits rouges est proprement d'enfance, sa découverte la plus vive, elle y accroît le domaine de ses goûts (5). Le premier vin de l'enfant, c'est le doigt de liqueur de cassis, que l'on permet le dimanche au salon, qui le familiarisera par anticipation aux puissants breuvages qui s'accomplissent dans le fruit, la Tâche ou bien... la Romanée-Conti.

Jean-Claude Ribaut

(1) L'Espace Beaujolais de Dubœuf, ancienne gare de Romanèche-Thorins : on visite et on déguste !

(2) Visite, dégustation et vente : château-romanin, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. Tél. : 90-92-45-87.

(3) Jean-Paul Saudreau, 21, rue du Pont-Barré 49750 Saint-Lambert-du-Lattay. Tél. : 41-78-30-01.

(4) *Les Vieux Métiers de France* 13, boulevard Auguste-Blanqui 75013 Paris. Tél. : 45-88-90-03.

(5) *Le Goût et l'enfant*, Jacques Puisais et Catherine Pierre. Paris-Flammarion 1987. 167 p.

ESCALES

Lune de miel en Styrie

Au sommet d'un tertre qui domine la vallée de l'Enns, dans cette Autriche profonde qu'on appelle Styrie, le Schloss Pichlarn est né deux fois. D'abord château fort au détour de l'an mil, ajoutant des tours quand l'ennemi menaçait aux frontières, le Pichlarn est aujourd'hui hôtel de luxe. Il dissimule sa bonne fortune derrière un bouquet de sapins et un glacis de 70 hectares dévolus à un golf de 18 trous, au parcours sélectif, qui l'encercle sur trois côtés. Le château exhibe sa restauration, effectuée en 1989, comme une courtisane son maquillage. Un rien trop voyant. Les façades sont blanches, trop blanches, qui, lorsque le soleil donne, obligent le visiteur à baisser les yeux. C'est en ses murs que le château a conservé une âme. Au long des couloirs où l'on croise, par une pénombre étudiée, des dames en peignoir, une main plaquée sur leur décolleté, qui s'affairent de la piscine au bar ou du sauna au solarium. Aux étages, dominant les greens ou tenant tête au mont Grimming, les chambres comme les suites épousent des volumes d'origine qui ont su préserver des manières d'alcôve. Passé le seuil, des fenêtres, percées comme des meurtrières, projettent un théâtre d'ombres sur un confort cossu tendu de toiles claires qui n'attend plus qu'un peu de désordre. C'est à table que l'esprit des premiers maîtres du Pichlarn vient rôder autour des convives. Quand les schnaps maison à la mûre, à la framboise ou à la poire font bruyamment oublier une carte plus solide qu'audacieuse. En contrebas du château, dans la vallée, une poussière de villages où le passage d'une voiture fait encore tourner les têtes. Purgg est de ceux-là. Une église revêtue de bardeaux sur ses façades exposées au vent et à la neige et quelques pimpants chalets aux façades peintes s'enroulent autour d'une chapelle du onzième siècle, aux murs de laquelle des fresques polychromes illustrant la vie du Christ viennent d'être mises à jour. Au pied d'un raidillon, l'auberge Gastro Gossken s'abrite dans l'ancien « siège social », du quatorzième siècle, des compagnons cordonniers. Sous une verrière, aux carreaux pivotants dans des encadrements de bois sombre, une patronne callipyge vous gâte, pour un peu plus de 50 francs, d'une choucroute aux boulettes fondantes suivie d'un gâteau, au fromage sec, surprenant de légèreté. Peut-être instruit par son récent ravalement, le Pichlarn a complété sa panoplie sportive, dédiée au golf, au tennis et à l'équitation, d'une gamme de soins esthétiques pour tonifier les liftings et souligner la profondeur des hâles. Au Schloss Pichlarn (tél. : 19/43. 3682 22841), la beauté a un prix, celui de la chambre double : 900 F en haute saison, 600 F en basse saison. Jet Tours et Jumbo proposent des formules week-end, valables tout l'été, à partir de 3 990 F, comprenant le voyage aller-retour sur vols réguliers, les taxes d'aéroport, la location d'une voiture de catégorie A avec kilométrage illimité et deux nuits en chambre double. Le château fait la cour aux jeunes mariés en « offrant » une lune de miel de deux nuits dans une suite, avec en prime, une promenade en calèche. Le tout facturé 5 550 F. Mais, quand on aime, on ne compte pas.

G. D.

Cap sur le big-bang à l'occasion du 9e Festival de l'astronomie, du 14 au 21 août, en Haute Maurienne-Vanoise. En préface, le 13 août, la 3e Nuit des étoiles filantes avec l'observation des perséides. En clôture, la remise du prix du livre de l'astronomie à Paul Couteau pour *le Grand Escalier, des quarks aux galaxies* (Flammarion). Dans l'intervalle, conférences, ateliers (initiation à l'utilisation d'une lunette ou d'un télescope), causeries, observations du ciel et du Soleil, dans le parc national, en compagnie d'astronomes professionnels. Renseignements auprès de Haute Maurienne informations, 73480 Lanslebourg, tél. : 79-05-91-57.

ANNIVERSAIRE

Tivoli, parc modèle

Imaginé au milieu du dix-neuvième siècle, le parc d'attractions de Tivoli, à Copenhague, fête un siècle et demi d'existence. Succès d'un modèle du genre.

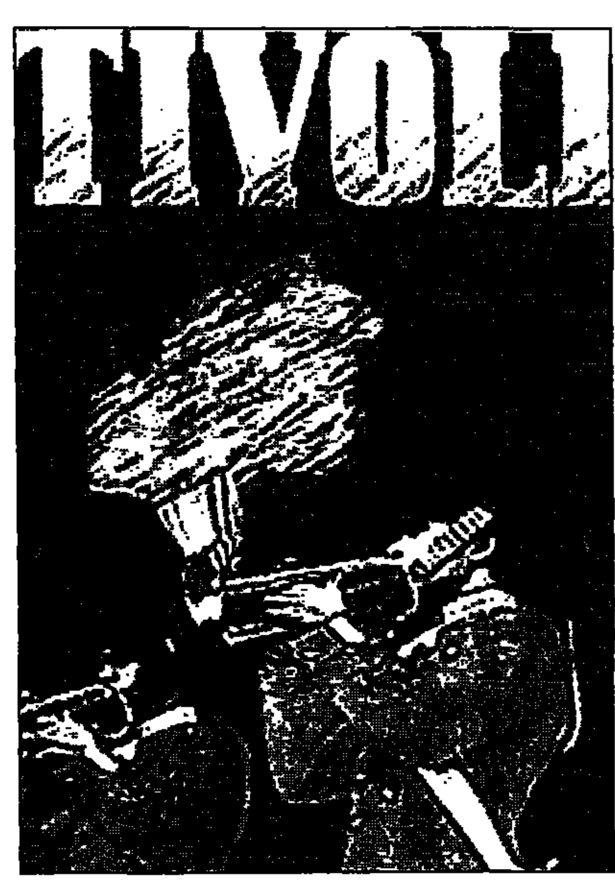
CIGARILLO aux lèvres, chapeau feutre sur la tête, deux *abonnierene* (« abonnées ») septuagénaires contemplent, l'air émerveillé, les fleurs d'été à l'ombre d'un saule centenaire. Un saule historique dont la bouture a été cueillie à la sauvette par un marin danois sur le tombeau même de Napoléon Ier, à Sainte-Hélène. Depuis leur tendre enfance, Else et Grete n'ont pas raté une saison au Tivoli. Le célèbre parc d'attractions de Copenhague, qui fête le 15 août son cent cinquantième anniversaire, est une véritable institution dans ce royaume millénaire : *« C'est en quelque sorte notre famille immortelle, un pèlerinage incontournable pour des millions de Danois et d'étrangers. Les Danois sont fiers de montrer ce mini-portrait idyllique du Danemark. »* Le Tivoli *« c'est un peu notre Joconde à nous au regard envoûtant qui vous suit partout... »*. Else et Grete sont toujours émerveillées quand elles viennent, chaque jour, passer quelques heures, par tous les temps, *« dans ce paradis »* construit en 1843 et qui, même aujourd'hui, ne porte pas une seule ride. Montrant du doigt un buste d'un homme à l'allure de play-boy, Else s'exlame : *« C'est à Georg Carstensen que nous devons cette merveille. »*

Le créateur du Tivoli est mort à quarante-quatre ans, un jour d'hiver, dans une chambre glacée de Copenhague, dans le dénuement total, grevé de dettes ; suprême affront, il devait même payer son entrée dans ce parc dont il avait été le directeur pendant cinq ans (1843-1847) avant d'être remercié. Fils d'un diplomate, aîné de douze enfants, Georg naquit le 31 août 1812 à Alger, où son père était en poste. De son enfance nord-africaine il conservera la lumière, les couleurs, l'exotisme dont le Tivoli, plus tard, portera la trace. On l'appelait *« le petit prince »*. *« Cet enfant a trop d'imagination »*, disaient de lui ses instituteurs. Il dessinait des mosquées avec des minarets, des grands palaces. *« Le rêveur »*, comme le qualifiaient ses proches, avait une âme africaine.

Revenu à Copenhague, il passe avec succès son baccalauréat et devient lieutenant. Mais il a envie de découvrir le monde et menace d'entrer dans la Légion étrangère si ses parents ne délient pas les cordons de leur bourse. Il obtient gain de cause, sillonne l'Europe et l'Amérique, s'arrêtant à Paris, notamment au jardin de Tivoli, sur le site de l'actuelle gare Saint-Lazare. Ce passage parisien l'inspirera fortement pour la création du parc de Copenhague.

De retour dans la capitale danoise, il dirige une revue d'art, *Figaro*, organise des fêtes extraordinaires avec son, lumière et feux d'artifice pour ses lecteurs... afin d'augmenter le tirage de sa publication. L'idée d'ouvrir un jardin d'attractions à Copenhague lui tient à cœur. Il demande au roi Christian VIII de l'autoriser à réaliser ce rêve sur les remparts de la défense de Copenhague. Dans une Europe en effervescence où les idées révolutionnaires fermentaient dans les esprits, le monarque *n'hésite pas à donner son feu vert « Lorsque le peuple s'amuse,* disait-il, *il ne pense plus à la politique. »*

Le Tivoli, du nom d'un village de montagne des alentours de Rome, a été bâti en trois mois. Les matériaux utilisés sont le verre, la tôle et le bois... à la demande des autorités militaires qui pouvaient ainsi déblayer le terrain en cas de guerre.


Une affiche de Paul Janus Ipsen.

La première saison (du 15 août au 2 octobre 1843) attire 175 000 visiteurs. Et, en cent cinquante ans, quelque 250 millions de personnes auront parcouru ce parc de 82 700 mètres carrés, qui ressemble, comme l'écrit Preben Eider, auteur d'un livre sur le Tivoli, *« à un fleuve, à un flot continuellement en mouvement où tourbillonnent pêle-mêle des êtres humains de toutes sortes, de tous âges, de toutes les nationalités ; un lieu où les illluminations et les fantasmagories, la musique et le ballet, l'atmosphère de fête et l'enchantement des couleurs se marient pour former un tableau aux images sans cesse renouvelées »*.

Chaque visiteur a son propre Tivoli, ses réminiscences et ses souvenirs glanés dans le dédale d'allées ombragées par 852 arbres, décorées et parfumées par 400 000 fleurs et 110 000 lampes multicolores (le néon y est interdit) qui donnent une atmosphère intimiste surannée, presque surréaliste dans cet austère royaume du Nord.

Symbole du *wonderful Copenhagen* des Danois qui savent aussi s'amuser, le Tivoli n'a pourtant rien de spécifiquement danois. Dans ce haut lieu des réjouissances, le théâtre de pantomime au style millénaire, le *Paon*, est d'inspiration chinoise, et les saltimbanques comme Colombine, Cassandre, Pierrot et Arlequin sont sortis tout droit de la commedia dell'arte. La tour chinoise, l'une des attractions du parc, au bord du lac du Tivoli, est d'inspiration japonaise, et le bazar, autre haut lieu exotique du Tivoli, a été construit dans un style mauresque, rappelle Orson Nielse, porte-parole du Tivoli.

L'architecture du parc a comblé tout ceux qui rêvaient, à l'époque, de pays lointains, inaccessibles. Depuis l'ère de la diligence, les Danois sont accourus au Tivoli, même en pleine occupation pendant la seconde guerre mondiale. Lors du centième anniversaire du parc, le 15 août 1943, plus de 100 000 personnes ont célébré l'événement comme pour oublier un peu la guerre. Quelques jours après, des bombes incendiaires lancées par des collaborateurs détruisaient une bonne partie des bâtiments... reconstruits rapidement comme pour ne pas interrompre le film magique de ce parc de rêve, que certains ont voulu copier sans jamais parvenir à l'imiter.

Le Tivoli, c'est un peu la Foire du Trône, le Luna Park, le Disneyland (Walt Disney y était d'ailleurs passé avant de construire son propre parc), avec une touche danoise en plus. Comme tiré d'un conte de fées de Hans Christian Andersen. Ce dernier, dont la statue est érigée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, faisant un clin d'œil au Tivoli, a commencé à écrire *le Rossignol* après une promenade dans ce parc, le 11 octobre 1843 et après une rencontre avec son créateur, Carstensen, *« un véritable génie d'une rare bonté de cœur »*, disait-il.

Le Tivoli aura surtout été le temple de la musique. Le nom de H. C. Lumbye, le Strauss danois, y est intimement lié, perpétuant la tradition musicale du parc, qui aura attiré des célébrités mondiales comme Marlène Dietrich, Maurice Chevalier, Duke Ellington, Joséphine Baker, Charles Aznavour, Rubinstein, Stravinsky, Menuhin, le New York City Ballet, Jessye Norman ou Cheryl Stude.

A l'occasion du cent cinquantième anniversaire, celui qui est directeur du Tivoli depuis dix-huit ans, Joergen Kaiser, avait pensé inviter Michael Jackson, qui adore le Tivoli ; il y est passé en 1992 dans sa voiture aux vitres fumées et a traversé le parc pour s'arrêter devant les montagnes russes et les carrousels, qui enchantent particulièrement le chanteur. Mais, après avoir *mûrement réfléchi, il a décidé de* renoncer à son projet. Le parc aurait sans doute connu une affluence record, mais il risquait d'être totalement dévasté par les fans en délire.

Cependant le Tivoli prépare des surprises pour fêter en grande pompe cet anniversaire, en espérant que, ce jour-là, il y aura autant de monde que lors du centième anniversaire. *« On éprouve soi-même un grand plaisir en faisant plaisir aux autres »*, lit-on sur une inscription du théâtre de pantomime de Tivoli. Cette phrase du *philosophe chinois Mencius est là* pour rappeler que, sans être totalement philanthropes, les propriétaires privés du Tivoli (notamment les brasseries Carlsberg), ont gardé, au fil des ans, le secret de ce parc créé pour émerveiller et donner du baume au cœur.

De notre correspondant
Alexandre Sarin

PARCOURS

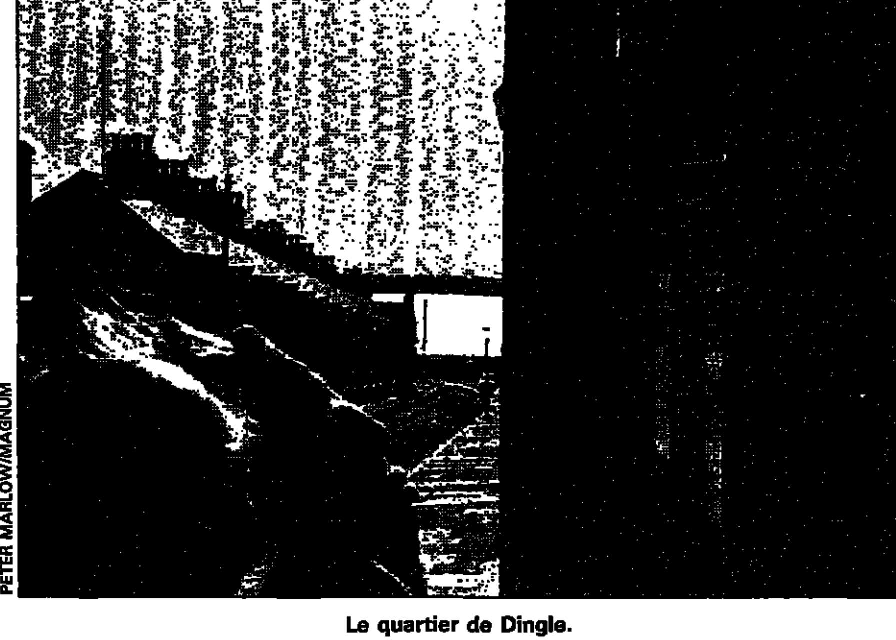
Les légendes de Liverpool

Suite de la page 11

Le chef de la police de Liverpool, Jim Sharples, réfute une autre « légende », celle de la violence de Liverpool. Il souligne que le nombre d'infractions criminelles est passé de 170 000 en 1986 à 150 000 en 1992, mais concède qu'entre-temps la population a sérieusement diminué... Il y a bien un *« problème de relations »* entre les jeunes Noirs et la police, ajoute-t-il, *« nous devons les rassurer, les convaincre que nous allons les traiter équitablement »*.

Mais l'égalité des chances, ce n'est pas facile : 75 Noirs sur 4 800 policiers, contre 8, il est vrai, il y a dix ans. Jim Sharples a d'autres motifs de satisfaction : la collaboration entre la police et les médecins spécialisés dans la lutte contre la drogue est exemplaire. A lui la chasse aux dealers, à eux la prévention, ou plus exactement l'assistance.

Le docteur Sue Ruben dirige l'une des principales cliniques de Liverpool. Sa « clientèle », qui représente environ 2 000 héroïnomanes, peut se procurer chez elle de la méthadone. Ce produit de substitution ne supprime pas la dépendance, mais évite aux drogués d'avoir à commettre des délits pour se procurer leur dose quotidienne. Mais la grande victoire de Sue, et de Liverpool, c'est ce titre officieux de « champion de Grande-Bretagne » s'agissant de la faible progression du sida parmi les drogués. Depuis 1985, une politique systématique d'échange des seringues (500 000 par an) a été mise en place, avec des résultats impressionnants : le taux de HIV représente 2 pour 1 000 drogués à Liverpool, contre de 5 à 20 % à Londres, et plus de 35 % à Edimbourg. *« C'est une population plus stable qu'ailleurs,* explique Sue Ruben, *il y a peu de mixité avec l'extérieur. Liverpool, c'est un peu la fin d'une route. Mais c'est l'ennui, le désœuvrement, le manque d'espoir aussi, le sentiment d'avoir été rejetés qui poussent les jeunes à la drogue. Moi, contre cela, je ne peux pas grand-chose. »*


PETER MARLOW/MAGNUM
Le quartier de Dingle.

Liverpool continue donc de se vider de sa substance humaine, même si c'est à un rythme ralenti. Chaque année, entre 2 000 et 3 000 Liverpudliens vont « chercher fortune » ailleurs. Avec une évolution démographique en constante régression depuis un demi-siècle, comment tabler sur l'avenir ? La ville compte environ 430 000 habitants aujourd'hui. *Combien dans vingt ans ? Les planificateurs* et économistes se sont cependant mis à l'œuvre, une nouvelle fois, multipliant les plans et les schémas : « Merseyside 2000 », « City Challenge », « Objectif 1 ».

La Communauté européenne vient d'accorder une somme de 2 milliards de livres aux trois zones les plus pauvres du Royaume-Uni, et Liverpool, bien sûr, en fait partie. Mais faute de base industrielle et sans capitalisme local, sur quoi investir ? Le port ? En effet : le volume des marchandises a atteint 27,8 millions de tonnes en 1992, un record qui permet à Liverpool de retrouver son niveau des années 50. Le port est redevenu une entreprise rentable, mais qui emploie en tout et pour tout 400 personnes ! Le tourisme ? Liverpool est la deuxième destination touristique de Grande-Bretagne, après Blackpool. Un tourisme populaire, qui se presse dans les galeries marchandes d'Albert Dock, cette « vitrine » rutilante du « nouveau » Liverpool, sur les traces des « quatre garçons », mais aussi dans les musées et les galeries d'art. *Quoi encore ?* Les futures générations sans doute, ces 24 000 étudiants qui fréquentent les deux universités de la ville. Mais combien choisiront, une fois leurs études achevées, de s'installer sur les bords de la Mersey. Et pour y faire quoi ?

Liverpool serait-elle décidément une Venise industrielle condamnée à disparaître ? Son destin s'apparente-t-il à celui de ces villes du Moyen Age frappées par une épidémie, et qui furent désertées par leur population ? Ou faut-il croire la légende de la renaissance éternelle, annoncée par les *Liver Birds ?* Le poète, dirait Adrian Henri, a toujours raison :

Sur Blackburne Place et [Canning Street
Les rangées de maisons à demi [éveillées
étendent leurs balcons ;
Balustrades de fonte, colonnes [ioniques
clignotent dans la lumière qui [émerge
d'un cauchemar de bulldo-[zers. (...)
Le miroir raconte un visage [nouveau et radieux,
et ne reflète pas le passé négligé.
Hope Place et Huskisson témoignent que le cauchemar est [presque fini.

De notre envoyé spécial
Laurent Zecchini

Bridge

n° 1546

LES DAMES DE MENTON

Au championnat d'Europe de Menton, il était important de terminer dans quatre premiers des deux catégories Open et Dames pour avoir droit de disputer le titre mondial en septembre à Santiago-du-Chili. Le résultat, sauf pour les Polonais largement en tête dans l'Open, resta indécis jusqu'à la fin aussi bien dans l'Open que chez les Dames où les Suédoises l'emportèrent devant les Françaises (388), les Italiennes (385) et les Allemandes (360). Ensuite on trouve les Finlandaises, révélation du tournoi, les Anglaises, les Hollandaises, les Israéliennes, les Autrichiennes (tenantes du titre), les Bulgares et onze autres pays...

La rencontre entre deux des favorites, les Anglaises et les Françaises, donna lieu à un beau duel qui s'acheva par un nul.

♠ V 10
♡ 2
♢ V 9 6 4
♣ A D V 10 9 7

♠ R D 5 4 2
♡ D 9 8 6
♢ 10 5 2
♣ 2

N / O E / S

♠ 7 6
♡ V 10 5
♢ R D 7 3
♣ R 6 5 3

♠ A 9 8 3
♡ A R 7 4 3
♢ A 8
♣ 8 4

Donne 17 O. don. Pars. vuln.

Ouest Cronier	Nord Gowan	Est Guillaum.	Sud Penfol.
passe	1 ♣	passe	1 ♡
1 ♠	2 ♣	passe	2 ♠
passe	3 ♣	passe	3 SA...

Bénédicte Cronier, en Ouest, a entamé le 4 de Pique pris par le 10 du mort. La déclarante a aussitôt joué la Dame de Trèfle que Est (Catherine Guillaumin) a laissé passer. Sandra Penfold s'est alors lancée dans l'affranchissement des Cœurs en jouant le 2 de Cœur pour le 5 et ... *le 3 de Cœur.* Ouest dut prendre avec le 8 de Cœur et rejouer Cœur pour ne rien compromettre. *Comment Sandra Penfold a-t-elle ensuite gagné* TROIS SANS ATOUT ?

Réponse :

La déclarante anglaise rendit la main à Ouest par un *quatrième tour à Cœur* et finalement elle fit dix levées...

En salle fermée voici les enchères :

Ouest Smith	Nord Lise	Est Horton	Sud Delor
passe	2 ♠	passe	2 SA
passe	3 SA	passe	passe...

L'ouverture de 2 Piques promettait un barrage dans une des quatre couleurs, 2 SA était un relais forcing, et 3 SA promettait une mineure avec deux ou trois gros honneurs.

Même entame, même conduite du coup par la talentueuse Elisabeth Delor, et même résultat !

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR

Tandis que se déroule à Aarhus au Danemark le championnat du monde des joueurs de moins de vingt-six ans, rappelons que ce sont les Américains qui avaient gagné la précédente épreuve en 1991. Deux jeunes joueuses faisaient partie de l'équipe et ce sont elles qui étaient en Nord-Sud dans la donne suivante.

♠ A V
♡ D
♢ V 8 5
♣ A D V 10 8 3 2

♠ 7 3
♡ R 8 7 5 4
♢ 4 3 2
♣ 8 7 5

N / O E / S

♠ 8 6 5 4
♡ 10 6 2
♢ R 10 9 7
♣ 6 4

♠ R D 10 9 2
♡ A V 9 3
♢ A D 6
♣ 9

Ann. : O. don. E-O vuln.

Ouest X...	Nord Zuck.	Est X...	Sud Katz
passe	1 ♣	passe	1 ♠
passe	3 ♣	passe	3 ♡
passe	3 ♠	passe	4 SA
passe	5 ♡	passe	5 SA
passe	6 ♠	passe	passe...

Michael Roberts (Ouest) ayant entamé le 2 de Carreau pour le 8 et le 9, *comment Martha Katz, en Sud, a-t-elle gagné* le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères

Normalement l'enchère de « 5 SA » est un Blackwood pour les Rois, mais son but principal est de montrer que le camp *a les quatre As* et que le partenaire peut déclarer le grand chelem s'il détient des valeurs supplémentaires qu'il n'avait pu indiquer. Comme ce n'était pas le cas, Nord a conclu à « 6 Piques. »

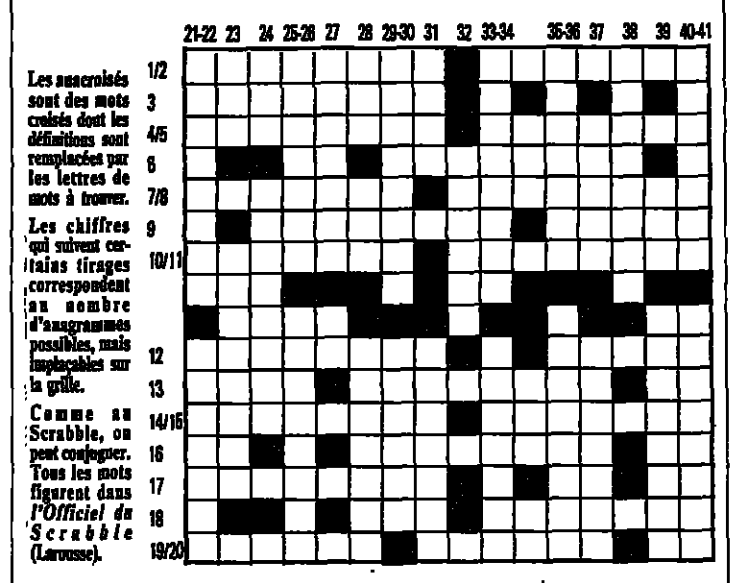
PROCHAIN CHAMPIONNAT DU MONDE

Il aura lieu à Santiago-du-Chili du 29 août au 11 septembre, avec la participation des Françaises dans la catégorie Dames.

Philippe Brugnon

Anacroisés (R)

n° 777



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. AAEINORT. – 2. AIIRRTT. – 3. ACDEINRT (+ 4). – 4. EEIINRTT. – 5. AAEIPRT. – 6. AEEIPRST (+ 7). – 7. ACELRSS (+ 1). – 8. AEIINNRT. – 9. EEIINPST (+ 1). – 10. EEELORT. – 11. EIIMNORT (+ 2). – 12. AEILPRRU. – 13. DEEHIQUU. – 14. DEEIORSS (+ 1). – 15. EINRRUU. – 16. EEGMNTTU. – 17. AEIRRSUU. – 18. BEEORRU (+ 2). – 19. BEINNU. – 20. AEINRS (+ 11).

VERTICALEMENT

21. ACEIROTT (+ 1). – 22. AADNOPU. – 23. EINOORST (+ 3). – 24. AAEILPST (+ 1). – 25. ADEIIPS. – 26. EGIRRSSU (+ 1). – 27. AEINRST (+ 17). – 28. EEHINRT (+ 1). – 29. AEINNORT (+ 3). – 30. AAEERR. – 31. EEGILRU. – 32. EIINPT. – 33. EFIINNST. – 34. EIMNRUW. – 35. EIINOPR. – 36. ACEINORU. – 37. BEHNOST. – 38. AEINNRTT (+ 5). – 39. EEFIORST. – 40. EIIPRRT. – 41. AAEENRSS.

SOLUTION DU N° 776

1. PARRAIN. – 2. CHERISSE (RICHESSE). – 3. OSEILLE (OISELLE). – 4. OISELETS. – 5. FELIONS. – 6. SUGGESTIF. – 7. CALFATER (FRACTALE). – 8. MATCHER. – 9. AXASSES. – 10. CUISEURS. – 11. FOETUS (FOUETS FOUTES). – 12. OGAMIQUES. – 13. IGNARES (SERINGA...). – 14. ENUQUE. – 15. NIDATION (INONDAIT). – 16. AMUSEUR (SAUMURE). – 17. FRUITEES (FRITEUSE TUFIERES). – 18. NIDIFIE. – 19. TENANTES. – 20. SENSASS. – 21. ISSUES (SUISSE). – 22. POURCEAU. – 23. FINALES (ENFILAS ENFLAIS). – 24. ASSEAUX. – 25. BOGOMILE. – 26. ALSACIEN (CANALISE ELANÇAIS ENLAÇAIS). – 27. SULTANS. – 28. SILURIEN. – 29. ILLUTEES, enduites de boue (TILLEUSE). – 30. SEDUITS (SUDISTE SUSDITE). – 31. NEIGEUSE. – 32. SARDES (DARSES DRESSA). – 33. GRIFFAI. – 34. HISSAMES. – 35. MENUETS. – 36. INTESTIN. – 37. CHOUQUET. – 38. RAUQUES. – 39. STANCE (CASENT SECANT TANCES). – 40. ESTOURBI (BIROUTES). – 41. SENSUEL.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Scrabble (R)

n° 427

DUEL AU PREMIER SANG

C'est à un jet de boulet de la citadelle de Saint-Malo que se sont joués, du 11 au 16 juillet, les derniers championnats francophones. La présence de 800 scrabbleurs a forcé les organisateurs à stratifier les concurrents dans les différents étages du Palais du Grand Large. Par une délicate attention, les sans-grade étaient placés de façon à dominer la baie : les ébats des focs et des goélands les consolaient de leurs déboires.

On attendait la victoire d'un Belge. En effet, Christian Pierre est tenant du titre et Jean-Pierre Hellebaut n'a perdu à Vichy qu'un petit point en cinq parties. Or c'est le Normand Emmanuel Rivalan, étudiant en droit âgé de vingt-deux ans, qui l'emporte, perdant 25 points sur cinq parties meurtrières. Ce ne fut pas un Waterloo belge pour autant : nos amis d'outre-Quiévrain (Quiévrain n'est pas un fleuve, mais la première ville belge de la ligne de chemin de fer Paris-Bruxelles) placent quatre seconds couteaux dans les dix premiers du classement. Le premier Québécois, Mario Buteau, est 13e à 73 points du top, et la Suissesse Véronique Keim, 47e à 171 points (elle est aussi la première femme). Entre ces deux scrabbleurs s'intercale le Tunisien Zouhir Aloulou, 27e à 117 points. Par ailleurs, neuf Roumains participaient à ce championnat. La première, Claudia Mihai, finit 139e, s'offrant le luxe de devancer une Québécoise.

Le suspense est resté entier jusqu'au bout puisque le tournoi s'est terminé par une séance de « tirs au but ». A l'issue de la cinquième manche en effet, Rivalan était *ex aequo* avec Franck Maniquant, secrétaire de la FFSc. Les deux prétendants ont donc recommencé à jouer *mano a mano*, chaque coup étant joué en 1 mn 30 au lieu de 3 minutes et la première faute étant fatale. Vous trouverez à la fin de la première manche, publiée aujourd'hui, les cinq coups de ce duel au premier sang.

Michel Charlemagne

Résultats du championnat

1. E. RIVALAN
2. F. MANIQUANT
3. Ph. RUCHE (Belg.)
4. J.-F. DERON
5. Th. MUES (Belg.)
6. P. FRITSCH
7. A. KERMARREC
8. J.-P. HELLEBAUT (Belg.)
9. M. TREIBER
10. Ph. LONCKE (Belg.)
11. A. CLEMENCEAU
12. G. BOCCON
13. M. BUTEAU (Québec)
14. J.-F. LACHAUD
15. V. DERVAL
16. Th. CHINCHOLLE
17. L. LOUBIERE
18. C. DEL
19. E. CLAUWAERT (Belg.)
20. V. DE CEUNINCK (Belg.)

Championnats francophones, Saint-Malo
11 juillet 1993. Première manche

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

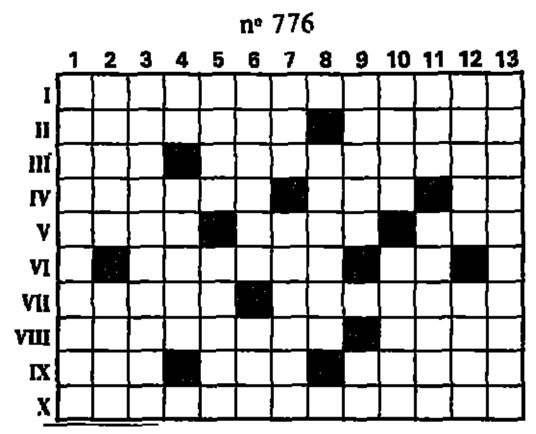
N°	TIRAGE	SOLUTION	POS.	PTS
1	CLOUNER			
2	VI + NYXEE	CULERON	H 4	74
3	VIORANU	XYLENE	6 F	46
4	AISRIBA	EVANOUIR	K 6	72
5	AALLE ?R	BRAISAI	D 2	103
6	HRKEUID	ERA(I)LLA	14 I	78
7	REUD+SHO	KHI	15 H	52
8	AEEEUFG	HOURDES	11 B	82
9	AE+ZITSS	FUGUEE	D 8	28
10	NBTOGED	TASSIEZ (a)	3 C	115
11	D+EAIOTT	GOBENT (b)	B 2	39
12	OT+ECUVA	DEBATI	2 J	26
13	OT+TEAP ?	CAVEAU	O 10	45
14	QEEIIMN	PA(L)ETOT	N 5	70
15	QIM+MLOW	BENIE (c)	4 B	24
16	QLOW+LDE	MIMI	O 1	21
17	QLOLDE+F	WU	9 C	21
18	QD+UNTSM	FLEOLE	13 B	20
		QUINT	12 I	24
				940
1	AAAELQW			
2	AQ+BHEER	AWALE	H 4	30
3	AQH+MEEK	WEBER	5 H	32
4	AEILNNU	KHMERE	L 1	58
5	ALNU+SD?	KINE	1 L	39
		NULLA(R)DS (d)	7 E	80

(a) Les deux favoris ne trouvent pas le raccord et perdent le championnat. (b) Rebelote pour de nombreux joueurs. (c) Ou NIEME, A5. (d) Franck Maniquant perd 5 points en jouant (O)NDULAS ; le sous-top, ADUL(O)NS, en perd 4.

Résultats de la 1re manche : 1. Lachaud, Rivalan et Fritsch, au top.

Mots croisés

n° 776



HORIZONTALEMENT

I. Devraient plaire aux chats mais ce n'est pas le cas. – II. Réclame la dissolution. Encore plus après le bronzage. – III. A notre santé. Majestueusement beaux. – IV. Dans le lointain univers. Vont vers les lits profonds. Apprécié d'un regard. – V. Reçut sur la Loire. Fera de l'alcool. A son heure chez nos voisins. – VI. Donne un style. Note. – VII. C'est presque humide. Difficile à émouvoir. – VIII. Seront d'un bel effet. Garde. – IX. Roue. Direction. On trafiqua son bois, hélas ! – X. Ils ne peuvent pas compter sur leurs dix doigts.

VERTICALEMENT

1. Une sinistre appellation pour un métier somme toute honorable. – 2. Engrais écologique. Se voit à l'entrée. – 3. A la une s'il est bien sanglant. – 4. Note. A ses zélateurs. – 5. Feu vert. Finit le labour. – 6. King-Kong par exemple. Dialogue de bas en haut. – 7. Sortit de l'Arche. Fit mieux. – 8. Expriment leurs désirs. – 9. Bouché. Conjonction. – 10. Bison. Les essais y sont des réussites. – 11. Lieu de rencontre. En Aragon. – 12. Aunée. On s'y met à table. – 13. Perdent parfois de vue la reproduction.

SOLUTION DU N° 775

Horizontalement

I. Félicitations. – II. Apanage. Robot. – III. Bistrots. Déni. – IV. Un. Etranges. – V. Lèpre. Noé. Eau. – VI. Asie. Sobre. S.L. – VII. Tsé-tsé. Lésa. – VIII. Ecossa. Eridan. – IX. Ulnaire. Emeut. – X. Ressassements.

Verticalement

1. Fabulateur. – 2. Epines. Clé. – 3. Las. Pitons. – 4. Intéressas. – 5. Conte. Esia. – 6. Igor. Stars. – 7. Tétanos. Es. – 8. Snobée. – 9. Tr. Ger. Rem. – 10. Iode. Elimé. – 11. Obèse. Eden. – 12. Non. Assaut. – 13. Stimulants.

François Dorlet

Echecs

n° 1549

TOURNOI INTERZONAL BIENNE, 1993

Blancs : J. Lautier.
Noirs : M. Gurevitch.
Gambit slave.

1. ç4 (a)	é6	20. Txf6	Cxf4 (u)
2. Cç3	d5	21. Fxé5	Cxé2
3. d4	ç6	22. Fd6+	Rf8
4. é4 !	dxé4	23. Rxé2 (v)	Fh3 (w)
5. Cxé4	Fb4+ (b)	24. Th6 (x)	Fg4+
6. Fd2 (c)	Dxd4	25. Ré3	Ff5 (y)
7. Fxb4	Dxé4+	26. Cf6+	Rf7
8. Fé2 (d)	Ca6 (é)	27. Cxg8	Txg8
9. Fç3 (f)	Cé7 ! (g)	28. Rf4	Fg6
10. Fxg7	Tg8 (h)	29. Té1	Td8
11. Ff6 (i)	Df4 (j)	30. Té7+ (z)	Rf6
12. Fe3 (k)	Txg2	31. ç5	Cb4
13. Cf3	f6 (l)	32. Téxh7	Cd5+
14. Dd2 !! (m)	Dxd2+ (n)	33. Rf3	Té8
15. Cxd2	é5 (o)	31. h4	Té3+
16. Cé4	Rf7	34. Rf2	Rf5
17. Td1 ! (p)	Tg8 (q)	35. Tg7	Té6 (aa)
18. f4 ! (r)	Cg6 (s)	36. h5	abandon (ab)
19. Té1	Rg7 (t)		

NOTES

a) La « Partie anglaise », l'arme favorite de Joël Lautier, notre seul représentant dans ce très important tournoi dont les dix premiers seront qualifiés pour le Tournoi des candidats au titre mondial. Lautier joue, dans cette treizième et dernière ronde, la partie de sa vie : s'il gagne contre M. Gurevitch, il fera partie du groupe des douze combattants dont émergera celui qui rencontrera en 1995 le champion du monde, dans un match pour le titre mondial.

b) Si 5..., Cf6 ; 6. Cxf6+, Dxf6 ; 7. Cf3, Fb4+ ; 8. Fd2, Fxd2+ ; 9. Dxd2, 0-0 ; 10. Fé2, ç5 (ou 10..., Cd7 ; 11. 0-0, b6 ; 12. Dé3) ; 11. dxç5, Td8 ; 12. Dé3, Dxb2 ; 13. 0-0 avec avantage aux Blancs (Boleslavsky-Kotov, Tournoi des candidats, 1950).

c) 6. Cç3 est trop passif : 6..., ç5 !

d) La raison d'être du gambit est la suivante : au prix d'un pion, les Blancs disposent d'une dangereuse initiative grâce à leur paire de F. L'idée de Canal, 8. Cé2 n'est peut-être pas suffisante ; par exemple, 8..., Ca6 ; 9. Ff8, Cé7 ! ; 10. Fxg7, Cb4 ! ; 11. Dd6 ! (si 11. Fxh8, é5 ! avec une forte attaque) Cd3+ ; 12. Rd2, Cf5 ; 13. Dxd3, Dxd3+ ; 14. Rxd3, Cxg7 avec égalité. Ou 8. Cé2, Ca6 (8..., Cé7 ; 9. Dd2 ! ou 8..., Cd7 ; 9. Dd6) 9. Fç3, Cé7 ; 10. Fxg7, Cb4 ; 11. Fxh8, é5 !

é) 8..., Dxg2 est trop dangereux pour les Noirs : 9. Ff3, Dg5 (ou 9..., Dg6 ; 10. Cé2, Ca6, 11. Fa3, Cé7 ; 12. Tg1, Df6 ; 13. Cç3, Cf5 ; 14. Cé4, Dd8 ; 15. Txg7 ! Wood-Alexander, Londres, 1948) ; 10. Cé2, Ca6 ; 11. Tg1, Df5 ; 12. Ff8, Cf6 ; 13. Fxg7, Tg8 ; 14. Dd4 ; Txg7 ; 15. Txg7, Dxf3 ; 16. 0-0-0, Fd7 ; 17. Cf4 avec avantage aux Blancs. Une autre défense que 8..., Ca6 est jouable : 8..., ç5 avec l'idée 9. Fxç5, Dxg2 ; 10. Dd4, Cd7 ; 11. Ff3, Dg5 ; 12. Fb4, Dé5+ avec égalité. Ou encore 8..., Cé7 ; 9. Dd2 !, Dxg2 ? 10. 0-0-0, Cd7 ; 11. Cf3.

f) Lautier choisit la continuation 9. Fç3 qui est cependant, selon les théoriciens, favorable aux Noirs.

g) La meilleure réponse. Après 9..., f6 ; 10. Dd6, Fd7 ; 11. 0-0-0, 0-0-0 ; 12. Dg3 ! Les Blancs ont un jeu puissant comme après 9..., Cf6 ; 10. Cf3, Fd7 ; 11. 0-0 !, 0-0-0 ; 12. Fd3, Dg4 ; 13. Dç2, Df4 ; 14. b4, ç5 ; 15. b5 (Sokolov-Akopian, 1991).

h) Si 10..., Dxg2 ; 11. Ff6 !, Dxh1 ; 12. Dd6, 0-0 ; 13. Dg3+, Cg6 ; 14. Ff3.

i) Selon les analyses de Romanovsky, les Noirs prennent l'initiative et sont probablement sur le gain après 11. Fç3, Cd5 ! (et non 11..., Dxg2 ; 12. Dd2 ! Dxh1 ; 13. 0-0-0 comme dans la partie Bronstein-Kotov de 1950) ; 12. çxd5, Dxg2 ; 13. dxé6, Fxé6 ; 14. Ff6, Tg6 ! ; 15. Fh4, Dxh1 ; 16. Dd6, Dxg1+ ; 17. Rd2, Dg5+ ! ; 18. Fxg5, Txg5 ; 19. Ré1, Ta-d8. Il est bien connu aussi que sur 11. Ff6, la théorie recommande la réponse 11..., Df4 ! qui menace le Ff6 et empêche 12. Dd6.

j) Et non 11..., Tg6 ; 12. Fç3, Cd5 (si 12..., Dxg2 ; 13. Dd2, Dxh1 ; 14. 0-0-0, Cd5 ; 15. Cf3 !) ; 13. çxd5, Dxg2 ; 14. Dd4 ! (Borissenko-Starodvorsky, 1959).

k) La position souhaitée par les Blancs (et sans doute préparée en secret) : la D noire est écartée de la case g2 et la variante 11. Fç3, Cd5 n'a plus cours.

l) Essayant de réduire l'activité du Fç3. Si 13..., Cf5 ; 14. Fé5 ! et si 14..., Cg6 ; 15. Rf1 !

m) Sans doute le plus fort coup de la partie. Malgré le pion de moins, les Blancs échangent les D, confiants dans la force de la paire de F.

n) Si 14..., Df5 ; 15. 0-0-0 !, Txf2 ; 16. Dé3, Tg2 ; 17. Ch4, Txé2 ; 18. Cxf5, Txé3 ; 19. Cxé3 avec avantage aux Blancs.

o) Si 15..., f5 (empêchant l'entrée du C blanc en é4) ; 16. Fh5+ ; Cg6 ; 16. Ff3 ! avec gain de la qualité, Cb4 (si 16..., Tg5 ; 17. h4) ; 17. Fxg2, Cxg2+ ; 18. Rf2. Ou 15..., Rf7 ; 16. Cé4 !

p) 17. Cg3 gagnerait sans doute la qualité mais aux dépens de l'attaque.

q) Si 17..., Cf5 ; 18. Td8 !, Tg8 ? ; 19. Fh5+ ! et si 17..., Fé6 ; 18. Cd6+.

r) Un coup de boutoir qui met à jour la fragilité du rempart f6-é5.

s) Si 18..., éxf4 ; 19. Rf2 ! Ff5 ; 20. Cd6+, Rg7 (et non 20..., Ré6 ; 21. Fh5 menaçant 22. Th-é1+) ; 21. Th-g1+, Fg6 ; 22. h4, Rf8 ; 23. Cxb7, etc.

t) Si 19..., Fé6 ? ; 20. f5 !, Fxf5 ; 22. Txf6+ et si 19..., Cxf4 ; 20. Txf6+ comme dans la partie.

u) Si 20..., éxf4 ; 21. Cg5 ou 21. Rf2 !

v) Egalité de matériel et F de couleur différente mais la position des Noirs est désespérée.

w) Empêchant 25. Th-f1.

x) Ou aussi 24. Té1 !

y) Se résignant à la perte de qualité mais la position est insupportable après 24..., Tg7 ; 25. Cf6+, Rf7 ; 26. Tf1.

z) L'exécution est parfaite.

aa) Si 35..., Fé8 ; 36. Tg5+, Ré4 ; 37. Té6+, Rd3 ; 38. Txé3, Cxé3 ; 39. Tg3.

ab) Rien à faire après 36..., Fé8 ; 37. Txé6, Rxé6 ; 38. h6.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1548
L. MITROFANOV (1990)

(Blancs : Rg5, Tb5, Cç8. Noirs : Rh7, Pa2, d5, g3.)

1. Tb7+, Rh8 ; 2. Cd6 !, a1=D ; 3. Rg6 !, Da8 ; 4. Th7=, Rg8 ; 5. Tg7+, Rf8 ; 6. Rh7 et les Blancs gagnent.

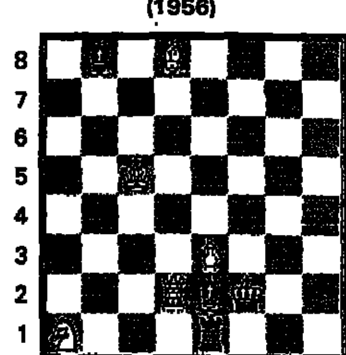
Si 1..., Rg8 ; 2. Cé7x, Rf7 (ou 2..., Rf8 ; 3. Cg6+, Rg8 ; 4. Ta7, g2 ; 5. Rh6) ; 3. Cxd5+, Ré6 ; 4. Cf4+, Ré5 ; 5. Ta7 avec gain.

Et non 2. Ta7 ?, g2 ! si *2. Rg6 ?*, g2 ! si *2. Rh6 ?*, a1=D.

Si *2...*, g2 ; 3. Rh6, g1=D ; 4. Tb8+, Dg8 ; 5. Cf7 mat.

Si *5... Rh8* ; 6. Cf7 mat.

ÉTUDE N° 1549
L. MITROFANOV (1956)



Blancs (5) : Rç5, Td2, Ca1, Fd8, Pé3.

Noirs (4) : Rf2, Té1, Fb8 et é2.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

SOCIÉTÉ

REPÈRES

CATASTROPHES

Nombreuses victimes dans l'incendie d'une zone industrielle en Chine

La « zone spéciale de développement économique » de Shenzhen (sud de la Chine), à 50 km au nord de Hongkong, a été secouée, jeudi 5 août, par une série d'explosions. Selon un médecin d'un hôpital local, interrogé jeudi par téléphone depuis Hongkong, la catastrophe aurait fait plus de 70 morts, et l'agence Chine nouvelle affirmait dans un premier temps que cent personnes avaient été tuées ou blessées. Mais vendredi matin, le *bilan officiel faisait* état de sept morts et cent soixante blessés. A la suite d'une première explosion survenue pour une raison inconnue dans un dépôt de produits chimiques, un gigantesque incendie s'est déclaré et *« huit des dix entrepôts de la zone ont explosé dans un intervalle de quatre heures »*, affirme l'agence Chine nouvelle. Simple village il y a une quinzaine d'années, Shenzhen est *aujourd'hui un centre industriel* de plus de deux millions d'habitants. Caractéristique de toute la région, ce développement foudroyant a lieu dans un souci de productivité à tout prix d'où les préoccupations d'environnement sont totalement absentes.

FAITS DIVERS

Deux parachutistes mis en examen pour sévices corporels

Deux jeunes appelés de dix-neuf et vingt ans de l'École des troupes aéroportées de Pau (ETAP) ont été mis en examen, mercredi 4 août, pour coups et blessures volontaires avec arme ayant entraîné une incapacité de plus de huit jours pour avoir brûlé la jambe *d'un de leurs camarades après* l'avoir arrosée d'alcool. Ils ont été remis aux autorités militaires pour être par ailleurs sanctionnés disciplinairement. Ils sont passibles de quarante jours d'arrêts de rigueur. Les trois hommes travaillaient aux cuisines de l'ETAP. Samedi, sous un prétexte futile – il refusait de dire où se trouvait une bouteille d'eau, – les camarades du jeune appelé, François Roussel, vingt ans, lui ont aspergé une jambe d'alcool à brûler et ont promené devant celle-ci la flamme d'un briquet. Le jeune homme, qui portait théoriquement un vêtement ignifugé, a eu la jambe brûlée au second degré et a dû être hospitalisé.

JUSTICE

Ouverture d'une information judiciaire sur la mort d'Erick Schmitt

Le parquet de Nanterre a ouvert, jeudi 5 août, une information judiciaire pour *« homicide volontaire avec préméditation »* sur la mort d'Erick Schmitt, le preneur d'otages de la maternelle de Neuilly tué par des policiers du RAID le 15 mai. Un juge d'instruction sera désigné ultérieurement. L'ouverture de cette information judiciaire fait suite au dépôt d'une plainte contre X, le 13 juillet, par la famille d'Erick Schmitt, qui conteste la version officielle de la mort de celui qui s'était surnommé « Human bomb » (*le Monde* du 20 juillet). Le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, s'était élevé contre les attaques de la famille du preneur d'otages et avait porté plainte contre *Justice*, la revue du Syndicat de la magistrature, qui mettait en cause l'attitude de la police dans le dénouement de la prise d'otages.

SPORTS

NATATION : championnats d'Europe

La victoire en or d'Alexandre Popov

Victoire sans surprise du Russe Alexandre Popov dans le *100 m nage libre, jeudi 5 août*, aux championnats d'Europe, à Sheffield. Double champion olympique à Barcelone, il a conservé son titre acquis à Athènes en 1991. Dans le 100 m dos, la Hongroise Krisztina Egerszeki a enlevé son deuxième titre européen. Journée sans médaille pour les Français qui se sont contentés d'un nouveau record de France, celui du 100 m dos établi par Roxana Maracineanu en 1 min 4 s 39.

SHEFFIELD

de notre envoyée spéciale

Alexandre Popov n'est pas content. Ses fins sourcils bruns se froncent, triturant sa médaille d'or entre ses doigts, il se renfrogne et râle. Il n'est pas allé assez vite, il aurait dû faire mieux, explique-t-il. Lui qui est réputé comme le meilleur sprinter des derniers 50 mètres, a ralenti son allure et a laissé filer le chronomètre dans la deuxième longueur du bassin. *« Je ne suis pas une machine »*, lance-t-il aux tatillons qui réclamaient un record.

Qu'attendre d'autre de ce géant qui plane sur les bassins comme un aigle royal depuis les championnats d'Europe 1991 à Athènes ? Il y était apparu comme le futur grand adversaire de l'Américain Matt Biondi, quintuple champion olympique en 1988. Privé de championnats du monde à Perth (Australie) en 1991 pour une sombre affaire de visa, le nageur venu de l'Oural donnera sa pleine mesure lors des Jeux olympiques de Barcelone : il y a raflé les deux médailles les plus prestigieuses de la natation : le 50 m et le 100 m nage libre.

Cette dernière course fit office de passation de pouvoir. Il se permit de battre les rois du sprint des années 80, le Français Stephan Caron, Matt Biondi et Gennadi Prigoda, son prédécesseur à la tête du sprint olympique. Il fallait alors reconnaître un phénomène. Tout d'abord concentré sur le dos, Alexandre ne s'était consacré au crawl que deux ans auparavant. C'était à peine croyable tant sa nage semblait parfaite.

Une préparation de cosmonaute

En douze mois, Popov a persévéré dans la perfection. Jeudi, il nageait en apesanteur et semblait *oublier l'eau. Le garçon est talen*tueux, certes, travailleur, sans aucun doute, mais aussi très malin. Pour arriver à cette fin spectaculaire, il a laissé la recherche s'immiscer dans son entraînement de forçat. Est-ce un hasard ? Le héros de son enfance est Youri Gagarine. Il aurait voulu être le premier homme dans l'espace et il se livre aujourd'hui à une préparation digne d'un cosmonaute.

En janvier, il est parti, pour quatre mois, en Australie. A l'institut des sports de Canberra, au côté de son ancien entraîneur Gennadi Touretsky, exilé en Australie, il a mis au point un nouveau plongeon qui lui permettrait de grappiller quelques centièmes de secondes. Comme un cycliste se livre à des expériences d'aérodynamisme pour mieux pénétrer l'air, il *apprivoise* les ondulations de l'eau, pour mieux utiliser les vagues provoquées par son effort. Dans la piscine de Canberra, truffée de caméras-vidéo, il a revu chacun de ses gestes, le tourné de la tête pour respirer, la courbe des mains, le battement-turbo de ses puissantes jambes.

Alexandre Popov ne court pas seulement pour l'histoire. Il ne cache pas que ses titres font *enfler sa cote auprès des organisa*teurs de meetings et qu'il veut séduire les sponsors occidentaux. Après Barcelone – où il reçut 10 000 dollars du Comité olympique russe, récompense pour ses deux médailles d'or en individuel et ses deux médailles d'argent en relais, – il monnaya cher son apparition dans un meeting organisé en France. Il y battit Matt Biondi avant d'aller sillonner la planète pour gagner et toucher des chèques. Jeudi, il aurait pré*féré grossir sa victoire d'un* record pour faire monter les enchères.

Enfant de la perestroïka, il n'est plus obligé de partager ses gains avec la fédération qui ponctionnait ses aînés naguère. Pas ingrat pour la République qui l'a formé, dès huit ans, il est fier d'engranger les dollars en nageant sous les *couleurs russes. On l'interroge* sur ses cachets. Il ne se défait pas de son sourire énigmatique : *« Je gagne suffisamment d'argent pour bien le dépenser »*, dit-il. Il voudrait être à la natation ce que le perchiste Serguei Bubka est à l'athlétisme, un homme intouchable dans sa discipline, star internationale et milliardaire. Il souhaiterait rencontrer l'Ukrainien *pour lui demander des tuyaux sur* son avenir financier.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les résultats du jeudi 5 août

Messieurs

100 m nage libre : 1. A. Popov (Rus.) 49 s 15 ; 2. T. Werner (Suè.) 49 s 71 ; 3. P. Khnikin (Ukr.) 49 s 76.

200 m brasse : 1. V. Selkov (Rus.) 1 min 58 s 9 ; 2. M. Lopez-Zubero (Esp.) 1 min 58 s 51 ; 3. E. Merisi (Ita.) 1 min 59 s 57.

Dames

400 m nage libre : 1. D. Hase (All.) 4 min 10 s 47 ; 2. K. Kielgass (All.) 4 min 12 s 18 ; 3. I. Dalby (Nor.) 4 min 12 s 51.

100 m brasse : 1. K. Egerszegi (Hon.) 1 min 0 s 83 ; 2. N. Zhivanevskaya (Rus.) 1 min 1 s 16 ; 3. S. Volker (All.) 1 min 1 s 89.

4 x 100 m nage libre : 1. Allemagne (Van Almsick, Stellmach, Kielglass, Hunger) 3 min 41 s 69 ; 2. Suède (Svensson, Olofsson, Johncke, Nilsson) ; 3. Russie (Leshukova, Mesherryakova, Kirichenko, Zhivanevskaya).

DÉFENSE

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, François Léotard, le conseil des ministres du mercredi 4 août a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** – Sont promus : général de division, le général de brigade Yves Crene ; général de brigade, le colonel Felix Peter.

Sont nommés : adjoint au général commandant la Force d'action rapide, le général de division Raymond Germanos ; adjoint au général commandant le commandement de la doctrine et de l'entraînement, le général de brigade Jean-Claude Pelletier.

● **Air.** – Est nommé commandant en second la défense aérienne et le commandement « air » des forces de défense aérienne, le général de brigade aérienne André Nicolau.

● **Service des essences.** – Est nommé directeur du service national des oléoducs interalliés et chef du service spécial des dépôts d'hydrocarbures, l'ingénieur général de deuxième classe Jacques Viallefond.

EN BREF

□ **Mortelle explosion de gaz à Albi.** – L'explosion d'une bouteille de gaz dans une HLM du centre d'Albi (Tarn) a fait mardi 3 août un mort et six blessés. La déflagration s'est produite à 21 h 20, dans un appartement situé au sixième et dernier étage d'une HLM rénovée il y a trois ans. Dix appartements ont dû être évacués et quarante sapeurs-pompiers ont été mobilisés pour circonscrire l'incendie. C'est la deuxième explosion mortelle due au gaz qui se produit à Albi en moins d'un an : le 9 novembre 1992 une tentative de suicide avait provoqué la destruction d'un petit immeuble de deux étages et avait fait deux morts et cinq blessés. – *(Corresp.)*

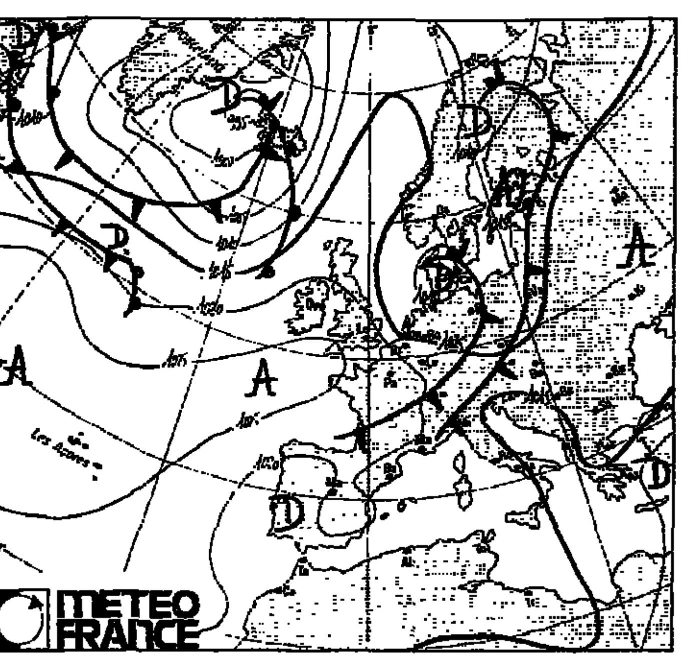
□ **Décès du commandant Bernard Cabiro.** – Le commandant Bernard Cabiro, une figure de la Légion étrangère, surnommé par ses pairs « le Cab », est décédé dimanche 1er août à Bordeaux, à la suite d'un problème cardio-vasculaire. Né à Mont-de-Marsan (Landes) le 7 août 1922, grand officier de la Légion d'honneur, cité dix-huit fois à l'ordre de la Nation pour actes de bravoure, cinq fois blessé, le commandant Cabiro avait « baroudé » sur tous les terrains de conflits, de la seconde guerre mondiale à l'Algérie. Il avait raconté ses campagnes dans un ouvrage intitulé *Sous le béret vert*. Conseiller municipal puis premier adjoint de Mont-de-Marsan de 1977 à 1983, le commandant Cabiro avait été candidat du Front national aux cantonales de mars 1992.

□ **Suspension de l'importation de déchets allemands dans la Meuse.** – La préfecture de la Meuse a décidé de suspendre l'importation par la société Lormet, de Pagny-sur-Meuse, de déchets industriels expédiés par l'entreprise allemande Thyssen-Sonnenberg, annonce le ministère de l'environnement. Cette mesure, prise jeudi 5 août *« à titre conservatoire »* fait suite à une procédure judiciaire engagée en Allemagne pour exportation illicite de déchets industriels vers la Meuse contre des responsables de la firme allemande Thyssen-Sonnenberg. Cependant, *« aucune irrégularité n'a été constatée jusqu'à présent dans les importations effectivement réalisées »*, et *« les contacts pris ces derniers jours avec les autorités allemandes n'ont pas apporté d'élément contraire »*, précise le ministère dans un communiqué.

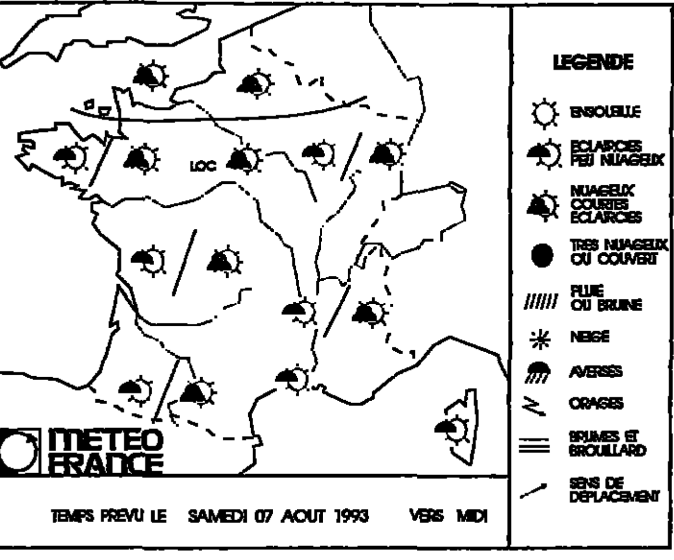
□ **Une jeune mère avoue le meurtre de ses deux enfants.** – La mère de deux enfants de trois et cinq ans, retrouvés morts et ligotés, mercredi 4 août, dans leur appartement de Bagnolet (Seine-Saint-Denis), a avoué jeudi être l'auteur du double crime. Présentée au juge Bernard Lugan, du tribunal de Bobigny, Brigitte Duchêne, trente ans, a tué ses fils Hubert et Fabien avant de les ligoter avec du ruban adhésif. Selon le parquet de Bobigny, le drame de la séparation et du chômage semble être le mobile de ce double meurtre.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 6 AOÛT A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 7 AOÛT 1993



Samedi : nuageux au nord, davantage de soleil au sud. – Sur le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Normandie et les Ardennes, le ciel sera très nuageux. Les éclaircies seront fugaces.

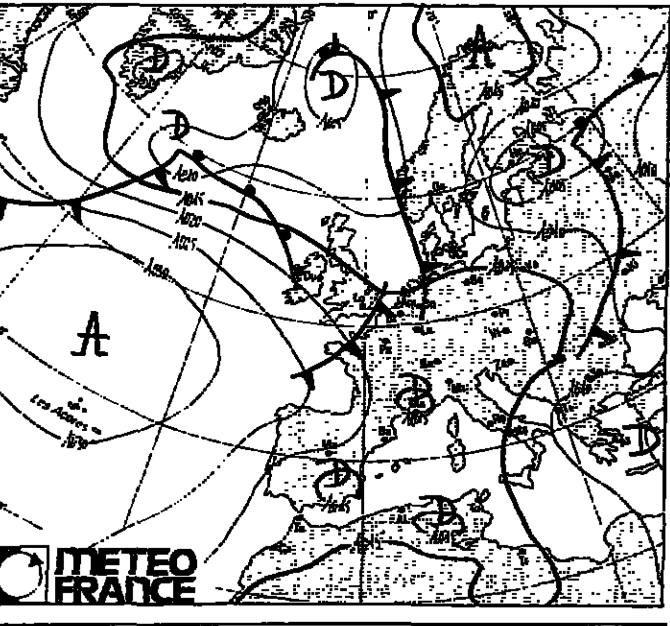
De la Bretagne à l'Alsace, les nuages seront assez nombreux mais les éclaircies seront un peu moins timides. Sur les régions plus au sud, le soleil brillera malgré des nuages qui se développeront à la mi-journée.

En fin d'après-midi, des orages isolés éclateront sur les Pyrénées et les Alpes.

Les températures matinales seront fraîches : 9 à 13 degrés sur la moitié nord, 14 à 18 degrés sur la moitié sud, localement 20 à 22 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 18 à 20 degrés près de la Manche, 20 à 24 degrés sur la moitié nord et 25 à 30 degrés sur la moitié sud, localement 30 à 33 degrés dans les régions les plus méridionales.

PRÉVISIONS POUR LE 8 AOÛT 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 06-8-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 05-8-1993 à 18 heures TUC et le 06-8-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	30	18	D
BIARRITZ	25	18	C
BORDEAUX	28	14	N
BOURGES	28	12	D
BREST	18	10	D
CAEN	21	10	N
CHERBOURG	18	8	D
CLERMONT-FER	29	15	C
DIJON	30	14	D
GRENOBLE	30	17	D
LILLE	21	10	D
LIMOGES	25	14	D
LYON	30	19	N
MARSEILLE	35	22	D
NANCY	29	13	D
NANTES	25	10	D
NICE	28	22	N
PARIS-MONTS	23	13	D
PAU	26	18	C
PERPIGNAN	31	24	N
POINTE-A-PITRE	33	23	D
RENNES	21	10	D
ST-ETIENNE	31	14	C
STRASBOURG	30	15	D
TOULOUSE	30	20	D
TOURS	26	8	D

ÉTRANGER			
ALGER	34	24	C
AMSTERDAM	20	14	C
ATHÈNES	33	25	D
BANGKOK	36	26	N
BARCELONE	31	24	D
BELGRADE	35	19	D
BERLIN	23	15	D
BRUXELLES	22	13	D
LE CAIRE	36	21	D
COPENHAGUE	21	14	D
DAKAR	30	22	N
GENÈVE	31	17	D
ISTANBUL	29	22	D
JÉRUSALEM	32	19	D
LISBONNE	35	20	N
LONDRES	22	9	D
LOS ANGELES	24	18	D
LUXEMBOURG	26	10	N
MADRID	39	19	N
MARRAKECH	35	23	C
MEXICO	26	12	N
MILAN	32	17	D
MONTRÉAL	21	14	D
MOSCOU	25	14	N
NAIROBI	24	12	N
NEW-DELHI	31	26	C
NEW-YORK	28	21	N
PALMA-DE-MAJ	37	21	D
PÉKIN	29	22	N
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	30	20	D
HONGKONG	32	28	D
SÉVILLE	41	25	D
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	22	10	C
SYDNEY	14	5	D
TOKYO	24	19	P
TUNIS	37	24	D
VARSOVIE	28	16	N
VENISE	33	22	D
VIENNE	31	–	–

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

AGENDA

THÉÂTRE

SPECTACLES NOUVEAUX

MARIE L'INCURIE. Bateau-théâtre la Mare au diable-Rive gauche (40-46-90-72) (dim., lun.), 19 h 30 (4).

LES PRÉCIEUSES RIDICULES. Arcane (43-38-19-70) (dim., lun.), 20 h 30 (4).

BACKSWING. Ranelagh (42-88-64-44) (dim., lun.), 20 h 30 (10).

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Le Premier : 22 h ; sam. 17 h. Rel. dim., lun.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 20 h 45 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
ARCANE (43-38-19-70). Les Précieuses ridicules : 20 h 30. Rel. dim., lun.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : mer., ven., sam., mar. 21 h ; jeu. 19 h ; sam. 18 h.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Marie l'incurie : 19 h 30. Rel. dim., lun. Sur le dos d'un éléphant : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30. Tiens bon! : mer., jeu., dim., mar. 21 h.
BOBINO (43-27-75-75). Le Pied à l'étrier : 21 h. Rel. dim.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Les Zappeurs : 20 h 15. Rel. dim., lun. Le Graphique de Boscop : 21 h 30. Rel. dim., lun., mar. Artus de Penguern : dim., lun., mar. 22 h 30. Chaud... mais pas fatigué : dim., lun., mar. 21 h 15. Nous sommes tous des lapin à six pattes : dim., lun., mar. 20 h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (ÉGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Cid : ven. 18 h 15 ; sam., lun., mar., mer. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir.
DUNOIS (45-84-72-00). Cosi fa Da Ponte ou la Croisière de l'improvisateur : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Feu la mère de Madame : mer., jeu., ven., mar. 21 h 15 ; sam. 20 h ; dim. 18 h. L'île des esclaves : mer., jeu., ven., mar. 20 h 15 ; sam. 19 h ; dim. 15 h. Le Mariage de Figaro : dim. 16 h. La Mouette : sam. 21 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. Eté 86 chez les Pujols : 20 h. Rel. dim. Le Jardin des cerises : 21 h 30. Rel. dim. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : 18 h. Rel. dim. Ah! Si j'avais un nom connu, vous verriez comme je serais célèbre : 20 h. Rel. dim. Personne n'est parfait : 21 h 30. Rel. dim.
MADELEINE (42-65-07-09). Atout cœur : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Le Miroir des songes : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Tonnelle d'été : 15 h. Rel. lun.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30 ; sam. 17 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
ŒUVRE (48-74-42-52). Pendant que vous dormiez : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 45 ; dim. 15 h.
PALAIS DES GLACES (PETITE SALLE) (42-02-27-17). Bruno Lugan : 20 h 30. Rel. dim., lun.
PRÉ-CATELAN, JARDIN SHAKESPEARE (42-27-39-54). Embrassons-nous, Folleville! : sam. 18 h 30 ; sam., dim. 15 h. Le Voyage de M. Perrichon : ven., sam. 20 h 30 ; sam., dim. 16 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Backswing : mar., mer., jeu. 20 h 30.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 21 h ; sam. 16 h. Rel. dim., lun.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45. Rel. dim.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Allais nous plaît : 20 h 30. Rel. dim., lun. Le Défunt ; Edouard et Agrippine : 22 h. Rel. dim., lun.
SOUS CHAPITEAU (PARC DE LA VILLETTE) (40-03-75-75). Lear Elephants : 21 h. Rel. lun.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Improvizefond : 20 h 30. Rel. dim., lun. Didier Bénureau : 22 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Union libre : 20 h 15. Rel. dim. Les Sacrés Monstres : 22 h. Rel. dim.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Jeunes Pères : 20 h 30. Rel. dim., lun. Rien ne sert de dormir, faut s'lever l'matin : 22 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Elie Kakou : 20 h 30. Rel. dim., lun.
THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Dom Juan : 20 h 45 ; sam. 15 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Charité bien ordonnée : 21 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Eternel Tango : 21 h. Rel. dim., lun. Le Chippendale ou l'Homme de leur vie : 22 h 30. Rel. dim., lun. Western-solo : ven., sam. 20 h ; dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). L'Heure espagnole : 19 h. Rel. dim., lun. Les Rendez-vous : 20 h 30. Rel. dim., lun. Le rêve était presque parfait : 22 h. Rel. dim., lun.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 7 AOUT

« Les Puces à Saint-Ouen, le plus important marché mondial d'antiquités. Conférence déposée », 10 h 30, métro Porte-de-Clignancourt, au fanion Paris autrefois (L.-A. Lavigne).

« Le quartier chinois et ses lieux de culte. Sans oublier la gastronomie... », 11 heures, métro Porte-de-Choisy (P.-Y. Jaslet).

« Le Palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement », 11 h 30, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les tombeaux des rois dans la basilique de Saint-Denis », 14 h 15, sortie métro Saint-Denis-Basilique (D. Bouchard).

« Notre-Dame de Paris, présentation générale », 14 h 30, sortie métro Cité (D. Fleuriot).

« Cités d'artistes et ruelles du vieux Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Sauvegarde du Paris historique).

« Mobilier dix-huitième siècle au Musée Cognacq-Jay », 14 h 30, métro Saint-Paul (Art et histoire).

« Maison de Victor Hugo, sa vie, ses œuvres. Place des Vosges », 15 heures, 6, place des Vosges (M. Brumfeld).

« L'étrange quartier de Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« L'île de la Cité, naissance de Paris, vieilles maisons de Chanoines », 15 heures, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois, L.-A. Lavigne).

« Visite du couvent des Carmes et de ses prisons », 15 heures, 70, rue de Vaugirard (I. Hauller).

« Le parc de La Villette et ses onze jardins à thème » (avec projection d'un diaporama sur l'histoire de La Villette), 15 heures, Maison de La Villette.

« Autour de l'église Saint-Gervais, promenade dans les rues Grenier-sur-l'Eau, Geoffroy-l'Asnier, Cloche-perce », 15 heures, parvis de l'église Saint-Gervais, place Saint-Gervais (Paris et son histoire).

« Saint-Denis : La maison d'éducation de la Légion d'honneur », 16 heures, 2, rue de la Légion-d'Honneur (Office de tourisme de Saint-Denis).

« Mouffetard et ses secrets. De la maison du Père Goriot aux convulsionnaires de Saint-Médard et aux arènes de Lutèce », 11 h 15, 15 h 30 et 18 heures, métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Du Paris des rois maudits à celui du Vert-Galant », 14 h 30, sortie métro Pont-Neuf, côté Pont-Neuf (D. Fleuriot).

« Saint-Denis : la cathédrale et les tombeaux royaux », 14 h 30, 2, rue de la Légion-d'Honneur, à Saint-Denis (Office de tourisme).

« L'abbaye de Port-Royal, foyer du jansénisme », 15 heures, 123, boulevard de Port-Royal (D. Bouchard).

« Le marché aux Puces de Saint-Ouen a cent ans, les nouvelles installations. Conférence déposée », 15 heures, métro Porte-de-Clignancourt, au fanion Paris autrefois (L.-A. Lavigne).

« L'ancienne cour des Miracles et la rue Montorgueil », 15 heures, sortie métro Sentier (Résurrection du passé).

« Mystérieuse symbolique de Notre-Dame de Paris. Franc-maçonnerie, Rose-Croix, bouddhisme. Les secrets des premiers bâtisseurs. Le langage des roses », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« Le parc de La Villette et ses onze jardins à thème » (avec projection d'un diaporama sur l'histoire de La Villette), 15 heures, Maison de La Villette.

« Les égoûts de Paris. A la découverte du Paris souterrain », 15 heures, face au 93, quai d'Orsay (Paris et son histoire).

« Saint-Denis : le Musée d'art et d'histoire, dans l'ancien Carmel », 16 heures, musée, 22 bis, rue Gabriel-Péri à Saint-Denis (Office de tourisme).

DIMANCHE 8 AOUT

« Les Dames du Marais », 10 heures, 44, rue François-Miron (Sauvegarde du Paris historique).

« Montmartre, une butte secrée, un village pittoresque et vivant », 10 h 30, sommet du funiculaire, au fanion Paris autrefois (L.-A. Lavigne).

CONFÉRENCES

SAMEDI 7 AOUT

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 13 h 30 : « L'architecture du dix-neuvième arrondissement », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

DIMANCHE 8 AOUT

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Le grand retour du paganisme dans la chrétienté actuelle », par le Père Jodin ; « Sommes-nous les derniers chrétiens ? », par Natya (Conférences Natya).

Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

AU-DESSUS DE LA LOI. Film américain de Vic Armstrong, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CALIFORNIA MAN. Film américain de Les Mayfield, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

DUEL A ICHIJOJI. Film japonais d'Hiroshi Inagaki, v.o. : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

LA LÉGENDE DE MUSASHI. Film japonais d'Hiroshi Inagaki, v.o. : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

LA LOI SAUVAGE. Film suisse de Francis Reusser : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LOVE AFFAIR. Film américain de Sam Pillsbury, v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MUSASHI, UN FILM EN TROIS ÉPOQUES. Film japonais d'Hiroshi Inagaki, v.o. : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

UN CRIME. Film français de Jacques Deray : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

UN FLIC ET DEMI. Film américain d'Henry Winkler, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

UNE BALLE DANS LA TÊTE. Film Hongkong de John Woo, v.o. : Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55).

LA VOIE DE LA LUMIÈRE. Film japonais d'Hiroshi Inagaki, v.o. : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

L'Espionnage, un genre impur : A tout cœur à Tokyo pour OSS 117 (1966), de Michel Boisrond, 14 h 30 ; Coplan sauve sa peau (1967, v.o.), d'Yves Boisset, 16 h 30 ; Ipcress, danger immédiat (1965, v.o. s.t.f.), de Sidney J. Furie, 19 h ; M 15 demande protection, v.f.), de Sidney Lumet, 21 h.

LES EXCLUSIVITÉS

A TOUTE ÉPREUVE (Hongkong, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
ALARME FATALE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).
AMANTS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
ANGLE MORT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).
ANTONIA & JANE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
AU BÉNÉFICE DU DOUTE (A., v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).
BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
BENNY & JOON (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).
BIG MAN (Brit., v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
CHUTE LIBRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
CŒUR SAUVAGE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
COMMENT FONT LES GENS (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LA CRISE (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'ENFANT LION (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84).
LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FANFAN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
FIORILE (It., v.o.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).
GRANDEUR ET DESCENDANCE (A., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
LE JEUNE WERTHER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
JIMI HENDRIX AT WOODSTOCK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).
KALAHARI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
MA SAISON PRÉFÉRÉE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
MAD DOG AND GLORY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MADE IN AMERICA (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Miramar, 14e (36-65-70-39).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
MY OWN PRIVATE IDAHO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
NIAGARA, AVENTURES ET LÉGENDES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
NOM DE CODE : NINA (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55).
LA NUIT SACRÉE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES NUITS FAUVES (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).
L'ŒIL ÉCARLATE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
PANIC SUR FLORIDA BEACH (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
POSSE, LA REVANCHE DE JESSIE LEE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).
PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
4 NEW-YORKAISES (A., v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ROBOCOP 3 (A., v.f.) : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ROI BLANC, DAME ROUGE (russe, v.o.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).
SANTA SANGRE (Mex., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
SIDEKICKS (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
SNIPER (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44).
LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
SWING KIDS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
LE SYNDICAT DU CRIME 1 (Hongkong, v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LE SYNDICAT DU CRIME 2 (Hongkong, v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THE CRYING GAME (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LES TORTUES NINJA 3 (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
TRACES DE SANG (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).
UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES VISITEURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES GRANDES REPRISES

ABYSS (A., v.o.) : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).
AN ANGEL AT MY TABLE (néo-zélandais, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
L'ANGE BLEU (All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
BAMBI (A., v.f.) : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
L'EMPIRE DES SENS (Fr.-Jap., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
FIVE EASY PIECES (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LES GAMINS D'ISTANBUL (Turc, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
IF (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
LE LAURÉAT (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
LORD JIM (Brit., v.o.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).
MEAN STREETS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
1900 (It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
MY FAIR LADY (A., v.o.) : Escurial, 13e (47-07-28-04).
L'OR DE NAPLES (It., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
ORANGE MÉCANIQUE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE QUATRIÈME HOMME (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
SWEETIE (A.-Austr., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
THÉORÈME (It., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LES TUEURS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LA VIE DE CHATEAU (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.
AU FEU... LES POMPIERS (Tch., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.
CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 19 h, 21 h.
CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DES JOURS ET DES NUITS DANS LA FORÊT (Ind., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 18 h 10.
DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.
LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 20 h.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
LE FESTIN NU (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h 05.
GROCK (Suis.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 18 h 30.
HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS (Hongkong, v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h 10.
HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS II (Hongkong, v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.-It.-All.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 15.
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h.
PASSION FISH (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
REGGAE SUNSPLASH (All., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 20 h, 22 h.
RELACHE (Fr.) : Reflet Médicis I (ex-Logos I), 5e (43-54-42-34).
SAILOR ET LULA (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

CINÉMA

LE 46e FESTIVAL DE LOCARNO

Tourner, retourner au Vietnam

« Point de départ », de Robert Kramer, premier événement du grand rendez-vous cinéphile suisse

Le Festival de Locarno se tient du 5 au 15 août. Au menu – composé par le directeur du Festival, Marco Müller – de cette quarante-sixième édition, on trouve, outre la compétition, de nombreux points forts : le panorama du cinéma suisse de l'année, la découverte d'un film de Feyder vieux de cinquante ans et celle du nouveau Doillon, *Un homme à la mer*, un hommage à Zurlini et la très attendue intégrale Sacha Guitry, qui sera reprise cet automne à la Cinémathèque française. Mais également, dans le cadre de la Semaine de la critique, un ensemble de films qui, autour du Vietnam, racontent une histoire à la fois actuelle et mélancolique, à la fois mondiale et personnelle, et constituent à eux seuls un événement . Le pivot de cet ensemble s'intitule *Point de départ*, de Robert Kramer.

Où situer le point de départ de *Point de départ* ? Robert Kramer répond d'abord : *« A la guerre du Golfe. »* Le flot d'images indécryptables déversé par les grandes chaînes de télévision lui a donné envie d'essayer, riche de sa longue expérience entre documentaire et fiction, d'aller voir, et de tenter de montrer. Voir où ? Dans le « Sud », comme on dit depuis que l'abstraction d'un point cardinal a remplacé le « tiers-monde » des anciennes utopies. Bientôt est venu le choix de tourner au Vietnam. De retourner au Vietnam.

En 1969, jeune cinéaste de trente ans qui venait d'achever le film rebelle *Ice*, activiste anti-guerre et membre du mouvement de réalisateurs indépendants Newsreel, Robert Kramer avait été convié à Hanoï, avait répondu à l'appel des *« camarades vietnamiens »* sans bien savoir ce qu'ils attendaient de lui, avait filmé beaucoup où on lui avait dit, un peu ce qu'il avait voulu, en avait tiré un film militant, *la Guerre du peuple*, saisi par la police américaine à son retour et bientôt libéré, ayant été jugé sans danger pour la sécurité des Etats-Unis. Le Vietnam, celui d'alors et celui d'aujourd'hui, reste, pour Kramer comme pour toute une génération, un lieu de mémoire opiniâtre et d'interrogations irrésolues.

Mais le Vietnam « libéré » était devenu inaccessible à un cinéaste qui demandait de se promener librement, de filmer à son gré, et non d'utiliser la main-d'œuvre et les décors naturels en échange de montagnes de devises, comme ce fut le cas pour *l'Amant* ou *Indochine*. La solution est venue d'un projet du ministère des affaires étrangères français, où l'on méditait d'envoyer au Vietnam une équipe animer des stages de perfectionnement de professionnels du cinéma. Kramer intègre la petite troupe constituée par la société Les Films d'ici et composée de l'opérateur et producteur Richard Copans, de l'ingénieur du son Olivier Schwob et du monteur Ruben Korenfeld. Le quatuor ainsi formé se baptise L'Atelier du singe.

« Vingt-trois ans après »

Ensemble, ils collaboreront à la conception, au tournage, au montage et au mixage de quatre courts-métrages tournés par des cinéastes vietnamiens, leur apportant non seulement un matériel hors d'atteinte dans leur pays, mais une conception du cinéma différente de celle imposée par la double contrainte de la censure et des tournages lourds, en studio, sur des scénarios préétablis. En même temps qu'il participe à leurs films, Kramer tourne le sien : *Point de départ*.

« Aujourd'hui, vingt-trois ans après, je suis à nouveau ici, et à nouveau je fais un film. Le film n'est pas vraiment « sur » le Vietnam. Il concerne plutôt le passage du temps, avec l'oubli, avec les grands changements qui se sont produits, et comment l'espérance est devenue quelque chose d'autre. Mais le film n'est pas désappointé ni nostalgique. Il est d'une autre nature, comme vidé, ou tournant autour d'un vide, d'un manque dans nos vies. Je crois que je fais un film à propos de l'absence... »

Ces phrases, Robert Kramer les a écrites avant de réaliser le film, mais elles le décrivent bien. Il les a écrites en arrivant à Hanoï, dans une lettre destinée à une femme nommée Duong Thu Huong. Elle fut volontaire pendant la guerre, chargée de transporter les cadavres de ses compagnons morts au combat. Elle fut une héroïne, couverte de décorations. Elle est devenue écrivain, dissidente, prisonnière, elle est toujours en résidence surveillée. Selon toute vraisemblance, elle n'a jamais reçu cette lettre du cinéaste, qui voulait qu'elle participe à son film. Mais on y entend plusieurs extraits de son livre *Roman sans titre*, publié en France (aux éditions Des Femmes), interdit au Vietnam.



CLAUDINE DOURY/VU

Robert Kramer

On entend aussi, *off*, la voix chaleureuse de Kramer. Elle dit, au début, *« il y avait une guerre, il y a presque un quart de siècle. Vingt-trois ans, c'est long, ce n'est pas long. Je ne sais pas. Je me retourne. c'est passé »*. Et puis, presque à la fin, *« le Vietnam n'est pas plus loin que la prison de Californie où est enfermée Linda »*. Linda Evans aussi est prisonnière. En 1985, la justice américaine l'a condamnée à quarante ans de prison. Prétendument pour avoir acheté un revolver avec de faux papiers et avoir aidé un ami en fuite ; en fait, pour n'avoir pas compris que les temps avaient changé, pour avoir continué à militer contre le racisme, à aider les Noirs du Sud à s'organiser contre le Ku Klux Klan. Linda Evans était à Hanoï avec Robert Kramer en 1969. On la voit dans le film, elle rit, elle pleure, elle questionne. Et dit : *« Je ne sais pas bien ce que ça veut dire aujourd'hui, l'anti-impérialisme. Il y a si longtemps que je ne suis pas sortie. »*

C'est loin ou pas ? C'est passé ou pas ? Le mouvement du film est porté par ces questions. Kramer dit avoir su tout de suite qu'il ne ferait pas un document sur le *« Vietnam socialiste face au défi de la modernité »*, pas un dossier filmé – des « dossiers filmés » sur le Vietnam, on commence à en voir à profusion à la télévision, ce pays étant redevenu un enjeu à la fois idéologique et économique. Il y a quatre ans, Kramer avait inventé le dispositif léger et révélateur d'un voyage à travers l'espace et la conscience de l'Amérique, c'était *Route One USA*. Cette fois, il a choisi de ne pas bouger de Hanoï. Et de ne surtout pas chercher à expliquer : *« En voyageant, je me suis aperçu qu'on a de plus en plus vite l'impression de comprendre en arrivant quelque part. C'est ça, le rétrécissement du monde. »*

Pas de fil conducteur apparent dans *Point de départ*, pas de notice explicative sur les témoins, les lieux, les récits : rien de ce qui transforme des petits faits en symboles d'idées générales. Mais une attention aux détails, aux postures, aux corps, aux visages. Un film construit comme un morceau de musique plutôt que comme un discours. Vietnamiens (du Nord) confrontés au séisme de l'économie capitaliste entrant en collision avec un pouvoir politique communiste, à l'héroïsme de la guerre d'indépendance mis à l'épreuve d'un quotidien morne, décevant. Cinéaste confronté à des engagements passés qu'il ne renie pas, à une lucidité sur aujourd'hui qui ne le satisfait pas. Régis Debray écrivait, à propos d'un autre voyage de retour au Vietnam : *« L'école du regard se distingue de l'école du remords par son sens de la concision et de la complexité* (1)*»*. *Point de départ* est concis, et complexe.

Un pays « en strates »

La mosaïque de plans dessine un pays « en strates » : le Vietnam officiel, le Vietnam mythique tel que ses habitants se le représentent, les anciennes images romantiques à l'usage des Occidentaux, ses nouvelles images négatives, celles, dépourvues de lisibilité, du quotidien – toutes ces strates ont leur part de réalité, de vérité. Elles se surperposent sans se masquer. Commentaire d'un autre voyageur attentif, de passage à Hanoï avec l'auto-ironie pour viatique : *« Au Vietnam, le visiteur sérieux est malheureux deux fois, de ce qu'il voit et de ce qu'il ne fait que voir, qu'il ne vivra jamais personnellement* (2). » Le film danse autour de cette tristesse, et de cette absence.

Un autre fil caché dans *Point de départ* : celui tissé par les films des stagiaires vietnamiens chaperonnés par L'Atelier du singe. *« Travailler sur ces courts-métrages a été le plus fécond des repérages*, explique Kramer. *Avec eux, j'ai découvert des endroits où je ne serais jamais allé, j'ai écouté, malgré l'entremise de l'interprète, des conversations auxquelles, seul, je n'aurais jamais eu accès. Et j'ai confronté mon regard, mon approche, à la leur : les quelques vingt-cinq professionnels avec lesquels nous avons travaillé n'étaient nullement des « bons élèves obéissants », ils avaient des idées très arrêtées sur leurs sujets et comment les réaliser, et ils les défendaient avec force, comme ils ont pris l'habitude de le faire entre eux au sein de l'Union des cinéastes, qui regroupe les réalisateurs les plus inventifs, les plus libres d'esprit. »*

La ballerine, l'ouvrière et la funambule

L'écho de ces films, et de ces débats, se retrouve dans *Point de départ* : ce pont métallique sur lequel la caméra passe et repasse au milieu d'une foule d'hommes et de souvenirs, c'est le pont Long-Bien, qui réunit Hanoï et Haïphong, jadis pont Paul-Doumer jusqu'au jour où les prisonniers français de Dien-Bien-Phu le traversèrent. Le pont sur lequel l'aviation américaine a déversé deux fois plus de bombes que sur le Japon entier durant toute la seconde guerre mondiale, et qu'elle n'a jamais pu détruire. Le pont Long- Bien est le sujet de l'un des courts, métrages vietnamiens, mais considéré sous un autre jour : comme microcosme d'une économie parrallèle qui s'est désormais mise en place à l'ombre de son tablier.

De même cette ballerine dont un train a coupé les jambes est-elle le sujet du deuxième court-métrage documentaire, cette funambule interviewée par Kramer est actrice dans l'un des films de fiction, et dans l'autre apparaît l'ouvrière du bâtiment qui porte 3 tonnes de briques par jour. Rien de tout cela n'est indiqué dans *Point de départ*, pas plus que n'est exploité l'usage métaphorique qu'on ferait aisément de tels personnages.

Autre séquence : une conversation-surprise entre cinéastes vietnamiens. On n'en discerne que l'âpreté et la complicité. Leur débat porte sur le scénario de *Cho En*, deuxième long-métrage du réalisateur Luu Trong Nihn (dont-on avait découvert le *Jeu* au Festival des trois continents 1992). *Cho En* évoque le trouble d'une jeune Vietnamienne d'aujourd'hui, qui doit jouer le rôle d'une héroïque combattante dans un film de guerre : sujet d'actualité, quand la rupture entre la première génération de la paix et toutes les précédentes, qui ont grandi dans les guerres successives, est une donnée-clé du pays. Mais c'est la question du film de Nihn, pas celle du film de Kramer qu'on découvrira cet automne en France, d'abord sur ARTE (coproducteur du film), ensuite en salles, et que verront peut-être un jour les Vietnamiens.

En présentant, en même temps, les quatre courts-métrages vietnamiens et *la Guerre du peuple* de 1969, Locarno suscite d'autres rimes et d'autres raisonnements, ouvre de nouvelles pistes : il fait son travail de festival. On ne verra pas le long-métrage de Ninh : pas pour des motifs politiques, mais économiques – l'argent manque pour tirer une copie et la faire sous-titrer. Le Vietnam est, encore, un pays du « Sud ».

JEAN-MICHEL FRODON

(1) Dans *le Nouvel Observateur* du 22 avril, à propos de *La Colline des anges*, de Jean-Claude Guillebaud et Raymond Depardon (Seuil).

(2) *La Mémoire du chien*, de Francis Marmande (Fourbis).

MUSIQUES

MARIA JOAO PIRÈS et **NELSON FREIRE** *à la Roque-d'Anthéron*

Mains d'acier et trac transcendé

Les récitals de deux pianistes rares, à l'écart des idées reçues

Mille quatre cents mélomanes sont venus de toute la France et de l'étranger écouter Maria Joao Pirès. Ce soir, elle interprète les *Préludes* de Chopin et la *Sonate op. 109* de Beethoven. Des œuvres pas précisément taillées à la mesure de ses mains. Celles d'une enfant, toutes petites, mais carrées, musclées, solides, forgées par des années de travail, abîmées par le travail des champs. Pirès vit dans une ferme au Portugal et ne rechigne pas devant les travaux agricoles. Elle n'est pas du genre à assurer ses mains. Les habitués de La Roque se souviennent de l'époque où elle vivait dans une caravane, indifférente à l'étonnement des uns et des autres. Elle passe parfois pour une diva. L'artiste se protège.

Pirès refuse de se laisser détourner du chemin qu'elle s'est tracé. Elle vient ainsi d'enregistrer des concertos avec un chef d'orchestre connu, qu'elle a rencontré pour la première fois dans le studio d'enregistrement. Leur travail en commun ne lui convenant pas, elle a interdit la publication sur disque. Curieusement, le monde musical accepte difficilement les artistes intransigeants.

A La Roque-d'Anthéron, du moins, ils sont acceptés, et fêtés. Ils reviennent avec plaisir, parfois chaque été, même si les cachets y sont moins élevés qu'ailleurs. Pirès s'installe devant son piano. Sa robe est presque une tenue de camouflage : noire comme le piano et le plancher ; blanche comme la conque acoustique et le fond de scène. Et c'est ainsi qu'elle joue, avec une modestie, un don de soi qui font perdre au public tout sens critique.

Certains préludes de Chopin la dépassent techniquement. Elle ne le cache pas en arrangeant le texte, en adaptant à son jeu leur expression farouche et conquérante, en camouflant ses manques. Elle joue les *Préludes* comme on rêve de les entendre, kaléïdoscope de sentiments humains qui s'entrechoquent. La *Trentième Sonate* pour piano de Beethoven est une autre aventure humaine. Supérieurement construit, ce cheminement douloureux vers une paix inaccessible a l'apparence de l'improvisation. Pirès laisse tomber toutes ses défenses. Elle chante sa détresse ; sa sonorité s'évanouit ; la musique n'a plus de corps ; elle n'est qu'émotion pure.

Celle de Bach est plus abstraite. Elle est soumise à d'autres règles que celle de l'ego. Chopin et Beethoven parlent à la première personne. Bach s'adresse à la collectivité en usant de l'impératif. Sans doute n'existe-t-il pas de compositeur plus autoritaire que lui. Sa musique instrumentale laisse une marge de manœuvre plus réduite à l'expression personnelle ? Le jeu de Pirès fait mentir ces idées reçues. Il n'est ni classique ni romantique. L'amour, la haine sont des sentiments qui guident les humains depuis le premier jour...

Le 3 août, Maria Joao Pirès joue les trois sonates de Grieg avec le violoniste Augustin Dumay. Leur jeu est parfumé, un peu fané, d'une sentimentalité désuète. Parfois vindicatif. Le violoniste en fait parfois trop et écrase les cordes. Le public exulte.

Le lendemain, bronzés, rouge vermillon, reposés par trois jours de farniente passés dans les environs de Marseille et d'Aix-en-Provence, les musiciens de l'Orchestre philharmonique de Novossibirsk pénètrent sur la scène du parc de Florans. Il va leur falloir mobiliser toutes leurs forces pour défendre un programme redoutable. Dans son studio, le pianiste brésilien Nelson Freire tourne en rond, comme un fauve dans sa cage. S'il pouvait s'enfuir, sûr qu'il se ferait la belle. Le *Concerto* de Grieg et le *Troisième* de Rachmaninov sont pourtant de vieux compagnons. Il y a près de trente ans qu'il les interprète dans le monde entier. Mais certains soirs, l'angoisse est la plus forte. Elle submerge toute rationalité : *« J'ai peur. »*

Virtuosité conquérante

Livide, le pianiste s'assoit devant son piano. S'incline, non sans raideur, vers le public. Un petit signe de tête au chef. A Dieu vat ! Le *Concerto* de Grieg est une œuvre qui, un temps fut décriée pour son lyrisme facile, sa combativité obligée. Les musicologues sont moins sectaires aujourd'hui et les pianistes n'hésitent plus à le jouer. Nelson Freire l'adore et l'interprète avec une virtuosité conquérante qui électrise le public, il dessine les phrases avec élégance, lance les traits avec un sentiment joyeux, prend le temps de rêver dans un mouvement lent en état d'apesanteur. Le chef et l'orchestre entrent dans son jeu avec aplomb. Quelques décalages dans le finale ne parviennent pas à ternir une interprétation aussi solaire.

Son trac s'est-il évanoui ? Sa mine renfrognée lorsqu'il revient après l'entracte indique le contraire. Le *Troisième concerto* de Rachmaninov est un Everest pianistique. Un pianiste en a compté les notes de la partie soliste quatorze mille à jouer en quarante minutes. Autant dire que Freire peut légitiment être effrayé même si les pianistes s'échangent des cassettes de ses interprétations radiophoniques de ce concerto. Curieusement moins à l'aise dans cette œuvre russe, l'Orchestre de Novossibirsk et Arnold Katz peinent un peu à suivre un soliste aussi fulgurant. Qui a jamais joué ce Rachmaninov avec tant de désinvolture technique ? Rachmaninov lui-même et Vladimir Horowitz sans doute. Le public fait un triomphe au soliste en tapant des pieds sur les gradins métalliques (quel raffut !), à l'orchestre et au chef... qui s'éponge le front. Lorsqu'il est surmonté, le trac peu porter à l'incandescence les interprètes.

C'est la ruée vers le disquaire qui installe chaque été son étal sous les arbres du parc.

« Comment, vous n'avez pas de disques de ce pianiste fantastique ?

– Et non, monsieur, aucune maison de disques ne l'a sous contrat. »

ALAIN LOMPECH

▶ Prochains concerts : le 8 août, récital Jadin et Ladurner, par Jean-Claude Pennetier (18 heures), concert Schubert et Tchaïkovski, par le Trio de Vienne (21 h 30). Le 10 août, récital Chopin, Debussy et Beethoven, par Ivan Moravec (21 h 30). Réservations, tél. : 42-50-51-15 et 42-50-51-16. De 80 F à 120 F.

▶ Pour la dixième année consécutive, Radio France se déplace à la Roque-d'Anthéron (Bouches-du-Rhône), et intensifie sa politique de retransmissions. France-Musique consacrera une quarantaine d'heures d'antenne à La Roque entre les 9 et 19 août, avec, outre le magazine de Gaëlle Le Gallic « Rencontres sous les platanes », seize concerts, tandis que cinq autres prendront place sur France-Culture.

EN BREF

□ **Mort de la musicienne Christiane Colleney.** – L'une des rares femmes compositeurs françaises, Christiane Colleney, est décédée le 4 août à Bordeaux des suites d'un cancer. Elle était âgée de quarante-quatre ans. Révélée au public en 1976 par le prix Lili Boulanger, décerné pour la première fois à une femme, Christiane Colleney a mené une triple carrière d'organiste, de compositeur et de musicologue. Elle a notamment composé *Cités intérieures* pour grand orchestre et soprano solo (1992) et a consacré, en 1977, une biographie à la musicienne Jeanne Demessieux. Elle laisse inachevé un gigantesque ouvrage réunissant quelque quatre mille biographies de talents féminins de l'Antiquité à nos jours. Christiane Colleney était l'épouse du député de la Gironde Daniel Picotin (UDF).

□ **Mort de Max Regnier.** – Le comédien, dramaturge, chansonnier et ancien directeur du Théâtre de la Porte-Saint-Martin, Max Regnier, est mort dans la nuit du 4 au 5 août à Hyères (Var). Il était âgé de quatre-vingt-huit ans. Directeur, de 1949 à 1969, du Théâtre de la Porte-Saint-Martin et humoriste dans la veine « parisienne » de l'époque, Max Regnier fut aussi auteur et acteur. Il a écrit et interprété plusieurs pièces de boulevard, telles que *Mort ou vif, les Petites Têtes, Feu Monsieur de Marcy*, ainsi que de nombreux sketches pour la radio.

□ **Rectificatif.** – Dans l'article consacré aux suites d'Avignon (*le Monde* du 5 août), une erreur de transmission nous a fait attribuer la mise en scène de la pièce d'Enzo Corman *la Plaie et le couteau*, à son auteur. En réalité, elle est due à Hervé Tougeron et Dominique Colladant, les deux fondateurs du Théâtre de la Chamaille.

ÉCONOMIE

Le satisfecit des professeurs

Bravo, messieurs les Européens, mais encore un petit effort ! Tel est, en substance, le jugement que portent, dans une nouvelle contribution publiée vendredi 6 août par le *Financial Times*, six professeurs d'économie du MIT (1) après la décision prise le 2 août de laisser flotter les monnaies du SME dans une bande élargie.

A la veille de ce week-end fatal, ces mêmes économistes avaient déjà lancé un appel à l'éclatement du SME (*le Monde* du 31 juillet). Le compromis de Bruxelles les satisfait. Il est une solution *«sensée et pragmatique»*. Il *«ouvre la porte à de meilleures performances dans la plupart des économies européennes»*, à un retour à la *«dynamique d'avant 1992»*. Mais, pour cela, ces mêmes experts recommandent aujourd'hui aux Européens d'utiliser pleinement les marges de manœuvre qu'autorise l'accord.

Libérés des contraintes de la stabilité monétaire, les pays européens en récession (France, Espagne, Belgique) doivent procéder immédiatement à un assouplissement de leur politique monétaire. Bénéficiant d'une *«situation privilégiée»* à cause de bons «fondamentaux», *«la France devrait réduire rapidement ses taux d'intérêt et les porter autour de 4 % ou 5 % en quelques mois»*. Elle ne devrait pas s'inquiéter d'une dépréciation temporaire de sa monnaie. Le franc devrait, à leurs yeux, perdre *«entre 5 % et 7 %»* par rapport au deutschemark.

Rejoignant l'analyse de certains dirigeants politiques en France et le souhait de nombreux spéculateurs sur les marchés des changes, cette recommandation confirme, s'il en était besoin, que la guerre autour du SME n'est pas finie. Lundi à Bruxelles, les Douze ont voulu *«préserver»* le système. Le mot – repris par les Allemands comme par les Français – avait alors fait sourire. A tort sans doute. Il traduit une réelle volonté. Les principes de fonctionnement du SME ont été maintenus (cours limite, interventions, convergence...). Au-delà, de nombreux signes indiquent une détermination à revenir rapidement à des marges plus restreintes – peut-être dans le cadre d'accords secrets.

A ce dessein de reconstituer rapidement le SME les experts du MIT s'opposent fermement. L'Europe doit, selon eux, d'abord tirer parti de la flexibilité monétaire retrouvée et exclure un retour à *«des engagements formels autour d'objectifs de parité insoutenables»*. Il ne faut pas rêver à une quelconque renaissance du SME *«avant dix-huit mois ou deux ans»*. Les Douze envisagent de le remettre en marche *«avant la fin de l'année»*. Le combat continue...

ERIK IZRAELEWICZ

(1) Professeurs au MIT (Massachusetts Institute of Technology), les auteurs sont trois Prix Nobel américains, Franco Modigliani, Paul Samuelson et Robert Solow, ainsi que Rudi Dornbusch, Stan Fischer et le Français Olivier Blanchard.

□ **Bernard Bosson donne quinze jours aux partenaires sociaux pour appliquer la réforme portuaire au Havre.** – Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a invité jeudi 5 août les partenaires sociaux à mettre en œuvre la réforme de la manutention portuaire dans le port du Havre avant le 21 août, date au-delà de laquelle *«la contribution de l'Etat au dispositif prévu cessera de s'appliquer»*. La mise en œuvre des accords signés le 10 juillet 1992 entre les employeurs et le syndicat des ouvriers dockers, prévoyant notamment la mensualisation des dockers, a été retardée au Havre, souligne un communiqué du ministère qui estime que *«les nouvelles demandes des dockers remettent en cause les accords intervenus et la compétitivité future du port, un élément-clé de notre système portuaire»*.

La crise du système monétaire européen et ses conséquences

La reconstitution des réserves de change provoque un nouveau duel entre les marchés et les banques centrales

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France, publié jeudi 5 août, fait ressortir que les réserves de change de la France étaient déjà négatives le 29 juillet, à la veille de l'assaut final entre banques centrales. La crise passée, une lutte est maintenant entamée entre les marchés et la Banque de France, qui doit reconstituer ses réserves de changes. Elle a annoncé vendredi le rétablissement de ses pensions à 5-10 jours, supprimé le 22 juillet au profit d'opérations à 24 heures, mais maintenu le taux exceptionnel de 10 %.

Stop ou encore. Tel est le dilemme des spéculateurs de l'après-crise monétaire de septembre. Doivent-ils prendre au plus vite leurs bénéfices, acquis grâce au compromis de Bruxelles ? Ou doivent-ils attendre que les parités de change leur soient plus favorables encore ?

Une lutte discrète, mais tenace, s'est engagée entre les marchés et leurs éternels adversaires, les banques centrales. Le problème est simple : d'immenses masses de liquidités ont été lancées la semaine dernière par les instituts d'émission pour tenter d'éteindre l'incendie dans le SME. Les réserves de change de plusieurs banques centrales en sont lourdement grevées ou, comme en France, très négatives. Aux banques centrales, donc, de récupérer les devises sorties pour la défense de leur monnaie, en tentant de limiter au maximum leurs pertes de change. Mais face à elles, les spéculateurs comptent bien empocher le maximum de gains.

Le mécanisme est le suivant. Lors de l'attaque d'une monnaie sur les marchés des changes, le franc par exemple, les opérateurs vendent cette monnaie pour en acheter une autre (le mark par exemple). Souvent, ils ne disposent pas des fonds nécessaires à l'opération, et empruntent sur le marché monétaire à Paris les francs qu'ils entendent vendre. Pour contrer le mouvement, la Banque centrale intervient principalement de deux manières : d'une part, elle relève les taux d'intérêt à court terme afin de rendre ces emprunts plus chers et, d'autre part, elle achète des francs sur le marché des changes afin de tenter d'en soutenir le cours. Pour ces dernières opérations, elle utilise ses réserves en devises.

Vendredi 30 juillet, donc, la Banque de France a laissé glisser le franc jusqu'à son cours minimum (plancher) alors autorisé dans le SME face au mark, soit 3,4305 francs. A ce cours, les opérateurs vendaient des francs que la Banque de France rachetait contre ses propres devises. Or, depuis la veille, les réserves de la Banque de France étaient déjà négatives, ce que l'institut d'émission a confirmé jeudi 5 août. L'analyse de son bilan hebdomadaire fait ressortir des réserves déjà négatives de quelques milliards de francs, le 29 juillet au soir, contre un solde positif de 100 milliards une semaine plus tôt.

Or, bien que les autorités monétaires françaises entretiennent un grand secret à ce sujet, les spécialistes estiment qu'au total la Banque a dépensé plus de 300 milliards (entre 50 et 60 milliards de dollars) au cours de la récente tempête monétaire. Une situation qui n'a rien d'absolument dramatique puisque mécaniquement, les positions prises doivent être dénouées. Le tout est de savoir comment s'organisera la reconstitution des réserves et combien, au total, coûtera l'opération. L'annonce de la perte de la Banque de France pourrait en effet avoir un impact politique important.

Un univers incertain

Depuis le début de la semaine, le cours du mark à Paris fluctue entre 3,46 francs et 3,4750 francs, après une pointe jusqu'à 3,53 francs lundi 2 août, liée à l'annonce du «compromis de Bruxelles» consacrant l'élargissement des marges de fluctuations du SME. Selon un observateur parisien, la régularité des évolutions entre ces deux cours s'explique justement par le phénomène de reconstitution des réserves. Aux environs de 3,47 francs, un grand nombre d'opérateurs choisissent de réaliser leurs gains, en estimant que le cours est favorable. Ils contribuent ainsi à faire remonter la devise française face au mark. Mais à 3,46 francs en revanche, l'écart avec le cours auquel ils avaient vendu le franc en fin de semaine dernière est jugé insuffisant pour qu'ils poursuivent leurs achats. Ils préfèrent donc garder leurs positions, quitte à payer un coût de portage (le prix de l'argent) conséquent, et contribuent donc à faire baisser le franc, puisque les achats demeurent moindres. Avant tout, les opérateurs attendent une baisse des taux de la Banque de France, qui pourrait déclencher une nouvelle dépréciation de la monnaie française (de 3,43 francs à 3,50 francs pour 1 mark, par exemple), et donc augmenter leurs gains potentiels. Mais jusqu'à présent, les autorités monétaires françaises n'ont pas donné de signe d'assouplissement du crédit : ni M. Balladur dans ses déclarations des derniers jours, ni la Banque de France lors de ses opérations du 5 août n'ont suggéré que les taux pourraient baisser dans l'immédiat, celle-ci ayant seulement rétabli ses pensions à 5-10 jours.

Les autorités monétaires jouent en effet à fond la prudence. Lors de la crise de septembre, elles avaient été gagnantes, puisque le franc n'avait pas été dévalué. Les spéculateurs avaient donc tout intérêt à réaliser leurs pertes rapidement, sans risquer de voir le franc s'apprécier encore. Et pourtant, la garde des taux d'intérêt n'avait été abaissée que fin octobre, soit un mois après la crise. Mais cette fois-ci, après la tourmente récente, les spéculateurs savent qu'ils sont gagnants.

Reste à savoir de combien, et George Soros n'est certainement pas désintéressé lorsqu'il réclame une baisse de taux rapide. C'est donc à la Banque de France de jouer le plus finement possible pour limiter ses propres pertes. *«On est dans un univers beaucoup plus incertain»*, commentait un spécialiste. Si Paris tente de faire rentrer trop vite les devises, le risque est grand de «braquer» les marchés. S'il agit trop lentement, il est possible que les pertes de changes soient plus grandes encore. Il faut de plus tenir compte de l'effet psychologique très néfaste du maintien de taux d'intérêt élevés (le taux au jour le jour est toujours supérieur à 10 %) en période de conjoncture déprimée. Le duel peut durer plusieurs mois et ce n'est qu'au bout du compte que l'on saura véritablement combien la crise du SME a coûté à la France.

FRANÇOISE LAZARE

POINT DE VUE

L'Europe a besoin de la gauche

par Marie-Noëlle Lienemann

LE gouvernement de M. Balladur porte une lourde responsabilité dans la crise monétaire actuelle. La spéculation contre le franc n'est pas nouvelle. Elle date de septembre 1992, largement entretenue par le monde financier anglo-saxon hostile à l'Union européenne. Mais cette fois-ci, contrairement à ce qui s'est passé avec le gouvernement de Pierre Bérégovoy, les digues ont craqué.

La première erreur du premier ministre fut sa précipitation. Il a pu bénéficier dès son arrivée d'une baisse sensible des taux d'intérêt, fruit des efforts déployés par son prédécesseur. Il voulut, essentiellement pour des raisons de politique intérieure – la réussite de l'emprunt Balladur –, forcer le rythme et la main à la Bundesbank.

Les spéculateurs ont aussi profité des flottements de la politique européenne de la nouvelle majorité. L'accord du premier ministre à la candidature de M. Séguin à l'Assemblée nationale a été perçu comme une porte laissée ouverte à «l'autre politique», le doute s'accentua avec les propos de M. Alphandéry et les silences de M. Chirac.

Enfin, l'axe franco-allemand fut fragilisé par des maladresses ou changements de cap déguisés. A Bonn, les pressions françaises pour baisser les taux d'intérêt sont connues et en général traitées non seulement au regard de la situation économique allemande, mais aussi en tenant compte de l'accord politique entre nos deux pays.

Le ton comminatoire du ministre des finances ressemblait trop à un oukase prétentieux pour convaincre et, surtout, l'insistance mise par le premier ministre à valoriser les «nouvelles» convergences avec la Grande-Bretagne n'était pas neutre. La majorité actuelle s'avouait proche des conservateurs britanniques, dont chacun sait qu'ils sont peu tournés vers l'union monétaire et vers l'Europe sociale et politique. La contrepartie politique à un nouvel effort allemand n'apparaissait plus suffisante à nos voisins d'outre-Rhin.

Le quasi-démantèlement du SME met, de fait, en place ce que d'aucuns appellent «l'autre politique» qui recèle bien des dangers – éclatement des solidarités en Europe et le chacun pour soi – sans résoudre les problèmes. Toutes les dévaluations réalisées dans notre pays – car c'est bien de cela qu'il s'agit – ont induit des relances limitées et éphémères. Six mois après, de nouvelles mesures de rigueur s'avéraient nécessaires, touchant principalement les salariés.

L'urgence est désormais une relance politique de l'Europe. Comment accepter qu'une poignée de spéculateurs compte plus que des États et des peuples ? La crise devrait au contraire nous convaincre de l'importance d'une monnaie unique, mais qui n'a de sens que dans un projet plus vaste. Si la construction européenne ne place pas comme objectif prioritaire la lutte contre le chômage, elle ne trouvera pas l'adhésion des peuples et elle échouera. Les choix qui s'imposent sont des choix de société, qui procèdent davantage du politique que du strict jeu économique et monétaire (franc fort ou flottement des monnaies).

Avec les nouvelles technologies, désormais la croissance ne crée plus automatiquement des emplois. C'est pourquoi la réduction du temps de travail et le passage à trente-cinq heures est le premier axe que l'Europe doit engager. Elle doit être menée de pair avec une redistribution des richesses et une taxation renforcée du capital. Les énormes gains de productivité réalisés ces dernières années ont été très inégalement répartis.

Il convient aussi d'amplifier l'initiative européenne de croissance autour d'infrastructures et d'activités d'intérêt public et répondant aux nombreux besoins insatisfaits en matière d'environnement, de qualité de vie en ville, d'aménagement du territoire ou de solidarité. Face aux menaces de délocalisation et d'exploitation dans le tiers-monde, l'Europe doit imposer des clauses sociales et écologiques dans les échanges entre la CEE et l'extérieur.

Enfin, un plan Marshall vers l'Europe de l'Est et un renforcement du codéveloppement avec l'Afrique et les ACP répondraient à nos conceptions d'un nouveau mode de développement mondial et constitueraient un levier pour une reprise mondiale équilibrée et juste. Les pères fondateurs de l'Europe pariaient sur l'économique pour tirer le politique. Aujourd'hui, c'est sans doute l'inverse qui s'impose et la question sociale devient incontournable. Elle est tragiquement refusée ou sous-estimée par tous les gouvernements libéraux ou conservateurs.

Si une voie nouvelle n'est pas rapidement tracée entre les visions libre-échangistes qui prédominent actuellement et les illusions de l'autre politique qui, finalement, préparent le repli national, ce sont les dérives populistes et le refus de l'Europe qui primeront. Paradoxe des temps, alors que jamais, peut-être, l'Europe n'aura autant besoin de la gauche, celle-ci est largement absente du pouvoir. Il y a urgence à ce qu'elle reprenne l'initiative pour proposer une véritable alternative, mais qu'elle demeure absolument européenne.

► **Membre du bureau exécutif du PS, ancien député, Marie-Noëlle Lienemann était ministre délégué au logement et au cadre de vie dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy.**

Le Crédit agricole a un nouveau directeur général

Lucien Douroux ou la revanche d'un brillant autodidacte

Lucien Douroux à la direction générale de la Caisse nationale de Crédit agricole (CNCA), c'est le couronnement d'une carrière tout à fait exceptionnelle pour un autodidacte de soixante ans, issu de la France profonde, formé par le syndicalisme paysan, et devenu l'une des meilleures têtes de la banque française. C'est, aussi, le fleuve qui rentre dans son lit après un détour de cinq ans.

En septembre 1988, candidat désigné pour le poste, en remplacement de Bernard Auberger, inspecteur des finances nommé en 1986 par Edouard Balladur et tombé en disgrâce, il en fut écarté par le veto du premier ministre, Michel Rocard, qui réglait de vieux comptes avec un Crédit agricole fraîchement mutualisé, mais encore soumis à la tutelle de l'Etat. Yves Barsalou, président de la Caisse nationale et président de la Fédération nationale, dut, en hâte, se retourner vers un autre inspecteur des finances, Philippe Jaffré, qui était disponible. Mais, à la Caisse, on conserva de l'incident une vive amertume. Aujourd'hui, la boucle est bouclée, et, de haut en bas, la «banque verte», numéro un de la profession pour l'épargne, l'habitat et, naturellement, le financement de l'agriculture, est dirigée par les siens.

Autodidacte, Lucien Douroux l'est assurément. Fils d'un agriculteur de Saint-Rémy-sur-Durolle, dans le Puy-de-Dôme, il suit les cours du lycée de Thiers et, plus tard, ceux du Conservatoire national des arts et métiers, l'école des «bûcheurs du soir». D'abord exploitant, avec son père, dès l'âge de quinze ans il milite à la Jeunesse agricole catholique, la «JAC», qui formera tant de syndicalistes du monde paysan. Il en vient à diriger



le journal *Jeunes forces rurales*, puis, en 1960, il est chef des services économiques du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), autre vivier des dirigeants de la «France verte», dont il sera secrétaire général, directeur adjoint et directeur. Aux côtés de son beau-frère, Michel Debatisse (1), Lucien Douroux y acquiert une bonne connaissance des problèmes financiers du monde agricole, et y fait la connaissance de François Guillaume, futur ministre de l'agriculture (de 1986 à 1988).

Inspirateur et artisan de la mutualisation

En 1970, il entre tout naturellement à la Fédération nationale du Crédit agricole (FNCA), organe politique qui regroupe les 94 caisses régionales (2), dont il est d'abord directeur des affaires extérieures, puis directeur jusqu'en 1975, pour en devenir, sept ans après, le secrétaire général, c'est-à-dire la cheville ouvrière, aux côtés de son président, Yves Barsalou, viticulteur des Corbières ensoleillées et tête pensante de la Fédération.

Entre-temps, Lucien Douroux devient banquier. En 1974, le voilà directeur général de la Caisse régionale d'Ile-de-France, déjà numéro un de la Fédération et son principal fleuron. Il va pouvoir y donner sa mesure et, à l'étonnement de ceux qui ne connaissaient pas ses capacités d'adaptation, en faire une forteresse financière. Grâce à une gestion rigoureuse et un développement aussi rapide que maîtrisé, l'établissement va se hisser au quatorzième rang de la banque française par les dépôts et au vingtième pour le bilan, avec ses 3 000 personnes, ses 250 agences et ses 750 000 clients. Surtout, il fera l'envie des autres dirigeants de banques moyennes, BRED, CIC Paris et autres, pour sa rentabilité : doublement du bénéfice net en quatre ans, de 1988 à 1992, en dépit de lourdes provisions l'an dernier.

Quant à l'homme lui-même, *«c'est un politique»*, s'exclament ceux qui le connaissent bien. Avant la première cohabitation, de son bastion de la Fédération, rue La Boétie à Paris, de concert avec Yves Barsalou, il mena la guérilla contre la Caisse nationale, contrôlée par le gouvernement, et ensuite, toujours avec son président, fut l'âme, l'inspirateur et l'artisan de la «mutualisation» du Crédit agricole, désormais affranchi de la tutelle de l'Etat, processus que les socialistes ont longtemps combattu. D'un caractère affirmé – ses ennemis le trouvent *«cassant»*, – il a pourtant reçu une véritable ovation en novembre 1990 à l'assemblée générale de Strasbourg, où il présentait son rapport moral, testament politique de fin de mandat comme secrétaire général de la Fédération.

Il en avait profité pour répondre vertement à Michel Charasse, alors ministre du budget, qui, quelques jours auparavant, avait parlé *«des requins du Crédit agricole qui font leur blé sur le dos des agriculteurs»*.

Politiquement, on a noté son amitié avec François Guillaume, ancien ministre chiraquien, mais aussi avec Michel Debatisse, qui est le «gourou» agricole de Raymond Barre, et son indépendance d'esprit l'a conduit, dans le passé, vers le Club Jean-Moulin et, plus récemment, vers Echanges et Progrès de Jacques Delors.

Aujourd'hui, après l' «incident» de l'année 1988, le calme et la sérénité sont revenus à la Caisse nationale, dont le Conseil, sous la présidence d'Yves Barsalou, après mûr examen, a fait preuve de maturité en privilégiant une solution interne. Huit jours ont suffi, après le départ inattendu de Philippe Jaffré pour Elf-Aquitaine, pour désigner son successeur. Lucien Douroux, qui avait un peu tourné la page après son échec de 1988, n'était pas candidat, mais il s'est laissé faire une douce violence : on ne refuse pas la direction générale de la Caisse nationale, et surtout pas un poste qui, auparavant, revenait de droit à un inspecteur des finances !

FRANÇOIS RENARD

(1) Michel Debatisse deviendra président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), avant d'être secrétaire d'Etat aux industries agroalimentaires de 1979 à 1981.

(2) En 1992, le Crédit agricole compte 78 Caisses régionales.

ÉCONOMIE

Le débat sur l'ouverture dominicale du magasin de Virgin sur les Champs-Elysées

Le bémol des représentants du Megastore

Jeudi 5 août, Virgin a mis un bémol aux déclarations de son président britannique, Richard Branson, menaçant de se *« retirer de France »* si on lui interdisait d'ouvrir le dimanche ce magasin (*le Monde* du 6 août). *« Si nous sommes obligés de fermer à cause de l'importance des amendes, c'est le public qui souffrira, ainsi que les employés*, avait-il déclaré sur France Info. *Cela signifie que Virgin n'embauchera pas tous les gens qu'elle avait l'intention de recruter sur les deux prochaines années, et nous nous retirerons de France au moment où l'économie se porte mal, où le taux de chômage est énorme, c'est vraiment du gâchis. »*

Sans démentir les déclarations précédentes, la direction de Virgin France précisait peu après, dans un communiqué, que *« le conseil d'administration du groupe n'a jamais envisagé de remettre en cause les Virgin Megastore existant à ce jour en France »*. Seul est compromis le lancement du *« plan d'expansion qui devait générer un millier d'emplois dans les cinq années à venir par l'ouverture de vingt-cinq magasins »*, et *« en tout premier lieu le magasin qui devait ouvrir en novembre prochain dans la galerie du Louvre »*. Richard Branson, dans un entretien publié par *Libération*, précise que c'est bien son plan d'expansion – prévoyant l'ouverture de *« trente autres magasins en France »*, assure-t-il – qui serait remis en cause. Mais il écarte la possibilité d'un retrait : *« Nous ne fermerons pas Virgin Megastore »*, assure-t-il.

Virgin s'est installé en France le 31 octobre 1988, date d'ouverture de son Megastore au 52, avenue des Champs-Elysées. *« Le Megastore des Champs-Elysées ne sera que notre vaisseau amiral. Nous visons toute la France »*, déclarait alors le patron de Virgin France, Patrick Zelnik. Le succès rencontré par la firme – en particulier auprès de la clientèle jeune – a provoqué une vigoureuse riposte de la FNAC, qui s'est lancée dans une course aux ouvertures de magasins : à Marseille, à Bordeaux, mais aussi à Paris avec un superbe magasin ouvert en grande pompe à deux pas de l'Etoile. Cette lutte à couteaux tirés, conjuguée à la crise du Golfe puis au ralentissement de la consommation en France, a quelque peu freiné les ambitions de Virgin en France, même si elle prépare l'ouverture d'une nouvelle boutique sous la pyramide du Louvre : depuis 1988, trois magasins ont été ouverts en province (Bordeaux, Marseille, Toulon).

La bataille du septième jour

Suite de la première page

Aux industries fonctionnant en continu (aluminium, nucléaire...), aux services minimum nécessaires à la vie sociale (hôpitaux, hôtels, cafés, restaurants) et aux commerces alimentaires spécialisés s'ajoutent une série d'activités (dix-huit) parmi lesquelles on trouve les boutiques d'aéroport, les guichets de change, les services après-vente ou de dépannage, les péages d'autoroute et les bureaux de vente immobilière. Des dérogations peuvent également être accordées pour les zones et lieux touristiques. C'est en s'appuyant sur cette notion que le préfet de Paris avait autorisé Virgin à ouvrir pour un an sur les Champs-Elysées. C'est la suppression de cette dérogation qui a mis, le mois dernier, le feu aux poudres.

Biens culturels

Puisque la notion de « zone touristique » ne l'a pas exempté des aléas que l'on sait, le président de Virgin France, Patrick Zelnick, souhaite que l'on introduise une exception supplémentaire pour les biens culturels. L'idée – qu'il a déjà développée l'an passé – n'est pas mauvaise, mais elle est moins simple à appliquer qu'il n'y paraît. Ainsi, à l'époque, on s'était déjà interrogé sur la définition d'un « produit culturel », sujet éminemment épineux. Ensuite, il faut rappeler qu'aujourd'hui un disque sur deux est vendu dans les grandes surfaces, ouvertes uniquement en semaine. Le vrai concurrent de Virgin se nomme Leclerc ou Carrefour, et non la FNAC. Que se passera-t-il si, comme le demande M. Zelnick, *« l'accès aux biens culturels est garanti le dimanche »* ? Verra-t-on les hypermarchés n'ouvrir que leurs rayons livres et disques et interdire à leurs clients les étalages de fruits et légumes et de viande ? Impensable ! Que deviendront alors le boucher, le petit épicier et le fromager, qui ont déjà tant de mal à survivre face à la concurrence de la grande distribution ? Comment le gouvernement, qui vient de voler à leur secours en gelant les ouvertures d'hypermarchés, peut-il envisager cela ?

Autre grand vendeur de produits culturels, la FNAC reste actuellement muette, empêtrée dans une guerre d'actionnaires. Mais, chaque fois que la question est venue sur la table, elle a exprimé ses réserves. Certes, sa culture d'entreprise, son histoire et le poids des syndicats dans la maison expliquent largement ses réticences à l'ouverture le dimanche. Mais les arguments avancés en leur temps avaient de l'intérêt : ses dirigeants soulignaient qu'ils ne pouvaient faire appel à des extras s'ils voulaient maintenir un service de qualité. *« Un jeune avec une bonne culture générale met trois ans pour être à son plein niveau, et, avant six mois, il n'est pas souhaitable qu'il réponde aux clients »*, expliquaient-ils alors (*le Monde* du 21 janvier 1992). Quelle sera l'attitude du tout nouveau dirigeant de la FNAC (*le Monde* du 6 août) ?

Comment la France peut-elle, avec plus de 3 millions de sans emploi, se priver d'un gisement supplémentaire d'emplois en interdisant aux gens de travailler le dimanche ? entend-on aussi souvent dire. Argument fort dans un pays que désespère l'accroissement continu du chômage ! Mais la preuve que l'ouverture dominicale des magasins crée des emplois n'est pas faite, loin de là.

En 1992, Martine Aubry demandait – enfin – une étude sérieuse sur la question. Confiée à Gilbert Cette, expert à la Banque de France et au Bureau d'information et de prévisions économiques (BIPE), celle-ci a montré que les effets sur l'emploi de l'ouverture des magasins le dimanche était *« neutre »* : selon le scénario, en deux ans, les 30 000 postes créés par les grandes surfaces étaient compensés par les pertes des petits commerces (20 000 d'abord, 10 000 ensuite) (*le Monde* du 23 avril 1992). Sur l'ensemble de la filière allant des producteurs aux distributeurs, l'emploi total était affecté : 10 000 emplois étaient gagnés la première année mais 3 000 étaient perdus la deuxième, et, au bout de cinq ans, l'effet était nul. En revanche, la mesure (1) se traduirait par une nette détérioration de la balance commerciale, les importations pesant lourd dans les achats du dimanche : après 6 milliards de francs de pertes cumulées en quatre ans, le déficit s'aggraverait de 4 milliards à la cinquième année. Il n'est donc pas évident que le pays s'y retrouve globalement en termes sociaux ou commerciaux. En revanche, il est certain que la petite distribution en souffrirait : il est vraisemblable que les plus acharnés partisans de l'ouverture du dimanche seraient les premiers à gémir sur l'impossibilité d'acheter camembert et tranche de jambon chez le petit commerçant du coin...

Problèmes familiaux

Restent, enfin, les problèmes sociaux soulevés par une libéralisation du travail dominical. En 1991, un salarié sur cinq travaillait déjà le dimanche en France. En 1984, ils étaient 18 %. Dans le commerce, on estimait en 1991 à 390 000 les personnes travaillant ce jour-là, soit 18,8 % de l'effectif total et 120 000 de plus qu'en 1984. Cette dérive est d'autant plus préoccupante que 60 % des personnes travaillant dans la distribution sont des femmes. On imagine les problèmes familiaux qu'elles rencontrent dans un pays où les structures collectives d'accueil des enfants sont fermées, elles, le dimanche et où se multiplient les familles monoparentales.

Si des assouplissements sont apportés à la loi, il faut donc s'assurer que les salariés en cause auront de sérieuses contreparties (sous la forme de primes, par exemple) et que l'on puisse respecter le volontariat... à moins que l'on décide – pourquoi pas ? – d'obliger les magasins à garder porte close un autre jour de la semaine, à leur choix... sauf le lundi (la fermeture du lundi est, en France, de tradition).

La pression des événements

« Ce à quoi nous nous opposons, c'est à l'anarchie, aux ouvertures sauvages. Si l'on nous garantit que les intérêts des salariés sont pris en compte, il n'y aura pas de blocage de notre part à partir du moment où des emplois sont créés », déclarait jeudi 5 août Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT dans un entretien publié par *la Tribune*, quelques heures après l'annonce d'un projet de loi à l'automne par Michel Giraud, ministre du travail. Ce qui revient à dire que la suppression d'un droit acquis se négocie, s'encadre, et que ce n'est pas sous la pression des événements, si médiatiques soient-ils, qu'un gouvernement peut revenir sur le repos dominical.

FRANÇOISE VAYSSE

(1) Les auteurs supposaient que l'ouverture le dimanche était totalement libre, pratiquée à 100 % par les hypermarchés, à 50 % par les supermarchés et que les petits commerçants restaient ouverts six jours sur sept.

Un double feuilleton judiciaire

Attendue pour le vendredi 6 août dans l'après-midi, la décision de la cour d'appel de Paris risquait de placer Virgin dans une situation difficile. *A fortiori* si les magistrats décidaient de confirmer, en la rendant exécutoire, l'ordonnance de référé ayant condamné Virgin à une astreinte globale de 4 millions de francs par jour d'ouverture le dimanche de son magasin des Champ-Elysées.

Les syndicats CFDT et CGT avaient saisi le juge du référé après avoir constaté l'ouverture dominicale du Megastore, cela en infraction d'un arrêté pris le 8 juillet, jour de son entrée en fonctions, par le nouveau préfet de région, Jean-Claude Aurousseau. Celui-ci revenait ainsi sur une décision dérogatoire prise le 7 juillet 1992 par son prédécesseur, Christian Sautter, décision jugée contraire à la loi par le tribunal administratif.

Le 23 juillet, dans un premier temps, le juge du référé avait prononcé une astreinte de 250 000 francs par dimanche d'ouverture, à verser à chaque syndicat. Celle-ci a été portée le 3 août à deux fois 2 millions de francs, à la suite d'une nouvelle saisine des syndicats. Ceux-ci avaient fait constater l'ouverture du magasin les dimanche 25 juillet et 1er août.

Le ministère public a réclamé mercredi 5 la confirmation du montant de ces astreintes au cours du débat provoqué par Virgin devant la cour d'appel. Au parquet général de Paris, on indiquait ce jour-là que le montant élevé de ces astreintes est justifié par *« la permanence de la conduite des dirigeants de Virgin à ne pas vouloir appliquer la loi, ainsi que par l'importance des bénéfices qui peuvent être retirés par de telles opérations »*.

En cas de confirmation, par la cour d'appel, de ce point de vue, l'astreinte pouvait être rendue exécutoire après recours à un huissier, éventuellement avec l'assistance de la police. Une éventualité que l'on se refusait à envisager du côté des pouvoirs publics.

Le nouvel arrêté préfectoral, pris après consultation des organisations professionnelles et syndicales, contraint Virgin Megastore à respecter la loi de 1906 sur le repos dominical obligatoire, comme c'est le cas pour les autres commerces de la capitale ne bénéficiant pas de dérogation. Depuis le 9 juillet 1993, c'est la direction départementale du travail et de l'emploi qui est chargée de faire respecter cette réglementation.

Récemment, l'un de ses inspecteurs chargés d'un des trente-huit secteurs qui partagent la capitale, a constaté par procès-verbal l'infraction commise par le magasin Virgin. Ce « PV » a été transmis au procureur de la République, qui peut soit décider de ne pas poursuivre, soit – ce qui est plus probable – de renvoyer l'affaire devant le tribunal de police. Tels sont les contours de la seconde procédure dont Virgin est l'objet, distincte de celle provoquée par les syndicats.

Le tribunal de police peut condamner le magasin à une amende de 3 000 à 6 000 francs par salarié en cas de première infraction et de 12 000 francs par salarié en cas de récidive. Des sommes qui seraient directement versées au Trésor. En 1992, 320 procès-verbaux ont été dressés à Paris par l'inspection du travail pour non-respect de la réglementation sur le repos hebdomadaire.

C. de C.

Richard Branson ou l'art de se vendre

En 1968 la presse britannique s'ébahit devant son jeune prodige : à dix-sept ans, Richard Branson, tout juste sorti du lycée, a lancé un petit journal pour étudiant, dont le succès fulgurant stupéfie ses honorables confrères. Et pour cause ! Les chiffres de ventes sont truqués... Mais l'opération médiatique lance définitivement *Student*. Et couronne les méthodes peu orthodoxes de son ambitieux patron. Un an plus tard, Richard Branson crée une société de ventes par correspondance de disques à prix réduit. Il la nomme Virgin (vierge), parce que, avoue-t-il – encore – à la presse, il ne connaît rien aux affaires. La légende du *« hippy capitaliste »*, inventif, original et surtout grand maître dans l'art de la communication, est née.

Elle est encore bien vivante, puisque, en 25 ans de « coups » plus ou moins audacieux, Richard Branson a réussi à créer un groupe international qui « pèse » plus de 7,5 milliards de francs de chiffre d'affaires. A la vente par correspondance a succédé, en 1971, un premier magasin, à Oxford Street, puis, en 1977, une maison d'édition de disques (Virgin Music), et en 1984 une compagnie aérienne (Virgin Atlantic), sans compter quelques « à-côtés » : restaurants, hôtels, boîtes de nuit, jeux vidéo, édition, cinéma, etc.

Un ensemble hétéroclite

Victime de son éparpillement et de la fragilité de ses structures financières – l'introduction en Bourse en 1986 a tourné au fiasco après le krach boursier et la société a été retirée de la cote, – le groupe, pour réduire son endettement, a dû se séparer en novembre 1992 de son plus beau fleuron, Virgin Music, vendu à Thorn EMI pour un milliard de dollars... au grand dam des jeunes fans de rock, mais pour le plus grand profit du groupe et de son propriétaire.

Car il reste encore quelques « beaux morceaux » dans l'« empire » de Richard Branson : Virgin Atlantic d'abord, la compagnie d'aviation (près de la moitié du chiffre d'affaires) qui, après s'être fait connaître en cassant les prix des vols Londres-New-York, vient de s'illustrer en gagnant un procès fortement médiatisé contre British Airways (*le Monde* du 13 janvier). Virgin Retail Group, ensuite, la société de distribution de disques, de cassettes vidéo, et de jeux électroniques laquelle, avec ses célèbres « Mégastores » implantés principalement en Europe (Grande-Bretagne, Irlande, France, Italie, Allemagne), et en en Asie (Japon, Australie) compte pour un tiers du chiffre d'affaires global, et enfin le tourisme – 12 % environ de l'ensemble. Un ensemble un peu hétéroclite, chéri des médias qu'il abreuve d'informations en tous genres, sauf dans un domaine... ses propres résultats.

Présent depuis moins de cinq ans en France, Virgin employait au 31 décembre dernier 679 personnes (dont 349 permanents à temps complet présents toute l'année) dans ses quatre magasins de Paris, Marseille, Bordeaux et Toulouse. La moyenne d'âge est de vingt-sept ans et 70 % des salariés ont moins de trente ans.

CARNET DU Monde

Naissances

M. Jérôme DUMONT
et
Mme née Catherine de la Soujeole,
partagent avec
Emmanuel
la joie de la naissance de

François-Xavier,

à Paris-14e, le 4 août 1993.

60, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

Anne-Marie LE GLOANNEC
et
Andor-György KÖMIVES
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille,

Elisabeth-Kyrià, Tündér,

le 24 juillet 1993, à Paris.

185, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

Luciana, Jean-Claude et Thomas COLBAN

sont heureux d'annoncer la naissance de

Joseph Andrea,

le 2 août 1993, à Neuilly-sur-Seine.

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	100 F
Abonnés et actionnaires	90 F
Communicat. diverses	105 F
Thèses étudiants	60 F

Décès

– Mme Daisy Attal,
Fabien et Brigitte Attal,
Annie et Jean Moutard,
Eric et Corinne Attal,
Franck Attal,
Elise, Violette et Fanny,
Raphaël, Eve et Natacha,
Hugo,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Moïse Max ATTAL,

survenu le 4 août 1993.

21, avenue Nationale,
91300 Massy.

– Denise Bonnamour,
sa femme,
Luc et Anne-Marie Bonnamour,
Françoise et Jean-Claude Prot,
Catherine et Eike Thorey,
Jean-Yves et Georgia Bonnamour,
Odile et Olivier Spaggiari,
ses enfants,
Ses douze petits-enfants,
Jacques et Monique Bonnamour,
Yves et Françoise Bonnamour,
Jean et Mona Guyot,
Anne Guyot,
ses frères, beau-frère et belles-sœurs,
Sa famille,
Et ses amis,
font part avec tristesse du décès, le 4 août 1993, dans sa soixante-quatorzième année, de

Marc BONNAMOUR,
avocat honoraire au barreau de Lyon.

La messe de funérailles aura lieu le lundi 9 août, à 10 heures, en l'église Sainte-Thérèse, 107, rue du Commandant-Charcot, à Sainte-Foy, suivie de l'inhumation au cimetière de Cusset, à Villeurbanne, vers 11 h 30.

En accord avec sa vie généreuse, pas de fleurs, mais des dons au profit de l'orphelinat Kumoakonam (Inde), dont s'occupe sa tante, sœur Simone.

236, rue du Commandant-Charcot,
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.

– Mme Liliane Rosenthal,
son épouse,
M. et Mme Jacques Rosenthal,
M. et Mme Hubert Rosenthal,
ses fils,
Mme Gisèle Franchomme,
Béatrice, Cyril, Patrick, Sarah, Emmanuelle, Natacha,
ses petits-enfants,
Justine, Théodore, Benjamin,
ses arrière-petits-enfants,
M. et Mme Dorel Handman,
sa sœur,
M. et Mme Christian Rosenthal
et leurs enfants,
Le docteur et la doctoresse Didier Rosenthal
et leurs enfants,
Mme Marie-Eve Rosenthal,
M. Serge Borochovitch
et son fils Patrick,
M. et Mme André Rosenthal
et leurs enfants,
Mlle Jeannette Gasc,
Et toute la famille Rosenthal,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean ROSENTHAL,
grand officier de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
croix de guerre 1939-1945,
Military Cross.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, le 4 août 1993.

[Né le 5 septembre 1908 à Paris, Jean Rosenthal est connu sous le nom de « Cantinier » dans la Résistance française, pendant la seconde guerre mondiale. Officier parachutiste de réserve, il entre dans la clandestinité dès septembre 1940, dans le sud-est de la France. Il quitte la France en octobre 1942 en passant par l'Espagne, où il est un temps incarcéré. Il réussit cependant à rejoindre les forces de la France libre et, avec elles, participe aux combats de la Tripolitaine et de Tunisie. Blessé à Tripoli, il gagne la Grande-Bretagne puis, après avoir suivi une instruction spéciale, il est parachuté en France le 18 octobre 1943. Il est chargé d'entrer en contact avec les chefs des maquis de l'Ain, du Jura et de Haute-Savoie, et, à ce titre, il remplit une série de missions dangereuses, dont le sabotage des usines Schmidt-Ross à Annecy. Il est fait compagnon de la Libération le 20 novembre 1944, comme capitaine de la Résistance intérieure. Titulaire de la Military Cross – une décoration de l'armée de terre britannique – et de la croix de guerre 1939-1945, Jean Rosenthal était grand officier de la Légion d'honneur.]

– Mme Gloria Cathala,
son épouse,
Hubert et Benoit,
ses enfants,
M. et Mme Georges Cathala,
ses parents,
M. Arthur P. Wooldridge,
son beau-père,
Yves Cathala, Dominique d'Artois
et leurs enfants,
Denise Cathala,
Jérôme Cathala,
ses frère, belles-sœurs, neveux et filleul,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques CATHALA,

survenu accidentellement en Namibie, le 1er août 1993, à l'âge de cinquante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 10 août, à 16 heures, en l'église Saint-Nicolas de Maisons-Laffitte.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Maisons-Laffitte.

5, avenue Lavoisier,
78600 Maisons-Laffitte,
26, rue La Fontaine,
75016 Paris.

Communications diverses

– Un comité de soutien à la candidature de

Ange PATASSÉ

à la présidence de la République de Centrafrique vient de se constituer à Paris.

Les dons sont à libeller à l'ordre du comité et à adresser au siège social, 54, avenue Ledru-Rollin, 75012 Paris. Tél. : 40-30-26-34.

Le premier tour de l'élection aura lieu le 22 août 1993 et la campagne électorale commencera le 8 août.

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Troisième groupe mondial d'imagerie médicale

Sopha Médical menacé d'instabilité

Après avoir vécu une année difficile en raison d'une querelle invraisemblable entre ses deux principaux actionnaires, Sopha Médical, numéro trois mondial de l'imagerie médicale, semble entrer dans une nouvelle crise. Les responsables de CEA-Industrie (qui possède près de 80 % du capital) tentent de se séparer de Raymond Chastel, le président que CEA-Industrie avait pourtant nommé début avril. Ils veulent installer temporairement aux commandes Colin Mac Naught, président de la filiale américaine Sopha Medical System Inc. Derrière ce remplacement se profilerait un désengagement français au profit d'un partenaire étranger.

La méthode a de quoi surprendre. Selon des représentants du personnel, Raymond Chastel, président de Sopha Médical, aurait été convoqué lundi 2 août dans le bureau de Yannick Descata, administrateur général adjoint du CEA, pour signer le procès-verbal d'un conseil d'administration prévu... le lendemain matin. Dans ce texte de trois pages, il apprenait sa démission et son remplacement par Colin Mac Naught, président de la filiale américaine. Ce dernier était nommé administrateur délégué jusqu'au 30 octobre. Sur la feuille de présence, les quatre représentants du comité d'entreprise assistant normalement aux délibérations étaient *« absents ou excusés »*. M. Chastel refusait alors de ratifier ce texte. Quant aux représentants du comité d'entreprise, ayant pris connaissance de ce document, ils se déclarent *« outrés par de telles mesures »*, n'ayant jamais été avertis de la tenue de ce conseil. Ils ont alors immédiatement écrit à Philippe Rouvillois, administrateur général du CEA et de sa filiale CEA-Industrie, demandant à le rencontrer afin d'évoquer les *« importantes modifications au plus haut niveau de l'organigramme »* en cours et *« la politique industrielle que le CEA entend mettre en place »*.

A la recherche de nouveaux partenaires

Cette version des faits n'est pas contestée par l'actionnaire principal. *« Nous avions projeté de faire un conseil sur le papier pour aller vite, avec l'accord de M. Chastel. Auparavant, le 29 juillet, il avait évoqué son départ avec Philippe Rouvillois, mais au dernier moment il a refusé de signer. »* Et au CEA on ajoute : *« Nous allons convoquer un nouveau conseil, mais cette fois-ci tous les administrateurs seront là... »*.

Au-delà de cette pratique, paraît-il fréquente quand des décisions rapides doivent être prises, se dessine la nouvelle politique industrielle du CEA. Si, en 1991, Edith Cresson, alors premier ministre (secondée par son conseiller Abel Farnoux), avait voulu faire de CEA-Industrie un groupe développant les synergies entre les activités nucléaires, électroniques, informatiques et biomédicales, deux ans plus tard, Gérard Longuet, le nouveau ministre de l'industrie, en a décidé autrement. Cette filiale redevient un holding financier centré sur le nucléaire et l'électronique. Tous les projets de diversification sont abandonnés, mais les activités annexes comme l'informatique et le biomédical sont conservées, avec pour objectif de trouver des nouveaux partenaires.

La nomination future, mais certes temporaire, de Colin Mac Naught chez Sopha Médical pourrait répondre à cette nouvelle stratégie. Selon les représentants du personnel, au début de l'année, quand les actionnaires de Sopha Médical (le fondateur François Blamont et CEA-Industrie) n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur la recapitalisation du groupe, le dirigeant de la filiale américaine aurait pris contact avec un concurrent, l'américain ADAC, pour qu'il entre dans le capital. Il pourrait alors profiter de sa nouvelle fonction pour relancer des discussions. Au CEA, cette hypothèse est actuellement rejetée, le groupe rappelant qu'il vient de mettre 80 millions de francs dans l'entreprise pour la renflouer et que *« ce n'est pas maintenant qu'on va se retirer »*.

Le personnel de Sopha Médical redoute une nouvelle période d'instablilité, qui pourrait déboucher finalement, faute de repreneur français, sur un transfert outre-Atlantique d'une technique de pointe, l'imagerie médicale. D'autant qu'un précédent existe déjà avec la cession en 1987 par Thomson de la CGR (Compagnie générale de radiologie) à General Electric. Dans l'immédiat, qu'en sera-t-il de sa filiale Sopha Imaging, spécialisée dans la résonance magnétique nucléaire (RMN), actuellement en règlement judiciaire ? Les repreneurs ont jusqu'à la fin du mois pour se manifester, et... les pouvoirs publics aussi.

DOMINIQUE GALLOIS

Deuxième actionnaire du fabricant de tubes

La Lyonnaise des eaux-Dumez se désengage de Vallourec

Le groupe Lyonnaise des eaux-Dumez a annoncé, jeudi 5 août, la cession sur le marché boursier de sa participation dans Vallourec, un des grands fabricants européens de tubes. *« Cette participation n'était en effet plus considérée comme stratégique pour le groupe dans sa configuration actuelle »*, indique un communiqué de la société.

Lyonnaise des eaux-Dumez détenait 13 % de Vallourec, dont il était le deuxième actionnaire derrière le sidérurgiste public Usinor-Sacilor (28 % du capital mais 38,5 % des droits de vote).

Le groupe présidé par Jérôme Monod avait déjà franchi en baisse le seuil des 20 % dans Vallourec en janvier 1992.

En avril, le président de Vallourec, Arnaud Leenhardt, avait estimé qu'une sortie de la Lyonnaise *« n'était pas impossible »*, reconnaissant que la fabrication de tubes ne faisait pas partie du corps d'activités du groupe de BTP et services aux collectivités.

Cette cession récente intervient au moment où l'actionnaire principal, Usinor-Sacilor, a été dispensé par les autorités boursières de lancer une offre publique d'achat sur Vallourec en dépit de l'augmentation de 35,5 % à 38,5 % des droits de vote qu'il détient dans cette firme (*le Monde* du 3 août).

Le fabricant de tubes a enregistré en 1992 une chute de 88 % de son bénéfice, qui est tombé à 45 millions pour un chiffre d'affaires de 6,6 milliards de francs. Vallourec a supprimé huit cents emplois, soit 10 % de ses effectifs.

WEEK-END D'UN CHINEUR

Les inaccessibles de Monte-Carlo

A la Biennale de Monte-Carlo, trente antiquaires exposent une fantastique marchandise à des prix inaccessibles au commun des mortels. A moins de 100 000 francs, il faut, ici, se contenter de menus objets, mais le choix est nettement plus vaste pour les budgets « moyens », entre 100 000 et 1 million de francs ; une vierge en pierre du quinzième siècle à 160 000 francs (Jean-Luc Méchiche), une commode Louis XVI en acajou estampillée Mauter, à 290 000 francs (Renard et fils), six chaises anglaises dix-huitième en acajou à 390 000 francs, un imposant collier de perles de culture en chute à 387 000 francs (Garland). C'est toutefois bien au-delà du million de francs que se négocient les pièces les plus extraordinaires. A 1,9 million, la galerie Gismondi propose un cabinet en marquetterie de fleurs attribué au presque mythique Pierre Gole, premier ébéniste de Louis XIV, dont quelques musées se disputent les rares œuvres qui passent en salle des ventes. Deux merveilleuses appliques en bronze ciselé et doré attribuées à Thomire sont à 2,2 millions chez Jacques Perrin, qui vend également, pour 4,5 millions de francs, une commode Transition de Van der Cruse, au décor en laque animé de personnages en ivoire. Chez Segoura, un bureau plat Louis XIV en marquetterie de Boulle est annoncé à 6 millions de francs et, à peu près au même prix, une époustouflante parure d'époque victorienne en saphir et diamant, une des pièces maîtresses du joaillier new-yorkais Fred Leighton.

CATHERINE BEDEL

► **Première Biennale des antiquaires et joailliers de Monte-Carlo. International sporting club, place du casino. Tél. : 93-25-84-64 (et 65). Jusqu'au 15 août, de 16 heures à 21 heures. Nocturne le samedi jusqu'à 23 heures. Entrée : 40 F.**

Ici et là

Ile-de-France et environs

• Samedi 7 août

Les Andelys, 14 h 30 : gravures.

• Dimanche 8 août

Les Andelys, 14 h 30 : céramiques, orfèvrerie ; **Nogent-le-Rotrou**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Provins**, 14 heures : archéologie, Extrême-Orient.

Plus loin

• Samedi 7 août

Coutances, 14 h 30 : marines, curiosités ; **Granville**, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Marseille** (Domaine de Val-Mouriane, route des Baux-de-Provence), 17 heures : tableaux, gravures, dessins ; **Saint-Gervais-les-Bains** (Haute-Savoie), 18 heures : affiches ; **Vittel**, 20 h 30 : argenterie, bijoux.

• Dimanche 8 août

Avranches, 14 h 30 : linge, dentelles ; **Bayeux**, 14 heures : mobilier, tableaux ; **Bourg-en-Bresse**, 15 heures : mobilier, objets d'art ; **Granville**, 14 h 30 : tableaux, bibelots ; **Saint-Jean-de-Luz** : 14 h 30 : tableaux, objets d'art ; **Vittel**, 14 heures : mobilier, tableaux.

Foires et salons

Monte-Carlo, Cabourg, Vernon, Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes), **Allanche** (Cantal), **Fouesnant** (Finistère), **Matignon** (Côtes-d'Armor), **Cérilly** (Allier), **Issigeac** (Dordogne), **Monpazier** (Dordogne).

TRANSPORTS

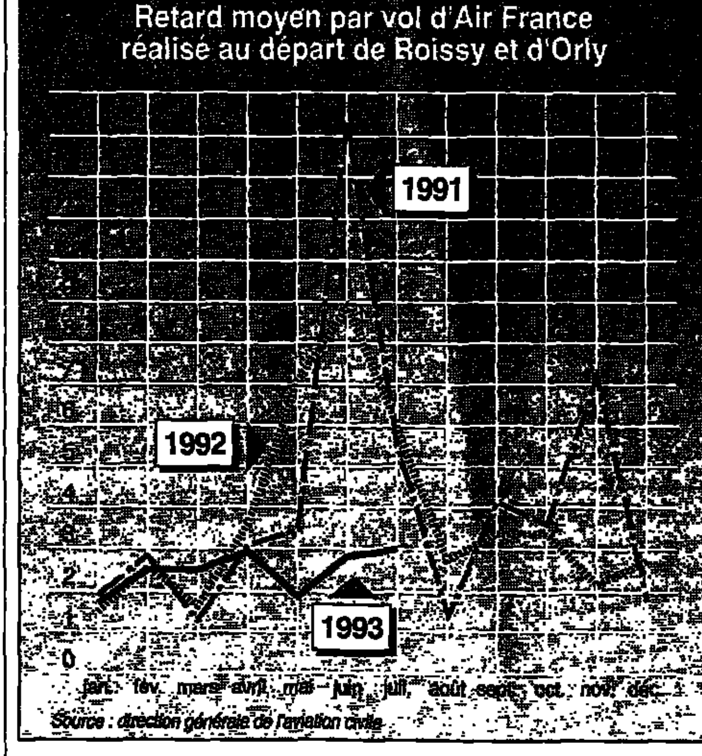
La gestion de l'espace aérien

La ponctualité des vols s'est nettement améliorée depuis 1991

A l'occasion de sa visite, jeudi 5 août, au Centre régional de contrôle de navigation aérienne d'Athis-Mons (Essonne), le plus important des cinq centres français de régulation du trafic, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, Bernard Bosson, s'est félicité *« des progrès sensibles enregistrés dans l'aviation civile en matière de ponctualité »*.

Depuis 1991, les retards des avions à l'arrivée et au départ de Paris ont diminué environ de moitié. L'amélioration concerne l'ensemble des compagnies, qu'elles soient régulières, françaises et étrangères, ou charters puisque, selon les pouvoirs publics, *« il ne doit y avoir aucune discrimination »*. Le retard moyen d'un avion d'Air France par vol réalisé au départ de Roissy et d'Orly est tombé en juillet 1993 à 3 minutes contre 5,5 en juillet 1992. Pour Air Inter et TAT, il est passé respectivement de 8 minutes à 4, et de 7 minutes à 3. Ces progrès devraient encore être plus nets après l'accord conclu en mai avec le ministère de la défense pour débloquer trois goulets d'étranglement entre espaces aériens civil et militaire, et élargir les voies aériennes civiles. Les zones d'entraînement militaire ont été redessinées à Amboise (Indre-et-Loire), Luxeuil (Haute-Saône) et Epinal (Vosges) et enfin à Montmédy (Meuse). Trois autres sites restent en discussion : Agen (Lot-et-Garonne), Nantes (Loire-Atlantique) et Montélimar (Drôme).

M. Bosson a aussi souligné *« les efforts accomplis après les crises sociales des années précédentes »*, avec d'importants recrutements de contrôleurs aériens : 300 entre 1990 et 1993 et 400 prévus entre 1994 et 1998, pour une centaine de départs à la retraite pendant cette dernière période.



L'importance du « pic » de retards constaté en mai-juin 1991 s'explique par une grave panne des ordinateurs du Centre d'Athis-Mons, suivie par un très fort accroissement du trafic.

□ **Ligne de métro Météor : le décret d'utilité publique publié au *Journal officiel*.** – Le *Journal officiel* du vendredi 6 août publie le décret déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la nouvelle ligne de métro parisien Météor. Cette ligne de transport rapide reliera la station Saint-Lazare à la station ZAC-de-Tolbiac. Elle comprendra huit stations et l'atelier d'entretien Tolbiac-Nationale. La réalisation des travaux est assurée par la RATP, qui dispose d'un délai de cinq ans pour procéder à d'éventuelles expropriations, si l'exécution des travaux l'exige.

□ **Canadian Airlines gagne en justice contre Air Canada.** – La Cour fédérale du Canada a donné vendredi 30 juillet l'avantage à Canadian Airlines dans une bataille juridique qui l'oppose à Air Canada. Elle a confirmé que le tribunal de la concurrence du Canada avait bien le pouvoir d'autoriser Canadian Airlines, qui connaît des difficultés financières, était autorisé à quitter le système de réservation informatique Gemini, qu'elle utilise avec Air Canada, au profit du système Sabre d'American Airlines, condition préalable que le transporteur américain avait posée avant d'injecter 1,46 milliard de francs dans Canadian Airlines.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 5 août ↑ Timide

Après un démarrage hésitant, la Bourse repartait à la hausse, jeudi 5 août, dans un marché plus calme que précédemment. En repli de 0,19 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a, par la suite, accru ses pertes avant de renouer avec la hausse et de finir à 2 115,30 points, soit un gain de 0,66 %. Le montant des échanges, qui dépassait encore largement les 4 milliards de francs mercredi, s'élevait pour l'ensemble du marché à 3,78 milliards de francs. Un chiffre qui est toutefois plus que correct compte tenu de la période estivale.

Le loyer de l'argent au jour le jour a été maintenu au-dessus de 10 %, la Banque de France (dont les réserves de changes étaient nulles au 29 juillet) profitant de ce niveau des taux pour reconstituer ses réserves. Mais l'institut d'émission décidait de maintenir inchangés ses taux directeurs jeudi à l'occasion de son opération d'appels d'offres réalisée au taux de 6,75 %. La Banque de France a injecté 28 milliards de francs en allouant 117,9 milliards en regard d'une tombée de 89,9 milliards.

Beaucoup de gestionnaires estiment que la détente n'aura pas lieu tant que les réserves de changes n'auront pas été reconstituées. L'INSEE annonçait dans la journée une baisse de l'activité des services aux ménages en mars de 2,9 % en volume (– 2,2 % en valeur) par rapport à la moyenne des trois mois précédents confirmant ainsi le tassement de l'activité. Les sociétés annoncent encore des baisses de chiffre d'affaires pour les six premiers mois, notamment L'Air liquide (– 3,9 %).

NEW-YORK, 5 août = Stationnaire

Etat stationnaire à Wall Street jeudi 5 août, où les détenteurs de capitaux sont demeurés dans l'expectative avant le vote sur le programme de réduction du déficit budgétaire américain au Congrès et la publication des chiffres de l'emploi en juillet. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 548,97, en baisse de 3,08 points (– 0,09 %). Quelque 250 millions de titres ont été traités.

Les valeurs en hausse ont été moins nombreuses que celles en baisse : 894 contre 1 037, alors que 643 actions sont restées inchangées. Les valeurs du secteur minier ont reculé dans le sillage du plongeon des prix de l'or. Les chaînes de grands magasins ont reculé après la publication de chiffres de ventes moins bons qu'attendu en juillet.

L'annonce en début de journée d'une baisse plus forte que prévu des demandes d'allocations-chômage (60 000, à 336 000) pour la dernière semaine de juillet, a temporairement soutenu la tendance. Les analystes y voient une confirmation de la reprise. Mais les chiffres mensuels de l'emploi, attendus vendredi, devraient avoir un impact bien plus importants sur les marchés financiers. Les experts tablent sur 174 000 créations d'emplois et un taux de chômage inchangé à 7 %.

Sur le marché obligataire, le taux moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a reculé à 6,52 % contre 6,54 % mercredi soir.

VALEURS	COURS DU 4 août	COURS DU 5 août
Alcoa	73 1/4	72 1/2
ATT	63	63 1/8
Boeing	38 1/4	38 1/8
Chase Manhattan Bank	32 7/8	33 1/2
Du Pont de Nemours	48 1/4	48 3/8
Eastman Kodak	55	55 1/4
Exxon	64 1/2	64
Ford	53 3/4	52 5/8
General Electric	98 1/4	98 1/2
General Motors	48 1/4	48 3/4
Goodyear	41 1/2	42 1/8
IBM	44 1/4	43 3/4
ITT	89 3/4	89 5/8
Mobil Oil	72 1/4	71 1/8
Pfizer	59 7/8	58 7/8
Schlumberger	63 1/8	62 1/4
Texaco	61 3/4	61 3/4
UAL Corp. ex-Allegis	144 1/2	142
Union Carbide	18 1/2	18
United Tech.	56	56 3/4
Westinghouse	15 3/8	15 1/4
Xerox Corp.	72	72 3/8

LONDRES, 5 août = Etale

Initialement affaiblies par des prises de bénéfices les valeurs se sont progressivement redressées jeudi 5 août au Stock Exchange, soutenues par plusieurs bons résultats de sociétés et par l'anticipation continuelle de baisse des taux d'intérêt en Europe. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 2,1 points (0,07 %) à 2 943,4 dans un marché toujours actif où 613 millions de titres ont été échangés contre 773,1 millions la veille.

La révision en baisse, à 8,62 milliards de livres contre 11,91 milliards annoncés en mars dernier, du déficit de la balance des paiements courants britanniques en 1992 a encouragé la reprise. British Petroleum s'est apprécié après l'annonce d'un bénéfice net de 507 millions de livres au premier semestre contre une perte de 711 millions un an plus tôt. Mais Shell Transport and Trading a baissé malgré la publication d'une hausse de 10 % de son bénéfice net semestriel.

VALEURS	Cours du 4 août	Cours du 5 août
Allied Lyons	5,80	5,80
B.P.	3,04	3,05
B.T.R.	3,87	3,86
Cadbury	4,72	4,76
De Beers	12,5	12,5
Glaxo	5,33	5,30
G.U.S.	36,13	36
I.C.I.	6,78	6,78
Reuters	14,86	15,17
RTZ	6,86	6,82
Shell	6,42	6,33
Unilever	9,73	9,63

TOKYO, 6 août ↓ Scepticisme

La Bourse de Tokyo a terminé en légère baisse vendredi 6 août. L'indice Nikkei cède 67,70 points (0,33 %) à 20 357,94 dans un marché relativement calme, où 200 millions de titres ont été échangés. Les investisseurs demeurent préoccupés par les incertitudes politiques japonaises, dans l'attente de la succession d'un gouvernement de coalition à celui de M. Miyazawa, selon les courtiers.

Par ailleurs, des titres liés à l'exportation, comme les instruments de précision et les équipements électriques, ont baissé en raison des craintes d'une prochaine appréciation du yen.

VALEURS	Cours du 5 août	Cours du 6 août
Ajinomoto	1 340	1 340
Bridgestone	1 280	1 280
Canon	1 370	1 360
Fuji Bank	2 530	2 510
Honda Motors	1 400	1 370
Matsushita Electric	1 360	1 350
Mitsubishi Heavy	672	668
Sony Corp.	4 450	4 420
Toyota Motors	1 670	1 680

CHANGES

Dollar : 5,95 F =

Le dollar était stable, vendredi 6 août, à 5,95 francs, tandis que le mark gagnait un peu de terrain face au franc, s'échangeant à 3,4780 francs contre 3,46 francs la veille. La Banque de France a annoncé le rétablissement de ses pensions à 5-10 jours (au même taux de 10 %), suspendues le 22 juillet.

FRANCFORT	5 août	6 août
Dollar (en DM)	1,7165	1,7120

TOKYO	5 août	6 août
Dollar (en yens)	104,75	104,35

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (6 août) .... 10 1/8 % - 10 1/4 %
New-York (5 août) .... 3 %

BOURSES

	4 août	5 août
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	573,7	571,3
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 101,36	2 115,30

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	4 août	5 août
Industrielles	3 552,05	3 548,97

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	4 août	5 août
100 valeurs	2 941,30	2 943,40
30 valeurs	2 330,10	2 336,20
Mines d'or	231,1	218,5
Fonds d'État	99,80	99,97

FRANCFORT

	4 août	5 août
Dax	1 860,56	1 860,70

TOKYO

	5 août	6 août
Nikkei Dow Jones	20 425,64	20 357,94
Indice général	1 661,82	1 654,59

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9480	5,9530	6,0230	6,0330
Yen (100)	5,6945	5,7049	5,7663	5,7822
Ecu	6,6677	6,6775	6,6764	6,6936
Deutschemark	3,4753	3,4793	3,4895	3,4971
Franc suisse	3,9469	3,9529	3,9833	3,9932
Lire italienne (1000)	3,7041	3,7092	3,6958	3,7045
Livre sterling	8,8857	8,8962	8,9386	8,9572
Peseta (100)	4,2607	4,2674	4,2272	4,2418

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3	3 1/8
Ecu	8 9/16	8 11/16	7 9/16	7 11/16	6 7/8	7
Deutschemark	6 1/2	6 5/8	6 7/16	6 9/16	6 1/4	6 3/8
Franc suisse	4 5/8	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 7/16	4 9/16
Lire italienne (1000)	9 1/2	9 3/4	9	9 1/4	8 5/8	8 7/8
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	5 3/4	5 7/8	5 5/8	5 3/4
Peseta (100)	11 1/4	12 1/2	10 5/8	11 5/8	10	10 3/4
Franc français	9 15/16	10 3/8	7 7/8	8 1/2	6 7/8	7 3/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 6 AOUT

Liquidation : 24 août
Taux de report : 12,00

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : +0,86 % (2133,58)

Règlement mensuel

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5	EDF-GDF 3%	5500	5500	—
10	B.N.P (T.P)	1091	1090	-0,09
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1005	1010	+0,50
10	Renault (T.P.)	2095	2100	+0,24
10	Rhone Poulenc(T.P)	2299	—	—
10	Saint Gobain(T.P)	1100	1102	+0,18
10	Thomson S.A (T.P)	990	985	-0,51
50	Accor 1	692	695	+0,43
10	Air Liquide 1	782	784	+0,26
10	Alcatel Alsthom 1	688	695	+1,02
5	Alsac.Super.(Ny) 1	2399	2332	-2,79
50	Alspi 1	342,50	340	-0,73
10	AGF(Ass.gle Fce) 1	613	613	—
5	Axa 1	1526	1541	+0,98
25	Bail Equipement 1	55,35	55	-0,63
25	Bail Invest. 1	1095	1110	+1,37
25	Bancaire (Cie) 1	555	567	+2,16
25	Banque Colbert C1	155	158	+1,94
50	Bazar Hot. Ville 1	677	660	-2,51
10	Berger (M) 1	1165	1165	—
25	Bertrand Faure 1	426	453	+6,34
25	BIC 1	1295	1315	+1,54
25	BIS 1	127,50	127,50	—
25	B.N.P. C1 1	567	567	—
25	Bollore Techno.1	420	424,50	+1,07
10	Bongrain 1	2649	2660	+0,42
25	Bon Marche (Au) 1	570	579	+1,58
25	Bouygues 1	679	688	+1,33
100	BP France 1	108,60	108,20	-0,37
10	BSN 1	885	890	+0,56
5	Canal + 1	1225	1244	+1,55
10	Cap Gemini Sogeti1	204	204,50	+0,25
50	Carnaudmetalbox 1	225,50	229,80	+1,91
5	Carrefour 1	3145	3164	+0,60
50	Casino Guichard 1	158	157,40	-0,38
50	Casino Guich.ADP 1	112	113,70	+1,52
10	Castorama Dl (Li)1	646	651	+0,77
10	C.C.F. 1	260	260,70	+0,27
100	CCMC-Maragon(Ly) 1	34,85	37,50	+7,60
10	Cegid (Ly) 1	211	212	+0,47
50	Centrest (Ny) 1	32,20	32	-0,62
50	CEP Communication1	412	415	+0,73
50	Cerus Europ.Reun 1	90,75	91	+0,28
10	Cetelem 1	1200	1200	—
25	CGIP 1	1190	1195	+0,42
25	Chargeurs 1	1093	1139	+4,21
25	Christian Dior	340	335	-1,47
10	CICA (M) 1	477	—	
25	Ciments Fr.Priv.B	310	315	+1,61
10	Clarins 1	577	578	+0,17
50	Club Mediterranee1	415	415	—
25	Colas 1	1000	1010	+1
25	CGP (Papiers)(Ly)1	578	—	—
100	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
25	Comptoir Moder. 1	1410	1416	+0,43
25	CPR Paris.Reesc. 1	400	404	+1
10	Credit.F.France 1	1162	1172	+0,86
10	Credit Local Fce 1	430	429,10	-0,21
25	Credit Lyona.CIP 1	754	758	+0,53
10	Credit National 1	1400	1400	—
25	CSEE 1	446	442	-0,90

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
10	Damart 1	4100	4070	-0,73
10	Dassault-Aviation1	465	450	-3,23
25	Dassault Electro 1	322	323	+0,31
10	De Dietrich 1	1574	1610	+2,29
10	Degremont 1	496	496,10	+0,02
50	Dev.R.N-P De Cal 1	37,10	37	-0,27
25	Dev.R.Sud-Est(Ly)1	83	83	—
50	DMC (Dollfus Mi)1	303	304,50	+0,50
25	Docks France 1	576	576	—
25	Dynaction 1	113	110,50	-2,21
10	Eaux (Gle Des) 1	2397	2428	+1,29
25	EBF (Epeda B.) 1	676	686	+1,48
25	Ecco 1 *	518	518	+1,18
10	Eiffage(ex Foug.)1	1028	1022	-0,58
10	Elf Aquitaine 1	433	436,50	+0,81
25	Elf Sanofi 1	965	980	+1,55
10	Erap-Elf CPet 1	359,50	359,90	+0,11
50	Eridania Beghin 1	773	783	+1,29
25	Essilor Intl 1	500	502	+0,40
25	Essilor Intl ADP 1	297,50	303	+1,85
50	Esso 1	738	744	+0,81
5	Eurafrance 1	1899	1915	+0,84
100	Euro Disney 1	60	60,60	+1
10	Euro RSCG W.W	593	594	+0,17
25	Europe 1- 1	1017	1034	+1,67
100	Eurotunnel 1	40,55	41,65	+2,71
10	Filipacchi Medias	758	756	-0,26
100	Finextel 1	143	143,90	+0,63
50	Fives-Lille 1	351	363	+3,42
5	Fromageries Bel 1	4416	4395	-0,45
10	Galeries Lafayet.1	1790	1819	+1,62
10	GAN 1	520	517	-0,58
50	Gascogne (B) 1	368	367	-0,27
10	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1749	1748	-0,51
50	Geophysique 1	611	620	+1,47
10	Groupe Andre S.A.	620	624	+0,65
10	Groupe De La Cite1	628	620	-1,27
50	GTM-Entrepose 1	475	480	+1,05
25	Guyenne Gascogne 1	1595	1650	+3,45
25	Havas 1	470	465,50	-0,96
50	IDIA 1	210	210	—
25	Imetal 1	479	483	+0,84
100	Immob.Phenix 1	141,10	141,20	+0,07
25	Ingenico 1	152,50	151,10	-0,92
5	Ins.Merieux Int. 1	10360	10300	-0,58
25	Interbail 1	522	520	-0,38
10	Intertechnique 1	480	494,50	+3,02
25	Jean Lefebvre 1	1185	1180	-0,42
25	Klepierre 1	650	655	+0,77
25	Labinal 1	651	660	+1,38
10	Lafarge Coppee 1	427,60	431,70	+0,96
25	Lagardere (MMB) C1	121,50	123	+1,23
25	Lapeyre C1	230	231	+0,43
25	Lebon 1	258	260	+0,78
5	Legrand 1	4685	4760	+1,60
5	Legrand ADP 1	2900	2910	+0,34
50	Legris indust. 1	179,20	180,70	+0,84
25	Locindus 1	936	940	+0,43

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
10	LVMH Moet Vuitton1	4117	4160	+1,04
5	Lyon.Eaux-Dumez 1	509	514	+0,98
50	Marine Wendel 1	355	356,60	+0,45
50	Matra-Hachette 1	142,10	142,80	+0,49
100	Metaleurop 1	75,60	76,30	+0,93
25	Metrologie Intl 1	14,75	14,90	+1,02
50	Michelin 1	179,50	183,50	+2,23
100	Moulinex 1	110	109,90	-0,09
25	Navigation Mixte 1	1056	1058	+0,19
100	Nord-Est 1	141	141	—
25	Nordon (Ny) 1	454	450	-0,88
100	Olipar 1	30,30	30,65	+1,16
10	Oreal 1	1084	1098	+1,29
25	Paribas 1	498	497,50	-0,10
50	Pechiney CIP 1	384,90	391	+1,58
100	Pechiney Intl 1	219,90	220	+0,05
25	Pernod-Ricard 1	402,40	407	+1,14
25	Peugeot 1	666	678	+1,80
25	Pinault-Printemps1	743	750	+0,94
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	764	764	—
25	Poliet	312,10	332	+6,38
25	Primagaz 1	795	804	+1,13
10	Promodes 1	860	858	-0,23
25	Radiotechnique 1	338,50	333	-1,62
5	Redoute(S.A.La)1	7530	7600	+0,93
25	Remy Cointreau 1	199	202	+1,51
25	Rexel(ex.COME) 1	519	518	-0,19
10	Rhone Poulenc A 1	154,20	157,30	+2,01
100	Rochette (La) 1	32	32,60	+1,88
25	Roussel Uclaf 1	596	601	+0,84
5	Rue Imperiale(Ly)1	3210	3200	-0,31
50	Sade (Ny) 1	162	163,50	+0,93
5	Sagem 1	1750	1720	-1,71
10	Saint-Gobain 1	591	592	+0,17
25	Saint-Louis 1	1360	1350	-0,74
10	Salomon (Ly) 1	1800	1800	—
25	Salvepar (Ny) 1	381	381	—
10	Sat 1	1730	1750	+1,16
25	Saupiquet (Ns) 1	929	938	+0,97
25	Schneider 1	745	752	+0,94
100	SCOA 1	11,90	12,35	+3,78
10	SCOR S.A 1	630	635	+0,79
10	S.E.B. 1	464	470,30	+1,36
25	Sefimeg 1	499,90	499	-0,18
100	Selectibanque 1	163	166,90	+2,39
50	Sextant Avionique1	216,90	217,40	+0,23
10	SFIM 1	780	—	—
100	SGE 1	245,10	259,80	+6
25	Simco 1	529	525	-0,76
10	S.I.T.A 1	597	615	+3,02
10	Skis Rossignol 1	1350	1342	-0,59
25	Sligos 1	485	480,50	-0,93
10	Societe Gale A 1	655	657	+0,31
50	Sodexco (B) 1	42	41	-2,38
50	Sodero (Ns) 1	74	73	-1,35
10	Sodexho 1	1020	1012	-0,78
25	Sogenal (Ny) 1	129,90	125,10	-3,70
10	Sommer-Allibert 1	1618	1620	+0,12

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
25	Sophia 1	538	535	-0,56
10	Sovac 1	1478	1484	+0,41
25	SPEP 1	494	494	—
25	Spie Batignolles 1	368,50	369,50	+0,27
10	Strafor Facom 1	515	510	-0,97
25	Suez 1	326,30	327,90	+0,49
25	Synthelabo 1	220,80	227,70	+3,13
100	Thomson-CSF 1	183,30	184,10	+0,44
50	Total 1	310,70	314	+1,06
25	UAP 1	617	622	+0,81
10	UFB Locabail 1	388	386,10	-0,49
100	UGC DA(ex Robur)M1	245,90	240	-2,40
10	UIC 1	524	523	-0,19
25	UIF 1	593	591	-0,34
25	UIS 1	860	855	-0,58
25	Unibail 1	429	430	+0,33
50	Valeo 1	969	975	+0,62
100	Vallourec 1	215	215	—
25	Via Banque 1	325	325	—
10	Worms & Cie 1	287,50	292,50	+1,88
10	Zodiac 1	1830	1805	-1,37
25	Elf Gabon	980	980	—
100	Amax 1	145,30	147,40	+1,45
100	American Barrick 1	155,90	148	-5,07
50	American Express 1	199	200,10	+0,55
100	A.T.T. 1	377	379,80	+0,74
50	Anglo American 1	194,10	186,10	-4,12
50	Amgold 1	450	435,10	-3,31
50	Banco Santander 1	273,10	275	+0,70
25	B.A.S.F. 1	879	881	+0,23
25	Bayer 1	1026	1021	-0,49
100	Blenheim Exhibit.1	41	—	—
100	Buffelsfontein 1	65,50	62	-5,34
50	Chase Manhattan 1	192,20	200,80	+4,47
10	Daimler Benz 1	2390	2365	-1,05
100	De Beers 1	111,30	110	-1,17
10	Deutsche Bank 1	2670	2675	+0,19
10	Dresdner Bank 1	1450	1446	-0,28
100	Driefontein 1	69,30	65,50	-5,48
50	Du Pont Nemours 1	284,80	280	-1,69
50	Eastman Kodak 1	326	333,30	+2,24
500	East Rand 1	20	19,35	-3,25
100	Echo Bay Mines 1	74	72,30	-2,30
100	Electrolux 1	197,30	—	—
100	Ericsson 1	280,50	282	+0,58
100	Exxon Corp. 1	382,80	—	—
100	Ford Motor 1	320	—	—
100	Freegold 1	68,70	65,50	-4,66
500	Gencor Limited 1	14,10	14,45	+2,48
50	General Electric 1	600	593	-1,17
50	General Motors 1	298	290,20	-2,62
50	Generale Belgique1	425	425,60	+0,14
100	Grd Metropolitan 1	37,20	37,30	+0,27
100	Guinness Plc 1	42,40	41,40	-2,38
500	Hanson Plc 1	21,85	21,90	+0,23
100	Harmony Gold 1	27,20	26,65	-2,02
50	Hewlett-Packard 1	426	—	—
500	Hitachi 1	48,10	48	-0,21

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
25	Hoechst 1	960	945	-1,56
25	I.B.M 1	264,30	261,90	-0,91
100	I.C.I 1	61,50	64,45	+4,80
50	I.T.T. 1	533	533	—
100	Ito Yokado 1	263	265	+0,76
500	Matsushita 1	76,90	76,75	-0,20
100	Mc Donald's 1	308,50	309,70	+0,39
25	Merck and Co 1	186,40	183,60	-1,50
50	Minnesota Mining 1	627	640	+2,07
100	Mitsubishi Corp. 1	61,40	61,80	+0,65
100	Mobil Corporat. 1	434,80	425,50	-2,14
25	Morgan J.P. 1	439,80	428	-2,68
5	Nestle SA Nom.	4061	4079	+0,44
100	Nippon Meat Packer	84,70	87,15	+2,89
100	Norsk Hydro 1	157	156,20	-0,51
100	Ofsi 1	176	170	-3,41
25	Petrofina 1	1531	1555	+1,57
50	Philip Morris 1	276,50	280	+1,27
100	Philips N.V 1	106	107,50	+1,42
100	Placer Dome Inc 1	119,10	117,10	-1,68
25	Procter Gamble 1	284,20	286,70	+0,88
50	Quilmes 1	202	212,90	+5,40
100	Randfontein 1	50,75	49,50	-2,46
50	Rhone Poul.Rorer 1	271,60	277	+1,99
25	Royal Dutch 1	560	563	+0,54
100	R.T.Z 1	61	60,05	-1,56
100	Saatchi & Saatchi	14,80	14,85	+0,34
10	Sega Enterprises	636	639	+0,47
100	Saint-Helena 1	48,50	46,50	-4,12
100	Schlumberger 1	374	370,20	-1,02
500	Shell Transport 1	58,20	58,25	+0,09
10	Siemens 1	2310	2321	+0,48
100	Sony Corporation 1	250,60	250,50	-0,04
100	Sumitomo Bank 1	140	139	-0,71
100	T.D.K 1	226,10	225,10	-0,44
100	Telefonica 1	60,25	60,50	+0,41
500	Toshiba 1	40	39,80	-0,50
50	Unilever 1	575	579	+0,70
50	Unit.Technologie 1	324,70	335,50	+3,33
50	Vaal Reefs 1	481	473	-1,66
10	Volkswagen A.G 1	1300	1290	-0,77
50	Volvo (act.B) 1	328	334	+1,83
100	Western Deep 1	201	195	-2,99
50	Xerox Corp. 1	425,60	428,50	+0,68
100	Yamanouchi 1	135	133,80	-0,89
500	Zambia Copper 1	5,45	5,35	-1,83
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 10,8%79	—	9,942
CNA 9% 4/92 CB	—	2,318
EDF 8,6% 92 C1	113,95	2,804
Emp.Etat 6%7/93-97	101,30	0,345
Em.Etat 13,4%83 CA	101,85	8,370
Em.Etat10,26%86 CA	—	4,132
OAT 9,90% 12/97 CA	115,11	6,481
OAT TMB 01/99 CA	98,71	5,020
OAT 10% 5/00 CA	120,50	1,945
OAT 01 TME CA	100,60	3,508
OAT 8,5%11/02 CA	114	5,915
OAT 8,50% 19 CA	116,15	6,637
OAT 8,50% 92-23 CA	116,90	2,399
BFCE 9% 91-02	115,30	6,781
CEPME 8,5% 88 CB	108,30	0,838
CEPME 9% 89 CA	113,83	8,679
CEPME 9% 92-06 TSR	—	1,085
CFD (CCCE)9,7%90CB	—	4,837
CFD exCCCE8,6%92CB	112,60	4,170
CFF 10% 88-98	117	7,890
CRH 8,5% 87-88 CA	110,60	3,586
CFF 9% 88-97 C1	110,48	7,570
CFF 10,25% 90 C1	—	4,044
CRH 8,6% 92-93 CB	111	0,895
CLF 8,9% 88 C1	113,30	1,707
CLF 9%88-93/98 C1	111,20	4,586
EDF 8,6% 88-89	111,90	4,053
Finansder 9%91C2#	117,45	6,238
Finansd.8,6%92 #C2	112,60	4,500
Floral9,75% 98 C1	117,30	0,347
PTT 11,2% 85 CB#	111,39	7,015
SNCF8,8% 87-93C1	111,35	4,460
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	285	290
Bains C.Monaco 1	930	915
B.Hypoth.Europ.	174	—
B.N.P Intercont.2	483	498,95
Benedictine	2975	—
Bidermann Intl	388	—
B T P (la cie) 2	31,70	31,70
Cambodge	831	—
Carbone Lorraine	418	423
Case Poclain 2	2,10	—
CBC 2	322	321
Centenaire Blanzy	320	—
Caragan Holding	25,20	—
Champex (Ny)	8	—
CIC Un.Euro.CIP 1	285	261,10
C.I.T.R.A.M. (B)	2995	—
Cpt Lyon Alem.2	362	360
Concorde-Ass Risq2	730	722
Constr.Met.Prov.	11,50	—
Credit Gen.Ind.	112	—
Darblay	590	—
Didot Bottin	500	—
Eaux Bassin Vichy	2410	—
Ecia 2	376	374,10

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Est.Mag. Paris	3800	—
Eridania Beghin CI	601	—
Fidei(edmanofica)2	371	371
Finalens	380	—
F.I.P.P.	149,20	—
FNAC 2	2890	—
Fonciere (Cie)	601	—
Foncina	401	—
France I.A.R.D	365	—
France S.A 1	1920	1999
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	580	580
Genefim	320	320,10
Gevelot	480	—
G.F.C. 2	460	460
Groupe Victoire	1480	—
G.T.I (Transport)	225	—
Immobail 2	449	449
Immobanque 2	850	842
Im.Marseillaise	5110	—
Invest.(Ste Cle.)2	2900	—
Lille Bonnieres	1028	—
Localinanciere	525	—
Louvre 1	2300	2320
Lucia	170	—
Machines Bull 2	25,50	26,75
Mag.Uniprix	184	—
Metal Deploye	268	—
Mors 2	37,20	37,20
Navigation (Nle)	130	—
Optorg 2	270	—
Oreal (CI)	775	782
Origny-Desvroise	805	—
Monoprix	1255	—
Paluel-Marmont	400	—
Parfinance	188	—
Paris Orleans	196	—
Piper Heidsieck	720	—
Porcher	198	—
Promodes (CI)	690	—
Publicis 2	770	760
Rochefortaise Com.	164,50	160,20
Rosario 2	175	167,10
Rougier	225	—
S.A.F.A.A.	210	—
S.A.F.I.C Alcan	175	—
Saga	340	—
Salins du Midi 2	526	526
Savoisienne M.	195	—
Silic 2	725	740
S.I.P.H.	82	—
Sofal 2	470	470
Sofio	280	—
Sofitam	58	—
Sotragi 2	3400	—
Soudure Autogene	892	892
Sovabail	392	—
Sterni	985	—
Taittinger 1	1920	1861
Testut-Aequitas	160	—
Tour Eiffel	249	—
Ufiner Cofreth	1385	—
Vicat 2	445	455
Virelprix	1700	—
Virax	108	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	470	—	Kubota Corp.	34,10	—
Akzo NV	511	—	Noranda Mines	90	—
Alcan Aluminium	120	—	Olivetti Priv.	5,70	—
American Brands	189,10	—	Pfizer Inc.	355,70	355
Arbed	476	—	Ricoh Cy	41	—
Asturienne Mines	113	—	Robeco	356,80	355,70
Banco Pop. Espanol	631	—	Rodamco N.V.	175,90	178,30
Banque Regl.Inter.	38500	—	Rolinco	356,30	360
Chrysler Corp.	285	—	Saipem SPA	5,35	—
C.I.R SPA	3,10	—	Sema Group Plc	29,50	—
Commerzbank AG	1100	—	SKF Aktiebolaget	72,55	—
Dow Chemical Co.1	358,40	355,20	Tenneco Inc.	285	—
Fiat Ord.	23,50	—	Toray Ind.	34	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	560	—	West Rand Cons.	5,60	—
Gevaert	1250	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	49,80	—		—	—
Goodyear T.& R.Cy	250	—		—	—
Honeywell Inc.	203	—		—	—
Johannesburg Cons.	80,10	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	312	—	Lecteurs Monde+ *	185,10	—
Blanzy-Ouest*	826	—	Nicolas nom	672	—
Brasseries Maroc	400	—	Off.Com.Pharm. *	950	—
Calciphos*	62,30	—	Paris France	215	—
Canadien Pacifique	94,60	—	Partic.Percier *	208,10	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	Rorento	288,50	—
CEGF (Ent.Ga.Fri.)	525	—	S.A.C.E.R.	630	—
Cie Industrielle*	3982	—	St-Dominique(Fin)2	154	—
Coparex Inter.*	553	—	St Gobain Emball.*	1550	—
Cr.Universel (Cie)	224	—	Schlumberger Ind.*	428	—
CEAC.*	75,85	—	SEPR *	1202	—
GFF (Grpe Fon.F) 2	4,80	—	SMCI (M)	50	—
Grace and Co	236	—	SPR "B" nom.	258	—
Table France*	343	—	Waterman *	1108	—
Koninkl. Pakhoed	75,10	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Cable 1	600	604	Idianova	63	—
B.A.C.	23,70	—	Immob.Hotel. 2 #	1200	1180
Boiron (Ly) 2 #	476	475	Int. Computer	125	—
Boisset (Ly)	205	—	IPBM	39,10	—
CRCAM Paris IDF 1	900	900	Molex	187	—
Calberson	285	—	N.S.C Schlum.Ny 2	660	650
Cardif SA 2	1000	981	Serbo	138	—
CEGEP	148	—	Sopra	305	—
CFPI	172	—	TF1-1	502	580
C.N.I.M 2	1307	1300	Thermador Hold(Ly)	335	335
Codetour	306	—	Unilog	235	—
Creeks	116	—	Viel et Compagnie	176,90	—
Dauphin OTA	260	—	Yves St Laurent 1	730	730
Devanlay 2	1090	1100		—	—
Labor.Dolisos	116	—		—	—
Editions Belfond	710	—		—	—
Europ Propulsion 2	245,10	255		—	—
Finacor	160	—		—	—
G.L.M. S.A.	690	—		—	—
Gravograph	155	—		—	—
Guintoli 2	800	—		—	—
I.C.C.	238	—		—	—

Sicav (sélection) 5 août

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	256,31	249,45
Actimonetaire C et D	31786,17	31786,17
Améri-gan	8201,15	7885,72
Amplitude	746,59	724,84
Antigone trésor	727489	727489
Arbitr. Court Terme	8075,14	8075,14
Associa Première	33211,38	33211,38
Associc	1181,63	1181,63
Atout Futur	516,84	504,23
Aurecic	1790,44	1738,29
Avenir Alizes	1984,06	1945,16
Axa Capital	205,36	199,38
Axa Court Terme	8914,74	8914,74
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1144,69	1111,35
Axa Ep.Fr.Ex Ageparg	914,04	887,42
Axa Europe	139,02	134,97
Axa Investments	132,26	128,41
Axa NPI	137,60	133,59
Axa Ob.Fr.Extrans	161,95	157,23
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	162,70	157,96
Axa Prem.Ex.Agepre	127,26	123,55
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	158,95	154,32
Axa Valeurs PER	144,75	140,53
Cadence 1	1121,57	1099,58
Cadence 2	1127,64	1105,53
Cadence 3	1119,82	1097,86
Capimonetaire	6984,83	6977,65
Capiobliq	7882,11	7531,48
Capitacic	1573,95	1558,69
Coexis	1533,36	1504,77
Comptavalor	3922,24	3916,37
Credinter	503,26	488,60
Credit Mutuel Capital	1477,20	1448,24
Cred.Mut.Ep.Cour.T	742,88	742,88
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	109,55	108,62
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	107,65	104,77
Cred.Mut.Ep.J	77519,24	77519,24
Cred.Mut.Ep.long.T	230,94	224,76
Cred.Mut.Ep.Monde	1384,22	1347,17
Cred.Mut.Ep.Quatre	1167,92	1136,66
Dieze	1583,73	1554,26
Drouot France	1003,04	973,83
Drouot Sécurité	270	262,14
Ecocic	1201,20	1166,21
Ecupar	137,61	133,60
Ecur. Capitalisation	3028,28	2998,36
Ecur. Expansion	539291,03	538483,31
Ecur. Géovaleurs	2622,79	2546,40
Ecur. Investissement	168,77	163,85
Ecur. Monepremière	74989,09	74989,09
Ecur. Monétaire	21971,14	21971,14
Ecur. Trésorerie	2705,99	2705,99
Ecur. Trimestriel	2163,47	2141,99
Elanciel	130,51	126,71
Energie	423,42	404,22
Eparcic	4032,63	4032,63
Eparcourt-Sicav	4357,88	4347,01
Epargne Associat.	26298,44	25999
Epargne-Unie	1516,12	1479,14
Eufi Cash capi.	8883,37	8883,37 ◆
Eurco Solidarité	1208,10	1198,14
Eurocic Leaders	1199,34	1164,41
Eurodyn	1334,80	1302,24
Euro Gan	7210,62	6933,29
Fonsicav	16191,86	16159,54
France-gan	12102,22	11636,75
France Garantie	281,52	280,96
France Obligations	492,31	487,44
Francic	522,41	507,19

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	127,02	123,32
Francic-Regions	1232,24	1196,35
Fructi-Associations	39,07	39,07
Fructi-Capi.	48,78	48,06
Fructidor	254,55	250,79
Fructifrance action C	217,43	212,13
Fructifrance action D	208,06	202,99
GAN Rendement	5675,03	5591,18
Gestilion	17098,41	17098,41
Gest.Associations	202,83	198,37
Horizon	1551,54	1506,35
HLM Monétaire	15600,56	15600,56
Indicia	1203,44	1179,67 ◆
Indust.Fse.Court.T.	1649,29	1649,29
Intensys	105,10	104,84
Interepar	113327,96	110027,15
Interoblig	17286,84	16947,88
Intersélection Fce	570,69	559,50
Japacic	198,51	192,73
Jeunepargne	330,27	325,39
Latitude	2506,48	2502,73
Lion Association	11969,10	11969,10
Lion Institution	35800,92	35512,14
Lionplus	1180,02	1156,88
Lion Trésor	2363,45	2340,05
Livret Bourse Inv.	613,83	595,95 ◆
Livret Portefeuil.	816,21	792,44
Méditerranée	201,81	195,93
Mensual CIC	10414,55	10311,44
Monedem	76266,20	76266,20
Mone.J.	40295,71	40295,71 ◇
Monévalor	45827,06	45827,06
Mutualité dépôts	15464,65	15433,78
Natio Court Terme	106132	105815
Natio Court Terme2	318830	318830
Natio Epargne	20357,41	20155,85
Natio Ep. Capital	12753,11	12626,84
Natio Ep. Croissance	2052,81	1997,87
Natio Ep. Obligations	219,62	213,74
Natio-Ep. Retraite	143,67	139,82
Natio Ep. Trésor	9058,13	9040,05
Natio. Eparg. Valeurs	509,32	495,89
Natio-Fran.index	1164,03	1132,88
Natio-Imm.	1362,80	1326,33
Natio-Inter	1789,12	1741,24
Natio-Monétaire	28037,16	28037,16
Natio-Opportunités	1270,86	1238,85
Natio-Patrimoine	1587,51	1545,02
Natio-Perspectives	1250,41	1216,94
Natio-Placements	65953,02	65953,02
Natio-Revenus	1121,10	1110
Natio Sécurité	12313,85	12313,85
Natio-Valeurs	982,79	956,49
Nippon-Gan	7522,57	7233,24
Nord Sud Dévelop	1884,21	1880,45
Obli-Associations	183,12	180,40
Oblicic-Mondial	3085,48	3039,88
Oblicic-Régions	1098,22	1081,99
Oblifutur	3375,78	3312,84
Oblig. tres cate	210,29	207,18
Oblition	1723,22	1706,16
Oblisécurité Sicav	14448,82	14448,82
Oraction	1717,83	1675,93
Paribas Capitalisation	1823,03	1787,11
Paribas Opportunités	146,42	142,16
Paribas Patrimoine	667,58	648,14
Patrimoine Retraite	253,78	248,80
Pervalor	661,57	648,60
Planinter	1370,52	1337,09 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Plenitude	154,95	150,44
Poste Croissance	6117,39	6111,28
Poste Gestion	73630,54	73630,54
Première Oblig.	11093,12	11082,04
Prévoy. Ecureuil	112,17	111,06
Prof.Associations	32783,47	32783,47
Proficus	1017,50	998,53
Quartz	154,57	150,74
Rentacic	171,16	168,63
Revenus Trimestr.	5698,03	5641,61
Revenu-Vert	1218,48	1195,76
St Honoré Vie & Santé	1078,53	1029,62
St Honoré Bons du Tr.	12505,48	12443,18
St Honoré Invest.	885,13	844,99
St Honoré Pacifique	830,74	793,07
St Honoré Real	16713,73	16647,14
Sécuricic	1932,06	1932,06
Sécuri-Gan	13468,67	13204,58
Securitaux	1548,27	1548,27
Sicasden	780,15	748,92
Sicav Associations	2050,96	2050,96
SFI-CNP Assur	766,92	744,58
S.G. Fr. opport. C et D	1411,74	1383,47
Sicav 5 000	494,16	480,93
S.L.Est	1623,41	1576,13
Slivafrance	786,88	765,82
Slivam	466,08	453,61
Slivarente	235,48	230,86
Slivinter	546	531,39
S.N.I.	1261,39	1224,65
Sogenfrance C	1345,30	1318,92
Sogenfrance D	1299,60	1274,12
Sogépargne	354,73	347,77
Soginter	1596,15	1564,85
Soleil Investissements	681,16	654,96
Solstice	2291,07	2285,36
State Street Act. Eur	11341,84	10958,30 ◆
State Street Act. Frce.	12380,93	12020,32
St. Str. Act.Japon	17191,64	16610,28
State Street Emer. Mks	15072,60	14347,95 ◆
St.Street OAT Plus	12554,31	12308,15
Stratégie Actions	955,08	918,35
Stratégie Rendement	1624,39	1573,26
Techno-Gan	6399,42	6153,29
Thesora	771,58	763,94
Trésor Plus	1506,87	1491,95
Trésor Trimestriel	1079,40	1068,71
Trésoricic	145660,36	145660,36
Trilion	5541,98	5470,86
Uni-Associations	124,90	124,90 ◇
Uni-Foncier	1423,34	1398,62
Unifrance	657,13	641,10
Uni Régions	1307,10	1275,22
Univar	260,25	260,25 ◇
Univers Actions	1537,61	1500,11
Univers Obligations	2131,56	2091,82
Valorg	2284,09	2281,80
Valreal	59450,21	59420,50
Winterthur St-Honore	253,31	241,82
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 05/08	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9035	5,9335	5,75	6,25
Ecu	6,6385	6,6515	—	—
Allemagne (100 dm)	345,2400	346,5900	340	360
Belgique (100 F)	16,5585	16,4840	15,80	16,80
Pays-Bas (100 fl)	306,9300	308,1400	301	321
Italie (1000 lires)	3,6905	3,6990	3,55	4,05
Danemark (100 krd)	87,4000	87,8300	80	91
Irlande (1 iep)	8,3185	8,3405	8,05	8,80
Gde-Bretagne (1 L)	8,8680	8,8825	8,60	9,40
Grèce (100 drachmes)	2,4810	2,4835	2,69	3,08
Suisse (100 f)	391,7400	393,4700	385	405
Suède (100 krs)	73,7700	74,0800	69	78
Norvège (100 k)	80,1400	80,3200	76	85
Autriche (100 sch)	49,0810	49,2650	48,30	51,30
Espagne (100 pes)	4,2850	4,2585	4	4,60
Portugal (100 esc)	3,4100	3,4250	3,05	3,85
Canada (1 $ can)	4,5853	4,6014	4,45	4,90
Japon (100 yens)	5,6304	5,6862	5,52	5,82

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 05/08
Or fin (kilo en barre)	75000	74200
Or fin (en lingot)	75050	75050
Napoléon (20f)	420	424
Pièce Fr (10 f)	390	390
Pièce Suisse (20 f)	428	431
Pièce Latine (20 f)	426	415
Souverain	540	549
Pièce 20 dollars	2730	2725
Pièce 10 dollars	1580	1450
Pièce 5 dollars	735	735
Pièce 50 pesos	2780	2780
Pièce 10 florins	455	440

Matif (Marché à terme international de France)
5 août 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 142 617

Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	123,76	121,58	121,12
Précédent	123,98	121,76	121,24

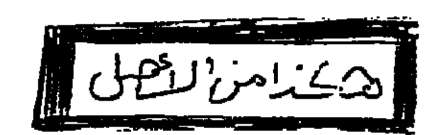
CAC 40 A TERME
Volume : 17 081

Cours	Août 93	Sept. 93	Oct. 93
Dernier	2131	2144	—
Précédent	2118	2129	2140

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi : Pourcentage de variation 31/12 — Mardi : Montant du coupon
Mercredi : Date paiement dernier coupon — Jeudi : Compensation
Vendredi : Quotités de négociation

ABREVIATIONS
B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation



AU COURRIER DU Monde

ISRAËL
Des oliviers pour Jonathan

J'AI connu Michael il y a trente-cinq ans ; il était mon correspondant anglais et nous sommes restés amis. Il aimait les filles, les Beatles et les chaussures à bout pointu ; il est devenu rabbin. Croyant en Dieu et au progrès, il a toujours pensé que la religion, ou plutôt la pratique religieuse, se devait d'évoluer et ne pouvait chercher sa seule inspiration dans la Jérusalem des prophètes ou les ghettos d'Europe de l'Est.

Britannique jusqu'à la pointe du parapluie, il a émigré en Israël avec sa femme et ses enfants au début des années 80. Persuadé que la paix entre juifs et Arabes passait par la défaite des intégristes et extrémistes des deux bords, il se disait qu'un rabbin progressiste comme lui pouvait apporter sa pierre en Terre sainte.

Michael avait un fils. A dix-huit ans, Jonathan, comme tous les jeunes Israéliens, a dû faire son service militaire. Il rêvait d'être pilote de chasse, comme dans les jeux vidéo, mais les tests de sélection ont fait de lui un membre des commandos de parachutistes. Jonathan était un athlète, mais il était fragile, comme tous les enfants ; doté d'une volonté de fer, il ne cessait de douter, comme tous les gens intelligents.

Il y a deux semaines, alors que le pays se préparait pour le shabbat, Jonathan a reçu deux éclats d'obus dans le cerveau et, après quinze jours d'agonie sur un lit d'hôpital, il vient de mourir, alors que débutait un nouveau shabbat.

Je pleure ; je pleure pour Jonathan qui avait à peine six mois quand je l'ai tenu pour la première fois dans mes bras ; je pleure aussi sur la bêtise de ces dirigeants des deux camps qui envoient des enfants s'entretuer.

Je sais, on va me demander si je pleure aussi chaque fois qu'un jeune Palestinien est tué. La réponse est : *« Non, car je ne le connais pas personnellement »*, ce qui ne fait pas pour autant de moi un indifférent. Mais là n'est pas la bonne question. Quand cessera-t-on de comparer la détresse des uns au désespoir des autres ? Le drame ne connaît pas d'unité de mesure. Quand les responsables israéliens et arabes comprendront-ils enfin que la vie d'un seul enfant, juif, musulman, chrétien ou athée, vaut infiniment plus que quelques arpents de terre, fût-elle « sainte » ?

En Israël, la tradition veut que l'on plante un arbre pour commémorer un heureux événement, ou à la mémoire d'un disparu. Pour toi, Jonathan, je planterai des oliviers et je prie Dieu pour qu'il fasse de toi l'aile de la colombe.

ÉLIE VANNIER
Paris

LIBAN
Jeu de massacre

IL faut savoir que la brutalité, l'acharnement et l'impunité avec lesquels Israël « règle ses comptes » au Liban sont en train de ranimer la haine de ceux qui avaient lentement et laborieusement acquis (à cause ou en dépit de tant d'années de guerre), un véritable désir de paix avec l'Etat juif. Non pas seulement d'une paix militaire ou politique, mais d'une paix de l'esprit qui se fonde sur la découverte et la reconnaissance progressive de « l'autre » derrière l'image toute faite de « l'ennemi » ; une paix qui ne se négocie ni ne se monnaye mais qui, à force de souffrance et d'absurdité, renonce ouvertement aux causes et aux passions qui tuent ; celle, précisément, dont le Hezbollah ne veut pas...

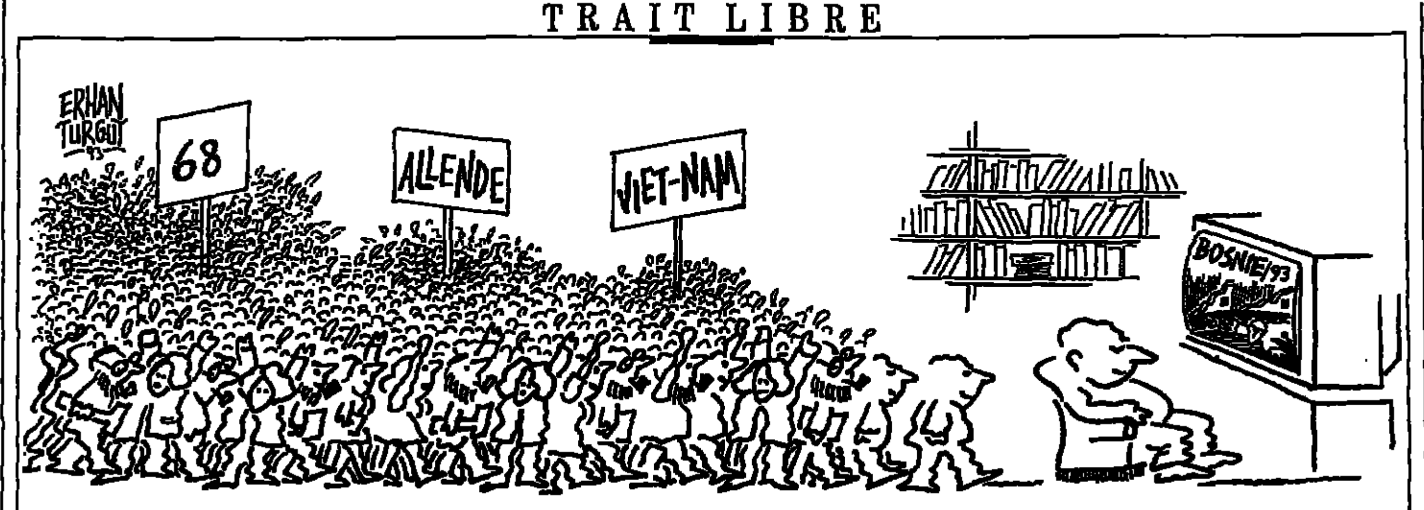
Montés les uns contre les autres dans une interminable série de guerres, toujours inutiles pour eux-mêmes mais si souvent profitables à d'autres et en tête à leurs deux voisins que sont Israël et la Syrie, les Libanais sont, comme chacun sait, décimés et littéralement épuisés par ce jeu de massacre.

Ceux qui avaient quelque chose à dire ou plus exactement à redire (la grande majorité d'entre eux) ont fini par se taire parce que l'horreur ajoutée à l'impuissance ajoutée à la honte leur ont imposé le silence. On pouvait y voir un signe de lâcheté, c'était peut-être, en y songeant bien, un ultime signe de décence. Est-ce bien utile de préciser que ce qui se passe maintenant n'est pas (c'est le moins qu'on puisse dire) de nature à leur rendre la parole et que les extrémistes, en revanche, ne se priveront pas de la garder ?

Aux Israéliens qui lâchent leurs bombes sur le Liban et à tous ceux qui les laissent faire, je pose donc une question simple : que voulez-vous exactement ?

DOMINIQUE EDDÉ
Paris

TRAIT LIBRE



BIBLE
Quelle loi du talion ?

VOUS commentez l'offensive aérienne lancée par Israël au Liban en riposte aux attaques du Hezbollah, en titrant votre éditorial du mardi 27 juillet « Œil pour œil » et poursuivez : *« ... une nouvelle fois, la loi du talion fait rage au Liban. »*

La loi du talion, du latin *talis* (« tel que »), communément résumée dans la formule « œil pour œil, dent pour dent », désigne dans le langage courant une justice implacable et expéditive rendue dans un esprit de vengeance. Invoquée le plus fréquemment de manière péjorative, ladite loi du talion témoigne d'une incompréhension et d'une méconnaissance des textes bibliques qu'amène une lecture trop rapide et partielle. Abusivement rattachée au judaïsme, c'est la source d'un malentendu multiséculaire devenu un cliché.

Puisons aux sources avec la lecture attentive du texte de l'Exode 21, versets 23 à 27 : « S'il y a accident, tu *donneras* vie pour vie *(traductions de la Sainte Bible de Louis Segond et André Chouraqui)* ; tu *feras payer* corps pour corps *(traduction du rabbinat)*, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure. »

Le texte se poursuit et lève sur le sujet toute ambiguïté possible :

« Si un homme frappe l'œil de son esclave et qu'il lui fasse perdre l'œil, *il le mettra en liberté pour prix de son œil.* Et s'il fait tomber une dent, *il le mettra en liberté pour prix de sa dent » (traduction de Louis Segond)*... « Qu'un homme... il le renverra libre *pour* son œil..., il le renverra libre *pour* sa dent » *(traduction d'André Chouraqui)*... « Si un homme... il le renverra libre *à cause de* son œil..., il le renverra libre *à cause de* sa dent » (traduction du rabbinat).

Nous sommes bien éloignés de ce supposé esprit de vengeance que l'on prête d'ordinaire aux rapports humains régis par la loi du talion ; il s'agit au contraire de réparer au mieux les dommages causés à autrui dans un souci d'équité et de charité plus conforme, vous en conviendrez, à l'esprit biblique.

Je vous laisse le soin de définir les rapports entre Israël et les pays arabes voisins... mais, de grâce, ne mêlez pas le talion à une affaire déjà bien assez compliquée.

EVELYNE VITKINE
Paris

CHOMAGE
Machine arrière

LA ville de Toulouse vient d'inaugurer, il y a peu de temps, son métro robot, à la grande satisfaction de tous, sauf peut-être à celle des chômeurs qui auraient pu devenir employés de ce métro : conducteurs, chefs de station, poinçonneurs, etc.

Quand j'étais enfant, il y a bien longtemps, dans ma petite école laïque, primaire et obligatoire, j'avais été frappé par une gravure dans un livre d'histoire de France. On y voyait des canuts de Lyon essayant de précipiter dans le Rhône Jacquard, l'inventeur d'un métier à tisser la soie. Notre instituteur nous expliquait que ces canuts étaient gens rustres, illettrés et rétrogrades, et que l'on ne doit pas aller contre le progrès, pourvoyeur du bonheur de l'humanité.

Après de longues années, réflexion faite, je pense que ces canuts, s'ils étaient illettrés, n'étaient certes pas idiots ni dépourvus de bon sens. Ils avaient très bien compris, avant l'heure, que, si la machine supprime la peine de l'homme, c'est un bienfait, si elle lui enlève son travail, ce n'est pas un progrès... et le métro de Toulouse non plus.

Comme le dit si justement la SNCF, le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous. L'ennui est qu'il est souvent partagé par certains au détriment d'autres.

RENÉ MAFFONE
Saint-Gaudens (Haute-Garonne)

SNCF
30 % seulement pour les retraités

J'AIMERAIS attirer l'attention des associations de consommateurs sur un problème qui ne semble pas avoir été soulevé jusqu'ici : les titulaires de cartes Vermeil (usagers de plus de soixante ans) ont droit à une réduction de 50 % sur le prix normal du billet pour leurs voyages en France. Mais s'ils sont titulaires également d'une carte Rail-Europe (réduction uniforme de 30 % dans les pays d'Europe, alors que plusieurs d'entre eux consentaient naguère une réduction de 50 %), ils perdent leur avantage des 50 % sur les trajets français pour ne bénéficier que d'une réduction uniforme de 30 %.

Supposons un voyageur désireux de se rendre par le train de Paris à Saint-Sébastien : il n'aura droit qu'à une réduction de 30 %. S'il prenait un billet Paris-Hendaye (810 kilomètres environ), il aurait droit à 50 %. Et à 30 % pour le trajet Hendaye-Saint-Sébastien (20 kilomètres). Malheureusement on ne lui délivera pas à Paris ces deux billets. S'il descend du train à Hendaye pour prendre le second billet, il verra ce train partir sans lui pour l'Espagne, et s'il voyage sans billet entre ces deux villes, il aura droit à un procès-verbal et à une lourde amende !

Cette situation n'est-elle pas anormale, s'agissant surtout d'usagers dont la plupart sont des retraités ?

JEAN-CLAUDE MARGOLIN
Paris

JUSTICE
Mon fils est en prison

JE suis le père d'Eric Petetin, l'écologiste de la vallée d'Aspe qui se bat depuis plusieurs années contre le projet insensé de faire une voie de grande circulation internationale en vallée d'Aspe, la vallée la plus étroite et la plus belle des Pyrénées... au prix de sa liberté (*le Monde* du 31 juillet).

Mon fils est en prison pour la énième fois depuis le 1er juin 1993, condamné à un mois de prison, cette condamnation lui a fait perdre les sursis qu'il avait obtenus lors de précédentes condamnations prononcées avant que le tribunal administratif de Pau, de décembre dernier, n'ait déclaré illégale la déclaration d'utilité publique concernant les travaux en cours, ces messieurs s'étant affranchis allègrement des règles élémentaires à respecter en la matière.

Il est donc en prison pour s'être opposé à des travaux déclarés par la suite contraires à la loi...

Mon fils est en prison alors que des trafiquants de drogue continuent leur commerce assassin, alors que des dizaines d'ateliers clandestins réduisent l'homme à l'esclavage, créent du chômage, et permettent à leurs responsables de s'en mettre plein les poches.

Mon fils est en prison, alors que monsieur Touvier est en liberté.

YVES PETETIN
Le Teich (Gironde)

RETRAITES
Un amendement écarté

LA lettre de M. Claude Moreau que vous publiez dans *le Monde* du 31 juillet me donne l'occasion de dissiper un malentendu tenace au sujet de la récente réforme du régime des pensions de vieillesse. Celle-ci ne modifie en aucune façon la prise en compte du service militaire dans le calcul de la retraite ; elle n'en fait même pas mention. On comprend donc que, comme le relève votre correspondant, *le Monde* en ait si peu parlé !

Il est vrai qu'un amendement, adopté à une des étapes du débat parlementaire, avait prévu de modifier, dans un sens d'ailleurs favorable aux intéressés, les modalités de la prise en compte du service militaire dans le calcul des retraites complémentaires (et non dans le régime de base de la Sécurité sociale) ; mais cet amendement n'a finalement pas été retenu dans la version définitive du texte.

DOMINIQUE LE VERT
directeur du cabinet du ministre des affaires sociales

CROATIE
Monnaie courante

LE *Monde* a publié dans son numéro du 31 juillet une dépêche de l'agence Reuter, particulièrement tendancieuse, intitulée : *« La monnaie croate reprend le nom que lui avaient donné les Oustachis. »*

Cette dépêche insinue que le Parlement croate a donné le nom de kuna à la monnaie parce qu'elle aurait été celle du régime oustachi. Sachez que la kuna est le nom croate de la martre, et qu'elle a été une monnaie en cours en Croatie à partir du douzième siècle. Appliquons ce raisonnement insidieux au franc et au dinar : il en résulte que la France a conservé la monnaie du régime collaborateur, antisémite et pro-nazi de Vichy. Quant au dinar, même s'il fut *« en circulation dans l'ex-Yougoslavie »*, il n'en reste pas moins qu'il a été la monnaie du régime antisémite et pronazi du général Milan Nedic en Serbie. Faudrait-il changer les monnaies de tous les pays compromis dans la collaboration avec le régime nazi, à savoir celles qu'ont conservées la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Norvège, la Bulgarie, la Hongrie, le Danemark, la Roumanie...

MARC GRABIC
Châtillon (Hauts-de-Seine)

EX-YOUGOSLAVIE
L'ennemi dans un miroir

ON parle beaucoup du conflit entre les Serbes et les Croates. On en souffre, on s'étonne que de tels affrontements, sur la base d'un nationalisme exacerbé, puissent encore avoir lieu sur la terre de notre Europe qui nous paraissait pacifiée. On éprouve de la honte face à un tel déferlement de cruautés abominables.

René Girard expliquait, il y a quelques années, que nos désirs sont imités, et que les hommes se haïssent parce qu'ils s'imitent. C'est l'Autre qui nous désigne l'objet de nos désirs et qui est, en même temps, un obstacle à la réalisation de ceux-ci. L'Autre, à la fois modèle et rival, devient lui-même objet de nos désirs et nous le croyons pourvu d'un « être » dont nous éprouvons le manque. Ainsi, le mimétisme engendre le conflit et la violence contagieuse, se propageant de proche en proche, dresse les hommes les uns contre les autres ; les sociétés qu'ils constituent à leur image finissent par s'affronter dans des combats d'autant plus violents qu'elles se ressemblent ; et rien ne paraît devoir freiner cet enchaînement inéluctable à part le sacrifice d'une victime innocente, bouc émissaire sur lequel la violence vient se décharger sans retour.

René Girard nous dit que les grands romans sont porteurs de ces vérités et qu'il n'a fait lui-même que les mettre en évidence. Or, précisément, on peut lire dans un roman actuel sur le drame yougoslave *la Neige et les chiens*, de Vidosav Stevanovic, les quelques phrases suivantes : *« On s'imitait volontairement ; la moindre différence pouvait donner l'avantage à l'un ou à l'autre... Chacun se voit de l'autre côté comme dans un miroir... Les deux camps veulent la même chose, exactement la même chose... Nous aurions pu ne faire qu'un et nous retourner contre un troisième adversaire si nous n'avions été aussi semblables et opposés... Notre adversaire est le seul à nous comprendre et nous sommes les seuls à le comprendre ; c'est pourquoi nous nous battons à la vie et à la mort. Ils sont cette moitié qui nous manque et nous sommes la moitié qui leur manque. »*

Le drame yougoslave paraît être une illustration sanglante des thèses de René Girard : Serbes et Croates se réconcilieront-ils en sacrifiant les Musulmans ? On en a parfois l'impression.

PETER BURSTOW
Dieulefit (Drôme)

IMMORTALITÉ
L'entrepreneur et le poète

LÉO Ferré et Bouygues, le poète anar et l'entrepreneur productiviste sont morts presque en même temps. Clin d'œil de la mort qui veut, une fois de plus, nous enfoncer dans le crâne que personne ne lui échappe, quelle que soit sa condition. Camarade, la camarade ricanante a, en quelque sorte, tout en haut des grandes grues rouges des chantiers, hissé le drapeau noir !

Tous les hommes sont doubles : Bouygues le bétonneur compact cultivait, paraît-il, des orchidées fragiles dans son jardin secret. Léo, le révolté, était, à son corps défendant, devenu un showbusinessman.

Quel est l'ouvrage qui leur survivra le plus longtemps, le béton ou les chansons ? On croit le deviner : malgré les apparences, le message impalpable d'un poème a sans doute la vie plus dure qu'une tour de ciment armé...

MICHEL GACON
Mervans (Saône-et-Loire)

HOMMAGE
Abdelkader Chanderli, témoin de son temps

C'est un parcours exceptionnel que celui d'Abdelkader Chanderli, qui est mort le 31 juillet à Genève.

Né en Algérie, en 1915, dans une famille de magistrats d'origine turque, il a obtenu une licence ès lettres à la Sorbonne puis le diplôme de l'Institut des sciences politiques de Paris. Appelé au service militaire en pleine guerre, il est officier dans l'armée française – l'Algérie étant alors un département français – et participe à la bataille de Cassino.

Après la guerre, il est attiré par la Chine et dirige à Shanghaï *le Journal français*, le plus grand journal francophone de l'époque. L'arrivée de Mao Tsé-toung en 1949 balaie *le Journal français*, et Abdelkader Chanderli s'envole vers l'Amérique, qu'il sillonne pendant des mois et dont il apprendra la langue. Il retourne à Paris et rejoint l'UNESCO, où il occupe les fonctions de directeur du service de presse.

Dès que le gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) est formé, il devient son représentant permanent à la fois à New-York auprès des Nations unies et à Washington. Il continue d'assumer ces fonctions pendant les premières années de l'Algérie indépendante. Il rentre ensuite au pays, où il deviendra notamment secrétaire général du ministère des affaires étrangères. Puis il est nommé président-directeur général du plus grand complexe pétrochimique de son pays : la Compagnie algérienne de méthane liquide.

Après un séjour au Koweït où il occupera le poste de vice-président du Fonds arabe de développement économique et social (FADES), il s'installe définitivement à Genève en 1981. Il est alors consultant international pour le pétrole, dont il devient un véritable expert.

Abdelkader Chanderli avait accumulé une connaissance qui confinait à l'érudition. Au service de ce « puits de science », une mémoire prodigieuse étonnait tous ses amis. Quoique profondément attaché à ses racines maghrébines, ses multiples pérégrinations et ses nombreux séjours à l'étranger faisaient de lui un véritable citoyen du monde, un témoin de son temps.

Enfant du tiers-monde, il n'a jamais cessé de prôner un rapprochement et un dialogue Nord-Sud. C'est le sujet qui lui tenait le plus à cœur et qui a nourri ses écrits. Bouleversé par les déchirements de l'ex-Yougoslavie, il déplorait le fossé grandissant entre l'islam et l'Occident et reconnaissait toujours le droit des autres à penser autrement.

Il y a quelques années, fêtant son soixante-dixième anniversaire avec des amis, Abdelkader Chanderli disait : *« Ce que j'ai appris avec l'âge, c'est la tolérance. »* A un moment où les hommes se rejettent les uns les autres, en Bosnie-Herzégovine, en Israël, en Somalie... si l'on devait retenir, ne serait-ce que ce message de fraternité, Abdelkader Chanderli aura mérité de l'humanité.

SADRUDDIN AGA KHAN
MOHAMED ESSAAFI
ambassadeur du Maroc auprès des Nations unies à Genève.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Grain

LES chaînes de télévision ont un « look ». Pas celui qu'elles veulent se donner par les jingles visuels qui encadrent la publicité (l'écran divisé en deux pour France 2 par exemple) ou le graphisme particulier du logo. Non, il s'agit d'autre chose, d'un « grain » particulier à l'image. Deux chaînes sont ainsi aisément repérables entre toutes. Canal Plus à cause du cryptage – soyons généreux, les émissions en clair sont si typées qu'on les reconnaît d'un clin d'œil – et ARTE pour l'incroyable qualité esthétique qui habite certaines images documentaires, de ballets ou de musique. Même si les soirées de la chaîne culturelle n'ont souvent rien d'un champ magnétique, il n'est pas déplaisant d'y zapper quelques secondes pour se laver l'œil et oublier la fadeur des téléfilms des autres chaînes. M 6, avec ses séries diffusées en rang d'oignons, ne crée pas longtemps la confusion. Sirènes policières, voitures américaines, coiffure des téléactrices... tout indique le Hollywood industriel. Le reste, TF 1, France 2, France 3 se distinguent surtout sur le contenu quand, au hasard de la télécommande, on bute sur un animateur connu ou une case de programmes inamovible.

Jeudi 5 août au soir, c'était bal costumé à la télé. ARTE avait choisi de jouer les grandes en diffusant un téléfilm sans style, « la Fin de l'innocence » (primé plusieurs fois, annonçait le programme), qui introduisait une soirée thématique sur la bombe atomique. Le fond valait peut-être quelque chose, mais la réalisation était plate et les couleurs se fondaient dans ce gris bleu triste, caractéristique des grandes villes d'Europe du Nord. France 2, elle, avait emprunté le « look » d'ARTE – que l'on ne s'y trompe pas, il s'agit d'un compliment. Bon papa Tchernia, y présentait le quatrième épisode de « Notre télévision », consacré à l'histoire du direct à la télévision française. Plein d'images en noir et blanc des grandes années de l'innocence (à cette époque, le public était heureux d'un direct réussi – *« il était avec nous »*, se souvient Tchernia), plein de cafouillages techniques ou de zigouigouis électroniques qui viennent rayer l'écran.

Zapper sur les autres chaînes relevait alors du masochisme. Ces téléfilms enquillés les uns au-dessus des autres jusqu'à minuit sur TF 1 ou M 6, ces programmes en boîte aseptisés et sans risques tranformaient « Notre télévision » en îlot d'oxygénation. Même si le documentaire de Tchernia n'était pas en direct, il donnait le sentiment que quelque chose pouvait arriver, comme au cirque, quand on espère que le lion se décidera à goûter le dompteur.

YVES MAMOU

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 6 août

TF 1

20.00 **Journal et Météo.**
20.45 **Feuilleton : Les Grandes Marées.** De Jean Sagols (5e épisode).
22.25 **Feuilleton : A nous deux, Manhattan !** De Douglas Hickox et Richard Michaels (1er épisode).

FRANCE 2

20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Série : Taggart.** Héritage fatal, d'Alan Mac Millan.
22.25 **Documentaire : L'Encyclopédie audiovisuelle.** 5. Vivaldi, de Lina Wertmuller.
23.15 **Journal et Météo.**
23.35 **Concert : Jane Birkin au Casino de Paris.** Enregistré en juin 1991 (rediff.).

FRANCE 3

20.40 **Magazine : Thalassa.** Portrait de Louis-Antoine de Bougainville ; Bugis Blues à Java, de Bernard Dussol (rediff.).
21.35 **Magazine : Faut pas rêver.** Japon : les bains de Vulcain ; Etats-Unis : Cassadaga, village de médiums ; Madagascar : les Tsingy, royaume des morts.
22.25 **Journal et Météo.**
22.50 **Feuilleton : Pavillons lointains.** De Peter Duffel (dernier épisode).

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 20.35* —
20.15 **Sport : Football.** A 20 h 30, Lille-Lens, en direct.
22.30 **Sport : Les KO de Canal Plus.**
22.50 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : Désigné pour mourir.** □ Film américain de Dwight H. Little (1990).

ARTE

20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** Hiroshima ; Luna Tour ; Chronique des livres de l'été.
21.35 **Musique : Savonlinna 1993.** Les grands moments du Festival d'opéra de Savonlinna.
22.20 **Musique : Festival de Glyndebourne 1992.** Gala de clôture. Montserrat Caballé, Frederica von Stade, Cynthia Haymon, The London Philharmonic, sous la direction d'Andrew Davis, interpréteront des œuvres de Verdi, Monteverdi, Gershwin et Britten.
Dédié à l'origine exclusivement à Mozart, le Festival de Glyndebourne, un des hauts lieux musicaux d'Europe, accueille l'opéra baroque, contemporain et classique.
23.10 **Documentaire : Do Sanh.** De Hans-Dieter Grabe.
Retrouvailles du réalisateur avec Do Sanh, rencontré pour la première fois il y a vingt ans.

M 6

20.45 **Téléfilm : Délit de fuite.** De Peter O'Fallon.
22.30 **Série : Mission impossible.** L'Appât vivant.
23.30 **Magazine : Emotions.**
0.00 **Magazine : Les Enquêtes de Capital.** La machine de guerre hollywoodienne.
0.30 **Informations : Six minutes première heure.**
0.40 **Musique : Rapline.**

FRANCE-CULTURE

20.50 **Ecrire au temps de la communication.** Les VIIes Rencontres d'écrivains francophones de la Communauté des radios publiques de langue française. 5. Correspondance d'écrivains.
21.50 **Dramatique.** Fin d'un jeu, de Julio Cortazar, traduction de Laure Bataillon (rediff.).
22.40 **Musique : Nocturne.** Festival de Radio-France et Montpellier. Concert donné le 31 juillet, cour Jacques-Cœur : Friedrich Gulda, piano. Œuvres de Mozart, Beethoven, Schubert, Chopin, Debussy, Gulda...

FRANCE-MUSIQUE

19.00 **Concert** (en direct de Montpellier) : Sigurd, opéra en quatre actes et neuf tableaux, de Reyer, par le Chœur des Opéras du Rhin et de Montpellier, l'Orchestre philharmonique de Montpellier, dir. Günter Neuhold.
22.45 **Concert** (donné le 29 mars au Théâtre Grévin) : Quintette pour piano et cordes en si mineur op. 51, de Schmitt ; Quintette pour piano et cordes en fa mineur, de Franck, par le Quatuor Anton ; Denis Pascal, piano.

Samedi 7 août

TF 1

9.00 **Funérailles du roi Baudoin en direct.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo, Trafic infos et Journal.**
13.15 **Magazine : Reportages.** La France en jachère.
13.50 **Jeu : Millionnaire.**
14.10 **Divertissement : Ciné gags** (et à 17.35).
14.15 **La Une est à vous.** Avec la série : Agence tous risques.
17.40 **Magazine : Trente millions d'amis.**
18.10 **Série : Chips.**
19.00 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.35).
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.40 **Variétés : Succès fous de l'été.** Emission présentée par Christian Morin, Patrick Roy et Philippe Risoli.
22.20 **Téléfilm : Tueur sans gages.** De Lou Antonio.
23.45 **Magazine : Formule foot.** Championnat de France.
0.25 **Sport : Funboard.** Coupe du monde, aux îles Vierges.
0.55 **Journal et Météo.**

FRANCE 2

10.00 **Les obsèques de Baudoin Ier.** Commenté en direct par Léon Zitrone (et à 4.50, rediff.).
12.25 **Jeu : Que le meilleur gagne.**
12.59 **Journal et Météo.**
13.25 **▶ Documentaire : Kilomètre zéro, jusqu'au bout de la route.** 1. KKH : Karakoram Highway, de Denn Loustallot.
14.15 **Magazine : Animalia.** 20 000 yeux sous les mers.
15.10 **Magazine : Sport passion.** A 15.15, Tiercé, en direct de Deauville ; A 15.30, Cyclisme : arrivée du Tour de France féminin ; A 16.40, Cyclisme : La Classique de San Sebastien.
17.50 **Série : Le Pilote du rio Verde.** Le Plomb ou l'Argent, de Patrick Jamain, avec Jean-Pierre Bouvier, Mario Adorf.
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Théâtre : Bisous bisous.** Pièce de Derek Benfield, mise en scène de Marc Camoletti, avec Bernard Menez, Henry Guybet, Marcelline Collard.
22.30 **Sport : Athlétisme.** 7e Meeting international de Monaco.
0.00 **Journal et Météo.**
0.15 **Magazine : Etoiles.** Les rois du Nord : la Suède.

FRANCE 3

13.00 **Série : Agatha Christie.** La Fille du pasteur.
13.55 **Magazine : Couleur pays.** Autoportrait : Emile Mathis, constructeur automobile, d'Alain Schlick ; A 15.00, Cileos, les Alsaciens du bout du monde ; A 16.00, Histoires de pêche en Alsace ; A 16.30, Regards croisés : Strasbourg-Istanbul. 1. J'écoute Istanbul, de René Letzgus ; 2. La Cigogne et le Corbeau, de Serif Gören.
17.35 **Série : Matlock.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Yacapa.** Présenté par Pascal Brunner.
20.40 **Téléfilm : Pour une fille en rouge.** De Marianne Lamour.
22.05 **Journal et Météo.**
22.30 **Magazine : Pégase.** Vol d'eau avec les hydravions du lac de Côme ; Le pilotage des cerfs-volants de compétition ; Le stress enduré par les pilotes de chasse.
23.25 **Documentaire : Les Etoiles d'Hollywood.** Portrait de Preston Sturges, de Kenneth Bowser (N., v.o.).

CANAL PLUS

13.30 **Téléfilm : Sur la foi du diable.** De Harry Winer.
16.25 **Documentaire : Les Allumés...** Le Jazz Band du macadam, de Dominique Allan.
16.50 **Surprises.**
17.05 **Sport : Snooker.** Résumé des quarts de finale de 2e challenge européen.
18.05 **Canaille peluche.**
— *En clair jusqu'à 20.30* —
18.30 **Série animée : Batman.**
18.55 **Série animée : Fish Police.**
19.15 **Canaille peluche.** Cobi.
19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Le Top.** Présenté par Cécile Tesseyre.
20.30 **Téléfilm : Jugement aveugle.** De George Kaczender.
21.55 **Flash d'informations.**
22.00 **Documentaire : Les Dessous du Moulin-Rouge.** De Nils Tavernier.
23.00 **Magazine : Jour de foot.** Championnat de France : extraits des matches et les buts de la 3e journée de D1.
0.00 **Surprises.**
0.05 **Cinéma : Grand Prix Australia.** Film américain, classé X, d'Alex de Renzy (1992).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 **Magazine : Transit.** De Daniel Leconte (rediff.).
17.55 **Documentaire : La Terre, cet aimant.** De Richard Reisz (rediff.).
19.00 **Magazine : Via Regio.** Terminus Cimetière des joies : avec la ligne 28, visite de la ville de Lisbonne.
19.30 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités américaines et japonaises de la semaine du 7 août 1943.
20.20 **Chronique : Le Dessous des cartes.** Le Soudan.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : La Légende du roi Khandoba.** De Henning Stegmüller et Günther Sontheimer.
22.05 **Téléfilm : Agents secrets.** D'Eberhard Fechner.
23.30 **Musique : Montreux Jazz Festival.** James Ingram, Tracy Chapman, Tevin Campbell, Simply Red, Annie Lennox, Simone et Mario Bauza Orchestra.
0.00 **Série : Monty Python's Flying Circus** (rediff.).

M 6

13.50 **Série : Supercopter.**
14.45 **Série : Département S.**
15.40 **Série : Amicalement vôtre.**
16.35 **Musique : Flashback.** Spécial guitare.
17.00 **Magazine : Culture rock.** La saga de Joe Cocker.
17.30 **Série : Le Saint.**
18.25 **Magazine : Turbo.** Présenté par Dominique Chapatte. Spécial Citroën.
19.00 **Série : Drôles de dames.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Loin de ce monde.**
20.35 **Divertissement : Tranche de rire.** Thierry Le Luron, Michel Leeb, François Rollin.
20.50 **Téléfilm : En mémoire de notre fils.** De David Greene.
23.10 **Téléfilm : California Connection.** De Steve Perry.
0.45 **Six minutes première heure.**

FRANCE-CULTURE

18.35 **Dramatique.** Kyra Kyralina, de Panaït Istrati, adaptation de Stéphane Frontès (rediff.).
22.00 **Mauvais genre.** Les muses. 3. Thalie – La comédie.
22.35 **Musique : Nocturne.** Jazz à la belle étoile. Avec David Murray, saxophoniste.
0.05 **Clair de nuit.** Mathieu Messagier (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Concert** (donné le 31 mars à l'Auditorium du Louvre) : Quatuor pour piano et cordes en mi bémol op. 16 bis (transcription du quintette op. 16), de Beethoven ; Quatuor pour piano et cordes en sol mineur K 478, de Mozart ; Quatuor pour piano et cordes no 3 en ut mineur op . 60, de Brahms, par Raphaël Oleg, violon ; Miguel da Silva, alto ; Marc Coppey, violoncelle ; Philippe Cassard, piano.
21.30 **Opéra** (en direct du Théâtre antique d'Orange) : Otello, de Verdi, par les Chœurs de l'Opéra de Marseille et de l'Opéra d'Avignon et des Pays de Vaucluse, l'Orchestre philharmonique de Nice, dir. : Klaus Weise ; sol. : Nina Rautio, Martine Olmeda, Vladimir Atlantov, Alain Fondary, Luca Lombardo, Chris de Moor, Jean-Pierre Furlan, René Schirrer, Hervé Martin.
0.35 **Bleu nuit.** Par Daniel Nevers. François Rilhac et Louis Maztier au Lutétia, le 11 février 1990 (2e partie) ; Le « nonette » de Dave Bartholomew, trompettiste, au Festival de Vienne, le 7 juillet 1990.

Dimanche 8 août

TF 1

11.05 **Magazine : Téléfoot.**
11.58 **Météo des plages.**
12.00 **Jeu : Millionnaire.**
12.23 **Météo.**
12.25 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.53 **Météo et Journal.**
13.15 **Série : Rick Hunter, inspecteur choc.**
14.05 **Série : Hooker.**
14.55 **Série : La loi est la loi.**
15.40 **Série : Starsky et Hutch.**
16.30 **Série : Tonnerre de feu.**
17.15 **Disney Parade.**
18.20 **Des millions de copains.**
19.10 **Série : Duo d'enfer.**
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.40 **Cinéma : La Cage aux folles 1.** ■ Film français d'Edouard Molinaro (1978).
22.15 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.25 **Cinéma : Il était une fois en Arizona.** □ Film italo-espagnol de Sergio Sollima (1967).
0.00 **Journal et Météo.**
0.05 **Concert : Festival international d'Edimbourg 1982.** Le *Requiem*, de Verdi, par l'Orchestre symphonique de Londres.

FRANCE 2

11.00 **Messe.** *Célébrée au gymnase Marcel-Perrault de Confolens (Charente).*
12.00 **Magazine : Savoir plus.** La saga des dinosaures (rediff.).
12.59 **Journal et Météo.**
13.20 **Série : Nestor Burma.**
14.55 **Série : C'est quoi, ce petit boulot ?**
16.25 **Variétés : Les Estivales de la Chance aux chansons.** Paris féeries.
17.35 **Documentaire : CQFD.**
18.25 **Magazine : Stade 2.**
19.25 **Série : Maguy.**
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Borsalino and Co.** ■ Film français de Jacques Deray (1974).
22.30 **Cinéma : I Want to Go Home.** ■■ Film français d'Alain Resnais (1989).
0.15 **Journal et Météo.**
0.30 **Concert : Le Tour de France en musique.** 2. L'Orchestre de Bretagne.

FRANCE 3

11.00 **Magazine : Musicales.** L'œil écoute... Rio de Janeiro.
11.58 **Flash d'informations.**
12.03 **Magazine : Estivales.** L'eau et le feu en Auvergne. Reportages : l'eau minérale ; Le lac Pavin et les volcans ; La foudre, le feu du ciel ; Les goûteurs d'eau à Volvic. Invités : Jean-Pierre Deveaux, hydrobiologiste ; Pierre Vincent, vulcanologue.
12.45 **Journal.**
13.00 **Série : Desperado.**
14.35 **Documentaire : Au pays des kangourous.**
15.30 **Magazine : Sports 3 dimanche.** A 15.35, Tiercé, en direct de Deauville ; A 15.55, Beach volley : Finale du Tournoi de Brest, en direct ; A 17.10, Voile : départ de la course du *Figaro* : Saint-Malo-La Corogne ; Présentation des Championnats du Monde d'athlétisme à Stuttgart.
17.45 **Dessin animé : Les Simpson.**
18.10 **Série : Hôtel de police.** L'Abonné des PTT, de Jean-Pierre Prévost.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.30, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Yacapa.**
20.40 **Spectacle : Festival de magie de Monte-Carlo.**
21.50 **Magazine : Montagne.** Invité : Thierry Lhermitte. Reportages : Chine, les 7 000 marches ; *Pyrénées espagnoles, canyons de lumière* ; Portrait d'André Combe, facteur dans la montagne de Lure, dans les Alpes-de-Haute-Provence ; Cet été-là.
22.35 **Journal et Météo.**
23.00 **Magazine : Le Divan.** Invité : Jack Lang.
23.25 **Cinéma : La Bataille de Naples.** ■■ Film franco-italien de Nanni Loy (1963) (v.o.).

CANAL PLUS

10.55 **Cinéma : Désigné pour mourir.** □ Film américain de Dwight H. Little (1990).
— *En clair jusqu'à 13.30* —
12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Le Journal du cinéma du mercredi.**
13.05 **A la recherche de la plus belle fille du monde.**
13.30 **Décode pas Bunny.**
14.25 **Animaux superstars.**
14.30 **Documentaire : Sylvia, une Sterne devenue star.**
14.50 **Surprises.**
15.00 **Téléfilm : La Robe de velours noir.** De Norman Stone
16.45 **Court métrage : Arturo perplexe devant la maison abandonnée.**
17.05 **▶ Documentaire : Les Dessous du Moulin-Rouge.** De Nils Tavernier.
18.00 **Cinéma : Cadence de combat.** □ Film américain de Thomas J. Wright (1989).
— *En clair jusqu'à 20.35* —
19.25 **Flash d'informations.**
19.35 **Ça cartoon.**
20.35 **Cinéma : Black Rainbow.** ■ Film britannique de Mike Hodges (1989).
22.10 **Flash d'informations.**
22.15 **Corridas.**
23.40 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Eliminatoires de la Coupe du monde de football : Paraguay-Argentine, Bolivie-Uruguay, Pérou-Colombie ; Les buts de D1 et de D2.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 **Téléfilm : Agents secrets.** D'Eberhard Fechner (rediff.).
18.30 **Documentaire : Portraits.** L'Archetière.
19.00 **Série : American Supermarket.** (rediff.).
19.35 **Magazine : Mégamix.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Soirée thématique : La Bombe atomique.** 2. Les Temps rayonnants.
20.41 **Téléfilm : La Fin de l'innocence.** De Frank Beyer (2e partie).
22.10 **Documentaire : L'Héritage radioactif.**
22.50 **Documentaire : La France, puissance nucléaire.** De Michael Gramberg.
23.40 **Documentaire : Quand la nuit tombe sur Moscou.** Un Etat atomique sans contrôle.

M 6

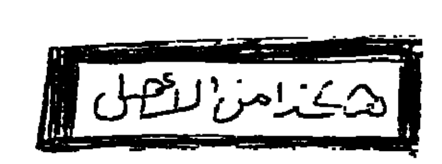
12.20 **Série : Ma sorcière bien-aimée.**
12.55 **Série : Equalizer.**
13.50 **Série : Cosmos 1999.**
14.50 **Magazine : E = M 6.**
16.10 **Magazine : Fréquenstar.**
17.05 **Série : Airport unité spéciale.**
18.00 **Série : Clair de lune.**
19.00 **Série : Booker.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Loin de ce monde.**
20.35 **Sport 6.**
20.45 **Téléfilm : L'Amour en jeu.** De Piers Haggard.
22.20 **Magazine : Culture pub.** Spécial bouffe.
22.50 **Téléfilm : Joy en Afrique.** De Bob Palunco.
0.20 **Six minutes première heure.**

FRANCE-CULTURE

21.30 **Agora.** Avec Jean Cau (le Roman de Carmen, rediff.).
22.00 **Mauvais genre.** 4. Melpomène.
22.35 **Musique : Nocturne.** XIIIe Festival international de piano de La Roque-d'Anthéron. Concert donné le 4 août au château du Parc de Florans : Nelson Freire, piano, et l'Orchestre philharmonique de Novossibirsk.
0.05 **Clair de nuit** (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Concert** (donné le 19 juillet 1992 à Londres) : Don Quichotte, ballet, de Gerhard ; Messe glagolitique, de Janacek, par les Chœurs et l'Orchestre symphonique de la ville de Birmingham.
21.00 **Concert** (en direct du Festival de La Roque d'Anthéron) : Trio pour piano, violon, violoncelle en si bémol majeur op. 99, de Schubert ; Trio pour piano, violon, violoncelle en la mineur op. 50, de Tchaïkovski, par le Trio de Vienne.
0.35 **Concert** (donné le 14 juillet lors du Festival de Radio-France et de Montpellier) : Madrigaux, chansons populaires anglaises, Negro Spirituals, chansons traditionnelles du monde, mélodies américaines, par The Light Blues.



Le Monde

Grâce à la volte-face de La Mondiale

Bernard Arnault va prendre le contrôle de « la Tribune-Desfossés »

Bernard Arnault, PDG de Louis Vuitton-Moët-Hennessy (LVMH), a pris, le jeudi 5 août, le contrôle du groupe de presse économique Desfossés International, qui comprend des journaux comme *la Tribune* et *l'Agefi*. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du groupe Desfossés International devrait approuver le 23 août, le nouveau tour de table. Hannover Finanz, seul actionnaire minoritaire ayant refusé de se rallier à la solution LVMH, étudie la possibilité d'une action en justice.

Il n'a pas fallu plus de quelques concessions financières pour disloquer le front du refus des actionnaires minoritaires du groupe Desfossés International. En leur reconnaissant, jeudi 5 août, au cours d'un conseil d'administration, une place plus importante dans le capital, Bernard Arnault a pris une option quasi définitive sur le contrôle (50,7 % du capital) du groupe de presse Desfossés International, qui comprend surtout deux quotidiens économiques et financiers, *la Tribune-Desfossés* et *l'Agefi*.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires devrait entériner, le 23 août, le remodelage du tour de table. La mécanique financière qui a rallié 86 % des actionnaires est la suivante : le capital sera réduit de 35 millions de francs puis augmenté par les créanciers actuels qui transforment leurs prêts en actions à hauteur de 65 millions de francs. L'endettement du groupe est ainsi réduit à 60 millions de francs remboursables sur douze ans. Bernard Arnault, qui apporte 110 millions de francs et une promesse de 20 millions de francs en compte courant rémunéré (4,5 %) si besoin est, prend le contrôle avec un peu moins de 51 % du capital. Les actuels créanciers se retrouvent avec environ 20 % des titres, ce qui laisse 30 % aux anciens actionnaires.

Comment Bernard Arnault a-t-il réussi à dénouer le « bloc du refus » formé contre lui par Hannover Finanz et La Mondiale, deux actionnaires minoritaires de poids? Selon Alain Gajan, directeur général de La Mondiale, c'est à la fois la reconnaissance d'un meilleur statut financier pour les minoritaires et les difficultés à s'entendre avec l'opérateur initialement choisi, Patrice Blank, patron du groupe de presse Liaisons, qui sont à l'origine de son ralliement à une solution LVMH.

Du côté de Hannover, on évoque une *« trahison »*, et un communiqué *« fait toutes réserves sur les accords signés à son insu entre la majorité des actionnaires – y compris La Mondiale – et le groupe LVMH »*. Alors qu'un plan alternatif à celui de LVMH prévoyant à la fois un apport de 90 millions de francs et un traitement de la dette permettant de mieux sauvegarder les interêts des journaux en jeu avait été mis au point entre La Mondiale, Hannover et le groupe Liaisons, La Mondiale semble avoir fait défection au moment de la signature.

Les responsables de Hannover s'interrogent encore sur cette volte-face et étudient les suites judiciaires qu'ils pourront donner à cette aventure. Curieusement, la plainte pénale déposée par la Mondiale contre Georges Ghosn, PDG de Desfossés International, semble avoir été retirée peu avant leconseil d'administration du 5 juin.

Il est permis également de s'interroger sur les ambitions réelles de Bernard Arnault. Le parallèle avec Marcel Boussac, dont il a repris et liquidé les activités textiles au début des années 80, a souvent été fait. Une chose est sûre : l'expérience d'opérateur dans un secteur presse en pleine restructuration économique lui fait défaut. A part l'influence politique et mondaine que les journaux donnent à leurs propriétaires, on voit donc mal ce qui peut l'attirer là. A la rédaction de *la Tribune-Desfossés*, l'atmosphère est *« réfléchie »*, selon le mot d'un responsable de la rédaction. On suivra avec interêt les éventuels changements de ton et de contenu des articles du quotidien une fois la reprise en main par Bernard Arnault effectuée.

Y. M.

LVMH, numéro un mondial du luxe

LVMH est né en 1986 du mariage entre le malletier Louis Vuitton et la firme de champagne et cognac Moët Hennessy. Deux ans plus tard, Bernard Arnault, patron du Bon Marché, de Céline et de Dior, entrait dans le groupe. Il déclenchait et gagnait ensuite une redoutable bataille juridico-financière avec Henry Racamier, patron de Louis Vuitton, pour prendre totalement le pouvoir.

Le numéro un mondial du luxe emploie actuellement 15 500 salariés dans le monde, réalise un chiffre d'affaires de 21,7 milliards de francs et dégage un bénéfice de 3 milliards de francs. Même si l'année 1992 a été moins bonne en raison de la conjoncture difficile et du coût des restructurations de son partenaire Guinness, la marge du groupe reste appréciable puisque le ratio du bénéfice sur le chiffre d'affaires est de 14 %.

Le groupe se divise en quatre branches de poids sensiblement équivalent : les champagnes et les vins avec les marques Moët et Chandon, Veuve Clicquot, Pommery, Mercier, Canard Duchêne, Ruinard et Henriot, les cognacs et spiritueux avec Hennessy, la maroquinerie et les bagages avec Louis Vuitton et l'espagnol Loewe, et enfin les parfums, les produits de beauté et la couture où l'on trouve Roc, Dior, Lacroix, Givenchy et Kenzo.

Depuis un an, la branche champagne traverse une crise sans précédent due à la récession. Pour la première fois, les maisons champenoise du groupe sont conduites à licencier une partie de leur personnel.

Le rachat de la *Tribune* et de *l'Agéfi* se fait par l'intermédiaire d'Ufipar, une filiale financière de LVMH. Le groupe est présent dans la presse depuis 1991, date à laquelle il a pris 49 % du mensuel *Femme*, contrôlé par Hachette et dont la diffusion était estimés à 45 000 exemplaires.

D. G.

Par deux voix de majorité

La Chambre des représentants a approuvé le programme budgétaire du président Clinton

NEW-YORK

de notre correspondant

Par 218 voix contre 216, la Chambre des représentants a adopté, dans la soirée du jeudi 5 août, la version définitive du projet de réduction de moitié, sur cinq ans, du budget fédéral, précédemment rédigée par une commission de « réconciliation » composée de parlementaires démocrates et républicains.

Le président Clinton s'est aussitôt félicité de l'issue de ce vote serré, qui ne constitue qu'une première étape vers l'adoption de l'ensemble de son programme économique. Le même texte a été soumis, dès vendredi matin, au Sénat, où la Maison Blanche devra obtenir l'adhésion de tous les sénateurs démocrates face à une opposition républicaine parfaitement soudée. La bataille s'y annonce encore plus ardue.

A la Chambre, l'issue du vote est demeurée incertaine jusqu'à la dernière minute. Quarante représentants démocrates ont refusé d'adopter le *Reconciliation Bill*, qui prévoit une compression du déficit budgétaire de 496 milliards de dollars, par une augmentation de 241 milliards des recettes fiscales et une diminution de 255 milliards des dépenses fédérales.

Pour séduire les récalcitrants, ce projet définitif de budget 1993-1997 contient deux importantes modifications qui, depuis des semaines, ont été au cœur du débat. Tout d'abord, la taxe « élargie » à toutes les sources d'énergie initialement préconisée par l'administration a été remplacée par une simple augmentation de la taxe sur l'essence, limitée à 4,3 cents par gallon (3,8 litres).

Par ailleurs, en vertu d'un compromis de dernière minute, les contribuables soumis à l'augmentation de 31 % à 36 % de la tranche maximale de l'impôt sur les revenus supérieurs à 115 000 dollars par an (1 % des Américains) bénéficieront d'un délai de deux ans pour régler cette majoration.

SERGE MARTI

Les négociations sur la convention médicale

Mme Veil recherche l'apaisement avec les syndicats de médecins

Le ministre des affaires sociales a achevé, jeudi 5 août, les consultations qu'elle avait engagées avec les représentants des caisses d'assurance-maladie et des quatre syndicats de médecins (CSMF, MG-France, FMF et SML), à la suite de la suspension, le 28 juillet, des négociations sur la convention médicale. Après avoir montré sa détermination en menaçant les négociateurs de *« prendre les dispositions nécessaires »* en cas d'échec des discussions en septembre, Simone Veil s'est au contraire, selon ses interlocuteurs, voulue *« très apaisante »* au cours de ces entretiens. Elle a, en particulier, cherché à *« rapprocher les points de vue »* des négociateurs sur la question de la coordination des soins entre généralistes et spécialistes.

Afin de lutter contre *« le nomadisme médical »* des patients, et de réduire ainsi les prescriptions et examens redondants, les négociateurs ont en effet, proposé de créer *« un dossier médical »* appartenant à un patient et tenu par un médecin. Selon Richard Bouton, président du syndicat MG-France, Mme Veil s'est montrée *« plutôt favorable »* à l'existence de dossier en *« mettant en avant ses avantages en matière de santé publique »*. Mais le ministre ne souhaite pas que les patients soient financièrement incités à ouvrir ce dossier médical, préférant les y inviter par une *« campagne pédagogique d'information »*. De même semble-t-elle tout à fait opposée à la rémunération des médecins chargés d'assurer ce suivi médical, dédommagement qui avait été envisagé par les négociateurs.

Sur le point de savoir qui, du généraliste ou du spécialiste, devait être responsable de la tenue de ce dossier, Mme Veil a, selon les représentants de la CSMF et de MG-France, proposé que ce suivi médical *« soit plutôt assuré par le médecin généraliste »*, voire par le pédiatre s'agissant des enfants. Toutéfois, la CSMF a indiqué au ministre que l'extension de ce suivi médical à tous les Français ne pouvait pas être envisagée dans le strict cadre conventionnel – une convention n'est signée que pour quatre ans – et qu'il faudrait alors prendre *« des dispositions législatives »* pour en assurer la pérénité.

Le débat sur la violence à la télévision

Mac Gyver coupable ?

Mac Gyver, le héros du feuilleton télévisé, est-il responsable de la mort de deux adolescents, tués le 30 octobre dernier par l'explosion d'une bombe artisanale qu'ils avaient fabriquée ? Telle est la thèse de Marine Lainé, mère d'un des deux jeunes gens, qui affirme que la « recette » de l'explosif aurait été donnée lors de la diffusion d'un épisode du feuilleton « Mac Gyver » sur France 2. Et pour étayer cette affirmation, Marine Lainé a déposé plainte avec constitution de partie civile contre Hervé Bourges, président de France Télévision, et Jacques Boutet, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Elle les accuse d'*« assassinat »*.

Elle tenait en outre une conférence de presse, jeudi 5 août, sous l'égide de Me Henri-René Garaud, président de Légitime Défense, sur le thème de : « Cette télévision qui tue nos enfants ». Pour Marine Lainé, qui décrit la mort de son fils avec une minutie de légiste, la corrélation entre le feuilleton et l'explosion ne fait aucun doute.

Hervé Bourges, président de France Télévision, a, quant à lui, *« décidé de porter plainte contre toute personne ou publication qui ont prononcé ou repris des propos diffamatoires à son égard »*. Dans un communiqué, France 2 s'étonne de cette plainte, rappelle que le dernier épisode de la série a été diffusé deux mois avant l'accident et qu'aucun d'eux ne contenait de *« scènes de manipulation, notamment chimique »*. Enfin, France 2 rappelle que « Mac Gyver » est ou a été diffusé dans quatre-vingt-sept pays, et qu'une étude de l'association Média télévision téléspectateurs (MTT) datant de 1991 *« démontre que ce programme est considéré par les parents et les enseignants comme éducatif et distractif »*.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 6 août 1993 a été tiré à 464 270 exemplaires.

Désaccord sur les modalités de retrait des troupes russes de Lituanie et de Pologne

Des difficultés de dernière heure, plus ou moins sérieuses selon les pays concernés, ont surgi ces derniers jours dans le processus du retrait des troupes ex-soviétiques de plusieurs pays.

Le président lituanien, Algirdas Brazauskas, a ainsi ajourné un voyage à Moscou qu'il devait faire jeudi 5 août pour signer avec son homologue russe Boris Eltsine un accord sur certaines modalités du retrait des troupes de Lituanie, prévu pour prendre fin le 31 août. M. Brazauskas a expliqué à la presse sa décision par le refus de la Russie de payer des compensations pour les dégâts infligés à l'économie et à l'environnement lituaniens par *« cinquante ans de stationnement militaire »*.

Le porte-parole de M. Eltsine, Viatcheslav Kostikov, a aussitôt rétorqué que *« la Russie ne devait rien à personne dans l'ex-URSS »* et que les revendications lituaniennes *« nuisaient à la stabilité dans la région »*. De son côté, le ministère russe de la défense a affirmé mercredi que le refus des Républiques baltes d'accepter l'envoi de jeunes soldats russes crée *« une situation embarrassante, car il n'y aura bientôt plus de personnel nécessaire pour garder le matériel de guerre, armes et munitions »* entreposés dans ces pays, *« ni même pour les charger sur les trains »* en vue de leur évacuation.

En Pologne, le gouvernement a qualifié de *« caprice »* la décision des responsables militaires russes locaux de suspendre le départ de leur dernière unité, une brigade de transmissions, alors qu'elle était déjà embarquée sur un train spécial. Cette décision a été prise à la suite d'un conflit entre la partie polonaise et la partie russe sur l'hébergement d'une mission militaire russe, conflit qui devrait être réglé au niveau diplomatique. – *(UPI, AFP, Itar-Tass.)*

En Allemagne

Première baisse du nombre de demandeurs d'asile

Quelque 20 658 personnes, soit environ un tiers de moins qu'en juin, ont demandé l'asile politique en Allemagne au cours du mois de juillet, marqué par l'entrée en vigueur de la loi restreignant le droit au statut de réfugié politique, a annoncé jeudi 5 août le ministère de l'intérieur. En juin, un total de 31 123 personnes avaient demandé à bénéficier du droit d'asile. Le nombre de demandes avait amorcé un recul à partir du mois de mai avec 31 705 dossiers ouverts contre 43 243 en avril.

Le ministère a estimé que ces chiffres ne pouvaient être suffisants pour juger de l'efficacité de la nouvelle loi, entrée en vigueur le 1er juillet. Les autorités ont ajouté qu'il fallait aussi attendre de voir comment les bandes internationales de passeurs d'immigrés clandestins allaient s'adapter aux nouvelles règles. Sur les six premiers mois de 1993, les chiffres avaient montré une accélération du nombre d'étrangers requérant l'asile avec 224 099 ouvertures de dossiers de janvier à juin, en hausse de 19,5 % par rapport au premier semestre de 1992. Or sur toute l'année 1992, les demandes avaient déjà atteint le niveau record de 438 000 cas. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **M. Waechter assure que les Verts sont *« par définition dans l'opposition »*.** – Antoine Waechter, l'un des porte-parole des Verts, estime, dans un entretien publié le 6 août par *Libération*, que *« par définition »* les Verts sont *« dans l'opposition »*, même si celle-ci *« n'a rien de systématique »*. M. Waechter juge *« classique »* la démarche de Brice Lalonde (Génération Ecologie), qui a accepté au contraire une mission du gouvernement d'Edouard Balladur. Le responsable des Verts affirme enfin qu'il observe *« ce qui se passe au PS »* mais que les Verts ne se sentent *« pas impliqués pour autant »*.

□ **Gilbert Roubach, directeur général de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.** – Gilbert Roubach, directeur départemental de l'équipement du Val-de-Marne, a été nommé directeur général de l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines par arrêté du ministre de l'équipement, des transports et du tourisme paru au *Journal officiel* du 28 juillet. Il remplace Jean-Paul Alduy, élu maire (CDS) de Perpignan le 13 juin.

□ **La Générale des eaux investit massivement dans le câble britannique.** – La Générale des eaux, à travers sa filiale britannique General Cable, a annoncé, jeudi 5 août, qu'elle s'associait à Singapore Telecom International et à Yorkshire Water, société régionale de distribution d'eau, pour investir 200 millions de livres (1,8 milliard de francs environ) dans un projet de réseau câblé multiservices (téléphone et télévision) du Yorkshire. Une société, la Yorkshire Cable Group vient d'être constituée pour l'occasion et son capital sera détenu conjointement par General Cable (groupe Générale des eaux) et Singapore Telecom International, qui souscriront chacune environ 45 % des parts, les restabts 10 % appartenant à Yorkshire Water. La Générale des eaux estime que la Yorkshire Cable Group devrait investir au cours des dix prochaines années plus de 500 millions de livres (4,5 milliards de francs) dans les réseaux câblés multiservices.



